



# **PLAN DE PROTECTION ET DE MISE EN VALEUR DE LA FORÊT PRIVÉE DE LA MRC DE RIMOUSKI-NEIGETTE**

## **I- Document de connaissance**

**Réalisé par**

**le Syndicat des producteurs de bois du Bas-Saint-Laurent**

**Pour**

**l'Agence régionale de mise en valeur des forêts privées du Bas-Saint-Laurent**

**Avril 1998**





## **REMERCIEMENTS**

La confection du plan de protection et de mise en valeur de la forêt privée (PPMV) du territoire de la Municipalité régionale de comté de Rimouski-Neigette est née de la volonté des intervenants du milieu de travailler en partenariat, afin de mettre en commun les différentes expertises nécessaires à la mise en place des outils de planification et de gestion qui favoriseront un développement durable de l'ensemble des ressources naturelles de la région de Rimouski-Neigette.

Le PPMV du territoire de la MRC de Rimouski-Neigette, basé sur les travaux de La Forêt modèle du Bas-Saint-Laurent inc., est le fruit d'une étroite collaboration entre les partenaires composant l'Agence régionale de mise en valeur des forêts privées du Bas-Saint-Laurent et les principaux intervenants régionaux. Il nous est difficile d'énumérer tous ceux ayant participé à la réalisation du document; toutefois, nous aimerions souligner la contribution importante des personnes et organismes suivants :

Le comité consultatif de la Municipalité régionale de comté de Rimouski-Neigette :

- .Daniel Bélanger, ingénieur forestier - SER de la Neigette inc.
- .Réal Gosselin, ingénieur forestier - Produits forestiers Alliance-Mitis inc.
- .Alain Lachapelle, chef du SAEF - Faune et Parcs Québec
- .Myriam McCarthy, technicienne en aménagement - MRC de Rimouski-Neigette
- .Gilbert Pigeon, préfet - MRC de Rimouski-Neigette
- .Réjean Rodrigue, producteur agricole - Saint-Anaclet-de-Lessard
- .Claudette Soucy, vice-présidente - Corporation d'aménagement des Portes de l'Enfer
- .Dany Tremblay, ingénieur forestier - Ministère des Ressources naturelles du Québec

Le ministère des Ressources naturelles du Québec - Direction du Bas-Saint-Laurent, entre autres :

- .Georges Couture, technicien en aménagement - Secteur Terres
- .Bertrand Fortin, technicien en géographie - Secteur Terres
- .Yves Lemieux, ingénieur forestier - Secteur Forêts
- .Denis Théberge, technicien forestier - Secteur Forêts
- .le Service des inventaires forestiers

La Municipalité régionale de comté de Rimouski-Neigette, entre autres :

- .Louise Audet, secrétaire-trésorière et urbaniste

Le ministère de la Culture et des Communications du Québec, entre autres :

- .Eucariste Morin, agent de recherche et de planification socioéconomique

L'Agence régionale de mise en valeur des forêts privées du Bas-Saint-Laurent, entre autres :

- .Julie Castonguay, technicienne en administration
- .Jacques A. Lévesque, directeur général

Faune et Parcs Québec, Service de l'aménagement et de l'exploitation de la faune - Direction du Bas-Saint-Laurent, entre autres :

- .Charles Banville, biologiste
- .Jean Lamoureux, biologiste
- .Claude Larocque, technicien de la faune
- .Jean-Pierre Lebel, biologiste
- .Julien Lévesque, biologiste
- .Alain Pelletier, technicien de la faune
- .Serge Rhéaume, technicien de la faune

Le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec, entre autres:  
.Jean Gagnon, agronome

Le Groupe SYGIF inc. (Système de gestion des informations forestières), entre autres :  
.Sara Lavoie, programmeuse  
.Yves Lévesque, chargé de la numérisation  
.Jean-François Martin, analyste-programmeur  
.Gervais Proulx, chargé de projet et analyste  
.Sylvie Roy, programmeuse

L'Office du tourisme et des congrès de Rimouski, entre autres :  
.Michel Hébert, coordonnateur de tourisme

La Forêt modèle du Bas-Saint-Laurent inc., entre autres :  
.Pierre Belleau, ingénieur forestier  
.André Hupé, ingénieur forestier  
.Joanne Marchessault, biologiste

Le Syndicat des producteurs de bois du Bas-Saint-Laurent, entre autres :  
.Jean-Pierre Bellavance, technicien en statistique  
.Johanne Couture, secrétaire  
.Martine Lepage, secrétaire  
.Gisèle Marquis, directrice générale adjointe  
.Laurent Saint-Jacques, stagiaire-géographe  
.Jean Tremblay, directeur général

L'équipe de rédaction du PPMV,

Robert Savoie, ing.f.  
Yves Bell, ing.f.  
Éric Breton, bio.

# **TABLE DES MATIÈRES**

	Page
CADRE CONTEXTUEL.....	1
ÉNONCÉS DE PRINCIPE, VALEURS ET BUTS DU PLAN DE PROTECTION ET DE MISE EN VALEUR .....	7
1. DESCRIPTION DU TERRITOIRE.....	11
1.1 HISTORIQUE.....	11
1.1.1 Colonisation du territoire .....	11
1.2 TERRITOIRE .....	12
1.2.1 Situation géographique .....	12
1.2.2 Répartition des types de terrains .....	17
1.2.3 Modes de tenures et de gestion .....	17
1.3 CONTEXTE BIOPHYSIQUE.....	23
1.3.1 Régions et districts écologiques.....	24
1.3.2 Climat.....	29
1.3.3 Géologie, relief et dépôts meubles .....	31
1.4 ÉLÉMENTS LIMITATIFS À L'UTILISATION DES RESSOURCES .....	35
1.4.1 Ressource agricole .....	35
1.4.2 Ressource forestière .....	35
1.4.3 Ressource faunique .....	36
1.5 CONTEXTE SOCIOÉCONOMIQUE.....	37
1.6 INDUSTRIE FORESTIÈRE.....	44
1.6.1 Entreprises forestières de transformation.....	44
1.6.2 Principaux indicateurs économiques.....	48
1.7 INDUSTRIE ACÉRICOLE .....	51
1.8 INDUSTRIE AGRICOLE .....	51
2. BASSINS VERSANTS ET RÉSEAU HYDROGRAPHIQUE.....	53

2.1	HISTORIQUE.....	53
2.2	GÉNÉRALITÉS.....	53
2.3	DESCRIPTION DES PRINCIPAUX BASSINS VERSANTS .....	53
2.3.1	Rivière Rimouski .....	54
2.3.2	Rivière Mitis .....	54
2.3.3	Lac Témiscouata .....	54
2.4	CONSTAT GÉNÉRAL.....	59
2.5	RÉPARTITION DES SUPERFICIES SELON LE DÉBOISEMENT POUR CHACUNE DES MUNICIPALITÉS .....	59
2.6	QUALITÉ DE L’EAU, CONSTAT GÉNÉRAL .....	63
2.7	SOURCES D’EAU POTABLE .....	63
2.8	PROBLÉMATIQUE HYDRIQUE .....	63
2.9	POTENTIEL DE CONTAMINATION DES LACS ET DES RIVIÈRES PAR LA MOULE ZÉBRÉE .....	64
3.	MILIEUX SENSIBLES AUX ACTIVITÉS FORESTIÈRES.....	67
3.1	PROTECTION DES SOLS .....	67
3.1.1	Sols minces et sols organiques.....	67
3.1.2	Sites sur pente forte.....	69
3.1.3	Sols humides et secs.....	70
3.1.4	Sensibilité des sols aux activités forestières.....	71
3.1.5	Zones de mouvement de terrain, d’érosion et d’inondation.....	71
3.2	PROTECTION DES MILIEUX RIVERAINS ET DES COURS D’EAU .....	76
3.3	PROTECTION DES MILIEUX FORESTIERS PARTICULIERS.....	77
3.3.1	Aulnaies et terrains dénudés et semi-dénudés secs ou humides .....	78
3.3.2	Îles et îlots .....	79
3.3.3	Espèces végétales susceptibles d’être désignées menacées ou vulnérables .....	79
3.3.4	Peuplements forestiers particuliers .....	82
3.4	PROTECTION DES HABITATS ET DES ESPÈCES FAUNIQUES.....	83
3.4.1	Milieus avec la présence d’une espèce animale susceptible d’être	

	désignée menacée ou vulnérable.....	84
3.4.2	Milieux avec la présence d'une espèce considérée d'intérêt particulier pour la région.....	84
3.5	SECTEURS D'INTÉRÊT PARTICULIER.....	85
3.5.1	Corridors panoramiques, zones de villégiature et sites d'intérêt particulier.....	86
3.5.2	Sources d'alimentation en eau potable.....	91
3.5.3	Sites de recherche en milieu forestier .....	91
3.5.4	Sites archéologiques.....	92
3.5.5	Friches à vocation agricole et forestière.....	92
3.6	BILAN GÉNÉRAL.....	95
4.	RESSOURCE LIGNEUSE.....	97
4.1	ACTIVITÉS ANTÉRIEURES.....	97
4.1.1	Production de matière ligneuse.....	97
4.1.2	Programme d'aménagement forestier .....	101
4.1.3	Production acéricole.....	104
4.1.4	Voirie forestière et extraction de matériaux granulaires.....	104
4.1.5	Protection contre les insectes et les maladies.....	104
4.1.6	Protection de l'encadrement visuel.....	105
4.1.7	Surveillance du territoire contre les feux de forêt.....	107
4.1.8	Protection des milieux sensibles .....	108
4.1.9	Recherche et transfert de connaissance.....	108
4.2	COUVERT FORESTIER.....	109
4.2.1	Productivité du territoire .....	109
4.2.2	Répartition des superficies .....	111
4.2.3	Répartition des superficies par type de peuplement et par groupement d'essences .....	113
4.2.4	Analyse de la densité et de l'âge des peuplements .....	113
4.2.5	Répartition par classe d'âge et type de peuplement.....	120
4.2.6	Régénération après une coupe totale.....	126
4.2.7	Répartition des volumes.....	127
4.2.8	Qualité des tiges .....	131
4.3	ÉRABLIÈRES À POTENTIEL ACÉRICOLE.....	132
4.3.1	Productivité.....	134
4.4	VULNÉRABILITÉ DES PEUPELEMENTS AUX INSECTES ET AUX MALADIES CRYPTOGAMIQUES .....	134

4.5	DÉPÔTS ET VOIRIE FORESTIÈRE .....	136
4.6	RÉSULTATS COMPARATIFS DES INVENTAIRES 1981 ET 1992 .....	142
4.7	FORÊT PRIVÉE .....	146
4.8	LOTS INTRAMUNICIPAUX .....	148
4.8.1	Description des tenures .....	149
4.8.2	Historique d'aménagement .....	149
4.8.3	Portrait forestier des lots publics intramunicipaux.....	151
4.9	CONSTAT GÉNÉRAL POUR L'AMÉNAGEMENT ET L'EXPLOITATION DE LA RESSOURCE LIGNEUSE .....	155
4.9.1	Contraintes liées à la production de la matière ligneuse .....	156
5.	RESSOURCE FAUNIQUE .....	159
5.1	DESCRIPTION DU TERRITOIRE.....	159
5.1.1	Généralités .....	159
5.1.2	Historique de chasse, de pêche et de piégeage.....	159
5.1.3	Principaux organismes impliqués dans l'exploitation de la faune .....	160
5.1.4	Gestion faunique actuelle.....	160
5.1.5	Gestion des activités forestières .....	161
5.2	EXPLOITATION DES ESPÈCES DE LA GRANDE FAUNE.....	161
5.2.1	Généralités .....	161
5.2.2	Orignal .....	161
5.2.3	Cerf de Virginie .....	164
5.2.4	Ours noir .....	167
5.3	EXPLOITATION DES ESPÈCES DE LA PETITE FAUNE .....	169
5.3.1	Généralités .....	169
5.3.2	Gélinotte huppée .....	169
5.3.3	Lièvre d'Amérique .....	169
5.3.4	Sauvagine .....	171
5.3.5	Bécasse d'Amérique.....	172
5.4	PIÉGEAGE DES ANIMAUX À FOURRURE .....	172
5.4.1	Généralités .....	172
5.5	PÊCHE SPORTIVE.....	177
5.5.1	Généralités .....	177
5.5.2	Pêche au saumon.....	178
5.5.3	Omble de fontaine.....	179



5.6	ACTIVITÉS NON CONSOMMATRICES RELIÉES À LA FAUNE.....	180
5.6.1	Faune terrestre.....	180
5.6.2	Faune aviaire .....	180
5.7	BILAN DES RETOMBÉES ÉCONOMIQUES RELIÉES À LA FAUNE .....	181
5.8	CARACTÉRISTIQUES FORESTIÈRES DES HABITATS .....	181
5.8.1	Besoins en habitat des différentes espèces.....	181
5.8.2	Changements majeurs au niveau des habitats : colonisation de la MRC .....	182
5.8.3	Régénération vs les habitats fauniques .....	182
5.8.4	Composition générale des habitats.....	183
5.8.5	Caractéristiques en fonction du stade de développement .....	185
5.8.6	Caractéristiques de la superficie des peuplements et de leur répartition spatiale.....	189
5.9	ESPÈCES FAUNIQUES SUSCEPTIBLES D'ÊTRE DÉSIGNÉES MENACÉES OU VULNÉRABLES .....	193
5.9.1	Faune terrestre.....	193
5.9.2	Faune aviaire .....	193
5.10	CONSTAT GÉNÉRAL DU POTENTIEL FAUNIQUE.....	193
5.11	ACTIVITÉS À CARACTÈRE FAUNIQUE.....	194
5.11.1	Activités potentielles de chasse, de pêche et de piégeage.....	194
5.11.2	Travaux d'aménagement faunique.....	194
5.11.3	Observation du milieu naturel.....	195
5.12	CONSTRAINTES LIÉES À L'AMÉNAGEMENT ET À L'EXPLOITATION DE LA FAUNE.....	195
5.13	BILAN .....	196
6.	RESSOURCE RÉCRÉOTOURISTIQUE ET RÉCRÉATIVE.....	199
6.1	PROFIL TOURISTIQUE DE LA RÉGION DE RIMOUSKI-NEIGETTE .....	199
6.2	ACCESSIBILITÉ AU TERRITOIRE.....	200
6.3	DESCRIPTION DES PRINCIPAUX ATTRAITS RÉCRÉOTOURISTIQUES ET RÉCRÉATIFS .....	201
6.4	IMPRESSIONS VISUELLES DES PAYSAGES .....	202

6.5	POTENTIEL RÉCRÉOTOURISTIQUE ET RÉCRÉATIF .....	202
6.6	CONTRAINTES AU DÉVELOPPEMENT RÉCRÉOTOURISTIQUE ET RÉCRÉATIF .....	204
7.	INTERVENANTS DU MILIEU FORESTIER .....	205
7.1	PRINCIPAUX INTERVENANTS ET LEUR RÔLE .....	205
7.1.1	Producteurs agroforestiers.....	206
7.1.2	Intervenants municipaux .....	207
7.1.3	Intervenants régionaux .....	208
7.1.4	Intervenants gouvernementaux .....	208
7.1.5	Intervenants agroforestiers .....	209
7.1.6	Intervenants fauniques .....	209
7.1.7	Utilisateurs des ressources fauniques, hydriques et récréatives.....	210
8.	RECOMMANDATIONS SUR L'ÉTAT DES CONNAISSANCES .....	213
8.1	MILIEUX SENSIBLES .....	213
8.2	RESSOURCE LIGNEUSE .....	214
8.2.1	Acquisition d'information spécifique .....	215
8.3	RESSOURCE FAUNIQUE .....	216
8.3.1	Approfondissement des connaissances actuelles .....	217
8.4	RESSOURCE HYDRIQUE.....	217
8.5	RESSOURCE RÉCRÉATIVE.....	218
ANNEXE 1	Lexique et abréviations .....	219
ANNEXE 2	Liste des essences commerciales et groupements d'essences .....	229
ANNEXE 3	Informations forestières relatives aux municipalités.....	245
ANNEXE 4	Répartition des volumes par territoire d'unité d'aménagement de forêt privée .....	255

ANNEXE 5	Contenance et contenu des terrains publics sous gestion privée.....	259
ANNEXE 6	Écosystèmes et peuplements particuliers .....	263
ANNEXE 7	Noms scientifiques de la faune vertébrée.....	267
ANNEXE 8	Répertoire des fichiers descriptifs et cartographiques .....	271
ANNEXE 9	Liste des projets de recherche sur la seigneurie de Nicolas Riou .....	275
ANNEXE 10	Bibliographie: ouvrages cités et consultés .....	279



## **LISTE DES TABLEAUX**

	Page
Tableau 1.1	Date d'érection des paroisses du territoire ..... 12
Tableau 1.2	Répartition des types de terrains ..... 17
Tableau 1.3	Représentation des modes de tenures et de gestion ..... 19
Tableau 1.4	Répartition des superficies par mode de gestion et municipalité ..... 23
Tableau 1.5	Caractéristiques bioclimatiques des régions écologiques ..... 25
Tableau 1.6	Districts écologiques : appellations et données topographiques ..... 30
Tableau 1.7	Principales données météorologiques moyennes en provenance de stations situées sur le territoire (1931-1990) ..... 31
Tableau 1.8	Liste des municipalités et évolution de la population ..... 41
Tableau 1.9	Évolution par groupe d'âges de 1971 à 1991 ..... 42
Tableau 1.10	Principaux indicateurs économiques du secteur de l'emploi ..... 43
Tableau 1.11	Importance du secteur agroforestier ..... 44
Tableau 1.12	Principaux utilisateurs des bois provenant de la forêt privée par type de produit ..... 45
Tableau 1.13	Liste des entreprises de première transformation par municipalité ..... 47
Tableau 1.14	Liste des principales entreprises de deuxième transformation ..... 48
Tableau 1.15	Volumes consommés par l'industrie du bois de la région du Bas-Saint-Laurent en provenance du secteur privé ..... 49
Tableau 1.16	Expéditions annuelles des scieries, ateliers de rabotage et usines de bardeaux du Québec (en milliers de dollars) ..... 49
Tableau 1.17	Prix annuel moyen des produits des usines de pâtes et papiers au Québec ..... 49
Tableau 1.18	Indice des prix de certains produits forestiers et groupes de

	produits forestiers.....	50
Tableau 1.19	Nombre de producteurs et valeur de production par type de production.....	52
Tableau 2.1	Utilisation du territoire sous gestion privée pour les bassins.....	56
Tableau 2.2	Répartition des superficies déboisées par municipalité .....	60
Tableau 3.1	Répartition des sols minces par catégorie selon leur niveau de contrainte aux activités forestières.....	68
Tableau 3.2	Répartition des superficies par classe de pente .....	69
Tableau 3.3	Réglementation en vigueur sur les sites à pente forte .....	70
Tableau 3.4	Répartition des superficies par classe de régime hydrique .....	71
Tableau 3.5	Grille interprétative montrant la sensibilité des sites aux opérations forestières .....	72
Tableau 3.6	Réglementation concernant la protection des rives de la rivière Rimouski .....	76
Tableau 3.7	Réglementation municipale concernant la protection des rives.....	77
Tableau 3.8	Répartition des superficies pour les sites forestiers improductifs en territoire sous gestion privée .....	78
Tableau 3.9	Description et localisation des espèces végétales susceptibles d’être désignées menacées ou vulnérables en territoire sous gestion privée .....	80
Tableau 3.10	Réglementation en vigueur dans les périmètres d’urbanisation de la MRC .....	86
Tableau 3.11	Réglementation en vigueur dans les secteurs de villégiature de la MRC .....	87
Tableau 3.12	Réglementation en vigueur dans l’encadrement visuel des chemins publics de la MRC .....	88
Tableau 3.13	Répartition des types de friches selon leur potentiel agricole.....	92
Tableau 3.14	Synthèse des superficies visées par une protection aux activités forestières.....	95

Tableau 4.1	Volumes de bois à pâte et de chauffage récoltés dans la MRC de Rimouski-Neigette et volumes de bois de sciage transformés sur le territoire de 1994 à 1996 .....	98
Tableau 4.2	Volumes de bois provenant de forêts privées, achetés dans la MRC de Rimouski-Neigette et déclarés à l'Agence régionale de mise en valeur des forêts privées du Bas-Saint-Laurent en 1996 .....	99
Tableau 4.3	Évolution du prix moyen aux usines par groupe d'essences et type de produit .....	100
Tableau 4.4	Nombre de propriétaires adhérents et superficies totales inscrites à un programme d'aménagement en 1996.....	102
Tableau 4.5	Sommaire des travaux réalisés par les agents livreurs de la MRC de Rimouski-Neigette en 1996.....	103
Tableau 4.6	Répartition des coupes totales des 30 dernières années par classe de superficie.....	105
Tableau 4.7	Résumé de la réglementation municipale concernant le contrôle du déboisement abusif.....	107
Tableau 4.8	Principaux dépôts de surface et types de peuplements par région écologique.....	110
Tableau 4.9	Répartition des superficies par classe d'âge pour les tenures sous gestion privée .....	112
Tableau 4.10	Répartition des strates forestières par type de peuplement et par groupement d'essences .....	114
Tableau 4.11	Répartition des superficies forestières par classe de densité et par classe d'âge .....	119
Tableau 4.12	Répartition des superficies par classe d'âge et type de peuplement .....	120
Tableau 4.13	Régénération des superficies issues de coupes totales.....	126
Tableau 4.14	Volume marchand brut.....	128
Tableau 4.15	Répartition du volume marchand par groupe d'essences et type de peuplement .....	130

Tableau 4.16	Répartition du volume feuillu par classe de qualité.....	132
Tableau 4.17	Caractéristiques des érablières exploitables.....	133
Tableau 4.18	Superficie des érablières (Er) ayant un potentiel acéricole.....	133
Tableau 4.19	Distribution des strates forestières selon leur vulnérabilité face à la TBE .....	136
Tableau 4.20	Répartition des dépôts pouvant présenter un potentiel d'extraction de matériaux granulaires pour la construction de voirie forestière.....	141
Tableau 4.21	Répartition des terrains forestiers productifs par type de peuplement .....	143
Tableau 4.22	Répartition des terrains forestiers productifs accessibles par classe d'âge .....	144
Tableau 4.23	Comparaison des superficies et des volumes marchands par groupe d'essences (superficie forestière productive accessible).....	145
Tableau 4.24	Comparatif des peuplements de faible densité (classe D) des terrains forestiers productifs accessibles.....	146
Tableau 4.25	Répartition de la petite forêt privée par type de couvert et mode de gestion .....	147
Tableau 4.26	Travaux d'aménagement et de récolte effectués sur les lots intramunicipaux au cours des cinq dernières années .....	150
Tableau 4.27	Répartition de la contenance et du contenu par type de couvert.....	151
Tableau 4.28	Répartition de la contenance par classe d'âge.....	152
Tableau 4.29	Répartition des plantations par classe d'âge .....	152
Tableau 4.30	Répartition du volume marchand par classe d'âge sur les lots publics intramunicipaux (tenure 05) .....	153
Tableau 4.31	Répartition du volume marchand par classe d'âge sous gestion privée (tenure 05 exclue).....	154
Tableau 5.1	Structure de la récolte d'orignaux à la carabine et à l'arc en territoire privé de 1991 à 1996 .....	163
Tableau 5.2	Âge moyen des orignaux récoltés en territoire privé de	



	1991 à 1996.....	163
Tableau 5.3	Récolte d'originaux (carabine et arc) sur la seigneurie de Nicolas Riou de 1993 à 1996.....	164
Tableau 5.4	Statistiques de chasse au cerf de Virginie (carabine et arc) en territoire privé de 1991 à 1996.....	166
Tableau 5.5	Statistiques de chasse (carabine et arc) et de piégeage de l'ours noir en territoire privé de 1991 à 1996 (printemps et automne).....	168
Tableau 5.6	Récolte déclarée à FAPAQ pour les principales espèces piégées sur le territoire (territoires privés et terres publiques limitrophes).....	176
Tableau 5.7	Sommaire de l'exploitation du saumon sur la rivière Rimouski de 1984 à 1997.....	179
Tableau 5.8	Estimation des retombées économiques reliées aux activités consommatrices de la faune.....	181
Tableau 5.9	Type de peuplement, superficie agricole et forestière improductive par municipalité.....	185
Tableau 5.10	Principaux stades de développement et leur composition forestière sur le territoire sous gestion privée.....	186
Tableau 5.11	Stade de développement et indice de diversité forestière (IDF) par municipalité.....	187
Tableau 5.12	Répartition des peuplements par classe de superficie sur le territoire sous gestion privée (excluant les superficies agricoles, l'eau et les périmètres urbains).....	189
Tableau 6.1	Fréquentation du bureau d'information touristique de Rimouski pour la période de juin à juillet de 1994 à 1997.....	199
Tableau 7.1	Principaux intervenants en forêt privée.....	211



## **LISTE DES CARTES**

		Page
Carte 1	Localisation du territoire .....	13
Carte 2	Réseau routier.....	15
Carte 3	Localisation des types de tenures.....	21
Carte 4	Régions écologiques .....	27
Carte 5	Topographie du territoire .....	33
Carte 6	Municipalités.....	39
Carte 7	Localisation des principaux bassins hydrographiques .....	57
Carte 8	Localisation des superficies forestières déboisées et des plantations.....	61
Carte 9	Localisation des sites sensibles aux activités forestières .....	73
Carte 10	Localisation des friches agricoles et forestières.....	93
Carte 11	Types de peuplements .....	117
Carte 12	Stades de développement .....	123
Carte 13	Sensibilité à la tordeuse des bourgeons de l'épinette.....	137
Carte 14	Sites potentiels d'extraction de matériaux granulaires.....	139
Carte 15	Localisation des peuplements par classe de superficie .....	191



## **LISTE DES FIGURES**

		Page
Figure 1	Répartition des superficies par classe d'âge et type de peuplement .....	125
Figure 2	Répartition des superficies par classe d'âge pour les peuplements mélangés .....	125
Figure 3	Répartition des volumes par type de peuplement .....	131
Figure 4	Répartition des superficies par type de peuplement et selon leur stade de développement.....	188
Figure 5	Répartition des peuplements par classe de superficie .....	190
Figure 6	Variations annuelles de la fréquentation des touristes au bureau de l'Office du tourisme et des congrès de Rimouski .....	200

## **CADRE CONTEXTUEL**

### *Sommet sur la forêt privée*

Au printemps 1995, lors des consultations régionales préalables au Sommet sur la forêt privée, les intervenants de la région du Bas-Saint-Laurent ont identifié, entre autres comme priorité, d'élaborer des outils de planification et de gestion favorisant une utilisation judicieuse des ressources du milieu forestier privé, et ce, en concertation avec les propriétaires, les producteurs, les décideurs régionaux et les principaux utilisateurs des diverses ressources.

De plus, les intervenants régionaux ont déterminé quatre grands principes qui devront guider la conception des différents outils de gestion et de planification, soit :

1. le développement durable des ressources;
2. le développement des collectivités rurales;
3. la conciliation des intérêts collectifs et individuels;
4. la reconnaissance de l'importance de la forêt privée.

Le consensus intervenu entre l'ensemble des intervenants régionaux et provinciaux lors du Sommet sur la forêt privée (mai 1995) a confirmé l'importance que chaque région du Québec se dote d'un plan de protection et de mise en valeur des ressources de la forêt privée (PPMV).

Comme précisé à l'intérieur du cahier des décisions du Sommet :

« les partenaires réaliseront, sur une base territoriale à définir, des plans de protection et de mise en valeur de la forêt privée. Ces plans indiqueront le niveau de financement des activités de mise en valeur et les modalités pour l'allocation et le versement des sommes disponibles. Ces plans fixeront des objectifs quantifiables de production des ressources forestières et définiront les moyens à mettre en œuvre pour atteindre ces objectifs. Ces plans devront respecter la capacité de payer de chacun [...]. Les plans devront respecter les schémas d'aménagement que réalisent les MRC. »<sup>1</sup>

De plus, lors du Sommet sur la forêt privée :

« les participants ont convenu de créer des organismes de concertation, soit des agences de mise en valeur de la forêt privée dont le territoire de référence est une MRC ou un groupe de MRC situées à l'intérieur d'une même région administrative et dont le noyau est constitué des partenaires du Sommet, soit : le monde municipal, l'industrie forestière, les propriétaires de lots boisés regroupés par le biais de leur association et le gouvernement du Québec. D'autres

---

<sup>1</sup> Ministère des Ressources naturelles du Québec. 1995. Synthèse des travaux et décisions. Sommet sur la forêt privée. P. 39 à 43.

membres peuvent s'ajouter après la création des agences, selon la volonté des partenaires initiaux et selon des modalités qu'ils auront définies. »<sup>2</sup>

Les agences de mise en valeur de la forêt privée ont, entre autres, comme mandat :

« d'assurer la concertation sur l'application du nouveau régime de protection et de mise en valeur de la forêt privée;

« de définir les balises du plan de protection et de mise en valeur de l'ensemble des ressources de la forêt privée, tant en ce qui concerne les objectifs que les moyens concrets de sa mise en oeuvre;

« de confier les mandats requis, de préférence à des organismes existants et déjà implantés dans le secteur de la forêt privée; pour chaque mandat, l'agence établit la durée, les résultats à atteindre et la rémunération, le tout inclus dans un cahier de charges à respecter. »<sup>3</sup>

De plus, il fut convenu que les syndicats et offices de producteurs de bois pourraient se voir confier le mandat :

« d'agir au nom de l'Agence comme agents de production et de suivi des plans de protection et de mise en valeur de la forêt privée à condition qu'ils se retirent du champ de réalisation des travaux d'aménagement et de l'aide technique. »<sup>4</sup>

### ***Agence régionale de mise en valeur des forêts privées du Bas-Saint-Laurent*** (Règlement intérieur de l'Agence, 1996)

#### Objet

L'Agence est une personne morale à but non lucratif qui a pour objet, dans une perspective d'aménagement durable, d'orienter et de développer la mise en valeur de la forêt privée de son territoire, en particulier par :

- l'élaboration, la mise en œuvre et le suivi d'un PPMV;
- le soutien financier et technique à la protection ou à la mise en valeur.

#### Territoire

---

<sup>2</sup> Ministère des Ressources naturelles du Québec. 1995. Synthèse des travaux et décisions. Sommet sur la forêt privée. P. 39 à 43.

<sup>3</sup> *Ibid.* P. 39 à 43.

<sup>4</sup> *Ibid.* P. 39 à 43.

Le territoire à l'intérieur duquel l'Agence conduira ses activités est composé des superficies du domaine privé des municipalités régionales de comté dont le nom figure au présent paragraphe :

- . Kamouraska
- . La Matapédia
- . La Mitis
- . Les Basques
- . Matane
- . Rimouski-Neigette
- . Rivière-du-Loup
- . Témiscouata

### Membres

L'Agence se compose de trois catégories de membres réguliers, soit :

1. le monde municipal;
2. les organismes reconnus de producteurs forestiers, lesquels se subdivisent en deux sous-catégories : les organismes de gestion en commun (OGC) et les syndicats et offices de producteurs de bois (SOPB);
3. les titulaires de permis d'exploitation d'usine de transformation du bois, lesquels se subdivisent en deux sous-catégories : les industriels du sciage et les industriels des pâtes et papiers.

Chaque catégorie est composée de douze représentants. L'Agence est composée au total de 36 membres réguliers votants.

### Conseil d'administration

Le conseil d'administration de l'Agence est composé au maximum de :

- quatre administrateurs nommés par le Ministre;
- quatre administrateurs élus du monde municipal;
- deux administrateurs élus par les membres réguliers des OGC;
- deux administrateurs élus par les membres réguliers des SOPB;
- deux administrateurs élus par les industriels du sciage;
- deux administrateurs élus par les industriels des pâtes et papiers.



## ***Conception du plan de protection et de mise en valeur du Bas-Saint-Laurent***

Tel qu'il a été précisé lors du Sommet, l'Agence régionale de mise en valeur des forêts privées du Bas-Saint-Laurent a mandaté le Syndicat des producteurs de bois du Bas-Saint-Laurent de réaliser, en collaboration avec les autres partenaires, la conception du plan de protection et de mise en valeur de la région du Bas-Saint-Laurent (PPMV).

Les principaux partenaires ont convenu que la conception du PPMV doit répondre aux critères suivants, soit :

- que le PPMV du Bas-Saint-Laurent s'harmonise aux schémas des MRC;
- qu'il puisse être d'application locale et régionale afin qu'il soit en mesure d'être intégré à un processus de certification d'un système d'aménagement forestier durable;
- qu'il tienne compte des problématiques particulières des différentes divisions territoriales administratives (MRC, OGC, SPBBSL et MRN).

Pour ce faire, il fut proposé suite à plusieurs rencontres que le PPMV de la région du Bas-Saint-Laurent soit constitué des différents éléments suivants :

- la géomatrisation du territoire du Bas-Saint-Laurent;
- la conception d'un PPMV par territoire de MRC et;
- un document synthèse pour l'ensemble de la région du Bas-Saint-Laurent.

### ***Comités consultatifs***

Afin de répondre aux attentes des intervenants, le Syndicat des producteurs de bois du Bas-Saint-Laurent et les partenaires ont d'un commun accord proposé la formation de huit comités consultatifs, soit un comité par territoire de MRC, afin de superviser l'élaboration de leur plan de protection et de mise en valeur. Chaque MRC s'est vu confier la responsabilité de la mise en place de leur comité respectif.

Chacun des comités consultatifs a comme mandat de :

- valider les différentes étapes de conception du PPMV;
- entériner le contenu des différents documents;
- définir les valeurs locales et les orientations d'aménagement et de protection des ressources;
- identifier les modalités liées à la pratique des activités forestières;
- établir les mécanismes de consultation auprès de la population.

### ***Comité consultatif de la région de Rimouski-Neigette***

Suite à une résolution du conseil de la MRC de Rimouski-Neigette, il fut adopté que le comité consultatif pour l'élaboration du plan de protection et de mise en valeur (PPMV) des ressources du milieu forestier soit composé des représentants suivants :

- un représentant du MRN;
- un représentant du MAPAQ;
- un représentant de Faune et Parcs Québec (secteur faune);
- un représentant de l'industrie forestière locale;
- trois producteurs forestiers individuels;
- un élu municipal;
- la secrétaire-trésorière de la MRC;
- l'aménagiste de la MRC;
- un représentant de la Société d'exploitation des ressources de la Neigette inc.;
- un représentant du secteur récréotouristique.

Plusieurs autres organismes pourront être invités en cours de mandat selon les thèmes qui seront discutés lors des rencontres prévues (UPA, association touristique et autres).

### ***Processus de consultation et d'adoption du PPMV***

Le processus de consultation et de participation du public en général et des organismes du milieu en particulier vise à cerner les valeurs liées à l'aménagement forestier, et ce, en étroite relation avec les autres ressources du milieu. Le processus de consultation et d'adoption du PPMV tel que décrit à la page suivante favorisera une harmonisation entre les attentes et les objectifs des propriétaires et des intervenants locaux et les orientations générales qui seront véhiculées par l'Agence régionale de mise en valeur des forêts privées du Bas-Saint-Laurent.

Le comité de suivi de l'Agence aura, entre autres, comme mandat d'harmoniser et d'établir les priorités issues de chaque territoire de MRC et de recommander auprès de l'Agence l'adoption de chacun des PPMV.

## PROPOSITION D'UN MÉCANISME D'INFORMATION, DE CONSULTATION ET D'APPROBATION DU PPMV

CONTENU	RÉALISATION	CONSULTATION	APPROBATION
<b>A- Document de connaissance</b>			
1. Cadre contextuel Énoncés de principe Objectifs généraux	Équipe du PPMV	Comité consultatif	
2. <u>Document de connaissance</u> <input type="checkbox"/> Description du territoire <input type="checkbox"/> Bassins versants et réseau hydrographique <input type="checkbox"/> Milieux sensibles aux activités forestières <input type="checkbox"/> Ressource ligneuse <input type="checkbox"/> Ressource faunique <input type="checkbox"/> Ressource récréotouristique et récréative <input type="checkbox"/> Intervenants du milieu forestier <input type="checkbox"/> Recommandations sur l'état des connaissances	Équipe du PPMV	Comité consultatif	
<b>B- Document stratégique</b>			
3. Catégories descriptives Modalités d'intervention	Équipe du PPMV	Comité consultatif	
4. Zone de conservation Zone de protection Zone d'aménagement selon les spécificités du site Zone d'aménagement forestier en harmonie avec les autres ressources	Équipe du PPMV	Comité consultatif	
5. Stratégie sylvicole et possibilité forestière	Équipe du PPMV Comité Sylva II	Comité consultatif	
6. Plan d'action Mise en œuvre du plan	Équipe du PPMV	Comité consultatif	
<b>C- Présentation des documents de connaissance et stratégique</b>	MRC Équipe du PPMV	Participation du public -Soirée d'information -Consultation des documents	
<b>D- Validation des documents de connaissance et stratégique</b>		Comité de suivi du PPMV	
<b>E- Avis de la conformité du plan de protection et de mise en valeur de la forêt privée avec le schéma d'aménagement de la MRC concernée</b>			MRC
<b>F- Adoption des documents de connaissance et stratégique</b>			Agence

Note : Pour chacune des étapes de consultation, les intervenants devront faire suivre à l'équipe du PPMV, par écrit ou par téléphone, les modifications souhaitées. De plus, une copie des modifications souhaitées par le comité de suivi de l'Agence devra être acheminée au comité consultatif de la MRC concernée.

# ÉNONCÉS DE PRINCIPE, VALEURS ET BUTS DU PLAN DE PROTECTION ET DE MISE EN VALEUR

---

Le plan de protection et de mise en valeur du territoire de la MRC de Rimouski-Neigette constitue le résultat d'un processus qui prend en considération les différents éléments suivants :

- le rapport rédigé par le groupe de travail sur les lignes directrices du PPMV;
- les travaux réalisés par La Forêt modèle du Bas-Saint-Laurent inc.;
- les développements du système de gestion des informations forestières (SYGIF) réalisés par le Service canadien des forêts;
- les attentes identifiées par l'Agence régionale de mise en valeur des forêts privées du Bas-Saint-Laurent et;
- les recommandations du comité consultatif du territoire de la MRC de Rimouski-Neigette.

Pour que le PPMV puisse être un outil de gestion et de planification axé sur le principe du développement durable, il est important que les intervenants régionaux définissent les balises qui serviront de points de référence à la protection et à la mise en valeur de leurs ressources, et ce, en conformité avec les critères nationaux identifiés en 1995 par le Conseil canadien des ministres des Forêts (CCMF), soit :

- la conservation de la biodiversité;
- le maintien et l'amélioration de l'état des écosystèmes forestiers et de leur productivité;
- la conservation des ressources pédologiques et hydriques;
- la contribution des écosystèmes forestiers aux cycles environnementaux planétaires;
- les avantages multiples pour la société;
- l'acceptation de la responsabilité à l'égard du développement durable.

De plus, tel que spécifié par le projet de loi n° 4 « Loi modifiant la Loi sur les forêts et d'autres dispositions législatives » du gouvernement du Québec, l'aménagement durable de la forêt concourt plus particulièrement :

- à la conservation de la diversité biologique;
- au maintien et à l'amélioration de l'état et de la productivité des écosystèmes forestiers;
- à la conservation des sols et de l'eau;
- au maintien de l'apport des écosystèmes forestiers aux grands cycles écologiques;
- au maintien des avantages socioéconomiques multiples que les forêts procurent à la société;
- à la prise en compte, dans les choix de développement, des valeurs et des besoins exprimés par les populations concernées.

## *Valeurs locales et régionales*

En étroite relation avec les critères nationaux énumérés précédemment, les intervenants régionaux ont identifié les principales valeurs qui seront prises en considération lors de l'élaboration du PPMV. Ces valeurs sont regroupées sous trois grands thèmes, soit l'environnement, la société et l'économie.

### 1. Environnement :

- une forêt productive, diversifiée et en santé;
- des habitats fauniques de qualité propices au maintien des espèces animales et plus particulièrement celles ciblées par des activités de récolte (gros et petit gibier, faune piscicole et aviaire);
- un niveau souhaitable des populations animales présentes sur le territoire et plus particulièrement celles ciblées par des activités de récolte;
- un réseau hydrographique de qualité apte à assurer le maintien et le développement des conditions propices à son utilisation (faune piscicole, alimentation en eau potable, activités récréatives et autres);
- des sols possédant des caractéristiques permettant le maintien de leur capacité de production (forestière et agricole).

### 2. Société :

- un environnement de qualité pour le maintien et le développement des communautés (qualité de l'eau, productivité des ressources);
- la participation des principaux intervenants, décideurs, utilisateurs des ressources et de la population en général aux objectifs du développement durable;
- la contribution des ressources naturelles à la qualité de vie de l'ensemble des communautés locales;
- le développement social et économique des collectivités forestières rurales.

### 3. Économie :

- une industrie forestière compétitive et en mesure d'assurer le développement économique à court et moyen terme des communautés;
- un milieu forestier capable de supporter une vaste gamme d'activités (tourisme, faune, loisirs, valeurs esthétiques);
- un milieu forestier productif à court, moyen et long terme, assurant une stabilité de revenus directs et indirects pour les communautés.

## ***Buts***

Plus spécifiquement, les buts à atteindre à l'intérieur d'un processus d'amélioration continue de développement durable de la gestion des ressources pour le territoire de la MRC de Rimouski-Neigette sont :

1. La conservation de la biodiversité :
  - le maintien de la biodiversité forestière actuelle;
  - la protection des milieux sensibles aux activités forestières (écosystèmes particuliers, habitats des espèces animales et végétales menacées ou vulnérables et autres);
  - la protection de l'ensemble du réseau hydrographique et plus particulièrement les rivières à potentiel piscicole et les points d'alimentation en eau potable;
  - la protection des sols à fort potentiel agricole;
  - le maintien d'habitats fauniques de qualité et plus particulièrement pour les espèces convoitées par les activités humaines.
  
2. Le maintien et l'amélioration de l'état des écosystèmes forestiers et de leur productivité :
  - la diminution de la vulnérabilité des écosystèmes forestiers aux différentes perturbations naturelles (épidémie d'insectes, feu, maladie et autres);
  - la répartition adéquate selon les caractéristiques biophysiques du milieu et des types de peuplements;
  - la distribution relativement uniforme entre les différentes classes d'âges;
  - le maintien de la capacité des sols à favoriser une régénération naturelle;
  - l'augmentation de la productivité de la ressource forestière en quantité et en qualité;
  - l'augmentation des superficies identifiées à la production forestière;
  - le respect de la possibilité de récolte de la ressource ligneuse et des espèces animales liées aux activités de chasse et pêche.
  
3. La conservation des ressources pédologiques et hydriques :
  - la diminution du compactage des sols et plus spécifiquement ceux situés en milieu humide;
  - la diminution de l'érosion des sols et plus particulièrement ceux situés sur pente forte ou à proximité des cours d'eau;
  - la protection des bandes riveraines afin d'assurer le maintien des caractéristiques hydriques des cours d'eau;
  - le maintien d'une superficie minimale du couvert forestier à l'intérieur des bassins versants primaires et secondaires;
  - la diminution des impacts négatifs de la voirie forestière sur l'érosion des sols et la qualité des cours d'eau;
  - la protection des sites sensibles aux activités forestières.

4. La contribution des écosystèmes forestiers aux cycles environnementaux planétaires :
  - le maintien ou l'accroissement des superficies possédant une couverture arbustive ou forestière;
  - la remise en production des superficies forestières non productives à vocation de production ligneuse;
  - le maintien d'un pourcentage minimal de la superficie en couvert forestier versus les superficies non forestières (urbanisées, agricoles et autres);
  - une mise à jour des inventaires forestiers et des superficies non forestières;
  - le respect de la législation, de la réglementation et des modalités d'intervention sur l'aménagement du territoire;
  - le maintien et l'aménagement des bandes forestières situées à proximité des cours d'eau.
  
5. Les avantages multiples pour la société :
  - soutenir les avantages tirés de la forêt (production de bois, activités récréatives, activités de chasse et de pêche, emplois et valeurs esthétiques);
  - le respect de la possibilité de récolte de la matière ligneuse et des espèces animales ayant une importance économique;
  - le suivi de l'évolution des dépenses liées à l'aménagement des ressources;
  - le maintien ou l'augmentation des habitats des espèces fauniques ayant une importance économique;
  - l'évaluation de la transformation par rapport à la production réelle de l'industrie forestière;
  - la protection des ressources récréatives et de leur utilisation potentielle;
  - le bilan du pourcentage des forêts protégées selon les contraintes d'utilisation.
  
6. L'acceptation de la responsabilité à l'égard du développement durable :
  - l'identification des communautés (municipalités) ayant une forte composante forestière à la base de leur économie;
  - la diversité de l'utilisation des ressources forestières pour l'économie locale;
  - l'identification des principaux utilisateurs et gestionnaires des ressources du milieu forestier;
  - la description des mécanismes de prise de décisions, du degré de participation au processus décisionnel, à la mise en œuvre et au suivi des décisions par les intervenants du milieu et le public;
  - l'identification des efforts monétaires ou autres consentis à la recherche forestière, à la formation des travailleurs et propriétaires forestiers et à l'information du public en général;
  - l'identification des moyens afin de rejoindre et d'impliquer les propriétaires qui ne sont pas sous aménagement.

# **1. DESCRIPTION DU TERRITOIRE**

---

## **1.1 HISTORIQUE**

Les informations historiques qui suivent proviennent du dictionnaire illustré des noms et lieux du Québec (Commission de toponymie du Québec, 1996).

Selon monseigneur Laflèche, le mot Rimouski proviendrait de la langue micmac qui signifierait demeure du chien. *Terre à l'original* serait aussi une signification possible (Larocque et cols., 1994). À l'origine, il s'écrivait animouski. Bien que le nom de Rimouski soit connu depuis longtemps, l'abbé Tanguay soulignait dans ses notes inédites que le territoire était connu sous le nom de Saint-Barnabé. On sait d'ailleurs que l'île Saint-Barnabé en face de Rimouski figure sur une carte de Champlain de 1612.

### **1.1.1 Colonisation du territoire**

Vers la fin du XVII<sup>e</sup> siècle et au début du XVIII<sup>e</sup> siècle, des hommes et des femmes descendirent le fleuve pour venir s'établir sur le territoire rimouskois dont l'existence historique s'amorça sous le régime seigneurial français. C'est d'ailleurs le 10 juillet 1694 que René Lepage devenait propriétaire de la seigneurie de Rimouski. Arrivé sur place, il occupa presque immédiatement la rive droite de la rivière Rimouski et tout le territoire s'étendant jusqu'à Pointe-au-Père. Au début, les habitants occupèrent le littoral et formèrent des communautés villageoises qui donnèrent naissance, par la suite, à d'autres établissements humains retirés à l'intérieur des terres.

À cause des avantages vitaux et commerciaux qu'elle offrait, la rivière Rimouski a joué un rôle important dans le développement des terres du bassin rimouskois, jadis fréquenté par les Micmacs et les Malécites qui empruntaient le chemin de la rivière avec leurs canots d'écorce. Ce cours d'eau était alors une route entre le Nouveau-Brunswick et le Québec. Cette région rassemble aujourd'hui les municipalités suivantes : Esprit-Saint, La Trinité-des-Monts, Le Bic, Mont-Lebel, Pointe-au-Père, Rimouski, Rimouski-Est, Saint-Anaclet-de-Lessard, Saint-Eugène-de-Ladrière, Saint-Fabien, Saint-Marcellin, Saint-Narcisse-de-Rimouski, Saint-Valérien, Sainte-Blandine, Sainte-Odile-sur-Rimouski (tableau 1.1).



**Tableau 1.1**                    **Dates d'érection des paroisses du territoire**

<b>Paroisse</b>	<b>Date de fondation</b>	<b>Érection canonique</b>
Esprit-Saint	1939	1964
La Trinité-des-Monts	1960	1963
Le Bic	1832	1830
Mont-Lebel	1932	
Pointe-au-Père	1863	1882
Rimouski	1701	1829
Rimouski-Est	1879	1939
Saint-Anaclet-de-Lessard	1859	---
Saint-Eugène-de-Ladrière	1919	---
Saint-Fabien	1835	1828
Saint-Marcellin	1909	1921
Saint-Narcisse-de-Rimouski	1914	1921
Saint-Valérien	1885	---
Sainte-Blandine	1881	1881
Sainte-Odile-sur-Rimouski	1943	1940

## **1.2 TERRITOIRE**

### **1.2.1 Situation géographique**

La municipalité régionale de comté de Rimouski-Neigette s'étend sur une superficie de 2 786 km<sup>2</sup>, dont 1 192 (43 %) sont en territoires non organisés (Lac Huron et Grand-Lac-Touladi) (MRN, 1994). Elle est située au coeur de la région administrative du Bas-Saint-Laurent et les MRC limitrophes sont celles des Basques, de La Mitis et Témiscouata.

La MRC de Rimouski-Neigette fait partie de la circonscription électorale fédérale de Rimouski-Mitis et des circonscriptions provinciales de Rimouski et de Matapédia (carte 1).

La Route 132 constitue l'axe routier principal. Orientée est-ouest, cette route panoramique s'étire tout le long de la côte. On trouve également les Routes 232 et 234 qui traversent le haut-pays selon une orientation nord-sud et est-ouest (carte 2).

Le transport aérien, quant à lui, s'articule via l'aéroport de Rimouski-Est. Enfin, le transport ferroviaire tient à la voie ferrée du Canadien National qui relie l'Est-du-Québec aux autres régions.

Carte 1 : Localisation du territoire



Carte 2 : Réseau routier



## 1.2.2 Répartition des types de terrains

Le tableau 1.2 présente la répartition des types de terrains de la MRC de Rimouski-Neigette. Les superficies se rapportant aux terres de tenure publique sont incluses dans ce tableau (155 327 hectares).

**Tableau 1.2 Répartition des types de terrains**

Type de terrain	Superficie (hectares)	%
Terrain forestier productif	231 142	83,2
Terrain forestier improductif (aulnaies, dénudés)	4 774	1,7
Terrain non forestier (lignes de transport d'énergie, zones urbaines, terrains agricoles)	32 591	11,7
Eaux	9 339	3,4
<b>Total du territoire</b>	<b>277 846</b>	<b>100,0</b>

Il est important de préciser que les données relatives à l'inventaire du MRN (superficies, volumes, etc.) pourraient subir de légères modifications suite à la numérisation des feuillets écoforestiers.

## 1.2.3 Modes de tenures et de gestion

L'ensemble du territoire municipal a été cadastré et loti. Sous la juridiction de quinze municipalités, il représente 43,9 % de la superficie de la MRC et est constitué exclusivement de lots appartenant, soit à des petits propriétaires privés, soit au gouvernement du Québec. La MRC est responsable de la gestion des territoires situés à l'extérieur des limites municipales. Le tableau 1.3 résume les différents types de tenures et modes de gestion présents sur le territoire (carte 3).

La gestion privée, couvrant une superficie de 122 519 hectares, est composée principalement de petites propriétés appartenant à des particuliers (86,4 %) et d'une grande forêt privée (11,6 %). Les propriétés gouvernementales gérées par des intérêts privés à l'aide de baux ou de

conventions de gestion comptent, quant à elles, pour 1,9 %. Les lots considérés sous gestion privée sont ceux dont la mise en marché des bois est assujettie à la Loi sur la mise en marché des produits agricoles.

La gestion publique, plus importante avec 155 327 hectares, comprend essentiellement les grandes forêts du domaine public (94,9 %) soumises à un contrat d'approvisionnement et d'aménagement forestier (CAAF). La partie restante est constituée de forêts d'expérimentation (160 hectares) et de recherche (2 397 hectares), du domaine des Portes de l'Enfer (1 805 hectares), du parc du Bic (2 215 hectares), de lots du MAPAQ sans bail (219 hectares) de même que de réserves forestières non allouées par le MRN ou annexées à un CAAF (1 094 hectares).

Le tableau 1.4 démontre l'importance relative des municipalités dans le territoire et la répartition entre les modes de gestion. Il illustre bien que le territoire de la MRC est assez bien réparti entre les différentes municipalités. Six d'entre elles ont une superficie supérieure à 10 000 hectares et cinq autres ont une superficie variant de 5 000 à 10 000 hectares, alors que seulement quatre municipalités ont des superficies inférieures à 5 000 hectares, dont une couvre moins de 1 000 hectares (Rimouski-Est). Les territoires non organisés occupent une place très importante, représentant un peu plus de 41 % de la superficie de l'ensemble de la MRC.

Les terrains de gestion publique sont très présents au sein des territoires municipalisés (41 532 hectares) mais c'est à l'intérieur des territoires non organisés que l'on retrouve la plus forte concentration de ce type de terrain (113 658 hectares : 99,8 %).

L'utilisation du sol est assujettie aux règlements d'urbanisme de chacune de ces municipalités qui doivent, selon la loi, être conformes aux dispositions du schéma d'aménagement de la MRC de Rimouski-Neigette.

**Tableau 1.3 Représentation des modes de tenures<sup>5</sup> et de gestion**

<b>Mode de tenure et de gestion (code)</b>	<b>Superficie (hectares)</b>	<b>%</b>
MRN Réserve forestière à l'extérieur du domaine public, avec bail (lots intramunicipaux sous bail) (04)	164	0,06
MRN Réserve forestière à l'extérieur du domaine public, avec convention de gestion (lots intramunicipaux sous convention de gestion) (05)	1 685	0,61
Petites propriétés privées à l'extérieur du domaine public (20)	105 649	38,02
Petites propriétés privées à l'intérieur du domaine public (21)	239	0,09
Grandes propriétés privées à l'intérieur du domaine public (bénéficiaires d'un CAAF) (24)	14 249	5,13
MAPAQ Terrains vacants à l'extérieur du domaine public (lots du MAPAQ sans bail) (30)	215	0,08
MAPAQ Terrains vacants à l'intérieur du domaine public (lots du MAPAQ sans bail) (31) <sup>6</sup>	318	0,11
<b>Total sous gestion privée</b>	<b>122 519</b>	<b>44,10</b>
Forêt du domaine public avec aires communes (01) Territoire public avec CAAF	147 437	53,06
Réserve forestière à l'intérieur du domaine public, annexée ou non à un CAAF (02)	905	0,33
MRN Réserve forestière à l'extérieur du domaine public, sans bail ni convention (03)	189	0,07
Forêts d'expérimentation (06)	160	0,06
Forêts d'enseignement et de recherche (07)	2 397	0,86
Centres éducatifs forestiers (09)	1 805	0,65
Parcs de conservation (40)	2 215	0,79
MAPAQ Terrains vacants à l'intérieur du domaine public (lots du MAPAQ sans bail) (31) <sup>2</sup>	219	0,08
<b>Total sous gestion publique</b>	<b>155 327</b>	<b>55,90</b>
<b>Grand total</b>	<b>277 846</b>	<b>100,00</b>

<sup>5</sup> Mise à jour, février 1997.

<sup>6</sup> La tenure 31 a été partiellement incluse dans la gestion privée puisque certains lots qui la représentent ne sont pas totalement enclavés dans le domaine public (seulement le fronteau des lots est limitrophe à la forêt publique). Ils sont donc fortement susceptibles d'être vendus à un particulier.





Carte 3 : Localisation des types de tenures



**Tableau 1.4 Répartition des superficies par mode de gestion et municipalité**

Municipalité	Représentation relative (%) et absolue (hectares) des types de gestion à l'intérieur du territoire					
	Gestion privée		Gestion publique <sup>7</sup>		Total	
	Hectares	%	Hectares	%	Hectares	%
Esprit-Saint	7 022	2,5	10 021	3,6	17 043	6,1
La Trinité-des-Monts	8 002	2,9	16 075	5,8	24 077	8,7
Le Bic	7 174	2,6	1 010	0,4	8 184	3,0
Mont-Label	3 243	1,2	---	---	3 243	1,2
Pointe-au-Père	1 721	0,6	---	---	1 721	0,6
Rimouski	7 677	2,8	---	---	7 677	2,8
Rimouski-Est	617	0,2	---	---	617	0,2
Saint-Anaclet-de-Lessard	12 858	4,6	1	---	12 859	4,6
Saint-Eugène-de-Ladrière	19 305	7,0	---	---	19 305	7,0
Saint-Fabien	11 300	4,1	1 107	0,4	12 406	4,5
Saint-Marcellin	10 858	3,9	1 232	0,4	12 090	4,3
Saint-Narcisse-de-Rimouski	11 276	4,1	5 816	2,0	17 092	6,1
Saint-Valérien	10 907	3,9	3 817	1,4	14 724	5,3
Sainte-Blandine	6 097	2,2	1 855	0,7	7 952	2,9
Sainte-Odile-sur-Rimouski	4 249	1,5	736	0,3	4 985	1,8
Grand-Lac-Touladi (TNO)	213	0,1	113 658	40,9	113 871	41,0
<b>Total</b>	<b>122 519</b>	<b>44,1</b>	<b>155 327</b>	<b>55,9</b>	<b>277 846</b>	<b>100,0</b>

### 1.3 CONTEXTE BIOPHYSIQUE

La description du contexte biophysique sera articulée sur la délimitation des régions et des districts écologiques. Elle résulte du découpage du territoire en fonction des unités possédant des caractéristiques bioclimatiques, géologiques, topographiques et écologiques homogènes.

#### 1.3.1 Régions et districts écologiques

##### *Régions*

D'après la carte *Les régions écologiques du Québec méridional* (Thibault, 1985), quatre régions écologiques sont présentes dans le territoire de la MRC de Rimouski-Neigette. La plus

<sup>7</sup> Ministère des Ressources naturelles du Québec, 1996.

importante, la région 5c (lac Matapédia et Gaspésie), représente le domaine de la sapinière à bouleau jaune. Elle couvre 170 935 hectares, soit 61,5 % du territoire (tableau 1.5) (carte 4).

La deuxième en importance, la région écologique 4c (Rivière-du-Loup), correspond au domaine de l'érablière à bouleau jaune et sapinière à bouleau jaune. Elle s'étend sur 52 032 hectares (18,7 % de la superficie). On la retrouve principalement dans la partie nord de la MRC.

La région 5a (basses et moyennes Appalaches) représente également le domaine de la sapinière à bouleau jaune. Elle couvre 42 213 hectares, soit 15,2 % du territoire.

Enfin, la région 8a (bas et moyens monts Notre-Dame) correspond au domaine de la sapinière à bouleau blanc. Elle s'étend sur 12 662 hectares (4,6 % de la MRC). On la retrouve au sud-est du territoire.

**Tableau 1.5**                    **Caractéristiques bioclimatiques des régions écologiques**

<b>Région écologique</b>	<b>Domaine climacique</b>	<b>Degrés-jours (°C)</b>	<b>Indice d'aridité<sup>8</sup></b>	<b>Description de la végétation potentielle</b>
5c <sup>9</sup>	Lac Matapédia et Gaspésie	1 110 à 1 330	100 à 225	Sapinière à bouleau jaune sur les sites mésiques. Persistance de l'érablière sur quelques stations bien drainées et protégées.
4c	Rivière-du-Loup	1 280 à 1 440	150 à 200	Érablière à bouleau jaune ou à hêtre sur les sommets bien drainés. Exceptionnellement, érablière à chêne rouge sur les sommets très secs à sol mince.
5a	Basses et moyennes Appalaches	1 220 à 1 440	100 à 125	Érablière sur les sommets bien drainés; pessière rouge sur lithosols ou sites oligotrophes, mésoïques à hydriques.
8a	Bas et moyens monts Notre-Dame	1 000 à 1 220	50 à 175	Sapinière à bouleau jaune et plus rarement, bétulaie jaune à sapin sur les stations bien drainées. Érablière à bouleau jaune plus occasionnelle sur stations thermophiles.

Source : Thibault (1985).

<sup>8</sup> Mesure permettant de calculer les risques de déficit hydrique par mois. L'indice 100 correspond à un jour de déficit hydrique par mois.

<sup>9</sup> Les plus grandes valeurs de l'indice ne s'appliquent que sur d'étroites zones le long des côtes; la végétation de la majeure partie de la région reflète un climat humide.



Carte 4 : Régions écologiques





### ***Districts écologiques***

Les districts écologiques se distinguent les uns des autres surtout par la nature et la distribution des dépôts de surface, leurs caractéristiques topographiques (pente et dénivellation) et géologiques ainsi que par la nature du réseau hydrographique. La MRC de Rimouski-Neigette se compose de quatorze districts écologiques de dimensions très variables, allant de 439 hectares (L6) à 36 758 hectares (I9). L'altitude moyenne de ces entités écologiques varie de 53 mètres à 403 mètres (tableau 1.6).

### **1.3.2 Climat**

Le climat rimouskois varie suivant l'altitude et, dans une moindre mesure, suivant la latitude. Le tableau 1.7 présente les principales données météorologiques en provenance de deux stations, soit celle de Rimouski (altitude 36 mètres) et de La Trinité-des-Monts (altitude 262 mètres), pour la période de 1931 à 1990. Selon les différents ouvrages consultés, la température quotidienne annuelle moyenne selon l'altitude varie de 2,3 à 3,8°C. Les valeurs les plus hautes sont généralement mesurées près du Saint-Laurent. Le nombre de jours sans gel est d'environ 130 à proximité de la côte et de 100 dans le haut-pays. Les précipitations annuelles moyennes totales peuvent varier entre 890 et 1 055 millimètres. Les vents dominants proviennent du sud-ouest.

**Tableau 1.6 Districts écologiques : appellations et données topographiques**

<b>N° du district</b>	<b>Nom du district écologique</b>	<b>Altitude moyenne (mètres)</b>	<b>Amplitude moyenne (mètres)</b>	<b>Superficie (hectares)</b>
<b>Région 5c</b>				
I2	Collines du lac Taché	387	145	14 339
I3	Coteaux du lac Huron	352	81	14 628
I5	Collines du lac Sommet	408	152	12 494
I9	Collines du lac Côté	389	134	36 758
K2	Coteaux du lac Noir	298	80	13 035
L4	Plaine de Rimouski	53	41	9 632
L6	Collines du Grand lac des Sept lacs	290	161	439
L7	Coteaux du lac du Gros Ruisseau	141	87	13 673
P2	Coteaux du grand lac Macpès	217	80	33 791
P5	Collines du lac des Bouleaux	271	103	22 146
<b>Sous-total</b>				<b>170 935</b>
<b>Région 4c</b>				
P1	Coteaux du lac Rimouski	230	80	33 035
R1	Coteaux de la rivière du Bic	162	68	8 109
R2	Collines de la Baie du Ha! Ha!	99	139	9 067
R3	Collines du lac Saint-Mathieu	171	104	1 821
<b>Sous-total</b>				<b>52 032</b>
<b>Région 5a</b>				
I10	Collines du lac à l'Ours	399	124	19 051
P3	Coteaux du lac Boisbouscache	344	83	4 209
P4	Collines du Grand-Lac-Touladi	277	99	10 191
P5	Collines du lac des Bouleaux	271	103	2 726
X3	Collines du lac Biencourt	311	119	6 036
<b>Sous-total</b>				<b>42 213</b>
<b>Région 8a</b>				
I8	Collines du lac Patapédia	399	123	4 023
I11	Collines du ruisseau Tamahagan	403	102	8 639
<b>Sous-total</b>				<b>12 662</b>
<b>Total</b>				<b>277 846</b>

**Tableau 1.7 Principales données météorologiques moyennes en provenance de stations situées sur le territoire (1931-1990)**

Type de donnée	Station	
	Rimouski	La Trinité-des-Monts
Altitude	36 mètres	262 mètres
Température moyenne annuelle	3,8 °C	2,3 °C
Température moyenne-janvier	-11,2 °C	-14,0 °C
Température moyenne-juillet	17,8 °C	17,1 °C
Précipitation moyenne annuelle totale	890,6 mm	1 052,4 mm
Chute de neige annuelle	278,2 cm	373,2 cm
Nombre de jours sans gel	130 jours	100 jours
Direction des vents dominants	sud-ouest	sud-ouest

Source : Atlas climatologique du Québec, 1978 et Climat du Québec méridional, 1967.

### 1.3.3 Géologie, relief et dépôts meubles

#### *Géologie*

Le relief bas-laurentien est le fruit des lentes transformations qui affectent de façon continue l'écorce terrestre. C'est au cours de cette vieille évolution de plusieurs centaines de millions d'années que l'assise rocheuse du Bas-Saint-Laurent a été façonnée (Fortin et Lechasseur, 1993). La géologie du Bas-Saint-Laurent présente, dans l'ensemble, des formations sédimentaires et métamorphiques plissées. Les formations géologiques appartiennent à trois périodes de l'ère paléozoïque : l'Ordovicien (500 à 435 millions d'années), le Silurien (435 à 395 millions d'années) et le Dévonien (395 à 345 millions d'années).

Le soubassement rocheux de la région de Rimouski est formé de roches sédimentaires mises en place dans une fosse marine datant de la fin du Précambrien, il y a environ 700 millions d'années. Il présente des affleurements de diverses roches sédimentaires comme les calcaires, petites grès et conglomérats.

## ***Relief***

Le territoire de Rimouski, d'une altitude moyenne de 200 mètres, correspond au bas plateau appalachien et aux basses terres recouvertes par la mer de Goldthwait à la fin de la dernière glaciation. Au sud-est, on retrouve le moyen plateau qui oscille entre 300 et 600 mètres d'altitude (Livernoche, 1996). Dans le haut-pays, le relief est plutôt accidenté (carte 5).

## ***Dépôts meubles***

Les dépôts proviennent principalement de la dernière période de glaciation ou des processus subséquents, soit les dépôts laissés par les cours d'eau et les lacs. Les roches de différents formats présentes dans les dépôts sont issues en majorité du roc en place.

Les principaux dépôts meubles sont d'une granulométrie très variable (argile, silt, sable et gravier) et sont situés sur les plateaux ou au bas des pentes. Ils proviennent de la désagrégation ou de la décomposition du substratum rocheux et ont été en partie remaniés par les eaux de surface et la gravité.

Au sud du territoire municipalisé, les formations géologiques affleurent à de nombreux endroits et on y retrouve habituellement des dépôts minces. Le relief y est accidenté et parsemé de nombreux lacs.

## ***Bassins versants et réseaux hydrographiques***

On note, au sein du territoire de la MRC, que la quasi-totalité des cours d'eau s'écoule vers le fleuve Saint-Laurent. Le réseau de surface se compose d'une série de petites rivières ou ruisseaux se déversant soit directement dans le fleuve, ou par l'intermédiaire de rivières plus importantes. Avec une superficie de plus de 78 389 hectares, le bassin de la rivière Rimouski est sans aucun doute le plus important.

Les bassins hydrographiques soumis aux plus fortes pressions (urbaines, agricoles) sont ceux des rivières Rimouski et Neigette. Ces rivières servent à l'approvisionnement en eau potable.

Carte 5 : Topographie du territoire



## 1.4 ÉLÉMENTS LIMITATIFS À L'UTILISATION DES RESSOURCES

### 1.4.1 Ressource agricole

Le potentiel agricole de la MRC de Rimouski-Neigette est limité par deux principaux facteurs : une topographie assez accidentée dans la partie sud et un climat rigoureux qui limite la saison de végétation à environ 120 jours. La diminution des terres en culture et leur remise en production à des fins agricoles ou forestières constituent d'ailleurs une problématique importante sur le territoire.

### 1.4.2 Ressource forestière

Le territoire forestier présente des limitations pour la croissance des forêts commerciales. Outre la longueur de la saison de végétation, les principaux facteurs limitatifs sont, soit la minceur des sols, soit l'excès d'humidité. Certaines contraintes telles que les pentes abruptes et un drainage déficient nuisent aux activités forestières.

Les cours d'eau, les terrains non forestiers et les terrains forestiers improductifs couvrent 46 704 hectares, soit 16,8 % de la superficie totale du territoire.

Le territoire forestier productif d'une superficie de 231 142 hectares montre toutefois quelques restrictions limitant la production et l'exploitation de la matière ligneuse. En effet, selon la grille interprétative de sensibilité des sites (chapitre 3), les peuplements présentant une sensibilité élevée aux activités forestières couvrent une superficie totale de 16 995 hectares, soit 7,4 % de la superficie forestière productive. Ils sont situés sur des sites présentant les caractéristiques suivantes :

- dépôts organiques (7)	8 652 hectares
- dépôts très minces (< 25 centimètres) avec affleurements rocheux	3 127 hectares
- pentes abruptes (> 40 %)	2 610 hectares
- dépôts minces (< 1 mètre) sur pente forte (30 à 40 %)	2 606 hectares

Les sites à contraintes modérées, plus importants avec une superficie de 19 734 hectares (8,5 % de la superficie forestière productive), sont constitués de dépôts minces (< 1 mètre) sur pente nulle à modérée (< 30 %) (16 986 hectares), de dépôts épais sur pente forte (30 à 40 %) (1 843 hectares) et de dépôts épais possédant un régime hydrique très sec ou très humide (905 hectares).



### **1.4.3 Ressource faunique**

La faune, au même titre que la forêt ou le récréotourisme, est une ressource exploitable qui a son importance économique et culturelle. Que ce soit par des activités consommatrices ou non, un grand nombre de Québécois et d'étrangers profitent en toute saison des ressources fauniques.

Selon les caractéristiques du territoire, les potentiels changent en fonction d'éléments limitatifs souvent reliés aux caractéristiques de l'habitat. Ceux-ci détermineront par le fait même quelles espèces fréquenteront le territoire. Dans le cas de la MRC de Rimouski-Neigette, les principaux éléments limitatifs sont :

- la rigueur du climat de la région;
- la difficulté à coordonner et à planifier les interventions forestières sur terre privée;
- la gestion des populations fauniques sur terre privée.

#### ***Rigueur du climat de la MRC de Rimouski-Neigette***

Dans la région, les hivers rigoureux limitent les populations de cerfs. Les fortes accumulations de neige et la prédation par le coyote freinent leur expansion. Il est donc peu probable que cette espèce atteigne de fortes densités. Par contre, l'orignal, l'ours, la gélinotte et le lièvre, pour ne nommer que ceux-ci, sont plus adaptés à notre climat.

#### ***Difficulté à coordonner et à planifier les interventions forestières sur terre privée***

Pour augmenter ou maintenir le nombre d'individus d'une population animale, un bon agencement d'abris, de nourriture et de sites de reproduction augmente les chances de succès. Nous devons créer une mosaïque forestière qui correspond aux besoins des animaux en fonction de leurs domaines vitaux. On peut cependant établir des besoins généraux afin de maintenir la biodiversité du territoire. Le type d'essence, les stades de développement et la superficie des peuplements sont les indicateurs dans ce domaine. En forêt privée, il est très difficile de coordonner les orientations des propriétaires. Il est donc ardu de planifier les interventions forestières afin de créer une mosaïque adéquate et viable dans le temps.

#### ***Gestion des populations fauniques***

Dans bien des cas, les quotas et les dates d'ouverture de saison sont présentement les seuls moyens de législation sur les prélèvements fauniques en terre privée. De plus, les quotas journaliers, de possession ou de saison ne s'appliquent qu'à un individu. Même en cas de respect des quotas, il existe tout de même un risque de surexploitation.

## **1.5 CONTEXTE SOCIOÉCONOMIQUE**

En 1996, la Municipalité régionale de comté de Rimouski-Neigette comptait 52 677 habitants regroupés dans quinze municipalités. Avec ses 31 773 habitants, Rimouski constitue le principal centre administratif de la région et possède le statut de ville, tout comme Rimouski-Est et Pointe-au-Père. En excluant les municipalités adjacentes, on remarque que plus de 60 % de la population habite Rimouski (carte 6).

La MRC de Rimouski-Neigette est la plus peuplée du Bas-Saint-Laurent. Avec la MRC de Rivière-du-Loup, il s'agit des seules MRC du Bas-Saint-Laurent qui ont connu une croissance démographique entre 1976 et 1991 (+19,8 %). D'ailleurs, quatre municipalités ont connu une croissance importante de leur population (> 5 %), soit Saint-Marcellin (7,9 %), Sainte-Blandine (9,1 %), Mont-Label (10,9 %) et Sainte-Odile-sur-Rimouski (14,5 %).

Toutefois, entre 1986 et 1991, soit en cinq ans seulement, trois municipalités ont perdu 10 % et plus de leur population (tableau 1.8). Cependant, au cours des cinq années suivantes (1991-1996), seulement une présentait une telle situation (La Trinité-des-Monts) et au cours de cette période, les municipalités qui affichaient des pertes étaient au nombre de six (40 %), alors qu'au recensement de 1991, elles étaient neuf.



## Carte 6 : Municipalités



**Tableau 1.8 Liste des municipalités et évolution de la population**

Municipalité	Population			Croissance (%)	
	1986	1991	1996	1986-1991	1991-1996
Esprit-Saint	564	501	472	-11,2	-5,8
La Trinité-des-Monts	438	345	283	-21,2	-18,0
Le Bic	3 086	3 041	2 999	-1,5	-1,4
Mont-Lebel	264	320	355	21,2	10,9
Pointe-au-Père	3 685	4 001	4 145	8,6	3,6
Rimouski	29 672	30 873	31 773	4,0	2,9
Rimouski-Est	2 354	2 141	2 119	-9,0	-1,0
Saint-Anaclet-de-Lessard	2 483	2 468	2 546	-0,6	3,2
Saint-Eugène-de-Ladrière	561	512	479	-8,7	-6,4
Saint-Fabien	2 024	1 822	1 838	-10,0	0,8
Saint-Marcellin	311	290	313	-6,8	7,9
Saint-Narcisse-de-Rimouski	1 011	1 002	996	-0,9	-0,6
Saint-Valérien	790	801	830	1,4	3,6
Sainte-Blandine	1 825	1 938	2 114	6,2	9,1
Sainte-Odile-sur-Rimouski	1 040	1 233	1 412	18,6	14,5
Grand-Lac-Touladi (TNO)	---	2	3	---	---
<b>Ensemble de la MRC de Rimouski-Neigette</b>	<b>50 108</b>	<b>51 290</b>	<b>52 677</b>	<b>2,4</b>	<b>2,7</b>
<b>Ensemble du Bas-Saint-Laurent</b>	<b>210 834</b>	<b>205 137</b>	<b>206 064</b>	<b>-2,7</b>	<b>0,4</b>

Source : Statistique Canada. Recensement de 1986, 1991 et 1996.

Selon le dernier recensement, le tiers de la population actuelle vit dans des localités en décroissance. La perte démographique est caractérisée par l'exode des jeunes, amenant un vieillissement significatif de la population. En effet, entre 1981 et 1991, le groupe d'âges des moins de 35 ans a diminué de 12,2 % alors que la population de 35 ans et plus a enregistré une hausse de 9,1 %, (tableau 1.9).

**Tableau 1.9 Évolution par groupe d'âges de 1971 à 1991**

Groupe d'âges	1971		1981		1991	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
0 - 14 ans	13 530	31,6	11 050	22,5	10 575	20,6
15 - 34 ans	15 620	36,5	19 940	40,7	15 590	30,4
35 - 64 ans	11 300	26,4	14 310	29,2	19 660	38,3
65 ans et plus	2 365	5,5	3 745	7,6	5 515	10,8

Source : Conseil régional de concertation et de développement du Bas-Saint-Laurent. 1992. Les profils socio-économiques des huit MRC du Bas-Saint-Laurent.

Selon Bérubé (1994), le revenu familial moyen se situait à 45 307 \$ en 1990 alors qu'il était de 31 419 \$ en 1985, une augmentation de 44,2 %. On retrouve les revenus familiaux les plus élevés à Pointe-au-Père (48 529 \$) et Rimouski (47 803 \$). À l'inverse, les municipalités qui montrent les revenus les plus bas sont : Saint-Marcellin (23 892 \$), Esprit-Saint (26 012 \$) et La Trinité-des-Monts (28 642 \$). L'emploi constitue la principale source de revenus des familles de la MRC (77,5 %), suivi des transferts gouvernementaux (15,3 %) et des autres sources de revenus (7,1 %). Cette situation est sensiblement la même pour l'ensemble du Bas-Saint-Laurent.

La répartition des emplois selon les activités économiques (tableau 1.10) confirme l'importance du secteur tertiaire (transport, entreposage, communication, finance, assurance, etc.) avec 82,2 % du volume d'activité dans la MRC. Ce secteur est légèrement plus actif que ceux de la région du Bas-Saint-Laurent et du Québec en général (Bérubé, 1994). Rimouski est l'endroit dans la MRC où ce secteur est le plus important.

On observe également, si l'on compare la situation de la MRC avec celle de la région et de la province, que le secteur économique secondaire est nettement sous représenté.

**Tableau 1.10 Principaux indicateurs économiques du secteur de l'emploi**

Municipalité	Population active	Emplois par secteur économique (%)			Taux de chômage (%)	Revenu familial moyen (\$)
		Primaire	Secondaire	Tertiaire		
Esprit-Saint	245	41,0	23,1	35,9	36,7	26 012
La Trinité-des-Monts	175	47,2	19,4	33,3	22,9	28 642
Le Bic	1 565	6,2	15,3	78,5	8,9	42 845
Mont-Lebel	120	57,1	14,3	28,6	8,3	33 607
Pointe-au-Père	2 215	1,1	12,9	86,0	10,4	48 529
Rimouski	16 215	2,4	9,4	88,2	11,9	47 803
Rimouski-Est	1 175	0,9	12,6	86,5	9,4	44 416
Saint-Anaclet-de-Lessard	1 245	10,0	14,2	75,8	10,4	44 206
Saint-Eugène-de-Ladrière	275	37,7	24,5	37,7	21,8	43 407
Saint-Fabien	900	20,5	21,6	57,9	20,6	34 121
Saint-Marcellin	140	21,4	21,4	57,1	39,3	23 892
Saint-Narcisse-de-Rimouski	500	12,2	14,3	73,5	20,0	38 109
Saint-Valérien	375	47,3	13,5	39,2	9,3	37 708
Sainte-Blandine	1 025	9,6	15,7	74,7	19,5	39 987
Sainte-Odile-sur-Rimouski	620	11,4	17,9	70,7	8,1	43 086
<b>MRC de Rimouski-Neigette</b>	<b>26 790</b>	<b>6,0</b>	<b>11,8</b>	<b>82,2</b>	<b>12,6</b>	<b>45 307</b>
<b>Bas-Saint-Laurent</b>	<b>94 570</b>	<b>10,9</b>	<b>16,6</b>	<b>72,5</b>	<b>16,1</b>	<b>---</b>
<b>Québec</b>	<b>3 537 640</b>	<b>4,0</b>	<b>23,8</b>	<b>72,2</b>	<b>12,1</b>	<b>46 593</b>

Source : Statistique Canada. Recensement 1991.



Le tableau 1.11 montre de façon tangible l'importance du secteur agroforestier dans la vie économique de la MRC de Rimouski-Neigette, puisque 74 % des emplois du secteur primaire sont reliés aux activités agricoles et forestières.

**Tableau 1.11 Importance du secteur agroforestier**

Secteur d'activité économique	Estimation de l'emploi en 1991 <sup>10</sup>		Importance (%)
	Total	Agroforestier	
Primaire	1 555	1 150	74,0
Secondaire	3 080	240	7,8
Tertiaire	21 400	N/D	N/D
<b>MRC de Rimouski-Neigette</b>	<b>26 035</b>	<b>1 390</b>	<b>5,3</b>

## 1.6 INDUSTRIE FORESTIÈRE

### 1.6.1 Entreprises forestières de transformation

L'aménagement, l'exploitation et la transformation de la matière ligneuse constituent quelques-uns des piliers de l'économie de la région de Rimouski-Neigette. En effet, 450 emplois représentant 28,9 % de tous ceux du secteur primaire sont reliés à l'activité forestière. Par contre, la proportion est moins élevée dans le secteur secondaire (7,8 %) et un volume limité de ressources est transformé dans la MRC. Multi-Cèdres d'Esprit-Saint inc. est la seule entreprise de transformation détentrice de contrats d'approvisionnement et d'aménagement en forêt publique (CAAF) qui est située à l'intérieur du territoire. Les principales usines de transformation sont toutes établies à l'extérieur. Ainsi, une importante partie de la matière ligneuse récoltée dans la MRC est transportée et transformée à l'extérieur du territoire (tableau 1.12). Cette situation a un impact sur le développement des activités industrielles de la MRC.

<sup>10</sup> Conseil régional de concertation et de développement du Bas-Saint-Laurent. 1992. Les profils socio-économiques des huit MRC du Bas-Saint-Laurent.

**Tableau 1.12 Principaux utilisateurs des bois provenant de la forêt privée par type de produit**

Type de produit	Usine	Localité
Pâte résineux <sup>11</sup>	F.F. Soucy inc.	Rivière-du-Loup
Sciage résineux	Lulumco inc. Produits forestiers Alliance inc. Richard Pelletier et fils Groupe Cédrico inc. Deniso Lebel inc.	Luceville Price, Lac-des-Aigles Biencourt Price Squatec
Sciage autres résineux	Multi-Cèdres d'Esprit-Saint inc. Bois Brisson enr. Matériaux Fidèle Lévesque inc.	Esprit-Saint Sainte-Blandine Saint-Gabriel
Pâte feuillu mou <sup>1</sup>	Donohue Matane (1993) inc. Cartons Saint-Laurent inc. Norampac inc. – Division Cabano	Matane Matane Cabano
Sciage feuillu mou	Scierie Jean inc. Scierie La Rédemption	Saint-Fabien La Rédemption
Déroulage feuillu mou	Industries manufacturières Mégantic inc. Nelson Forest Products inc.	Lac-Mégantic Miramichi (N.-B.)
Pâte feuillu dur <sup>1</sup>	Cartons Saint-Laurent inc.	Matane
Sciage feuillu dur	Félix Huard inc. Bégin et Bégin inc.	Luceville Lots-Renversés
Déroulage feuillu dur	Industries manufacturières Mégantic inc.	Lac-Mégantic
Panneaux feuillu mou	Uniboard Canada inc. (Panval)	Sayabec

<sup>11</sup> Syndicat des producteurs de bois du Bas-Saint-Laurent. 1996. Rapport annuel 1995. 40 p.

Selon les registres forestiers du MRN (1996), quinze principales usines de transformation œuvrent dans le territoire de Rimouski-Neigette (tableau 1.13). Les usines de transformation répertoriées se répartissent comme suit :

- quatre usines de sciage résineux et feuillu;
- une usine de sciage feuillu;
- une usine de sciage cèdre;
- une usine de bardeaux;
- huit scieries de service.

En 1996, les usines de transformation de la MRC ont consommé 45 435 mcs, dont 9 798 proviennent de contrats d'approvisionnement et d'aménagement forestier (CAAF). Ce volume transformé représente 54,8 % de la consommation totale autorisée.

L'industrie forestière de la MRC de Rimouski-Neigette semble donc se tirer assez bien des effets du ralentissement économique des dernières années si l'on se base sur la consolidation des usines en place et leur niveau élevé d'activités.

À titre d'information, les principales entreprises de deuxième transformation ont été inscrites au tableau 1.14.

**Tableau 1.13 Liste des entreprises de première transformation par municipalité**

Localité de l'usine	Nom de l'entreprise	Catégorie d'usine	Type de produit	Consommation autorisée (mcs/an)	Volume attribué par CAAF (mcs/an)
Esprit-Saint	Multi-Cèdres d'Esprit-Saint inc. Berthier Pelletier	Bardeaux	Bardeaux de cèdre	29 000	18 400
		Bois de chauffage	Bois de chauffage	500	non
Mont-Label	Pierre-Émile Fiola Scierie Mont-Label enr.	Sciage de service	Bois d'œuvre et de construction	600	non
		Sciage résineux et feuillu	Bois d'œuvre et de construction	2 800	non
Rimouski	Gaston Dionne et Jean-Guy Lagacé Bois Bel-Air Gilles Pelletier Florian Proulx	Sciage de service	Bois d'œuvre et de construction	1 000	non
		Bois de chauffage	Bois de chauffage	500	non
		Bois de chauffage	Bois de chauffage	500	non
		Bois de chauffage	Bois de chauffage	500	non
Saint-Anaclet-de-Lessard	Les Cèdres Raymond Lavoie inc. Scierie Sanac enr.	Sciage de cèdre	Bois d'œuvre et de construction	5 665	non
		Sciage de service	Bois d'œuvre et de construction	1 500	non
Sainte-Blandine	R.G. Morneau inc. Alain Brisson Nazaire Hudon André Proulx	Sciage résineux et feuillu	Bois d'œuvre et de construction	4 000	non
		Bois de chauffage	Bois de chauffage	500	non
		Bois de chauffage	Bois de chauffage	800	non
		Bois de chauffage	Bois de chauffage	500	non
Saint-Fabien	Scierie Jean inc. Lauréanne Caron	Sciage de feuillu mou	Composantes de palettes de manutention	32 400	non
		Sciage résineux et feuillu	Planchettes d'emballage	800	non
Saint-Marcellin	Scierie de service Saint-Marcellin enr.	Sciage de service	Bois d'œuvre et de construction	700	non
Saint-Narcisse-de-Rimouski	Léandre Pineault Scierie Macpès inc.	Sciage de service	Bois d'œuvre et de construction	1 500	non
		Sciage résineux et feuillu	Bois d'œuvre et de construction	1 200	non
				500	non
				600	non
Saint-Valérien	Renaud Perreault	Sciage de service	Bois d'œuvre et de construction	700	non
La Trinité-des-Monts	Jean-Guy Dubé Marc-Aurèle Proulx	Scierie de service	Bois d'œuvre et de construction	500	non
		Sciage de service	Bois d'œuvre et de construction	500	non
<b>Total</b>				<b>86 665</b>	<b>18 400</b>

Source : Ministère des Ressources naturelles du Québec. 1996. Le portrait forestier de la MRC de Rimouski-Neigette et le Registre forestier.

**Tableau 1.14 Liste des principales entreprises de deuxième transformation**

Municipalité	Nom de l'entreprise	Produits
Le Bic	Ébénisterie Mario Dastous	Ébénisterie
Pointe-au-Père	Ébénisterie Claude Coulombe	Ébénisterie
Rimouski	Ébénisterie Modèle Menuiserie Roland Perreault Ébénisterie DCG Ltée	Armoires et meubles Armoires et meubles Ébénisterie
Saint-Anaclet-de-Lessard	Les cèdres Raymond Lavoie Meubles manufacturés Claude Ouellet	Clôtures de cèdre Meubles
Sainte-Blandine	Boutique Rustika Ateliers de menuiserie Marc Bélanger	Armoires et meubles Armoires et meubles
Saint-Fabien	Saint-Fabien industriel inc. Ébénisterie Marcel Jean enr.	Armoires et meubles Armoires et meubles

### 1.6.2 Principaux indicateurs économiques

Le secteur forestier, pour plusieurs municipalités rurales de la région du Bas-Saint-Laurent, joue un rôle économique important pour le maintien et le développement des communautés. Les revenus provenant des activités forestières sont fortement influencés par l'évolution des prix des produits de l'industrie forestière.

Les tableaux qui suivent présentent la variation de différents indicateurs économiques au cours des années antérieures.

**Tableau 1.15 Volumes consommés par l'industrie du bois de la région du Bas-Saint-Laurent en provenance du secteur privé (mcs)**

	1992-1993		1993-1994		1994-1995		1995-1996		1996-1997	
	Résineux	Feuille	Résineux	Feuille	Résineux	Feuille	Résineux	Feuille	Résineux	Feuille
Pâte	112 757	200 646	83 223	216 686	32 172	159 507	16 895	207 432	24 354	256 081
Sciage	468 122	131 070	492 284	147 423	608 698	183 063	754 871	214 260	606 557	238 822
Autres	---	7 935	---	11 730	---	16 941	---	13 818	---	660
<b>Total</b>	<b>580 879</b>	<b>339 651</b>	<b>575 507</b>	<b>375 839</b>	<b>640 870</b>	<b>359 511</b>	<b>771 766</b>	<b>435 510</b>	<b>630 911</b>	<b>495 563</b>

Source : Ministère des Ressources naturelles du Québec.

**Tableau 1.16 Expéditions annuelles des scieries, ateliers de rabotage et usines de bardeaux du Québec (en milliers de dollars)**

	1992	1993	1994	1995	1996
Valeur des expéditions	1 792 341	2 353 417	3 167 477	2 911 130	3 249 149
Variation (%)		+ 31 %	+ 35 %	- 8 %	+ 12 %

Source : Bureau de la statistique du Québec (selon le recensement des manufactures de 1993).

**Tableau 1.17 Prix annuel moyen des produits des usines de pâtes et papiers au Québec**

Année	Papier journal (\$/tonne métrique)	Carton (\$/tonne courte)	Pâte (\$/tonne métrique)
1992	434 \$	322 \$	428 \$
1993	463 \$	295 \$	331 \$
1994	469 \$	365 \$	466 \$

1995	668 \$	504 \$	776 \$
1996	645 \$	318 \$	415 \$

Source : Fédération des producteurs de bois du Québec.

**Tableau 1.18**      **Indice des prix de certains produits forestiers et groupes de produits forestiers<sup>12</sup>**

<b>Année</b>	<b>Bois de construction résineux (Québec)</b>	<b>Placages et contreplaqués (Canada)</b>	<b>Papiers et produits connexes (Canada)</b>
1986	100,0	100,0	100,0
1987	100,1	100,3	109,4
1988	95,5	98,4	119,8
1989	98,4	104,1	123,7
1990	95,9	100,0	121,6
1991	96,3	99,2	109,9
1992	104,9	107,8	105,5
1993	142,9	132,9	104,4
1994	170,6	147,4	115,0
1995	134,5	153,0	158,3

Source : Statistique Canada.

Une analyse préliminaire des différents résultats présentés aux tableaux précédents permet de dégager certains constats.

- Étant donné une augmentation importante de l'indice des prix des produits de bois de construction (1993, 1994, 1995) et du prix des produits de pâtes et papiers à base de résineux (1995, 1996) (tableau 1.17), la consommation de fibre a suivi la même tendance, subissant une forte augmentation depuis 1993.
- En 1995, on constate un fléchissement de l'indice du prix du bois de construction qui demeure toutefois élevé par rapport à l'année de référence 1986, et une forte augmentation du prix du papier et des produits connexes. Cette situation a comme conséquence de maintenir la demande en fibre résineuse relativement élevée.

Le comportement du propriétaire forestier est fortement influencé par la variation du prix et de la demande des différentes essences résineuses et feuillues. Présentement, la situation du marché qui prévaut favorise une récolte importante de la fibre résineuse au détriment de la fibre feuillue, ce qui a pour effet d'intensifier le portrait forestier actuel, soit le maintien sur pied des

<sup>12</sup> Indice 1986 : 100.

peuplements feuillus matures dominés par le tremble ou le bouleau, et la récolte des peuplements résineux et mélangés résineux dominés par le sapin et l'épinette.

## **1.7 INDUSTRIE ACÉRICOLE**

Le MRN dénombrait en 1995, dans son portrait général de la MRC, 165 producteurs dont 103 en forêt privée et 62 en forêt publique, pour une superficie totale en production de près de 1 606 hectares (forêt privée : 400 hectares, forêt publique : 1 206 hectares).

Au total, le MRN estimait la production annuelle à 171 000 litres de sirop récoltés à partir de 243 900 entailles (78 900 entailles en forêt privée et 165 000 en forêt publique). Ce nombre d'entailles représente 9,2 % de toutes les entailles recensées dans le Bas-Saint-Laurent. La MRC se situe donc au troisième rang en région, avec 28 600 entailles de moins que la MRC des Basques.

En 1995, la production acéricole a généré des revenus estimés à 855 000 \$. On évalue à près de 3 700 000 \$ la valeur des immobilisations nécessaires à la réalisation de cette activité.

## **1.8 INDUSTRIE AGRICOLE**

En termes d'emploi, l'agriculture représente environ 3,1 % de l'ensemble des emplois de la MRC de Rimouski-Neigette (CRCD, 1992). Selon les fiches d'enregistrement du MAPAQ de 1995, le territoire comptait 271 producteurs agricoles détenant une superficie totale de 37 006 hectares, dont 22 875 en culture. Dans la région du Bas-Saint-Laurent, la MRC de Rimouski-Neigette vient au cinquième rang à ce chapitre. Dans l'ensemble du territoire, les terres en culture couvrent 18,7 % du territoire municipalisé de tenure privée (excluant l'eau).

Selon le MAPAQ, la valeur de la production agricole est estimée à 25,2 millions \$, ce qui équivaut à 11,7 % de la production agricole bas-laurentienne. Les principales productions agricoles sont la production laitière avec 143 producteurs, générant un chiffre d'affaires de 19,5 millions \$, alors que la production bovine vient au second rang avec 78 producteurs pour une production estimée à 2 millions \$ (tableau 1.19). Les productions ovine (17 producteurs) et porcine (6 producteurs) constituent des secteurs en pleine croissance selon le MAPAQ. Éventuellement, l'accroissement de la production ovine pourrait avoir un impact important sur l'utilisation des friches à des fins de pâturage.

Les productions qui suivent sont complémentaires et comprennent, entre autres, le foin (43), les fruits et légumes (19), les cultures abritées (14), les céréales (4) et la culture plein champ (4).



Si l'on considère la superficie totale cultivée, on peut dire que l'activité agricole est principalement concentrée dans les municipalités de Saint-Fabien, Le Bic, Saint-Anaclet-de-Lessard et Rimouski.

L'exploitation des sous-produits comestibles ou non issus de la forêt est apparemment faible. On peut penser à la récolte des champignons, des fruits sauvages, de la résine de sapin, l'if du Canada (taxol) et les spores de lycopodes, etc. La culture en milieu forestier de certains de ces produits et d'autres (ginseng notamment) pourrait, dans un avenir rapproché, connaître une certaine croissance. La société d'exploitation des ressources de la Neigette prévoit d'ailleurs l'exploitation d'une bleuetière de 25 hectares dans les limites de la municipalité de Saint-Narcisse-de-Rimouski (Fond-des-Ormes).

**Tableau 1.19**      **Nombre de producteurs et valeur de production par type de production**

<b>Type de production</b>	<b>Nombre de producteurs<sup>13</sup></b>	<b>Valeur de la production</b>
Laitière	143	19 453 965 \$
Bovine	78	1 965 965 \$
Ovine	17	1 056 808 \$
Porcine	6	59 904 \$
Autres <sup>14</sup>	91	2 616 181 \$
<b>Total</b>	<b>335</b>	<b>25 152 823 \$</b>

Source : Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec. 1996. Compilation des déclarations des producteurs agricoles. Rimouski.

<sup>13</sup> Un même producteur peut apparaître dans deux types de productions différents.

<sup>14</sup> Excluent l'acériculture et l'exploitation forestière.

## **2. BASSINS VERSANTS ET RÉSEAU HYDROGRAPHIQUE**

### **2.1 HISTORIQUE**

Depuis la colonisation de la région de Rimouski, plusieurs activités ont créé des impacts sur l'état des cours d'eau et des bassins versants de la MRC. Entre autres, l'exploitation forestière, omniprésente sur le territoire, et le défrichage des boisés au profit de l'agriculture et de l'urbanisation ont pu avoir des conséquences sur l'état général des bassins hydrographiques et des cours d'eau du territoire rimouskois.

### **2.2 GÉNÉRALITÉS**

La forêt est un élément étroitement lié au régime d'écoulement et à la qualité des eaux d'un bassin versant. Le couvert forestier prévient l'érosion, minimise le transport des sédiments et réduit les effets destructeurs des inondations produites par des précipitations exceptionnelles (Plamondon, 1993). Selon la localisation et la superficie des coupes en vigueur, les pratiques forestières risquent par le fait même d'avoir un impact sur les cours d'eau avoisinants.

Le principal objectif de ce chapitre est d'évaluer l'état actuel des principaux bassins hydrographiques situés à l'intérieur du territoire de la MRC de Rimouski-Neigette et d'établir un portrait de son déboisement. Le pourcentage boisé de chacun des bassins versants sera établi et servira d'indicateur dans le processus de confection du plan de protection et de mise en valeur.

### **2.3 DESCRIPTION DES PRINCIPAUX BASSINS VERSANTS**

On note la présence de quatre bassins versants dans la MRC, soit ceux des rivières Rimouski, Mitis, Trois-Pistoles et du lac Témiscouata. Sur tenure privée, ces bassins couvrent des superficies respectives de 78 389 hectares, 29 912 hectares, 9 325 hectares et 4 897 hectares (eau comprise) (tableau 2.1 et carte 7). Aux fins de l'analyse, on considère comme superficie déboisée celle sans couvert forestier ou dont le couvert forestier est inférieur à 1,5 mètre.

### **2.3.1 Rivière Rimouski**

Principal cours d'eau de la MRC, la rivière Rimouski coule selon un axe nord-sud et origine du lac Rimouski. Le bassin hydrographique de la rivière Rimouski a une superficie totale de 85 638 hectares, dont 54 774 hectares (63,9 %) sont constitués de terrains boisés, alors que 30 864 hectares (36,1 %) sont déboisés.

Au niveau de la superficie totale déboisée, les terrains agricoles représentent la plus grande partie (19 456 hectares) alors que les plantations, les terrains urbains et autres (lignes de transport d'énergie, gravières, etc.), les friches, les coupes totales et les terrains affectés par des épidémies sévères constituent le reste des superficies déboisées.

Il n'y aurait donc pas de problème de déboisement au niveau du bassin hydrographique puisque environ 60 % de la superficie est boisée.

### **2.3.2 Rivière Mitis**

Plus restreint que celui de la rivière Rimouski, le bassin hydrographique de la rivière Mitis a une superficie totale de 29 008 hectares (excluant l'eau). De cette superficie, 18 112 hectares (62,4 %) sont boisés alors que 10 896 hectares (37,6 %) sont déboisés.

Les terrains agricoles représentent encore une fois la plus grande part (6 533 hectares) alors que les plantations, les zones urbaines et autres, les friches, les coupes avec protection de la régénération et des sols et les terrains affectés par des épidémies sévères constituent le reste des superficies déboisées. Avec plus de 60 % de la superficie boisée, le bassin ne présente aucune problématique de déboisement.

### **2.3.3 Lac Témiscouata**

Le bassin hydrographique du lac Témiscouata a une superficie totale de 4 897 hectares, dont 72,1 % (3 510 hectares) sont constitués de terrains forestiers boisés alors que 1 357 hectares (27,9 %) de cette superficie sont déboisés (plantations, friches, terres agricoles, coupes avec protection de la régénération et des sols, terrains urbains et autres). Les plantations représentent la plus grande partie des superficies déboisées.

Le fort taux de boisement du bassin du lac Témiscouata s'explique par le fait qu'il est situé au sud-ouest du territoire, loin de la concentration des activités agricoles.

En résumé, le territoire de Rimouski-Neigette présente des caractéristiques de boisement très satisfaisantes dans l'ensemble de ses bassins. Ce facteur est susceptible d'influencer positivement la qualité du réseau hydrographique.

**Tableau 2.1 Utilisation du territoire sous gestion privée pour les bassins**

Superficies drainées	Rivière Rimouski		Rivière Mitis		Rivière Trois-Pistoles		Lac Témiscouata		Total	
	Hectares	%	Hectares	%	Hectares	%	Hectares	%	Hectares	%
Friche	1 431	1,9	738	2,5	53	0,6	93	1,9	2 315	1,9
Coupe totale	1 281	1,7	291	1,0	146	1,6	75	1,5	1 793	1,5
Plantation	3 125	4,1	1 427	4,9	500	5,5	857	17,6	5 909	4,9
Epidémie sévère	136	0,2	1	---	23	0,3	---	---	160	0,1
Feu	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---
Terrain agricole	19 359	25,4	6 529	22,5	678	7,4	263	5,4	26 829	22,5
Terrain (autres)	3 963	5,2	1 906	6,6	169	1,8	69	1,4	6 107	5,1
<b>Total sans couvert</b>	<b>29 295</b>	<b>38,4</b>	<b>10 896</b>	<b>37,6</b>	<b>1 569</b>	<b>17,1</b>	<b>1 357</b>	<b>27,9</b>	<b>43 113</b>	<b>36,1</b>
Terrain forestier (1,5 mètre et plus et aulnaies)	47 018	61,6	18 112	62,4	7 588	82,3	3 510	72,1	76 228	63,9
<b>Total terrain</b>	<b>47 018</b>	<b>61,6</b>	<b>18 112</b>	<b>62,4</b>	<b>7 588</b>	<b>82,3</b>	<b>3 510</b>	<b>72,1</b>	<b>76 228</b>	<b>63,9</b>
Eau	2 076	---	904	---	168	---	30	---	3 178	---
<b>Toutes superficies</b>	<b>78 389</b>	<b>100,0</b>	<b>29 912</b>	<b>100,0</b>	<b>9 325</b>	<b>100,0</b>	<b>4 897</b>	<b>100,0</b>	<b>122 519</b>	<b>100,0</b>

Carte 7 Localisation des principaux bassins hydrographiques



## **2.4 CONSTAT GÉNÉRAL**

Au total, sur les quatre bassins, 43 117 hectares sont sans couverture forestière, ce qui représente 36,1 % de l'ensemble des terrains sous gestion privée. La partie déboisée est composée en majeure partie de terres agricoles (22,5 % de la superficie totale, soit 62,2 % de la superficie déboisée). De façon globale, 63,9 % de la superficie totale des bassins hydrographiques de la MRC de Rimouski-Neigette est boisée, ce qui est très satisfaisant selon Plamondon (1993).

## **2.5 RÉPARTITION DES SUPERFICIES SELON LE DÉBOISEMENT POUR CHACUNE DES MUNICIPALITÉS**

Les municipalités comptant le plus grand pourcentage de superficies déboisées sont par ordre décroissant : Grand-Lac-Touladi (72,8 %), Le Bic (71,2 %), Rimouski (69,1 %), Rimouski-Est (59 %), Pointe-au-Père (52,1 %) et Sainte-Odile-sur-Rimouski (51,3 %) (tableau 2.2). À l'opposé, les municipalités les plus boisées (à l'exception du territoire non organisé) sont Saint-Eugène-de-Ladrière, Saint-Marcellin et Esprit-Saint (carte 8).

Les principales municipalités à vocation agricole sont Le Bic, Saint-Fabien, Saint-Anaclet-de-Lessard et Rimouski. Le tableau suivant présente les terrains forestiers et non forestiers en gestion privée sans couvert forestier, et ce, par municipalité.



**Tableau 2.2 Répartition des superficies déboisées par municipalité (hectares)**

Municipalité	En voie de régénération					Agricole	Autres <sup>15</sup>	Superficie déboisée	Total <sup>16</sup> superficie	Superficie déboisée
	Plantation	Friche	CT	ES	Feu					
Esprit-Saint	875	215	112	---	---	257	63	1 522	6 745	22,6
La Trinité-des-Monts	1 260	100	205	13	---	847	105	2 530	8 167	31,0
Le Bic	24	195	21	37	---	4 345	479	5 101	7 163	71,2
Mont-Lebel	75	32	33	2	---	1 378	35	1 555	3 199	48,6
Pointe-au-Père	16	150	8	---	---	84	637	895	1 719	52,1
Rimouski	105	331	36	---	---	2 936	1 835	5 243	7 593	69,1
Rimouski-Est	---	59	4	---	---	50	251	364	617	59,0
Saint-Anaclet-de-Lessard	495	219	145	---	---	4 066	368	5 293	12 559	42,1
Saint-Eugène-de-Ladrière	488	73	685	97	---	1 127	336	2 806	18 679	15,0
Saint-Fabien	324	144	31	---	---	4 040	734	5 273	10 708	49,2
Saint-Marcellin	839	263	97	---	---	573	206	1 978	10 485	18,9
Saint-Narcisse-de-Rimouski	630	206	179	---	---	1 544	240	2 799	10 623	26,3
Saint-Valérien	325	130	141	7	---	2 383	189	3 175	10 698	29,7
Sainte-Blandine	236	98	71	4	---	1 527	357	2 293	6 005	38,2
Sainte-Odile-sur-Rimouski	84	100	25	---	---	1 672	271	2 152	4 197	51,3
Grand-Lac-Touladi (TNO)	133	---	---	---	---	---	1	134	184	72,8
<b>Total</b>	<b>5 909</b>	<b>2 315</b>	<b>1 793</b>	<b>160</b>	<b>---</b>	<b>26 829</b>	<b>6 107</b>	<b>43 113</b>	<b>119 341</b>	<b>36,1</b>
<b>%</b>	<b>5,0</b>	<b>1,9</b>	<b>1,5</b>	<b>0,1</b>	<b>---</b>	<b>22,5</b>	<b>5,1</b>	<b>36,1</b>	<b>100,0</b>	<b>---</b>

<sup>15</sup> Ligne de transport d'énergie, gravière, dénudée humide, camping, golf, villégiature et autres.

<sup>16</sup> Excluant l'eau.

Carte 8 Localisation des superficies forestières déboisées et des plantations



## **2.6 QUALITÉ DE L'EAU, CONSTAT GÉNÉRAL**

À l'heure actuelle, il n'existe aucune donnée sur la qualité des eaux des bassins hydrographiques de la MRC de Rimouski-Neigette. Un rapport du ministère de l'Environnement du Québec devrait cependant être publié au cours de 1998.

## **2.7 SOURCES D'EAU POTABLE**

Selon les informations en provenance de la MRC, on retrouve dix municipalités qui sont dotées d'un réseau municipal d'aqueduc. Les modes de captage sont divisés en deux catégories, soit le puits artésien et le point de captage localisé sur un cours d'eau ou un lac.

Cinq puits artésiens sont présents sur le territoire de la MRC, soit un sur le territoire de la municipalité de Le Bic, un sur le territoire de la municipalité de Saint-Marcellin, un sur le territoire de la municipalité de Sainte-Odile-sur-Rimouski et deux autres sur le territoire de la municipalité de Sainte-Blandine.

Plusieurs municipalités sont alimentées par différents points de captage, soit Rimouski desservant aussi Rimouski-Est, Saint-Anaclet-de-Lessard et Pointe-au-Père (lac à l'Anguille, lac Desrosiers et réservoir du barrage), Saint-Fabien (lac Petit Malobès et lac Pitchemin) et Saint-Narcisse-de-Rimouski (lac Santerre).

## **2.8 PROBLÉMATIQUE HYDRIQUE**

De façon générale, le pourcentage de couverture forestière pour l'ensemble des bassins hydrographiques de la MRC de Rimouski-Neigette est bon (63,9 %). D'ailleurs, celui du lac Témiscouata est boisé à plus de 70 %. Ajoutons néanmoins que le développement de l'agriculture, de l'urbanisation et de la villégiature ainsi que les coupes forestières ont modifié passablement la couverture végétale originale du territoire. Le maintien de ce pourcentage (plus de 60 %) sera l'un des indicateurs de suivi quant à la protection de la ressource hydrique.

Ajoutons à ce sujet que la réglementation municipale peut jouer un rôle important dans la protection de la ressource hydrique. De plus, le Programme d'aménagement et de mise en valeur des forêts privées du Bas-Saint-Laurent (ainsi que les anciens programmes) favorise

également une protection de cette ressource en apportant un appui technique et un soutien financier aux propriétaires.

Depuis quelques années, on observe une modification de la vocation des terres forestières et agricoles du territoire rimouskois. Les superficies utilisées à des fins agricoles ont diminué, favorisant ainsi l'apparition de friches qui viennent augmenter la superficie forestière productive. De plus, depuis les années 80, on constate que le nombre de strates forestières et la superficie totale en coupes rases ont décliné.

Par ailleurs, les intervenants sont maintenant plus sensibilisés quant aux impacts visuels négatifs des coupes totales, ce qui a pour effet de diminuer la superficie moyenne de ce type d'intervention.

L'ensemble des facteurs énumérés précédemment devrait permettre, au cours des prochaines années, d'accroître ou de maintenir le couvert forestier boisé des bassins versants du territoire, à l'exception des superficies dont la vocation est orientée vers l'agriculture. De plus, la politique gouvernementale sur la protection des berges et des rives des cours d'eau favorise actuellement la régénération naturelle des rives qui sont fortement déboisées, tout en préservant le couvert existant.

En général, nous prévoyons que la qualité et le pourcentage de la couverture forestière du territoire iront en s'améliorant, et ce, sans nouvelles dispositions particulières.

Une étude effectuée dans une autre région a démontré que la pente est une variable importante dans l'analyse du pourcentage de déforestation d'un bassin versant.

Il serait donc intéressant pour les gestionnaires de la MRC de Rimouski-Neigette d'approfondir les connaissances actuelles sur l'état des bassins hydrographiques en fonction de ce critère. L'ensemble de ces constatations pourrait faire l'objet d'un projet spécifique où les conclusions devraient se jumeler efficacement avec des détails forestiers et fauniques du présent rapport.

## **2.9 POTENTIEL DE CONTAMINATION DES LACS ET DES RIVIÈRES PAR LA MOULE ZÉBRÉE**

La moule zébrée est un mollusque d'eau douce originaire d'Europe qui a été découvert pour la première fois dans les Grands Lacs en 1988 (MEF, 1995). Son introduction remonterait à 1985. À l'heure actuelle, elle a déjà envahi les Grands Lacs, la zone d'eau douce du fleuve Saint-Laurent, les voies d'eau de 18 États américains et une grande partie de l'Ontario. On craint maintenant la prolifération de cette espèce dans plusieurs lacs et cours d'eau du Québec. Parce qu'elle est de provenance européenne, la moule zébrée a peu de prédateurs naturels ici. Même si elle constitue la nourriture de quelques espèces comme certains poissons ou canards plongeurs, il est impossible pour le moment d'en contrôler efficacement la croissance.

La moule zébrée est très prolifique (30 000 à 40 000 oeufs par année) et le principal vecteur de contamination est le transport des larves par la coque et les eaux de ballast des bateaux. C'est d'ailleurs de cette façon qu'elle est parvenue sur notre continent. Une fois introduite dans un lac, elle ne peut être délogée. Son arrivée peut entraîner des changements notables dans les écosystèmes mais les données actuelles concernant l'impact sur les communautés piscicoles sont contradictoires. Ainsi, les répercussions sont importantes à certains endroits mais peu perceptibles ailleurs. Il semble toutefois qu'une invasion de ce genre pourrait avoir de lourdes conséquences sur plusieurs activités sportives, compromettre celles dont le potentiel est à développer dans le futur (pêche, nautisme, natation et autres) et causer une foule d'autres problèmes très onéreux (envahissement des prises d'eau potable, des ouvrages de retenue des eaux et autres).

Une étude réalisée pour Faune et Parcs Québec et déposée en 1995 démontre clairement que les conditions propices au développement de la moule zébrée sont réunies dans les eaux douces du Bas-Saint-Laurent (rives rocheuses, pH 7 et calcium 20 mg/l). Pour la région bas-laurentienne, 21 lacs sur les 33 échantillonnés sont propices à la colonisation.

En résumé, des mesures strictes et une politique globale devront être mises de l'avant par les divers intervenants afin d'éviter la contamination des rivières et des cours d'eau.



### **3. MILIEUX SENSIBLES AUX ACTIVITÉS FORESTIÈRES**

---

L'un des principaux objectifs du plan de protection et de mise en valeur de la forêt privée est d'assurer le maintien de la biodiversité des ressources naturelles du territoire de la MRC de Rimouski-Neigette en préservant les caractéristiques biologiques et physiques des sites considérés comme sensibles aux activités humaines, et plus spécifiquement à l'exploitation forestière. À l'avenir, les agents livreurs auront un rôle important à jouer dans la protection des milieux sensibles. Ces dernières années, la SERN et plus récemment la Forêt Modèle du Bas-Saint-Laurent ont d'ailleurs, sur leurs territoires respectifs, œuvré de façon importante dans ce domaine.

À cet effet, considérant l'accès à une aide technique, les propriétaires qui adhèrent à un programme d'aménagement sont plus en mesure de protéger les milieux sensibles que les propriétaires qui n'en font pas partie.

On définit les milieux sensibles aux activités forestières comme étant les endroits où les caractéristiques physiques et biologiques risquent d'être perturbées fortement à la suite d'impacts négatifs occasionnés plus particulièrement par la récolte, le transport du bois ou par les travaux d'aménagement provoquant un changement important des facteurs écologiques (préparation de terrain, plantation d'arbres et autres).

De plus, les sites faisant l'objet d'une utilisation autre que la production de matière ligneuse et dont les activités pourraient modifier le potentiel actuel d'utilisation sont considérés comme sensibles aux activités forestières.

Les milieux critiques ont été regroupés selon les cinq grandes catégories suivantes :

- la protection des sols;
- la protection des milieux riverains et des cours d'eau;
- la protection des milieux forestiers particuliers;
- la protection des habitats et des espèces fauniques;
- la protection des secteurs d'intérêt d'utilisation autre que la production de matière ligneuse.

#### **3.1 PROTECTION DES SOLS**

##### **3.1.1 Sols minces et sols organiques**

Les sols minces sont caractérisés par des dépôts dont l'épaisseur modale est inférieure à 1 mètre. On retrouve cinq classes correspondant aux caractéristiques des dépôts minces



(tableau 3.1). La sensibilité de ces sites aux activités forestières varie de faible à élevée selon le pourcentage de la pente et la fréquence des affleurements rocheux.

Tel qu'il est précisé dans ce tableau, les sites sur sol mince ou organique couvrent une superficie de 29 066 hectares dont 16 292 hectares présentent des contraintes faibles, 4 475 hectares des contraintes modérées et 8 299 hectares des contraintes élevées. Une attention toute particulière devra être portée sur les superficies possédant des contraintes élevées aux activités forestières, soit les sites ayant une épaisseur modale inférieure à 25 centimètres, présentant des affleurements rocheux ou étant situés sur des pentes supérieures à 30 %. Les sols ayant une épaisseur se situant entre 25 centimètres et 1 mètre, localisés sur des pentes variant entre 16 et 30 %, limitent modérément les travaux d'aménagement intensif.

**Tableau 3.1 Répartition des sols minces par catégorie selon leur niveau de contrainte aux activités forestières**

Type de dépôt	Description	Pente (hectares)		
		< 15 %	15 - 30 %	> 30 %
1AY et 8AY	Dépôt d'épaisseur moyenne. Épaisseur modale se situant entre 50 centimètres et 1 mètre. Les affleurements rocheux sont rares ou très rares.	2 079	768	27
1AR, 8AR, 8R et 5SR	Sols minces. Matériau dont l'épaisseur modale se situe entre 25 centimètres et 1 mètre. Les affleurements rocheux sont peu fréquents.	14 095	3 623	593
1AM et 8AM	Sols minces. Matériau dont l'épaisseur modale se situe entre 25 centimètres et 50 centimètres. Les affleurements rocheux sont peu fréquents.	118	84	153
R1A	Dépôts allant de minces à très minces. Épaisseur modale inférieure à 50 centimètres. Affleurements rocheux rares.	---	---	---
R	Sols très minces. Substratum rocheux recouvert d'une mince couche de matériau (inférieure à 25 centimètres). Le roc occupe plus de 50 % de la surface.	786	711	1 282
7	Sols organiques. Dépôt organique d'épaisseur variable.	4 743	4	---

Contrainte :	<b>16 292 hectares</b>	Faible
	<b>4 475 hectares</b>	Modérée
	<b>8 299 hectares</b>	Élevée

Les sols organiques, souvent caractérisés par un drainage déficient et par la présence de cédrières ou de pessières, couvrent une superficie de 4 747 hectares. Ils présentent des contraintes élevées, plus particulièrement à la machinerie forestière. Des mesures d'atténuation des impacts de la machinerie sont essentielles afin de préserver les caractéristiques écologiques de ces milieux.

### 3.1.2 Sites sur pente forte

La classe de pente exprime la dénivellation du terrain en pourcentage pour les territoires forestiers productifs et improductifs. Un terrain est considéré comme peu accessible lorsque sa pente se situe entre 31 et 40 % et inaccessible lorsque sa pente est supérieure à 40 % ou s'il est entouré de pentes supérieures à 40 %.

Selon le tableau 3.2, la grande majorité du territoire forestier est très accessible puisque près de 96,1 % des superficies sont localisées sur des pentes inférieures à 30 %. Toutefois, 2 292 hectares sont situés sur des pentes de 31 à 40 % et 1 106 hectares sur des pentes supérieures à 40 %, ce qui est, somme toute, assez normal.

**Tableau 3.2 Répartition des superficies par classe de pente**

Code	% de pente	Terrains forestiers (hectares)	%	Contrainte
A	0 à 3 %	14 193	16,3	aucune
B	4 à 8 %	41 342	47,3	aucune
C	9 à 15 %	18 997	21,8	faible
D	16 à 30 %	9 381	10,7	modérée
E	31 à 40 %	2 292	2,6	élevée
F	41 % et plus	1 106	1,3	extrême
<b>Total</b>		<b>87 311</b>	<b>100,0</b>	

Le schéma d'aménagement de la MRC de Rimouski-Neigette ne prévoit aucune réglementation sur l'abattage des arbres dans les zones à risque d'érosion (désignées sur cartes) et d'inondation. Les sites à pente forte font cependant l'objet de mesures de protection dans plusieurs municipalités (tableau 3.3).

**Tableau 3.3 Réglementation en vigueur sur les sites à pente forte**

<b>Ville ou municipalité</b>	<b>Réglementation</b>
Saint-Anaclet-de-Lessard, Saint-Eugène-de-Ladrière, Saint-Valérien, Sainte-Odile- sur-Rimouski	Sur les sites présentant une pente supérieure à 30 %, seules les coupes d'éclaircie et les coupes sélectives sont autorisées.
Esprit-Saint, La Trinité-des- Monts, Mont-Lebel, Saint-Fabien, Saint-Marcellin, Saint-Narcisse- de-Rimouski, Saint-Valérien	Sur les sites ayant une pente supérieure à 30 %, seules les coupes d'éclaircie et les coupes sélectives sont autorisées et ne pourront être reprises sur la même surface avant une période minimale de 10 ans.

### 3.1.3 Sols humides et secs

Les sols humides (classe IV) sont souvent caractérisés par la présence de la nappe phréatique qui atteint la surface du sol pendant une brève période. Constitués de dépôts minéraux épais, recouverts de tourbe ou d'une épaisse couche d'humus, on y retrouve une végétation composée d'espèces hydrophiles typiques à ce genre de milieu. Ces sites sont convoités par plusieurs espèces fauniques. Des mesures spécifiques devront être mises de l'avant afin de préserver et de maintenir les caractéristiques de ce type d'habitat.

Les sols secs (classe II), pour leur part, présentent une déficience en eau pendant la majeure partie de la période de croissance. Cette situation rend difficile l'installation de la régénération et provoque un ralentissement de la croissance des espèces présentes.

Sur le territoire de la MRC de Rimouski-Neigette, tel qu'il est démontré au tableau 3.4, les sites très humides (classe V) que l'on retrouve exclusivement sur des dépôts organiques couvrent une superficie de 5 312 hectares, soit 6,2 % de la superficie forestière productive, ce qui est très élevé. Les sites très secs (classe I), situés généralement sur des dépôts très minces ou du roc, représentent seulement 3 226 hectares (3,8 %). En résumé, les sites possédant des contraintes modérées ou élevées dues à leurs caractéristiques hydriques représentent dans l'ensemble 10 % de la superficie forestière productive.

**Tableau 3.4 Répartition des superficies par classe de régime hydrique**

<b>Classe</b>	<b>Description</b>	<b>Superficie forestière productive (hectares)</b>	<b>Contrainte</b>
I	<u>Très sec</u> : déficit sévère en eau tout au long de la période de croissance	3 226	modérée
II	<u>Sec</u> : déficit en eau pour la plus grande partie de la période de croissance	9 765	faible
III	<u>Frais</u> : absence de déficit hydrique	59 663	nulle
IV	<u>Humide</u> : sol saturé en eau pour une courte période	7 998	faible
V	<u>Très humide</u> : sol saturé en eau pendant toute la saison de croissance	5 312	élevée
<b>Total</b>		<b>85 954</b>	

### 3.1.4 Sensibilité des sols aux activités forestières

Le tableau 3.5 présente une grille interprétative qui, en combinant des caractéristiques biophysiques telles que l'épaisseur des dépôts, le type de régime hydrique et les classes de pentes, permet d'évaluer la sensibilité d'un territoire aux activités forestières (carte 9).

### 3.1.5 Zones de mouvement de terrain, d'érosion et d'inondation

Dans son schéma d'aménagement, la MRC de Rimouski-Neigette a identifié sur cartes les zones comportant des risques élevés ou moyens de mouvement de terrain, d'érosion et d'inondation. Aucune réglementation concernant l'abattage n'a cependant été élaborée dans ces secteurs.

**Tableau 3.5 Grille interprétative montrant la sensibilité des sites aux opérations forestières**

Groupe	Type de dépôt (x)	Classe de pente	Régime hydrique	Superficie forestière productive (hectares)	Superficie récoltée récemment par coupe rase (hectares)	Sensibilité
1E	Tous les dépôts	F à S	I à V	1 062	---	élevée
2E	7-7T	A à D	IV et V	5 204	218	élevée
3E	R	A à E	I et II	2 167	59	élevée
4E	R(x)	D	I à III	---	---	élevée
5E	(x)R (x)M (x)Y	E	I à III	605	---	élevée
<b>Sous-total</b>		---	---	<b>9 038</b>	<b>277</b>	---
<b>Sensibilité élevée</b>						
6M	(x)R (x)M (x)Y	D A à C	I à IV I à IV	4 475	111	modérée
7M	Autres dépôts	A à D	I et V	176	2	modérée
8M	Autres dépôts	E	I à III	1 017	16	modérée
<b>Sous-total</b>		---	---	<b>5 668</b>	<b>129</b>	---
<b>Sensibilité modérée</b>						
<b>Total</b>		---	---	<b>14 706</b>	<b>406</b>	---
<b>Territoire sous contraintes</b>						

Carte 9 : Localisation des sites sensibles aux activités forestières



Les milieux montrant une sensibilité élevée sont divisés en cinq groupes :

1. tous les sites localisés sur des pentes supérieures à 40 % ou entourés de pentes supérieures à 40 % (1E);
2. les milieux avec des dépôts organiques dont le régime hydrique est humide (classe IV) ou très humide (classe V) (2E);
3. les affleurements rocheux localisés sur des pentes inférieures à 41 % et dont le régime hydrique est très sec (classe I) ou sec (classe II) (3E);
4. les sites avec des dépôts minéraux minces ou très minces avec affleurements rocheux situés sur des pentes modérées (16 à 30 %) (4E);
5. les sites avec des dépôts minéraux minces ou très minces avec affleurements rocheux sur des pentes fortes (30 à 40 %) (5E).

Les milieux présentant une sensibilité élevée aux activités forestières couvrent, sur le territoire de la MRC de Rimouski-Neigette, une superficie totale de 9 040 hectares, soit 10,5 % de la superficie forestière productive et sont principalement composés de dépôts organiques (5 204 hectares) (57,6 %).

Les milieux modérément sensibles ne couvrent que 5 668 hectares, soit 6,6 % de la superficie forestière productive. On y retrouve trois groupes principaux :

1. les sites localisés sur des dépôts minéraux d'épaisseur moyenne ou mince sur des pentes D (16 à 30 %) ou des dépôts très minces sur pentes inférieures à 15 % (6M);
2. tous les sites situés sur des dépôts autres et des pentes inférieures à 30 % présentant un régime hydrique, soit très sec (classe I) ou très humide (classe V) (7M);
3. les sites sur pentes fortes (30 %) dont le dépôt est épais (8M).

Dans le passé, 406 hectares jugés sensibles aux opérations forestières ont été récoltés par la méthode de la coupe à blanc. Cette superficie, représentée par les coupes totales et les plantations récentes (moins de cinq ans) occupe 2,8 % de l'ensemble des endroits critiques. Par ailleurs, plus d'interventions ont été exécutées sur les sites à sensibilité élevée (277 hectares) que sur les sites à sensibilité modérée (129 hectares).



### 3.2 PROTECTION DES MILIEUX RIVERAINS ET DES COURS D'EAU

La couverture végétale des milieux riverains joue un rôle majeur quant au maintien de la qualité des caractéristiques physico-chimiques des cours d'eau. Elle agit comme une zone tampon, limitant l'érosion des berges tout en étant un milieu fortement convoité par différentes espèces fauniques. De plus, la présence d'un couvert forestier à proximité de petits cours d'eau diminue les variations de température de l'eau.

Tel qu'il est décrit au chapitre 2, plusieurs cours d'eau d'importance comme les rivières Rimouski, Neigette et Sud-Ouest s'écoulent au sein du territoire de la MRC. Ceux-ci supportent un ensemble d'activités dont la pêche au saumon (rivière Rimouski). Il existe d'ailleurs, dans plusieurs municipalités, une réglementation concernant la rivière Rimouski (tableau 3.6).

**Tableau 3.6 Réglementation concernant la protection des rives de la rivière Rimouski**

<b>Municipalité</b>	<b>Réglementation</b>
Saint-Narcisse-de-Rimouski	Sur une bande de 60 mètres de part et d'autre de la rivière, de la limite nord de la municipalité jusqu'à la Route 232, seule la coupe sélective est autorisée.
La Trinité-des-Monts	Sur les rives de la rivière, 100 mètres de part et d'autre, seule la coupe sélective (1/3 des tiges commerciales) est autorisée, et ce, de la limite nord à la limite sud de la municipalité. La coupe ne pourra être reprise sur une même surface avant une période minimale de 10 ans.
Rimouski	De part et d'autre de la rivière, à l'intérieur d'une bande de 60 mètres mesurée à partir de la ligne naturelle des hautes eaux, le déboisement est interdit à l'exception de la coupe sélective.
Saint-Valérien	Sur les rives de la rivière, 100 mètres de part et d'autre, seule la coupe sanitaire est autorisée. Sur les rives de la rivière Petite Rimouski, 100 mètres de part et d'autre de la rivière, seule la coupe sanitaire est autorisée, de la limite est de la municipalité jusqu'à la route Saint-Guy.

D'autres cours d'eau du territoire font également l'objet de dispositions réglementaires concernant la protection des rives (tableau 3.7). « Pour des fins de la présente politique, la rive est une bande de terre qui borde les lacs et cours d'eau et qui s'étend vers l'intérieur des terres à partir de la ligne des hautes eaux. La largeur de la rive à protéger se mesure horizontalement » (Gazette officielle du Québec). La largeur de la rive est la suivante :

- a) la rive doit avoir 10 mètres de profondeur lorsque la pente est inférieure à 30 % ou lorsque l'on retrouve un talus de moins de 5 mètres de hauteur et que la pente est supérieure à 30 %;
- b) la rive doit avoir 15 mètres de profondeur lorsque la pente est supérieure à 30 % ou lorsque l'on retrouve un talus de plus de 5 mètres de hauteur et que la pente est supérieure à 30 %.

**Tableau 3.7 Réglementation municipale concernant la protection des rives**

<b>Municipalité</b>	<b>Réglementation</b>
Esprit-Saint, La Trinité-des-Monts, Le Bic, Mont-Label, Rimouski, Rimouski-Est, Saint-Eugène-de-Ladrière, Saint-Fabien, Saint-Marcellin, Saint-Narcisse-de-Rimouski, Saint-Valérien, Sainte-Odile-sur-Rimouski, Sainte-Blandine	Sur une bande de 10 mètres mesurée à partir du haut du talus tout déboisement, sauf le prélèvement partiel de la moitié des tiges de 10 centimètres et plus à la condition de préserver un couvert forestier d'au moins 50 %.
Saint-Anaclet-de-Lessard	Sur une bande de 30 mètres mesurée à partir du haut du talus tout déboisement, sauf le prélèvement partiel de la moitié des tiges de 10 centimètres et plus à la condition de préserver un couvert forestier d'au moins 50 %.

### **3.3 PROTECTION DES MILIEUX FORESTIERS PARTICULIERS**

On identifie comme étant un milieu forestier particulier les sites naturels relativement rares ou abritant une espèce végétale désignée menacée ou vulnérable et les peuplements forestiers utilisés pour une production autre que la récolte de bois, soit :

- les aulnaies;

- les terrains dénudés et semi-dénudés secs ou humides;
- les îles et les îlots;
- les espèces végétales susceptibles d'être menacées ou vulnérables;
- les érablières à potentiel de production acéricole;
- les vieilles cédrières;
- les peuplements forestiers particuliers.

### 3.3.1 Aulnaies et terrains dénudés et semi-dénudés secs ou humides

Selon les normes de stratification écoforestière du MRN (1995), on définit un terrain forestier improductif comme étant une tourbière (terrain dénudé ou semi-dénudé humide), une mosaïque d'affleurements rocheux (terrain dénudé ou semi-dénudé sec) ou bien une aulnaie humide sise le long d'un cours d'eau d'une superficie supérieure à 2 hectares et possédant un rendement inférieur à 30 mètres cubes à l'hectare sur une révolution de 120 ans. Ces terrains couvrent une superficie totale de 1 357 hectares, représentant 1,1 % de la superficie totale des terrains sous gestion privée. Il serait important d'établir une politique de protection de ces milieux si l'on veut maintenir leur représentativité au sein de la MRC.

Le tableau 3.8 présente l'importance de chacune de ces catégories en territoire sous gestion privée.

**Tableau 3.8 Répartition des superficies pour les sites forestiers improductifs en territoire sous gestion privée**

Catégorie de terrain	Superficie (hectares)
Aulnaie	447
Dénudé ou semi-dénudé sec	74
Dénudé ou semi-dénudé humide	836
<b>Total</b>	<b>1 357</b>

### 3.3.2 Îles et îlots

De par leur localisation, leur importance visuelle, leur fragilité aux conditions atmosphériques et leur utilisation par la faune aviaire, les îles et les îlots présentent un grand intérêt pour la collectivité et sont considérés, dans le cadre du plan de protection et de mise en valeur, comme des milieux présentant une sensibilité élevée aux activités forestières. Au sein de la MRC, seuls les îles du Bic, Saint-Barnabé et l'îlet Canuel ont une superficie supérieure à 4 hectares.

Toutefois, dans la banque de données du MRN, ceux-ci sont inclus à la superficie totale de la MRC. Une modalité générale de protection devra s'appliquer à ces îlots afin de maintenir leurs caractéristiques écologiques.

### **3.3.3 Espèces végétales susceptibles d'être désignées menacées ou vulnérables**

On définit comme espèce susceptible d'être désignée menacée ou vulnérable toute espèce dont la disparition est appréhendée ou bien dont la survie est précaire.

À notre connaissance, la région de Rimouski-Neigette n'a fait l'objet d'aucune étude intensive de sa flore vasculaire. Cependant, grâce à la collaboration du Centre de données sur le patrimoine naturel du Québec, il nous a été possible de prendre connaissance de l'existence de 18 espèces en forêt privée. Le tableau 3.9 présente leur description et leur localisation.

Puisque les observations des plantes rares, menacées ou vulnérables dans la MRC de Rimouski-Neigette remontent dans la majorité des cas à plusieurs années, des travaux de vérification devront être menés afin de s'assurer de leur présence actuelle.

**Tableau 3.9 Description et localisation des espèces végétales susceptibles d'être désignées menacées ou vulnérables en territoire sous gestion privée**

<b>Espèce</b>	<b>Localité</b>	<b>Observations et commentaires</b>	<b>Occurrence possible</b>	<b>Dernière observation</b>
<i>Arabis holboelli</i> (var. <i>collinsi</i> )	Le Bic (baie Hâtée, près du golf)	Rochers en bordure de la baie	Rayon de 1,5 km	1948-07-09
<i>Arethusa bulbosa</i>	Saint-Eugène-de-Ladrière	Tourbière marécageuse	Rayon de 8 km	1974-07-12
<i>Arethusa bulbosa</i>	Saint-Fabien (lac des Joncs)	Bois tourbeux et ouvert	Rayon de 8 km	1970-07-01
<i>Arnica lanceolata</i>	Rimouski (rivière Rimouski)	Bord humide de la rivière	Rayon de 1,5 km	1939-08-01
<i>Arnica lanceolata</i>	Bic (rivière du Bic)	Sur roches	Rayon de 8 km	1910-07-20
<i>Astragalus americanus</i>	Rimouski (rapide des Bois Brûlés)	Plante de rivage et plateaux de gravier	Rayon de 1,5 km	1939-08-19
<i>Calamagrostis purpurascens</i> var <i>purpurascens</i>	Saint-Fabien (mont à l'est de l'îlet au Flacon)	Éboulis de calcaire concassé, tablettes de calcaires	Rayon de 1,5 km	1950-07-05
<i>Carex backii</i>	Rimouski (Sacré-Cœur)	Flanc sud d'un petit mont	Rayon de 8 km	1952-07-02
<i>Carex prairea</i>	Saint-Fabien	En bordure d'un fossé dans une tourbière	Rayon de 1,5 km	1910-07-23
<i>Cypripedium reginae</i>	Saint-Fabien (lac des Joncs), environ 100 mètres à l'ouest du dernier chalet	Clairière tourbeuse, dans un fen boisé à thuya	Rayon de 150 m	1993-07-03
<i>Cypripedium reginae</i>	Saint-Fabien (tourbière au sud du pic Champlain)	Clairière parmi de petits mélèzes et cèdres, en bordure d'un bog à sphaignes, 60 individus	Rayon de 1,5 km	1991
<i>Cypripedium reginae</i>	Saint-Fabien (Porc-Pic)	Tourbière	Rayon de 1,5 km	1936-08-06
<i>Draba aurea</i>	Rimouski (Sacré-Cœur, îlet Canuel, rive sud)	Schistes calcaires, rochers exposés, exposition sud	Rayon de 150 m	1939-07-05
<i>Nymphaea tetragona</i>	Saint-Fabien (Porc-Pic)	Petit lac tourbeux profond	Rayon de 8 km	1936-08-06
<i>Nymphaea tetragona</i>	Saint-Fabien (lac des Joncs)	---	Rayon de 1,5 km	1969-08-22

Suite à la page suivante...

...Suite

<b>Espèce</b>	<b>Localité</b>	<b>Observations et commentaires</b>	<b>Occurrence possible</b>	<b>Dernière observation</b>
<i>Poa secunda</i>	Le Bic, (cap du Corbeau, pointe aux Corbeaux)	Rocher calcaire	Rayon de 1,5 km	1950-06-16
<i>Polystichum lonchitis</i>	Rimouski (rapide des Bois Brûlés)	Éboulis de roches calcaires au pied d'un rapide	Rayon de 1,5 km	1961-07-04
<i>Polystichum lonchitis</i>	Rimouski (Sacré-Cœur, chemin du Golf)	Érablière à sucre, flanc de conglomérat, bois montueux, paroi d'un rocher	Rayon de 1,5 km	1984-06-07
<i>Polystichum lonchitis</i>	Rimouski (rivière Rimouski, environ 21 km du fleuve)	Éboulis de calcaire concassé	Rayon de 1,5 km	1940-08-22
<i>Rosa rousseauiorum</i>	Rimouski (île Saint-Barnabé)	Haut de grève	Rayon de 1,5 km	1962-09-06
<i>Rosa rousseauiorum</i>	Beauséjour	Bord de la rivière, rochers et lieux secs	Rayon de 1,5 km	1941-08-29
<i>Rosa williamsii</i>	Rimouski (rivière Rimouski)	---	Rayon de 1,5 km	1941-08-21
<i>Scirpus clintonii</i>	Rimouski (rivière Rimouski, environ 1,6 km à l'est d'un pont)	Platière rocheuse calcaire exposée de la rive, berge schisteuse	Rayon de 1,5 km	1977-07-11
<i>Triglochin gaspense</i>	Rimouski (Nazareth)	Marais salé sur limon et sable	Rayon de 1,5 km	1994-08-05
<i>Valeriana sitchensis ssp uliginosa</i>	Saint-Fabien (Porc-Pic)	Tourbière à sphaigne	Rayon de 1,5 km	1948-07-21
<i>Valeriana sitchensis ssp uliginosa</i>	Saint-Anaclet-de-Lessard	Habitat riverain	Rayon de 8 km	1937-07-28
<i>Woodsia alpina</i>	Le Bic (cap du Corbeau)	Schistes calcaires	Rayon de 1,5 km	1939-06-17
<i>Woodsia alpina</i>	Rimouski (rapide des Bois Brûlés)	Montagne	Rayon de 1,5 km	1940-07-02
<i>Woodsia oregana</i>	Le Bic (cap du Corbeau)	Versant sud, crêtes calcaires et conglomérats calcaires	Rayon de 1,5 km	1906-07-06

### 3.3.4 Peuplements forestiers particuliers

Sans pour autant qu'ils soient considérés comme menacés au sens de la loi, on note au sein du territoire la présence de peuplements forestiers ou d'arbres remarquables ayant des attributs spécifiques quant à leur composition, leur âge ou leur utilisation. Dans le cadre de cet ouvrage, les peuplements forestiers dits particuliers ou arbres remarquables sont ceux possédant les caractéristiques suivantes :

- les érablières possédant un bon potentiel acéricole;
- les vieilles cédrières;
- les essences arborescentes désignées par les intervenants du milieu comme possédant des caractéristiques morphologiques remarquables.

Il faut préciser que la liste actuelle des peuplements particuliers et d'arbres exceptionnels proposée est préliminaire et qu'il est possible que d'autres peuplements forestiers considérés comme relativement rares puissent s'y ajouter. D'ailleurs la SERN a instauré depuis peu une procédure d'identification des peuplements ou individus particuliers et de sensibilisation des propriétaires lors de la confection des nouveaux plans de gestion.

#### *Érablières à potentiel acéricole*

Les érablières à potentiel acéricole sont décrites plus spécifiquement au chapitre 4 du présent document. Elles couvrent une superficie totale de 5 619 hectares, pour un potentiel estimé de 1 011 800 entailles. Il est important de préciser qu'une validation terrain devrait être réalisée afin d'identifier celles qui possèdent un réel potentiel pour une exploitation économiquement rentable. Mentionnons que les érablières sont protégées en vertu de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles. Celle-ci stipule qu'une personne ne peut, sans l'autorisation de la commission, utiliser une érablière située dans une région agricole désignée à une autre fin, ni y faire la coupe des érables, sauf pour des fins sylvicoles de sélection ou d'éclaircie. Une érablière est définie comme étant un peuplement forestier propice à la production de sirop d'érable d'une superficie minimale de 4 hectares.

Soulignons également que certaines municipalités ont ajouté à cette réglementation que les coupes ne peuvent être reprises sur la même surface avant une période de dix ans (Esprit-Saint, La Trinité-des-Monts, Mont-Lebel, Saint-Fabien, Saint-Marcellin, Saint-Narcisse-de-Rimouski, Saint-Valérien, Sainte-Blandine).

#### *Vieilles cédrières*

Actuellement, selon les données du MRN, on retrouve 132 cédrières de classe d'âge 120 ans et Vin (vieux inéquienne) en territoire sous gestion privée. Elles se répartissent comme suit : 67 cédrières pures (530 hectares), 26 cédrières à épinette noire (208 hectares), 32 cédrières à sapin (316 hectares) et sept cédrières à mélèze (101 hectares), pour une superficie totale de 432 hectares. Exception faite des cédrières à sapin, on considère qu'il serait important de préserver le potentiel génétique et biologique de ces peuplements forestiers (839 hectares). On retrouve la liste de ces peuplements à l'annexe 6. Dans l'éventualité où les cédrières pures de 90 ans seraient considérées, une superficie additionnelle de 54 hectares pourrait être obtenue.

De ce nombre, nous ne retenons cependant que 33 cédrières pures (120 ans et Vin) sur un régime hydrique très humide (5). La superficie totale de ces peuplements est de 306 hectares.

### *Arbres remarquables*

Au marais Sacré-Cœur de Rimouski, il existe un mélèze laricin de 275 centimètres de circonférence qui aurait environ 250 ans et à La Trinité-des-Monts, un orme d'Amérique de 437 centimètres de circonférence qui aurait 450 ans. La présence d'individus rares ou exceptionnels nous a également été signalée par la SER de la Neigette. Il s'agit d'un orme d'Amérique à Saint-Anaclet-de-Lessard, un ostryer de Virginie et un thuya occidental à Saint-Narcisse-de-Rimouski ainsi qu'un site de chênes rouges à Saint-Valérien.

De plus, selon la cartographie écoforestière du MRN, on trouverait cinq peuplements forestiers particuliers dans les limites de la MRC de Rimouski-Neigette. Il s'agit de trois pinèdes blanches, d'une pinède rouge et d'une cédrière à pin blanc. Ajoutons qu'une visite terrain serait nécessaire afin de vérifier la composition réelle de 21 peuplements dont les groupements d'essences sont Fh, FhR, RFh, Pb+Pe, Pb-Fi et PePb (annexe 6). La présence d'ormes d'Amérique et de frênes noirs justifierait une protection particulière des trois premiers alors que les trois derniers mériteraient une attention particulière puisqu'on pourrait y trouver des pins blancs de dimension respectable.

## **3.4 PROTECTION DES HABITATS ET DES ESPÈCES FAUNIQUES**

Cette section vise à identifier les habitats ayant une grande sensibilité aux activités forestières. Ils sont subdivisés en deux catégories, soit :

1. les milieux avec la présence d'une espèce animale susceptible d'être désignée menacée ou vulnérable;
2. les milieux avec la présence d'une espèce considérée d'intérêt particulier pour la région.



### **3.4.1 Milieux avec la présence d'une espèce animale susceptible d'être désignée menacée ou vulnérable**

Selon Beaulieu (1992), les principales espèces de la faune vertébrée susceptibles d'être désignées menacées ou vulnérables qui peuvent fréquenter le territoire de la MRC de Rimouski-Neigette sont le lynx du Canada, le lynx roux, le cougar de l'Est et l'aigle royal. D'autres espèces possédant une grande aire de distribution peuvent également être présentes. On peut penser à la musaraigne pygmée et la musaraigne fuligineuse.

### **3.4.2 Milieux avec la présence d'une espèce considérée d'intérêt particulier pour la région**

Le territoire rimouskois est fréquenté par plusieurs espèces dont certaines présentent un grand intérêt pour la collectivité. À titre d'exemple, il est clairement démontré que l'orignal, le cerf de Virginie, le saumon et l'omble de fontaine sont fortement convoités par les chasseurs et les pêcheurs. Cette section vise à identifier les sites supportant ces espèces animales ou les secteurs indispensables à leur maintien ou leur reproduction.

#### ***Ravages de cerfs de Virginie***

Selon Faune et Parcs Québec, deux ravages sont présents sur le territoire privé de la MRC de Rimouski-Neigette. Ils sont localisés le long de la rivière Rimouski entre la réserve Duchénier et l'ancien centre éducatif forestier de Macpès ainsi que dans le canton Varin. Il est toutefois possible de retrouver des pochettes de cerfs dont l'aire est inférieure à 2,5 km<sup>2</sup>. La majorité de ces pochettes sont connues de la population mais aucune n'a fait l'objet d'une cartographie spécifique.

#### ***Vasières à orignal***

Les vasières sont des milieux très recherchés par l'orignal, mais aucune n'a été jusqu'à maintenant identifiée sur le territoire. Une localisation précise et une cartographie détaillée devront être réalisées advenant la découverte d'un site.

#### ***Rivières à saumon et frayères***

Tel qu'il est décrit plus spécifiquement au chapitre 5, les rivières Rimouski et Sud-Ouest sont des rivières à saumon reconnues. Des dispositions au schéma d'aménagement précisent qu'une bande de protection d'une largeur de 60 mètres de part et d'autre de la rivière Rimouski doit

être maintenue, dans laquelle seules les coupes sélectives ou la récolte du tiers des tiges sont permises. Quant à la rivière Sud-Ouest, le secteur fréquenté par le saumon est situé dans le parc du Bic.

Le territoire de la MRC possède un bon potentiel de production d'ombles de fontaine. Une politique de protection des berges (bande riveraine de 10 et 15 mètres pour tous les cours d'eau permanents) a d'ailleurs été adoptée par la MRC. Le seul prélèvement autorisé concerne les tiges de 10 centimètres et plus à la condition de préserver un couvert forestier d'au moins 50 %.

### *Aires de concentration d'oiseaux aquatiques*

Selon Faune et Parcs Québec, le territoire rimouskois recèle cinq aires de concentration d'oiseaux aquatiques (canards marins). Elles sont localisées sur presque tout le littoral de la MRC. La fréquentation de ces aires repose principalement sur la quiétude du secteur et sur la protection de l'habitat.

De plus, on retrouve deux héronnières sur l'île Saint-Barnabé et une en bordure du lac Ferré (Saint-Narcisse-de-Rimouski).

## **3.5 SECTEURS D'INTÉRÊT PARTICULIER**

On définit les sites d'intérêt particulier comme étant des territoires présentant des caractéristiques liées au développement social et économique des communautés et dont l'utilisation prioritaire est autre que la production de la matière ligneuse.

Les secteurs d'intérêt particulier sont :

- les périmètres d'urbanisation et les zones de villégiature;
- les secteurs à potentiel ou à développement récréotouristique et les corridors panoramiques;
- les ruisseaux et les lacs servant à l'alimentation en eau potable;
- les sites de recherche en milieu forestier;
- les sites archéologiques;
- les friches agricoles et forestières;
- les sites d'intérêt esthétique et naturel.

### 3.5.1 Corridors panoramiques, zones de villégiature et sites d'intérêt particulier

Selon des informations obtenues auprès de la MRC, on dénombre seize périmètres d'urbanisation, plusieurs secteurs de villégiature, sites d'intérêt récréotouristique et plans d'eau en terrain sous gestion privée. Une réglementation concernant ces secteurs est d'ailleurs en vigueur dans plusieurs endroits de la MRC (tableaux 3.10 et 3.11). De plus, trois axes de corridors panoramiques (Routes 132 et 232 et 234) sont présents. Plusieurs municipalités ont prévu des règlements concernant l'encadrement visuel des paysages. Tous ces éléments sont décrits plus spécifiquement au tableau 3.12.

**Tableau 3.10 Réglementation en vigueur dans les périmètres d'urbanisation de la MRC**

<b>Municipalité</b>	<b>Réglementation</b>
<u>Coupe des arbres</u>	
Le Bic, Pointe-au-Père, Saint-Fabien, Sainte-Odile-sur-Rimouski, Rimouski-Est, Saint-Anaclet-de-Lessard, Sainte-Blandine	À l'intérieur des périmètres d'urbanisation, aucun arbre ne doit être coupé ou abattu sauf lorsque la coupe de l'arbre est rendue nécessaire pour des raisons de maladie de l'arbre, de sécurité des personnes ou des constructions, ou encore afin de procéder à une construction ou un aménagement qui ne peut être effectué à un autre endroit sur le terrain.
<u>Conservation des boisés pour les constructions</u>	
Pointe-au-Père	À l'intérieur du périmètre d'urbanisation, 25 % du boisé doit être conservé à l'exclusion de la superficie occupée pour les constructions, trottoirs, stationnements et allées d'accès. Le boisé conservé doit être également réparti de façon à conserver un écran visuel.
Saint-Eugène-de-Ladrière	À l'intérieur du périmètre d'urbanisation, 35 % du boisé doit être conservé à l'exclusion de la superficie occupée pour les constructions, trottoirs, stationnements et allées d'accès. Le boisé conservé doit être également réparti de façon à conserver un écran visuel.
Le Bic, Mont-Label, Saint-Marcellin, Saint-Narcisse-de-Rimouski, Saint-Fabien, Sainte-Odile-sur-Rimouski, Sainte-Blandine, Rimouski-Est	À l'intérieur du périmètre d'urbanisation, 50 % du boisé doit être conservé à l'exclusion de la superficie occupée pour les constructions, trottoirs, stationnements et allées d'accès. Le boisé conservé doit être également réparti de façon à conserver un écran visuel.
Saint-Anaclet-de-Lessard	À l'intérieur du périmètre d'urbanisation, 100 % du boisé doit être conservé à l'exclusion de la superficie occupée pour les constructions, trottoirs, stationnements et allées d'accès. Le boisé conservé doit être également réparti de façon à conserver un écran visuel.

**Tableau 3.11 Réglementation en vigueur dans les secteurs de villégiature de la MRC**

<b>Municipalité</b>	<b>Réglementation</b>
Le Bic, Saint-Valérien, Sainte-Odile-sur-Rimouski	Dans les zones désignées aux grilles de zonage du plan et règlements d'urbanisme, seule la coupe sélective est autorisée, c'est-à-dire la récolte du tiers des tiges de 10 centimètres et plus.
Sainte-Blandine	Dans les zones désignées aux grilles de zonage du plan et règlements d'urbanisme, seule la coupe sélective est autorisée, c'est-à-dire la récolte du tiers des tiges de 10 centimètres et plus et ne pourra être reprise sur la même surface avant une période minimale de 10 ans.
Esprit-Saint, Mont-Label, Saint-Eugène-de-Ladrière, Saint-Fabien, Saint-Marcellin, Saint-Narcisse-de-Rimouski, La Trinité-des-Monts	Dans les zones désignées à la grille de zonage du plan et règlements d'urbanisme, seule la coupe sélective ou d'éclaircie est autorisée, c'est-à-dire la récolte du tiers des tiges de 10 centimètres et plus et ne pourra être reprise sur la même surface avant une période minimale de 10 ans.
Mont-Label	Sur une bande de 100 mètres de part et d'autre des rives du lac à Quenon, seule la coupe sélective sera autorisée.
Saint-Anaclet-de-Lessard	Dans les zones désignées aux grilles de zonage du plan et règlements d'urbanisme, seule la coupe sélective est autorisée, c'est-à-dire la récolte du tiers des tiges de 10 centimètres et plus à 1,3 mètre de hauteur, et ce, sur une bande de 30 mètres des lacs et cours d'eau.

**Tableau 3.12 Réglementation en vigueur dans l'encadrement visuel des chemins publics de la MRC**

<b>Municipalité</b>	<b>Réglementation</b>	<b>Chemin</b>
Esprit-Saint	Sur une bande de 30 mètres de part et d'autre du chemin, seules sont permises les coupes partielles ne prélevant que le tiers des tiges de 10 centimètres et plus à 1,3 mètre du sol, par période 5 ans.	Route Centrale, 1 <sup>er</sup> Rang, 3 <sup>e</sup> Rang, Route 232
Esprit-Saint	Dans l'encadrement visuel du corridor routier, le déboisement ne devra excéder 1 hectare d'un seul tenant par année sur une même propriété foncière et ne pourra être repris sur la même surface avant une période minimale de 10 ans. Tous les sites séparés par moins de 100 mètres sont considérés comme d'un seul tenant.	Route 232
Saint-Eugène-de-Ladrière	Sur une bande de 30 mètres de part et d'autre du chemin, seules sont permises les coupes partielles ne prélevant que le tiers des tiges de 10 centimètres et plus à 1,3 mètre du sol, par période 5 ans.	5 <sup>e</sup> Rang (lot 638 au lot 632), 4 <sup>e</sup> Rang (lot 574 au lot 591)
Saint-Fabien	Sur une bande de 30 mètres de part et d'autre du chemin, seules sont permises les coupes partielles ne prélevant que le tiers des tiges de 10 centimètres et plus à 1,3 mètre du sol, par période 5 ans.	1 <sup>er</sup> Rang Ouest, 3 <sup>e</sup> Rang Ouest, route Saint-Fabien-Saint-Eugène, route de la Mer et route Cloutier
Saint-Fabien	Dans l'encadrement visuel du corridor routier, le déboisement ne devra excéder 1 hectare d'un seul tenant par année sur une même propriété foncière et ne pourra être repris sur la même surface avant une période minimale de 10 ans. Tous les sites séparés par moins de 100 mètres sont considérés comme d'un seul tenant.	Route 132 et 2 <sup>e</sup> Rang Ouest
Saint-Marcellin	Sur une bande de 30 mètres de part et d'autre du chemin, seules sont permises les coupes partielles ne prélevant que le tiers des tiges de 10 centimètres et plus à 1,3 mètre du sol, par période 5 ans.	Route 234, route du lac Noir, route de l'Église, 5 <sup>e</sup> Rang, 6 <sup>e</sup> Rang, 9 <sup>e</sup> Rang, 10 <sup>e</sup> Rang, route du Fourneau-à-chaux, route de la rivière Noire
		Suite à la page suivante...

<b>Municipalité</b>	<b>Réglementation</b>	<b>Chemin</b>
---------------------	-----------------------	---------------

...Suite

Saint-Marcellin	Dans l'encadrement visuel du corridor routier, le déboisement ne devra excéder 1 hectare d'un seul tenant par année sur une même propriété foncière et ne pourra être repris sur la même surface avant une période minimale de 10 ans. Tous les sites séparés par moins de 100 mètres sont considérés comme d'un seul tenant.	Route 234 de la limite ouest de la municipalité jusqu'à la route de l'Église
Saint-Narcisse-de-Rimouski	Sur une bande de 30 mètres de part et d'autre des chemins et routes publics, seules les coupes partielles ne prélevant que le tiers des tiges de 10 centimètres et plus à 1,3 mètre du sol sont autorisées et ne peuvent être reprises sur la même surface avant une période minimale de 10 ans.	Tous les chemins et routes publics
Saint-Narcisse-de-Rimouski	Dans l'encadrement visuel du corridor routier, le déboisement ne devra excéder 1 hectare d'un seul tenant par année sur une même propriété foncière et ne pourra être repris sur la même surface avant une période minimale de 10 ans. Tous les sites séparés par moins de 100 mètres sont considérés comme d'un seul tenant.	Route 232
Sainte-Odile-sur-Rimouski	Sur une bande de 30 mètres de part et d'autre du chemin, seules sont permises les coupes partielles ne prélevant que le tiers des tiges de 10 centimètres et plus à 1,3 mètre du sol, par période 5 ans.	Chemin de la Couronne, chemin des Pointes, chemin Beauséjour, route Lemieux
La Trinité-des-Monts	Sur une bande de 20 mètres de part et d'autre du chemin, seules sont permises les coupes partielles ne prélevant que le tiers des tiges de 10 centimètres et plus à 1,3 mètre du sol, par période 5 ans.	Route Centrale, chemin du Cenellier, Route 232, chemin de la Côte-à-Louis, chemin de la rivière Verte
La Trinité-des-Monts	Dans l'encadrement visuel du corridor routier, le déboisement ne devra excéder 1 hectare d'un seul tenant par année sur une même propriété foncière et ne pourra être repris sur la même surface avant une période minimale de 10 ans. Tous les sites séparés par moins de 100 mètres sont considérés comme d'un seul tenant.	Route 232
Mont-Label	Sur une bande de 30 mètres de part et d'autre du chemin, seules sont permises les coupes partielles ne prélevant que le tiers des tiges de 10 centimètres et plus à 1,3 mètre du sol, par période 5 ans.	Route 232, 5 <sup>e</sup> Rang et chemin du lac de la Montagne

Suite à la page suivante...

**Municipalité**

**Réglementation**

**Chemin**

...Suite

Mont-Label	Dans l'encadrement visuel du corridor routier, le déboisement ne devra excéder 1 hectare d'un seul tenant par année sur une même propriété foncière et ne pourra être repris sur la même surface avant une période minimale de 10 ans. Tous les sites séparés par moins de 100 mètres sont considérés comme d'un seul tenant.	Route 232
Saint-Anaclet-de-Lessard	Sur une bande de 30 mètres de part et d'autre du chemin, seules sont permises les coupes partielles ne prélevant que le tiers des tiges de 10 centimètres et plus à 1,3 mètre du sol et ne pourront être reprises avant une période minimale de 10 ans.	Tous les chemins publics
Saint-Anaclet-de-Lessard	Dans l'encadrement visuel du corridor routier, le déboisement ne devra excéder 1 hectare d'un seul tenant par année sur une même propriété foncière et ne pourra être repris sur la même surface avant une période minimale de 10 ans. Tous les sites séparés par moins de 100 mètres sont considérés comme d'un seul tenant.	Rang 1 Neigette
Saint-Valérien	Sur une bande de 30 mètres de part et d'autre du chemin, seules sont permises les coupes partielles ne prélevant que le tiers des tiges de 10 centimètres et plus à 1,3 mètre du sol, par période 5 ans.	Route Centrale, route Saint-Guy, 5 <sup>e</sup> Rang et 6 <sup>e</sup> Rang
Sainte-Blandine	Sur une bande de 30 mètres de part et d'autre du chemin, seules sont permises les coupes partielles ne prélevant que le tiers des tiges de 10 centimètres et plus à 1,3 mètre du sol, par période 5 ans.	2 <sup>e</sup> Rang, chemin du lac de la Montagne, route du club des Racquetteurs
Sainte-Blandine	Dans l'encadrement visuel du corridor routier, le déboisement ne devra excéder 1 hectare d'un seul tenant par année sur une même propriété foncière et ne pourra être repris sur la même surface avant une période minimale de 10 ans. Tous les sites séparés par moins de 100 mètres sont considérés comme d'un seul tenant.	Route 232 à partir du 4 <sup>e</sup> Rang jusqu'à l'embranchement du chemin de Val-Neigette

---

### 3.5.2 Sources d'alimentation en eau potable

Selon les informations obtenues, on retrouve dix municipalités qui sont dotées d'un réseau municipal d'aqueduc. Les modes de captage sont divisés en deux catégories, soit le puits artésien et le point de captage localisé sur un cours d'eau ou un lac.

Cinq puits artésiens sont présents sur le territoire de la MRC :

- un puits sur le territoire de la municipalité de Le Bic;
- un puits sur le territoire de la municipalité de Saint-Marcellin;
- un puits sur le territoire de la municipalité de Sainte-Odile-sur-Rimouski;
- deux puits sur le territoire de la municipalité de Sainte-Blandine.

Plusieurs municipalités sont alimentées par différents points de captage, soit :

- Rimouski : lac à l'Anguille, lac Desrosiers et réservoir du barrage;
- Saint-Fabien : lac Petit Malobès et lac Pitchemin;
- Saint-Narcisse-de-Rimouski : lac Santerre.

Les municipalités de Rimouski-Est, Pointe-au-Père et Saint-Anaclet-de-Lessard sont alimentées par les conduites de la ville de Rimouski.

L'objectif de cette identification de secteurs d'intérêt est de s'assurer que les activités forestières n'auront aucun impact négatif sur la qualité de l'eau de l'ensemble des prises d'alimentation. Dans son schéma, la MRC a défini à 30 mètres le périmètre de protection des points de captage d'eau potable s'appliquant. La municipalité de Saint-Narcisse-de-Rimouski a toutefois augmenté cette protection à 45 mètres, alors que la municipalité de Sainte-Blandine l'a augmentée à 60 mètres.

### **3.5.3 Sites de recherche en milieu forestier**

Tel qu'il est spécifié par le MRN, les forêts d'expérimentation et d'enseignement couvrent une superficie de 2 557 hectares. Elles sont toutes localisées sur les terres sous gestion publique. Toutefois, certaines se retrouvent en territoire municipalisé (Saint-Narcisse-de-Rimouski, Saint-Valérien, Saint-Anaclet-de-Lessard, Sainte-Blandine et Sainte-Odile-sur-Rimouski).

Selon les informations obtenues, seule la seigneurie de Nicolas Riou supporterait des activités de recherche sur les terres privées de la MRC de Rimouski-Neigette. La liste de ces projets est présentée à l'annexe 9.

### **3.5.4 Sites archéologiques**

Selon le ministère de la Culture et des Communications, on retrouverait plusieurs sites d'intérêt archéologique sur le territoire. Mis à part celui localisé dans la ville de Rimouski, la plupart sont situés dans le parc du Bic ou à Saint-Fabien-sur-Mer.



### 3.5.5 Friches à vocation agricole et forestière

Tel qu'il est décrit précédemment, la région de Rimouski-Neigette possède dans son ensemble un faible potentiel en terres agricoles. Depuis une cinquantaine d'années, on a constaté un abandon graduel de terres en culture occasionnant l'apparition de friches envahies par des essences forestières.

Actuellement, les intervenants du milieu (MAPAQ, MRN, UPA et autres) sont à identifier les terres agricoles et les friches agroforestières présentant le meilleur potentiel agricole (culture et pâturage). Cet exercice permettra de préciser les superficies à vocation agricole, limitant ainsi le reboisement aux friches possédant un faible potentiel pour l'agriculture. Le tableau 3.13 présente les résultats préliminaires obtenus pour la MRC de Rimouski-Neigette.

**Tableau 3.13 Répartition des types de friches selon leur potentiel agricole**

Type de terrain	Potentiel agricole	Superficie (hectares)	Superficie totale %
Friche agricole	modéré à élevé	181	0,1
Friche agroforestière	faible à élevé	145	0,2
Friche forestière	faible	3 325	3,9
<b>Total</b>		<b>3 651</b>	<b>2,8</b>

Les friches qui apparaissent à la cartographie du MRN représentent 3 651 hectares, dont 181 hectares considérés selon le MAPAQ comme possédant un potentiel agricole modéré à élevé (carte 10). Normalement, le reboisement de ces friches ne sera pas autorisé. Les différents types de friches comprennent également celles ayant reçu une autorisation de reboisement.

Carte 10 : Localisation des friches agricoles et forestières



### 3.6 BILAN GÉNÉRAL

La notion de développement durable sous-entend le respect de deux grands concepts : assurer la biodiversité des ressources du territoire et favoriser le développement social et économique des communautés. Le tableau synthèse 3.14 présente un bilan minimal des superficies qui devront faire l'objet d'une protection élevée ou modérée aux activités forestières afin d'assurer le maintien du potentiel de productivité des différentes ressources du territoire. Il faut préciser qu'il s'agit d'une évaluation préliminaire et que lors de la géomatrisation des multiples variables, on sera en mesure d'établir une cartographie spécifique selon les degrés de protection.

Un niveau de protection élevé signifie que les activités forestières devraient être limitées au strict minimum ou interdites, tandis qu'un niveau modéré impliquerait le maintien de la couverture forestière ou une limitation de la superficie d'une coupe totale.

**Tableau 3.14 Synthèse des superficies visées par une protection aux activités forestières**

Groupe	Niveau de protection	Superficie minimale <sup>17</sup> (hectares)
La protection des sols	élevé	9 038
	modéré	5 668
La protection des milieux riverains et des cours d'eau	élevé	N/D
	modéré	N/D
La protection des milieux forestiers particuliers	élevé	1 725
	modéré	5 619
La protection des habitats et des espèces fauniques	élevé	N/D
	modéré	N/D
La protection des secteurs d'intérêt d'utilisation autre que la production de matière ligneuse	élevé	N/D
	modéré	N/D

<sup>17</sup> [Vous retrouverez les superficies non disponibles dans le document de stratégie.](#)



## 4. RESSOURCE LIGNEUSE

### 4.1 ACTIVITÉS ANTÉRIEURES

Il est important de prendre note que l'analyse du territoire de la MRC de Rimouski-Neigette considère uniquement les terrains dont la tenure est de gestion privée, soit les petites forêts privées (20 et 21), la grande forêt privée (24), les lots publics intramunicipaux sous bail du MRN (04) ou avec convention de gestion (05) et les lots intramunicipaux du MAPAQ sans bail (30 et 31<sup>18</sup>). Le territoire sous étude englobe donc une superficie totale de 122 519 hectares.

#### 4.1.1 Production de matière ligneuse

La MRC de Rimouski-Neigette est principalement une région à vocation agroforestière. Pour la majorité des propriétaires forestiers, la production de bois est une activité complémentaire et une source de revenus d'appoint. Le tableau 4.1 présente une compilation des volumes de bois à pâte et de chauffage récoltés ainsi qu'une estimation des volumes de bois de sciage transformés dans la région (aperçu de la récolte) au cours des dernières années.

La mise en marché du bois à pâte feuillu est effectuée par le Syndicat des producteurs de bois du Bas-Saint-Laurent, tandis que celle du bois de sciage est réalisée par chacun des propriétaires forestiers individuellement ou par l'entremise d'un organisme, soit la Société d'exploitation des ressources de la Neigette inc. (SERN) ou La Forêt modèle du Bas-Saint-Laurent inc.

Le tableau 4.1 trace un portrait sommaire de la récolte des bois de la forêt privée sur le territoire, soit les achats de bois du Syndicat des producteurs de bois du Bas-Saint-Laurent (incluant les bois locaux qui ont été transformés à l'extérieur de la MRC) ainsi que les volumes en provenance de la forêt privée (peu importe la MRC d'origine) déclarés et transformés par les industriels du sciage de la MRC de Rimouski-Neigette.

Selon les informations du tableau 4.1, les producteurs privés ont subi certaines fluctuations dans la mise en marché de leurs bois. On constate que la demande de matière ligneuse dans la MRC de Rimouski-Neigette a augmenté de 29 % entre 1994 et 1995, pour atteindre un sommet de 141 500 mcs. En 1996, un léger fléchissement de 3,4 % a été observé. Au cours des trois dernières années, il s'est transformé en moyenne 129 400 mcs de bois.

---

<sup>18</sup> La tenure 31 a été partiellement incluse dans la gestion privée puisque certain plusieurs lots qui la représentent ne sont pas totalement enclavés dans le domaine public (seulement le fronteau ou un côté des lots est limitrophe à la forêt publique). Ils sont donc fortement susceptibles d'être vendus à un particulier.

La production de bois de chauffage constitue une activité très importante dans la MRC (48,2 % de la récolte totale estimée pour l'année 1996). Le sciage domine la transformation des bois avec 26 % du volume total. La MRC est dotée d'une bonne capacité de transformation pour ce qui est du feuillu mou (18,6 %) et du thuya (5,3 %), mais ne supporte pas une importante industrie dans les groupes sapin-épinette (1,8 %) et feuillu dur (0,2 %). Il est fort probable que des volumes substantiels de ces groupes aient été transformés à l'extérieur de la région.

La production de bois à pâte occupe pour sa part 25,8 % du marché. Les volumes transformés proviennent principalement de l'utilisation des bois feuillus (feuillu mou (19,5 %), feuillu dur (5 %) et résineux (1,3 %).

**Tableau 4.1** Volumes de bois à pâte et de chauffage récoltés dans la MRC de Rimouski-Neigette et volumes de bois de sciage transformés sur le territoire de 1994 à 1996

Type de produit	1994 (mcs)	1995 (mcs)	1996 (mcs)
<b>Bois à pâte<sup>19</sup> et de chauffage<sup>20</sup> récoltés dans la MRC</b>			
Résineux	748	2 235	1 803
Feuillu dur	4 458	11 883	6 834
Feuillu mou	3 541	39 756	26 641
Bois de chauffage	65 900	65 900	65 900
<b>Bois de sciage<sup>21</sup> Transformés dans la MRC</b>			
Sapin, épinette, pin gris, mélèze	3 614	3 100	2 545
Thuya	5 880	5 779	7 312
Feuillu dur	465	295	295
Feuillu mou	25 143	12 614	25 485
<b>Total</b>	<b>109 749</b>	<b>141 562</b>	<b>136 815</b>

Depuis 1996, l'Agence régionale de mise en valeur des forêts privées du Bas-Saint-Laurent tient une comptabilité rigoureuse des volumes de bois achetés des propriétaires de boisés privés, et ce, par MRC. On retrouve au tableau 4.2 les volumes par groupe d'essences tirés du rapport annuel d'activités 1996-1997. À la lumière de ces données et en les comparant avec le

<sup>19</sup> ~~Source :~~ ~~Source :~~ Compilation Syndicat des producteurs de bois du Bas-Saint-Laurent.

<sup>20</sup> Estimé.

<sup>21</sup> ~~Source :~~ ~~Source :~~ Registre forestier du ministère des Ressources naturelles du Québec.

tableau 4.1, nous constatons que l'industrie du sciage de la MRC est peu développée dans le créneau du sciage résineux, ce qui force les producteurs à vendre leurs bois à des usines opérant à l'extérieur de la MRC. À titre d'exemple, nous observons qu'environ 4 % du volume total du groupe sapin-épinette en provenance des boisés privés de la MRC de Rimouski-Neigette est transformé par les industriels forestiers du territoire.

Dans le même tableau (4.2), apparaît le pourcentage d'exploitation par groupe d'essences qui nous donne un aperçu de l'intensité de la récolte sur le capital ligneux du territoire. Suite à leur calcul, on se rend compte que les groupes sapin-épinette et feuillu mou sont ceux qui présentent la pression de récolte la plus forte (3,2 et 1,5 % respectivement). La situation de ces groupes, et plus particulièrement celle du sapin-épinette, laisse croire à une marge de manœuvre réduite quant au respect de la possibilité forestière qui sera calculée subséquemment. Le contexte des autres groupes d'essences est heureusement moins problématique. Si l'on considère l'ensemble des groupes d'essences, le pourcentage de récolte du volume sur pied atteint 1,4 % par année.

Dans son rapport annuel d'activités de 1991, la Société d'exploitation des ressources de la Neigette inc. mentionne que les propriétaires regroupés ont récolté environ 60 % de la possibilité forestière (toutes essences) cette année-là.

**Tableau 4.2** Volumes de bois provenant de forêts privées, achetés dans la MRC de Rimouski-Neigette et déclarés à l'Agence régionale de mise en valeur des forêts privées du Bas-Saint-Laurent en 1996

Groupe d'essences <sup>22</sup>	Volume marchand <sup>23</sup> net acheté (mcs)	% d'exploitation (achat/volume sur pied <sup>24</sup> )
Sapin-épinette	63 553	3,2
Thuya	2 092	0,2
Feuillu mou	33 787	1,5
Feuillu dur	9 949	0,4
<b>Total</b>	<b>109 381</b>	<b>1,4</b>

La pression de l'industrie du sciage pour le résineux en forêt privée demeure très forte depuis quelques années et rien ne semble indiquer qu'elle va diminuer de façon importante à court terme. En effet, la récolte de sapin-épinette en provenance de la forêt privée a atteint en 1996

<sup>22</sup> Exclut le bois de chauffage.

<sup>23</sup> Le volume marchand brut est environ 10 % supérieur au volume marchand net (pertes dues à l'exploitation : =2 %, caries : = 8 %).

<sup>24</sup> Volume marchand brut.



64 000 mcs, représentant plus de 58 % de tous les bois récoltés au cours de cette période (excluant le bois de chauffage).

La variation du prix peut influencer grandement l'offre pour un produit donné. Le tableau 4.3 montre que le prix moyen pour le sciage de sapin-épinette dans le Bas-Saint-Laurent a fait un bond substantiel en 1994 pour s'établir à 58,51 \$. Après une baisse temporaire en 1995, ce dernier a de nouveau augmenté en 1996 pour atteindre un niveau qui, s'il se maintient à court terme, incitera les propriétaires de boisés privés à produire davantage. Il est prévisible que le volume sur pied de ces essences pourrait en subir les effets à très court terme.

**Tableau 4.3**      **Évolution du prix moyen aux usines par groupe d'essences et type de produit<sup>25</sup>**

Type de produit	Groupe d'essences	Prix moyen par année (\$/mcs)				
		1992	1993	1994	1995	1996
Sciage	Sapin-épinette	37,44 (37,44)	40,16 (39,45)	58,51 (57,35)	50,96 (48,90)	52,41 (49,15)
	Tremble	24,57 (24,57)	23,58 (23,16)	25,85 (25,34)	29,66 (28,46)	28,46 (26,69)
	Feuillu dur	33,38 (33,38)	39,04 (38,35)	49,25 (48,27)	53,07 (50,92)	53,92 (50,56)
	Autres résineux	26,11 (26,11)	27,43 (26,95)	30,74 (30,13)	35,78 (34,33)	34,87 (32,70)
Pâte	Sapin-épinette	50,52 (50,52)	51,45 (50,54)	57,95 (56,80)	61,95 (59,44)	59,66 (55,95)
	Tremble	30,95 (30,95)	29,30 (28,79)	30,05 (29,45)	30,96 (29,71)	31,84 (29,86)
	Feuillu dur	40,17 (40,17)	37,84 (37,18)	43,03 (42,18)	46,82 (44,93)	46,79 (43,88)

Note : Les parenthèses indiquent une valeur en dollars constants.

Selon les relevés de la cartographie écoforestière du MRN, près de 6 889 hectares ont fait l'objet d'une coupe totale au cours des 20 dernières années, ce qui représente environ 344 hectares par an, l'équivalent de 0,4 % de la superficie forestière productive.

<sup>25</sup> Source : [Compilation du Syndicat des producteurs de bois du Bas-Saint-Laurent, 1997.](#)

Actuellement, on estime à environ 360 hectares par an les superficies exploitées par la méthode de coupe totale (récolte de plus de 75 % de la surface terrière d'un peuplement).

CT récente	1 793 hectares
CT 10 ans	5 096 hectares
CT 30 ans	901 hectares

#### 4.1.2 Programme d'aménagement forestier

Au 31 mars 1997, 1 010 propriétaires forestiers de Rimouski-Neigette participaient au nouveau programme de mise en valeur de la forêt privée instauré en avril 1996 par le MRN. Le programme offre deux volets distincts. Le volet «aide regroupée» comprend 513 propriétaires de boisés, membres de l'organisme de gestion en commun du territoire, soit la Société d'exploitation des ressources de la Neigette inc. (SERN). Le volet «aide individuelle» regroupe 497 propriétaires provenant majoritairement de l'ancien Programme de développement forestier de l'Est-du-Québec que livrait la SERN. Parmi le nombre total d'adhérents, 64 personnes étaient inscrites aux deux volets du programme. Les petites propriétés sous aménagement représentent 44,4 % de la superficie totale sous gestion privée (tableau 4.4).

En plus de la Société d'exploitation des ressources de la Neigette inc., deux autres organismes livrent aussi le volet «aide individuelle» du programme de mise en valeur de la forêt privée. En effet, la Coopérative forestière Haut Plan Vert agit depuis 1997 à titre d'agent livreur sur l'ensemble du territoire et La Forêt modèle du Bas-Saint-Laurent inc. fait de même depuis 1994 sur la seigneurie de Nicolas Riou, propriété de la compagnie Abitibi-Consolidated. Si l'on tient compte de cet important territoire (14 249 hectares), le pourcentage de la superficie totale qui est considéré sous aménagement passe à 56,1 % (31,5 % uniquement pour l'aide individuelle).

**Tableau 4.4**      **Nombre de propriétaires adhérents et superficies totales inscrites à un programme d'aménagement en 1996<sup>26</sup>**

<b>Volet du Programme d'aménagement</b>	<b>Nombre d'adhérents</b>	<b>Superficie totale sous aménagement (hectares)</b>	<b>% de la superficie totale</b>	<b>Superficie forestière sous aménagement (hectares)</b>
Aide individuelle	497 (498)	24 348 (38 597)	19,8 (31,5)	20 007 (33 601)
Aide regroupée	513	30 103	24,6	23 575
<b>Total</b>	<b>1 010 (1 011)</b>	<b>54 451 (68 700)</b>	<b>44,4 (56,1)</b>	<b>43 582 (57 176)</b>

Le sommaire des traitements sylvicoles réalisés par les agents livreurs actifs en 1996 (tableau 4.5) montre que la priorité est donnée actuellement à la régénération et son entretien. En effet, cette catégorie de traitements sylvicoles, avec ses 1 054 hectares, représente à elle seule plus de 72 % des superficies traitées en 1996. Les efforts en éducation de peuplement et en éclaircie précommerciale commencent à être significatifs puisque 249 et 143 hectares ont été traités respectivement.

Le budget consacré à l'aménagement forestier des propriétés privées inscrites aux deux volets du programme de mise en valeur de la forêt privée du Bas-Saint-Laurent s'établit à environ 1 060 000 \$. Cette somme est répartie comme suit : 522 931 \$ consacrés à l'aide regroupée, (49,3 %) et 537 020 \$ pour l'aide individuelle (50,7 %). La valeur des travaux réalisés sous la gouverne de la Société d'exploitation des ressources de la Neigette inc. est de 874 888 \$ (82,5 %) contre 185 063 \$ (17,5 %) pour ceux de La Forêt modèle du Bas-Saint-Laurent inc.

Selon la Société d'exploitation des ressources de la Neigette inc., le niveau actuel du budget d'aménagement forestier limite la réalisation de travaux et par conséquent la création d'emploi. Selon la Société, le budget d'aménagement par propriétaire était, en 1996, le plus bas de la région du Bas-Saint-Laurent, soit 72 % de la moyenne régionale. Toujours selon elle, il s'agirait de la plus grande contrainte à l'aménagement des forêts de la MRC.

<sup>26</sup> Les chiffres entre parenthèses incluent la Seigneurie de Nicolas-Riou.

**Tableau 4.5** Sommaire des travaux réalisés par les agents livreurs de la MRC de Rimouski-Neigette en 1996<sup>27</sup>

Type de travaux	Aide regroupée (hectares)		Aide individuelle (hectares)		Total (hectares)
	SERN	SERN	Forêt modèle		
Remise en production et coupe favorisant la régénération <sup>28</sup>	151,4	86,9	41,8		280,1
Préparation de terrain	74,4	37,2	29,0		140,6
Entretien de plantation et de la régénération naturelle	153,8	114,5	1,4		269,7
Éducation de peuplement	104,0	24,0	121,1		249,1
Éclaircie précommerciale	65,6	73,3	4,1		143,0
Reboisement et regarni	270,1	68,5	24,8		363,4
Taille de formation et élagage	1,0	2,1	---		3,1
<b>Total</b>	<b>820,3</b>	<b>406,5</b>	<b>222,2</b>		<b>1 449,0</b>
Drainage	0,8	---	---		
Voirie : amélioration ou construction (km)	10,9	12,5	14,5		37,9
<b>Budget total</b>	<b>522 931 \$</b>	<b>351 957 \$</b>	<b>185 063 \$</b>		<b>1 059 951 \$</b>

<sup>27</sup> Les travaux effectués sur les lots intramunicipaux n'ont pas été compilés puisqu'ils sont financés par des programmes autres que celui de la mise en valeur de la forêt privée du Bas-Saint-Laurent.

<sup>28</sup> [Comprend les travaux suivants : la récupération de peuplements dégradés et débroussaillage, la récupération avec réserve de semenciers, le débroussaillage manuel, la coupe de succession, la coupe progressive d'ensemencement et la coupe totale \(non subventionnée\).](#)

### **4.1.3 Production acéricole**

La production acéricole, dont la valeur de la production est estimée à 855 000 \$ pour 1995, demeure une activité économique non négligeable pour la MRC de Rimouski-Neigette. Au total, on constate que la superficie en production est mal répartie entre la forêt privée (400 hectares) et la forêt publique (1 206 hectares), incluant les lots intramunicipaux. En 1995, les 103 producteurs privés ont produit 55 000 litres de sirop à partir de 78 900 entailles, soit une moyenne de 0,7 litre par entaille. En termes de production, Rimouski-Neigette se situe au troisième rang parmi les MRC du Bas-Saint-Laurent, soit immédiatement après la MRC de Témiscouata et des Basques.

La production acéricole est concentrée principalement dans les municipalités du haut-pays, soit Esprit-Saint, Saint-Eugène-de-Ladrière, Saint-Marcellin, Saint-Narcisse-de-Rimouski, La Trinité-des-Monts et d'autres.

### **4.1.4 Voirie forestière et extraction de matériaux granulaires**

Le territoire forestier de la MRC de Rimouski-Neigette est très accessible. On note la présence de nombreux petits chemins forestiers rudimentaires sur la majorité des propriétés privées, ainsi que des routes permettant la circulation de véhicules lourds chez les propriétaires effectuant l'aménagement et l'exploitation de leur forêt de manière intensive.

Tel qu'il est précisé sur la cartographie écoforestière du MRN, on dénombre présentement sur terre privée, treize gravières ou sablières couvrant une superficie totale de 70 hectares.

### **4.1.5 Protection contre les insectes et les maladies**

Dans les peuplements naturels, les principaux insectes défoliateurs que l'on peut retrouver sur le territoire sont la tordeuse des bourgeons de l'épinette et le porte-case du bouleau. Selon le *Relevé des insectes et maladies des arbres du Québec* (MRN et RNC, 1996), les prévisions du niveau de population de tordeuses pour 1996 varient de nulles à faibles pour l'ensemble de la région du Bas-Saint-Laurent. Quant au porte-case du bouleau, responsable de défoliations graves et répétées au milieu des années 1970, les conditions météorologiques exceptionnelles de l'été 1995 ont favorisé le développement des populations. D'ailleurs, dans la MRC de Matane, l'ensemble du territoire a été envahi et les dégâts observés ont été classés modérés ou graves.

Dans les plantations du Bas-Saint-Laurent, le charançon du pin blanc cause des dégâts légers à modérés aux plantations d'épinettes de Norvège et les populations demeurent stables par rapport à l'an dernier. On remarque aussi une légère augmentation de la tenthrède à tête jaune dans les plantations d'épinettes blanches et d'épinettes noires. Quant à la tordeuse de l'épinette, la population a régressé depuis l'an dernier. Le pourcentage des plantations affectées a diminué de 16 % pour se situer à 22 % et le nombre d'arbres atteints est maintenant inférieur à 1 %.

En ce qui concerne les maladies, aucune n'occasionne présentement de dégâts importants. Toutefois, le chancre scléoderrien serait présent dans plus de 40 % des plantations de pins gris et de pins rouges, pour un taux moyen d'infection variant de 2 à 11 % respectivement. La rouille vésiculeuse du pin blanc, quant à elle, est en nette progression depuis maintenant deux ans.

#### 4.1.6 Protection de l'encadrement visuel

La coupe totale sur grandes superficies est l'une des principales activités qui peuvent affecter l'encadrement visuel d'un territoire. Selon le MRN, les superficies qui ont subi une coupe totale au cours des 30 dernières années totalisent 7 790 hectares, soit 838 sites. La dimension moyenne des coupes est de 9,3 hectares. Le tableau suivant présente la répartition des coupes totales réalisées au cours des 30 dernières années, et ce, par classe de superficie.

**Tableau 4.6 Répartition des coupes totales des 30 dernières années par classe de superficie**

Catégorie	Superficie en coupe totale (hectares)	%	Moyenne des coupes totales	Nombre de coupes
0,1 à 4 hectares	811	10,4	2,6	309
4,1 à 8 hectares	1 469	18,9	6,3	232
8,1 à 16 hectares	2 094	26,9	11,6	180
16,1 à 32 hectares	2 166	27,8	23,5	92
32,1 hectares et plus	1 250	16,0	50,0	25
<b>Total</b>	<b>7 790</b>	<b>100,0</b>	<b>9,3</b>	<b>838</b>

On constate que les superficies de 8 hectares et moins représentent près de 29 % de l'ensemble des coupes totales, celles de la classe 8,1 à 16 hectares près de 27 % et les coupes supérieures à

16 hectares 44 %. Ces dernières sont celles qui risquent d'avoir le plus d'impact sur l'encadrement visuel. Elles ne sont pas très nombreuses (117) mais couvrent 3,9 % de la superficie forestière productive. Il est toutefois important de préciser qu'elles ont majoritairement été réalisées avant l'année 1986 (76 %). De plus, ces superficies sont actuellement, pour la plupart, régénérées et la hauteur des tiges varie entre 1,5 et 7 mètres.

Présentement, onze municipalités se sont dotées d'un règlement afin de contrer le déboisement abusif sur leur territoire (seules Le Bic, Rimouski, Rimouski-Est et Pointe-au-Père n'en n'ont pas). Ce type de réglementation vise principalement à définir les modalités d'application de la coupe rase. Le tableau 4.7 résume les mesures de contrôle du déboisement abusif par municipalité. Il est à noter que la plupart des règlements en ce domaine laissent une liberté d'action à l'ingénieur forestier et prévoit des exceptions en cas d'épidémie d'insectes, de maladie ou de chablis.

En plus de ces mesures, d'autres ont été adoptées pour préserver l'encadrement visuel de certains chemins publics et de zones de récréation ou de villégiature. Elles ont été décrites brièvement dans le chapitre portant sur les milieux sensibles.

De son côté, la MRC de Rimouski-Neigette stipule dans son schéma d'aménagement que, dans l'affectation récréotouristique, l'exploitation forestière doit se faire par coupes sélectives, à blanc, par bande ou par trouée ou par coupes effectuées pour des fins de régénération.

**Tableau 4.7**                      **Résumé de la réglementation municipale concernant le contrôle du déboisement abusif**

Municipalité	Dispositions réglementaires concernant la coupe totale <sup>29</sup>
Esprit-Saint, Mont-Lebel et Saint-Narcisse-de-Rimouski	Déboisement limité à une superficie maximale de 10 % de la propriété foncière par année ou 4 hectares par année selon la moindre des deux possibilités.  À Mont-Lebel, dans le cas où un propriétaire possède deux lots contigus ou plus, le déboisement ne devra excéder 4 hectares d'un seul tenant par lot et devra être séparé par une bande boisée minimale de 60 mètres.  À Saint-Narcisse-de-Rimouski, si une coupe présente une superficie supérieure à 2 hectares, un reboisement doit avoir lieu dans un délai maximal de 2 ans.
La Trinité-des-Monts	Superficie maximale de 10 % de la propriété foncière par année.
Saint-Anaclet-de-Lessard, Saint-Eugène-de-Ladrière, Saint-Fabien, Saint-Marcellin, Saint-Valérien, Sainte-Blandine et Sainte-Odile-sur-Rimouski	Superficie maximale de 4 hectares par année sur une même propriété foncière.

#### 4.1.7 Surveillance du territoire contre les feux de forêt

La protection du territoire contre les incendies forestiers est assurée par la Société de protection des forêts contre le feu (SOPFEU), dont le quartier général est établi à Québec. La Société possède une base d'intervention à Baie-Comeau.

En 1997, dans les forêts publiques et privées de la MRC, deux feux de forêt ont consumé 0,2 hectare. Les causes de ces incendies forestiers sont la négligence d'un résidant et les opérations forestières. Lors de la saison 1996, six incendies ont détruit 1,8 hectare de forêt. Quatre feux ont été allumés par la foudre, un lors d'une activité récréative et un autre par un incendiaire.

<sup>29</sup> [Certaines exceptions existent. Elles sont principalement basées sur les prescriptions sylvicoles approuvées par un ingénieur forestier.](#)



#### **4.1.8 Protection des milieux sensibles**

Grâce à la politique de protection des rives du littoral et des plaines inondables du gouvernement du Québec, l'ensemble des rives et des milieux littoraux est actuellement assujéti à des mesures minimales de protection. Toutefois, le schéma de la MRC de Rimouski-Neigette présente des dispositions qui prévoient une bande de protection riveraine de 60 mètres de profondeur à partir de la ligne des hautes eaux pour la rivière Rimouski (rivière à saumon).

#### **4.1.9 Recherche et transfert de connaissance**

Le ministère des Ressources naturelles du Québec dispose de 2 557 hectares de forêts d'expérimentation, d'enseignement ou de recherche disséminées un peu partout sur le territoire. La gestion de ces forêts est sous sa responsabilité. Parmi ces sites, on compte la forêt d'enseignement du Cégep de Rimouski et le défunt centre éducatif forestier de Macpès.

Sur le territoire de la seigneurie de Nicolas Riou, La Forêt modèle du Bas-Saint-Laurent inc. accueille plusieurs projets de recherche touchant une multitude de sujets reliés à la foresterie et à la biologie. La liste de ces projets est présentée à l'annexe 9.

En plus de La Forêt modèle du Bas-Saint-Laurent inc., la Société d'exploitation des ressources de la Neigette inc. a également mené des activités de recherche sur le territoire privé. En 1995, un projet visant à déterminer quelles sont les meilleures méthodes d'exploitation pour protéger la régénération naturelle installée sous un couvert de trembles mûrs (coupe de succession) a été initié. Un autre projet a permis de tester l'emploi de sécateurs hydrauliques et divers outils manuels pour élaguer des plantations d'épinettes âgées d'environ 20 ans. Finalement, la même année, une étude terrain a été effectuée cette fois en collaboration avec l'organisme de recherche Forintek. Elle vise à trouver des liens entre la qualité du bois du peuplier baumier versus le site écologique où il croît.

### **4.2 COUVERT FORESTIER**

#### **4.2.1 Productivité du territoire**

La majorité du territoire sous gestion privée de la MRC (62 %) est incluse dans le domaine de la sapinière à bouleau jaune (régions écologiques 5a et 5c). Le domaine de l'érablière à bouleau jaune et sapinière à bouleau jaune (région 4c) occupe la partie restante (38 %).

En l'absence de données portant sur les séries évolutives (exception faite de la seigneurie de Nicolas Riou), nous avons analysé les principaux dépôts de surface par région écologique et leur incidence sur le type de couvert forestier présent (tableau 4.8).

Dans ces trois domaines, on remarque une forte présence de dépôts de pente et d'altération supportant principalement des peuplements de type feuillu (éablières et peupleraies). Les dépôts glaciaires supportent, quant à eux, des peuplements mélangés où l'on retrouve des bouleaux blancs et des sapins baumiers. Pour leur part, les dépôts organiques sont caractérisés par des peuplements composés de thuyas, d'épinettes noires et de peupliers baumiers.

**Tableau 4.8 Principaux dépôts de surface et types de peuplements par région écologique**

Région écologique	Dépôt de surface			Type de peuplement	
	Type	Superficie (hectares)	%		
4a	1	Glaciaires	6 296	7,3	Mélangé (bouleau blanc et sapin baumier) (7 %)
	2	Fluvioglaciales	236	0,3	Feuillu (érablière sucrière) (27 %)
	3	Fluviatiles	24	---	Mélangé (peuplier baumier et épinette noire) (38 %)
	4	Fluvioglaciales	21	---	Mélangé (résineux et peuplier) (100 %)
	5	Marins	439	0,5	Mélangé (peuplier faux-tremble et sapin baumier) (25 %)
	6	Littoraux marins	233	0,3	Feuillu (peupleraie) (15 %)
	7	Organiques	1 360	1,1	Résineux (cédrière) (25 %)
	8	De pentes et d'altérations	21 415	24,9	Feuillu (érablière sucrière) (14 %)
	R	Substratum rocheux	1 829	2,1	Mélangé (feuillu intolérant et résineux) (18 %)
5a	1	Glaciaires	1 056	1,2	Mélangé (sapin baumier et bouleau blanc) (34 %)
	7	Organiques	56	0,1	Résineux (cédrière) (41 %)
	8	De pentes et d'altérations	1 436	1,7	Feuillu (érablière sucrière) (33 %)
5c	1	Glaciaires	10 579	12,3	Mélangé (bouleau blanc et sapin baumier) (9 %)
	2	Fluvioglaciales	1 208	1,4	Mélangé (peuplier faux-tremble et sapin) (16 %)
	3	Fluviatiles	142	0,2	Mélangé (peuplier et résineux) (37 %)
	4	Fluvioglaciales	55	0,1	Résineux (cédrière à sapin) (33 %)
	5	Marins	875	1,0	Feuillu (peupleraie) (18 %)
	6	Littoraux marins	671	0,8	Feuillu (peupleraie) (13 %)
	7	Organiques	3 788	4,4	Mélangé (résineux et peuplier) (17 %)
	8	De pentes et d'altérations	33 285	38,7	Feuillu (peupleraie) (10 %)
	R	Substratum rocheux	950	1,1	Mélangé (feuillu intolérant et résineux) (23 %)

## 4.2.2 Répartition des superficies

Le tableau 4.9 présente la répartition des superficies par classe d'âge en fonction de l'accessibilité de la MRC de Rimouski-Neigette. Il identifie aussi les terrains présentant un régime hydrique très humide.

En résumé, les terrains forestiers productifs occupent 70,2 %, les terrains forestiers improductifs 1,1 %, les terrains non forestiers 26,1 % et les lacs et cours d'eau 2,6 % de l'ensemble des superficies sous gestion privée.

Le territoire est principalement dominé par des peuplements possédant une structure équiennne et de classe d'âge de 50 ans (25 %). Les forêts équiennes dites matures, de classe d'âge de 70 ans et plus, représentent près de 6 % de tout le territoire. Les peuplements en régénération sont peu représentés avec 6,8 % de la superficie du territoire. La principale composante des peuplements en régénération est la plantation d'une hauteur inférieure à 1,5 mètre, couvrant l'équivalent de 7 % de la superficie forestière productive.

En général, on peut dire que les conditions topographiques présentent des contraintes substantielles aux opérations d'aménagement et d'exploitation de la ressource ligneuse. Les terrains inaccessibles, constitués principalement de milieux dont le régime hydrique est très humide, couvrent une superficie de 8 666 hectares, soit 10,1 % du territoire forestier productif. Les peuplements les plus fréquemment rencontrés sur ces sites sont ceux âgés de plus de 70 ans. Les sites dont la pente est forte ou abrupte (classes E et F) occupent 3 354 hectares, ce qui représente 3,9 % de la superficie forestière productive. Paradoxalement, le territoire sous gestion privée de la MRC renferme plusieurs milieux humides en terrain productif mais ne supporte que très peu d'aulnaies (447 hectares, 0,4 % du territoire).

**Tableau 4.9 Répartition des superficies par classe d'âge pour les tenures sous gestion privée**

Type de superficie	Superficie (hectares)	%	Terrain accessible (hectares)	Pente E et F (31 % et +) (hectares)	Régime hydrique très humide (hectares)
Coupe totale	1 793	1,5	1 682	7	104
Feu	---	---	---	---	---
Épidémie sévère	160	0,1	149	---	11
Friche	2 315	1,9	1 965	---	350
Plantation	5 909	4,8	5 786	9	114
<b>Sous-total origine</b>	<b>10 177</b>	<b>8,9</b>	<b>9 582</b>	<b>16</b>	<b>579</b>
Classe 10	9 211	7,5	8 783	88	340
Classe 30	10 586	8,6	10 063	95	428
Classe 50	30 588	25,0	28 570	1 439	579
Classe 70	5 975	4,9	3 967	870	1 138
Classe 90	595	0,5	173	75	347
Classe 120	167	0,1	22	---	145
<b>Sous-total</b>	<b>57 122</b>	<b>46,6</b>	<b>51 578</b>	<b>2 567</b>	<b>2 977</b>
Classe 30-30	36	---	36	---	---
Classe 30-50	227	0,2	227	---	---
Classe 30-70	432	0,4	432	---	---
Classe 30-90	14	---	14	---	---
Classe 50-30	185	0,2	185	---	---
Classe 50-50	29	---	29	---	---
Classe 50-90	96	0,1	44	---	52
Classe 70-30	128	0,1	128	---	---
Classe 70-50	115	0,1	115	---	---
Classe 70-70	28	---	28	---	---
Classe 90-30	28	---	24	---	4
Classe 90-50	70	0,1	38	---	32
Jeune inéquienne (Jin)	14 955	12,2	13 412	640	903
Vieux inéquienne (Vin)	2 316	1,9	1 420	131	765
<b>Sous-total</b>	<b>18 659</b>	<b>15,2</b>	<b>16 132</b>	<b>771</b>	<b>1 756</b>
Terrain forestier productif	85 958	70,2	77 292	3 354	5 312
Aulnaie	447	0,4	447	---	---
Dénué humide	836	0,7	836	---	---
Dénué sec	74	0,1	30	44	---
Terrain forestier improductif	1 357	1,1	1 313	44	---
Terrain forestier	87 315	71,3	78 605	3 398	5 312
Agricole	26 829	21,9	---	---	---
Autres	4 462	3,6	---	---	---
Gravière	70	0,1	---	---	---
Ligne de transport	665	0,5	---	---	---
Terrain non forestier	32 026	26,1	---	---	---
<b>Total de tous les terrains</b>	<b>119 341</b>	<b>97,4</b>	<b>78 605</b>	<b>3 398</b>	<b>5 312</b>
Eau	3 178	2,6	---	---	---
<b>Total de l'unité</b>	<b>122 519</b>	<b>100,0</b>	<b>78 605</b>	<b>3 398</b>	<b>5 312</b>
<b>%</b>	<b>100,0</b>		<b>64,1</b>	<b>2,8</b>	<b>4,3</b>

### 4.2.3 Répartition des superficies par type de peuplement et par groupement d'essences

La forêt rimouskoise est principalement composée de peuplements mélangés (42,3 %) (tableau 4.10). Les peuplements feuillus et résineux occupent respectivement 28,6 % et 11,3 % de la superficie forestière productive; ceux en voie de régénération (friches, coupes totales, plantations récentes, feux et épidémies sévères) représentent, quant à eux, 5 % (carte 11).

Les plantations résineuses (10,1 %), les érablières pures (9,4 %), les tremblaies et peupleraies (7,6 %) et les tremblaies à sapin baumier (5,9 %) dominent assez largement le paysage forestier de la MRC.

Les peuplements mélangés sont principalement composés de strates à dominance d'essences feuillues (54 %). Il est intéressant de noter qu'à la suite d'une coupe totale, les superficies forestières ont tendance à se régénérer en essences feuillues. Selon les données cartographiques, près de 37 % des superficies provenant d'une coupe totale récente (classe d'âge 10 ans) et non régénérée artificiellement supportent actuellement une régénération à dominance feuillue alors que la régénération résineuse n'est présente que sur 4,3 % de ces superficies.

### 4.2.4 Analyse de la densité et de l'âge des peuplements

Le tableau 4.11 présente la répartition des superficies productives en fonction de l'âge, de la densité du couvert et du type de peuplement. Ces informations peuvent s'avérer très utiles lors de la planification des travaux d'éducation des peuplements telle l'éclaircie précommerciale et commerciale. Cependant, on doit garder à l'esprit que les compilations comprennent les sites sur des pentes fortes (> 30 %) ainsi que les sites où le régime hydrique est considéré comme très humide (classe 5).

L'analyse du même tableau permet aussi de constater que 61,6 % (52 263 hectares) du territoire forestier productif est compris dans les classes de densité B et C. Près de 45 % de ces peuplements se situent dans la classe d'âge 50 ans et plus de la moitié d'entre eux (53 %) se retrouvent parmi le type mélangé. Les classes de densité A et D représentent, quant à elles, des superficies de 6 824 et 11 415 hectares respectivement. On rencontre principalement la densité A dans les peuplements feuillus d'âge intermédiaire, tandis que la densité D est présente surtout dans les forêts mélangées mûres.

Les peuplements résineux de densité A ou B couvrent une superficie de 3 815 hectares, dont plus du quart se retrouvent dans des peuplements équiennes de classe d'âge intermédiaire (30 ans). La présence des jeunes plantations (cinq ans et moins) (5 783 hectares) permet une augmentation importante de la représentation de ce type de peuplement.

**Tableau 4.10 Répartition des strates forestières par type de peuplement et par groupement d'essences<sup>30</sup>**

Type de peuplement	Groupement d'essences	Superficie (hectares)	% type de peuplement	% superficie forestière productive
Feuillu	ct-es-fr	2 155	8,8	2,5
	P	44	0,2	---
	Bb	456	1,8	0,5
	Eo	1 708	6,9	2,0
	Er	8 052	32,8	9,4
	ErBb	450	1,8	0,5
	ErBj	574	2,3	0,7
	ErFi	813	3,3	0,9
	ErFt	17	0,1	---
	ErPe	1 295	5,3	1,5
	Fh	14	0,1	---
	Fi	2 459	10,0	2,9
	Pe	6 538	26,6	7,6
	<b>Total feuillu</b>		<b>24 575</b>	<b>100,0</b>
Mélangé à dominance feuillue	P	163	0,8	0,2
	BbE	6	---	---
	BbR	244	1,2	0,3
	BbS	1 835	9,3	2,1
	Bj+R	15	0,1	---
	Bj-C	31	0,2	---
	Bj-R	396	2,0	0,5
	EoR	3 451	17,6	4,0
	ErR	830	4,2	1,0
	FhR	6	---	---
	FiR	1 792	9,1	2,1
	FiS	2 750	14,0	3,2
	PeE	258	1,3	0,3
	PePb	4	---	---
	PeR	2 856	14,6	3,3
	PeS	5 046	25,7	5,9
Sous-total		19 683	54,2	22,9
Mélangé à dominance résineuse	P	105	0,3	0,1
	CBj-	25	0,2	---
	Ebb	44	0,4	0,1
	Efi	187	1,5	0,2

Suite à la page suivante...

...Suite

<sup>30</sup> La légende des codes de groupements d'essences est disponible à l'annexe 2.

Type de peuplement	Groupement d'essences	Superficie (hectares)	% type de peuplement	% superficie forestière productive
	EPe	327	2,7	0,4
	Pb+Pe	2	---	---
	Pb-Fi	9	0,1	---
	RBb	598	4,9	0,7
	RBj-	248	2,0	0,3
	REo	541	4,4	0,6
	REr	25	0,2	---
	RFh	42	0,3	---
	RFi	1 826	14,8	2,1
	RPe	2 134	17,3	2,5
	SBb	2 156	17,5	2,5
	SFi	1 804	14,6	2,1
	SPe	2 247	18,2	2,6
Sous-total		12 320	33,9	14,3
Mélangé en régénération	ct-es-fr	4 206	11,6	4,9
	p	137	0,4	0,1
Sous-total		4 338	11,9	5,0
<b>Total mélangé</b>		<b>36 346</b>	<b>100,0</b>	<b>42,3</b>
Résineux	br-ct-es-fr	874	4,2	1,0
	p	8 678	41,8	10,1
	CC	2 061	9,9	2,4
	CE	877	4,2	1,0
	CMe	258	1,2	0,3
	CPb	5	---	---
	CS	1 461	7,0	1,7
	EC	376	1,8	0,4
	EE	657	3,2	0,8
	EMe	29	0,1	---
	ES	302	1,5	0,4
	MeC	97	0,5	0,1
	MeE	49	0,2	0,1
	MeMe	157	0,8	0,2
	MeS	5	---	---
	PbPb	36	0,2	---
	PbS	16	0,1	---
	PrPr	7	---	---

Suite à la page suivante...

...Suite

RC	610	2,9	0,7
RE	172	0,8	0,2



Type de peuplement	Groupement d'essences	Superficie (hectares)	% type de peuplement	% superficie forestière productive
	RMe	18	0,1	---
	RS	96	0,5	0,1
	SC	905	4,4	1,1
	SE	270	1,3	0,3
	SPb	10	---	---
	SS	2 731	13,1	3,2
<b>Total résineux</b>		<b>20 769</b>	<b>100,0</b>	<b>11,3</b>
En voie de régénération	ct	1 793	42,0	2,1
	es	160	3,7	0,2
	fr	2 315	54,3	2,7
<b>Total en voie de régénération</b>		<b>4 268</b>	<b>100,0</b>	<b>5,0</b>
<b>Total</b>		<b>85 958</b>		<b>100,0</b>

## Carte 11 Types de peuplements



**Tableau 4.11 Répartition des superficies forestières par classe de densité et par classe d'âge**

Type de peuplement	Densité	En voie	10	30	50	70	90	120	Jin	Vin	Total
				3030 3050 3070 3090	5030 5050 5090	7030 7050 7070	9030 9050				
Indéterminé		4 268	---	---	---	---	---	---	---	---	4 268
Feuillu	ind.	36	998	---	---	---	---	---	---	---	1 034
	A	---	520	897	2 171	10	---	---	1 564	42	5 204
	B	---	611	631	3 907	411	---	---	2 489	520	8 569
	C	---	195	284	3 143	323	---	---	1 821	65	5 831
	D	---	15	79	2 345	311	10	---	1 162	15	3 937
	<b>Total</b>	<b>36</b>	<b>2 339</b>	<b>1 891</b>	<b>11 566</b>	<b>1 055</b>	<b>10</b>	<b>---</b>	<b>7 036</b>	<b>642</b>	<b>24 575</b>
Mélangé	ind.	90	1 955	14	---	---	---	---	---	---	2 059
	A	---	123	477	470	---	---	---	171	---	1 241
	B	---	1 097	2 517	7 011	777	13	---	988	38	12 441
	C	---	656	2 689	7 764	1 262	8	---	2 881	100	15 360
	D	---	338	957	2 418	367	---	---	1 136	29	5 245
	<b>Total</b>	<b>90</b>	<b>4 169</b>	<b>6 654</b>	<b>17 663</b>	<b>2 406</b>	<b>21</b>	<b>---</b>	<b>5 176</b>	<b>167</b>	<b>36 346</b>
Résineux	ind.	5 783	1 600	12	---	---	---	---	---	---	7 395
	A	---	45	259	30	14	---	---	---	31	379
	B	---	516	778	612	691	157	33	463	186	3 436
	C	---	345	1 311	799	1 558	342	83	1 930	958	7 326
	D	---	197	390	228	522	163	51	350	332	2 233
	<b>Total</b>	<b>5 783</b>	<b>2 703</b>	<b>2 750</b>	<b>1 669</b>	<b>2 785</b>	<b>662</b>	<b>167</b>	<b>2 743</b>	<b>1 507</b>	<b>20 769</b>
Tous types	ind.	10 177	4 553	26	---	---	---	---	---	---	14 756
	A	---	688	1 633	2 671	24	---	---	1 735	73	6 824
	B	---	2 224	3 926	11 530	1 879	170	33	3 940	744	24 446
	C	---	1 196	4 284	11 706	3 143	350	83	6 632	1 123	28 517
	D	---	550	1 426	4 991	1 200	173	51	2 648	376	11 415
<b>Total des terrains forestiers productifs</b>		<b>10 177</b>	<b>9 211</b>	<b>11 295</b>	<b>30 898</b>	<b>6 246</b>	<b>693</b>	<b>167</b>	<b>14 955</b>	<b>2 316</b>	<b>85 958</b>

L'ensemble des peuplements, mais plus particulièrement les mélangés, offre des possibilités intéressantes pour la production de bois de sciage résineux ou feuillu de qualité. Si l'on considère seulement ces derniers, soit ceux de 10 à 50 ans, un total de 11 695 hectares de densité A ou B présentent un potentiel pour des interventions d'éclaircie précommerciale ou commerciale. Étant donné la grande place qu'occupent les essences feuillues au sein des peuplements mélangés, il serait souhaitable d'intensifier les interventions qui favoriseront une

dominance résineuse dans la composition. De plus, le maintien d'un pourcentage d'essences feuillues au sein de ces peuplements diminuera leur sensibilité à une infestation de la tordeuse des bourgeons de l'épinette.

En général, le territoire démontre d'excellentes possibilités afin d'accroître à moyen terme la production de bois de sciage. Pour ce faire, il faudra favoriser la réalisation de travaux d'éducation dans les peuplements ayant un bon potentiel d'avenir.

#### 4.2.5 Répartition par classe d'âge et type de peuplement

En analysant le tableau 4.12, on se rend compte que la forêt de Rimouski-Neigette, avec un âge moyen d'environ 46 ans, se situe au stade intermédiaire avancé en considérant la courte période de révolution des deux principales essences du territoire : le peuplier faux-tremble et le sapin baumier. Elle est en majorité composée de peuplements de classe d'âge de 50 ans où dominent largement les peuplements mélangés. Ce type de peuplement représente à lui seul plus de 42 % de toute la superficie forestière productive.

**Tableau 4.12 Répartition des superficies par classe d'âge et type de peuplement (hectares)**

Type de peuplement	En voie et 10 ans	30 ans	50 ans et Jin	70 ans	90 ans + et Vin	Total	%
Feuillu	2 375	1 891	18 602	1 055	652	24 575	28,6
%	9,7	7,7	75,7	4,3	2,6	100,0	
Mélangé	3 848	495	---	---	---	4 343	5,1
Mélangé feuillu	331	3 215	14 894	1 160	83	19 683	22,9
Mélangé résineux	80	2 944	7 945	1 246	105	12 320	14,3
Total mélangé	4 259	6 654	22 839	2 406	188	36 346	42,3
%	11,7	18,3	62,8	6,6	0,5	100,0	
Résineux	8 486	2 750	4 412	2 785	2 336	20 769	24,2
%	40,8	13,2	21,2	13,4	11,2	100,0	
Br-ct-es-fr	4 268	---	---	---	---	4 268	5,0
<b>Total</b>	<b>19 388</b>	<b>11 295</b>	<b>45 853</b>	<b>6 246</b>	<b>3 176</b>	<b>85 958</b>	<b>100,0</b>
<b>%</b>	<b>22,5</b>	<b>13,1</b>	<b>53,3</b>	<b>7,3</b>	<b>3,7</b>	<b>100,0</b>	

Le type de structure et la composition mélangée prédisposent la forêt rimouskoise à une approche d'intervention par la coupe d'éclaircie et la coupe favorisant l'émergence de résineux. Selon le principe de la normalisation, on devrait retrouver une répartition égale des superficies à l'intérieur des principaux stades de développement : en régénération, intermédiaire et avancé.

Chacun des stades de développement devrait correspondre approximativement à 33 % de la superficie forestière productive. Actuellement, on constate un important déséquilibre entre les peuplements se dirigeant vers la maturité, soit les 50 ans et Jin (53,3 %) (carte 12).

Les écarts de pourcentage entre les stades de développement sont plus importants lorsque l'on compare les résultats pour chacun des types de peuplements. Pour les feuillus, on observe que les peuplements matures de plus de 50 ans sont nettement sous-représentés (6,9 %) de même que les peuplements jeunes (en voie, 10 et 30 ans) (17,4 %), alors que les peuplements intermédiaires (50 ans et Jin) dominent largement (75,7 %). Chez les peuplements mélangés, le scénario est sensiblement le même sauf que la situation est moins problématique chez les 50 ans et Jin et que celle des jeunes est presque normale. Dans le groupe des résineux, on remarque un déséquilibre chez les peuplements matures (21,2 %) au profit de ceux en régénération (40,8 %).

L'indice de diversité forestière est calculé en tenant compte des superficies respectives occupées par les peuplements en régénération, les peuplements au stade intermédiaire et au stade mature. À cet effet, le stade intermédiaire regroupe tous les peuplements jeunes (30 ans) et les peuplements de 50 ans et Jin formés principalement d'essences à longue révolution telles que l'épinette blanche et noire, le thuya, l'érable à sucre et rouge et le bouleau jaune. L'indice calculé de 0,930 pour la forêt rimouskoise présente un potentiel très intéressant puisque l'indice 1 équivaut à une forêt très bien équilibrée, favorisant en théorie une plus grande diversité en espèces fauniques. Toutefois, l'analyse par type de peuplement donne respectivement les indices 0,985, 0,815 et 0,747 pour les strates résineuses, mélangées et feuillues.

Les stratégies d'intervention devront être orientées plus spécifiquement vers les strates matures mélangées à dominance d'essences intolérantes et vers les jeunes plantations qui nécessiteront, au cours des 30 prochaines années, de l'entretien, de l'éclaircie précommerciale et commerciale. De plus, on devra prévoir à court terme des traitements qui favoriseront le plus possible la régénération naturelle, étant donné la difficulté des peuplements résineux à se régénérer par eux-mêmes.

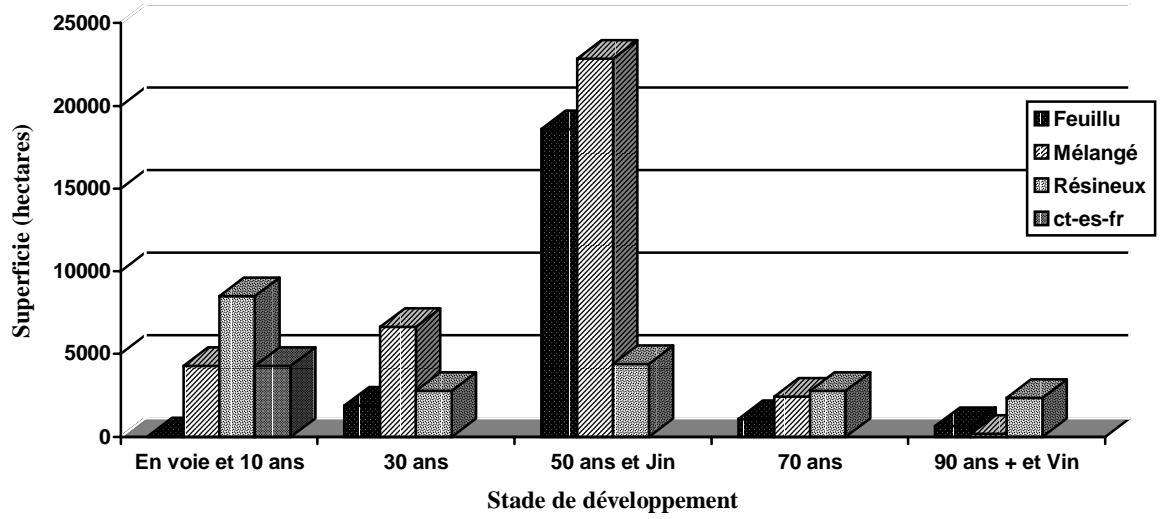


Carte 12 : Stades de développement

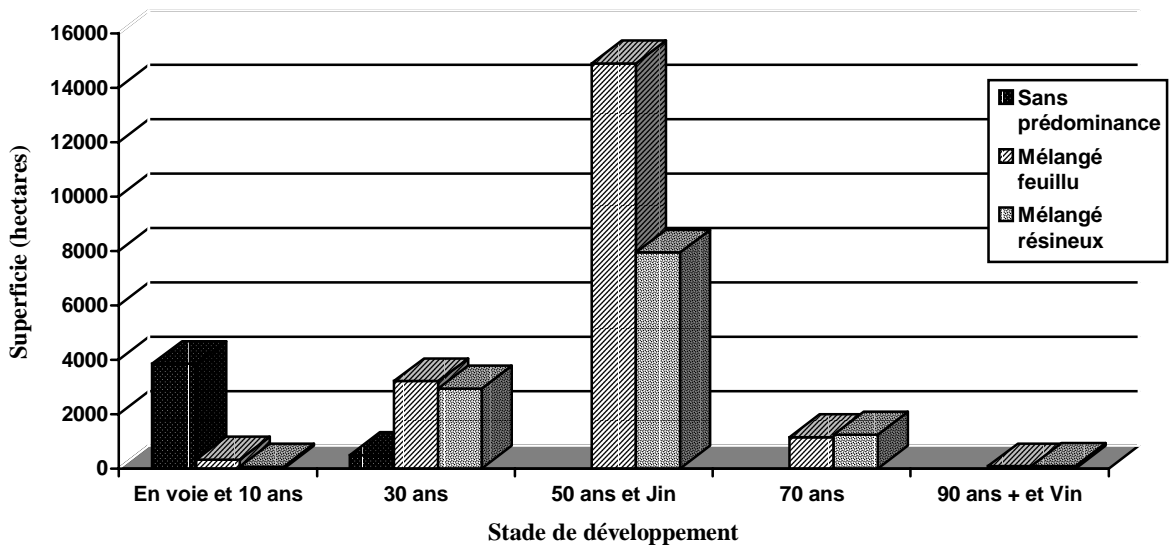




**Figure 1 Répartition des superficies par classe d'âge et type de peuplement**



**Figure 2 Répartition des superficies par classe d'âge pour les peuplements mélangés**



## 4.2.6 Régénération après une coupe totale

Il est difficile d'évaluer précisément les superficies qui ont fait l'objet d'une coupe totale au cours des 30 dernières années. Celles inférieures à 4 hectares peuvent être regroupées et identifiées sous une autre appellation. Il est toutefois possible, à partir des informations cartographiques du MRN, d'évaluer la tendance de la régénération naturelle des peuplements en provenance d'une coupe totale.

En tout premier lieu, on constate que le délai de régénération est d'environ dix ans, c'est-à-dire avant que les tiges n'atteignent une hauteur moyenne de 1,5 mètre. De plus, après dix ans, les peuplements ont fortement tendance à être dominés par des essences feuillues, et ce, même s'ils sont issus de strates à dominance d'essences résineuses comme le démontre le tableau 4.13. Toutefois, après 20 ans, la représentativité des peuplements résineux augmente considérablement, passant de 4,3 à 34,4 %.

On peut supposer que la dernière épidémie de la tordeuse des bourgeons de l'épinette, le mode d'exploitation utilisé et l'attrait financier de produire du bois résineux ont eu pour effet de réduire les superficies forestières occupées par des peuplements résineux et mélangés à dominance d'essences résineuses. Si l'on exclut les plantations réalisées au cours des dix dernières années, on constate que ces peuplements couvrent 29,2 % de la superficie forestière productive. Les plantations auront pour effet d'accroître la représentativité des peuplements à dominance d'essences résineuses à 38,5 % au cours des prochaines années.

**Tableau 4.13 Régénération des superficies issues de coupes totales**

Type de peuplement	Période de coupes					
	1986-1996 (hectares)	%	1976-1986 (hectares)	%	Antérieure à 1976 (hectares)	%
En voie de régénération	1 793	100,0	---	---	---	---
Feuillu	---	---	1 874	36,8	100	11,1
Mélangé	---	---	3 004	58,9	491	54,5
Résineux	---	---	218	4,3	310	34,4
<b>Total<sup>31</sup></b>	<b>1 793</b>	<b>100,0</b>	<b>5 096</b>	<b>100,0</b>	<b>901</b>	<b>100,0</b>

<sup>31</sup> Il est à noter que les résultats excluent les superficies reboisées.

## 4.2.7 Répartition des volumes

Les volumes traités dans cette section résultent de la mise à jour de la cartographie écoforestière réalisée par le Service des inventaires forestiers du ministère des Ressources naturelles du Québec en 1996.

On retrouve au tableau 4.14, l'estimation du volume marchand brut présent sur l'ensemble des terrains forestiers productifs de la MRC de Rimouski-Neigette sous gestion privée, et ce, par classe d'âge et selon le type de structure du peuplement. L'analyse des résultats permet de dégager certains points :

- le volume marchand brut, évalué à 7 889 510 mcs, se répartit comme suit : 3 332 237 pour les essences feuillues (42 %) et 4 557 272 pour les essences résineuses (58 %). Le volume moyen obtenu est de 92 mcs à l'hectare (terrain forestier productif). Si l'on exclut les superficies en voie de régénération, le volume moyen à l'hectare augmente à 104 mcs;
- le groupe sapin-épinette, avec près de 2 millions de mcs, représente près de 25 % du volume total marchand alors que les autres essences résineuses ne constituent que 16,9 % (1,3 million de mcs). Ces volumes sont principalement concentrés (64 %) dans les peuplements de structure équiennne;
- le volume total feuillu est réparti équitablement entre les feuillus mous et les feuillus durs, soit 2 256 671 mcs (49,5 %) versus 2 300 601 mcs (50,5 %);
- les peuplements équiennes, avec un volume moyen de 100 mcs à l'hectare, détiennent 72,6 % du volume total et sont principalement concentrés dans la classe d'âge 50 ans;
- les peuplements inéquiennes, ne représentant que 27,3 % du volume, sont toutefois mieux stockés avec un volume moyen de 116 mcs à l'hectare. On les retrouve principalement dans la classe d'âge jeune inéquiennne.

**Tableau 4.14**      **Volume marchand brut**

Type de superficie	Superficie (hectares)	Volume marchand brut (mcs)				Total	Volume moyen/hectare	% volume	% superficie
		Sapin-épinette	Autres résineux	Feuillu dur	Feuillu mou				
Coupe totale	1 793	---	---	---	---	---	---	2,1	
Épidémie sévère	160	---	---	---	---	---	---	0,2	
Friche	2 315	---	---	---	---	---	---	2,7	
Plantation	5 909	11	---	---	661	673	7	6,9	
<b>Sous-total origine</b>	<b>10 177</b>	<b>11</b>	<b>---</b>	<b>---</b>	<b>661</b>	<b>673</b>	<b>7</b>	<b>11,8</b>	
Classe 10	9 211	88 697	29 775	25 112	94 660	238 244	26	3,0	10,7
Classe 30	10 586	415 539	111 248	183 402	359 513	1 069 701	101	13,5	12,3
Classe 50	30 588	796 341	351 892	975 583	1 406 254	3 530 070	115	44,7	35,6
Classe 70	5 975	256 062	251 471	84 797	148 782	741 111	124	9,4	6,9
Classe 90	595	28 887	87 709	2 128	1 160	119 885	202	1,5	0,7
Classe 120	167	7 793	24 303	614	61	32 771	196	0,4	0,2
<b>Sous-total équienne</b>	<b>57 122</b>	<b>1 593 319</b>	<b>856 398</b>	<b>1 271 636</b>	<b>2 010 430</b>	<b>5 731 782</b>	<b>100</b>	<b>72,6</b>	<b>66,4</b>
Classe 30-30	36	1 916	857	311	1 122	4 207	117	---	---
Classe 30-50	227	8 461	2 048	7 700	7 161	25 370	112	0,3	0,3
Classe 30-70	432	13 387	2 453	24 368	10 346	50 554	117	0,6	0,5
Classe 30-90	14	1 019	99	---	184	1 301	93	---	---
Classe 50-30	185	5 021	1 491	3 805	12 792	23 109	125	0,3	0,2
Classe 50-50	29	509	790	1 271	910	3 480	120	---	---
Classe 50-90	96	3 311	4 289	683	895	9 178	96	0,1	0,1
Classe 70-30	128	4 461	350	8 605	4 486	17 901	140	0,2	0,1
Classe 70-50	115	6 433	866	5 374	6 343	19 015	165	0,2	0,1
Classe 70-70	28	1 180	3 746	125	---	5 051	180	0,1	---
Classe 90-30	28	1 076	1 098	966	238	3 379	121	---	---
Classe 90-50	70	2 772	8 327	407	210	11 717	167	0,1	0,1
Jeune inéquienne	14 955	278 463	245 320	891 643	195 228	1 610 655	108	20,4	17,4
Vieux inéquienne	2 316	76 548	206 217	83 708	5 666	372 139	161	4,7	2,7
<b>Sous-total inéquienne</b>	<b>18 659</b>	<b>404 557</b>	<b>477 952</b>	<b>1 028 965</b>	<b>245 580</b>	<b>2 157 055</b>	<b>116</b>	<b>27,3</b>	<b>21,7</b>
<b>Terrains forestiers productifs</b>	<b>85 958</b>	<b>1 997 887</b>	<b>1 334 350</b>	<b>2 300 601</b>	<b>2 256 671</b>	<b>7 889 510</b>	<b>92</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>

Le tableau 4.15 permet de visualiser la répartition des volumes selon les types de peuplements. L'analyse des données qu'il contient fait ressortir les points suivants :

- le volume sapin-épinette est bien réparti entre les types de peuplements : 27 % pour les strates résineuses, 31 % pour les mélangées à prédominance feuillue, 22 % pour les mélangées résineuses, 17 % pour les feuillues et 3 % pour les mélangées sans prédominance;
- les peuplements résineux contiennent 63 % du volume autres résineux, les mélangés à dominance résineuse suivent avec 18 %;
- les feuillus durs sont concentrés principalement dans les strates feuillues (62 %) et mélangées à dominance feuillue (26 %);
- la tendance est moins nette pour les feuillus mous que l'on retrouve surtout dans les peuplements feuillus (37 %) de même que dans les peuplements mélangés à dominance feuillue (34 %) et résineuse (23 %);
- le faible volume moyen des peuplements résineux (75 mcs par hectare) s'explique par le fait qu'ils sont constitués à plus de 38 % de jeunes plantations (20 ans et moins).

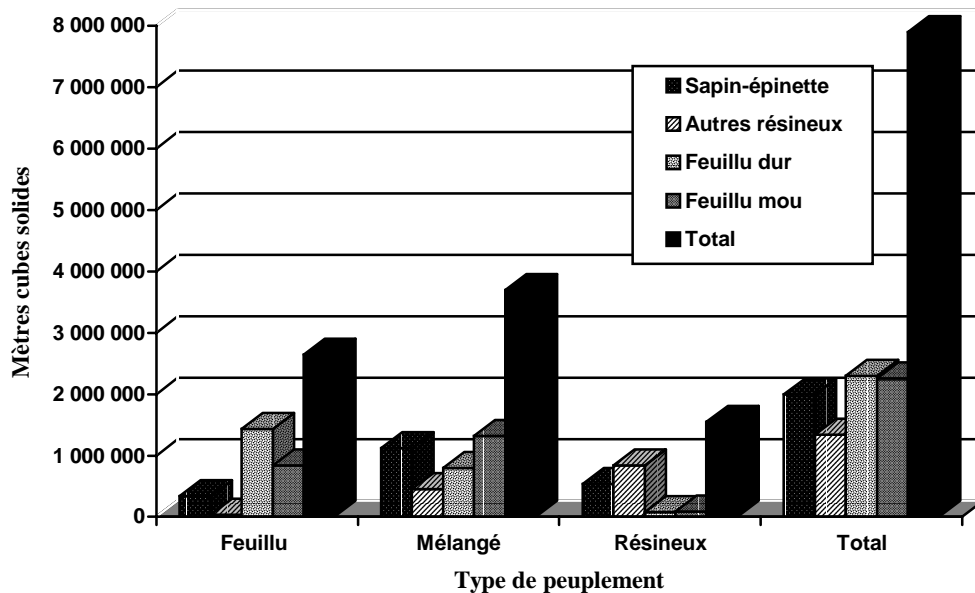
**Tableau 4.15 Répartition du volume marchand par groupe d'essences et type de peuplement**

Type de peuplement	Superficie forestière productive (hectares)	Volume marchand brut par groupe d'essences (mcs)					% volume	Volume moyen/hectare
		Sapin-épinette	Autres résineux	Feuille dur	Feuille mou	Total		
Feuille	24 575	334 326	39 112	1 428 748	840 024	2 642 211	33,5	108
Mélangé sans prédominance	4 343	66 747	23 226	10 592	41 998	142 564	1,8	33
Mélangé feuillu	19 683	616 867	190 519	603 934	757 874	2 169 194	27,5	110
Mélangé résineux	12 320	440 903	238 820	183 149	523 754	1 386 626	17,6	112
Résineux	20 769	539 045	842 673	74 177	93 021	1 548 915	19,6	75
Autres (br, ct, es, fr)	4 835	---	---	---	---	---	---	---
<b>Total<sup>32</sup></b>	<b>85 958</b>	<b>1 997 887</b>	<b>1 334 350</b>	<b>2 300 601</b>	<b>2 256 671</b>	<b>7 889 510</b>	<b>100,0</b>	<b>92</b>
<b>%</b>		<b>25,3</b>	<b>16,9</b>	<b>29,2</b>	<b>28,6</b>	<b>100,0</b>		

<sup>32</sup> Les volumes ont été arrondis selon la technique de l'arrondissement aléatoire. Les totaux ne sont pas nécessairement égaux à la somme des composantes.

La figure 3 montre la répartition du volume selon les différents types de peuplements.

**Figure 3 Répartition des volumes par type de peuplement**



#### 4.2.8 Qualité des tiges

Aucun inventaire ou étude spécifique n'a été réalisé quant au potentiel de qualité des essences résineuses. Toutefois, dans le cadre du dernier inventaire décennal de l'unité de sondage D (MRC de Rimouski-Neigette et de La Mitis), une évaluation de la qualité des tiges feuillues a été faite à l'intérieur des placettes permanentes. La répartition du volume feuillu (tiges dont le dhp est égal ou supérieur à 24 centimètres) par classe de qualité est présentée au tableau 4.16, lequel permet d'avoir un bref aperçu des possibilités actuelles de production de bois de qualité sciage ou de déroulage.

**Tableau 4.16 Répartition du volume feuillu par classe de qualité**



<b>Essence</b>	<b>Qualité A (%)</b>	<b>Qualité B (%)</b>	<b>Qualité C (%)</b>	<b>Qualité D (%)</b>	<b>Total (%)</b>
BOJ	4,2	8,2	73,8	13,8	100
BOP	---	2,0	70,0	28,0	100
ERR	---	---	70,5	29,5	100
ERS	2,3	23,0	64,3	10,4	100
FRN	---	---	100,0	---	100
HEG	---	---	25,5	74,5	100
PEB	2,3	---	52,0	45,7	100
PEG	---	---	89,0	11,0	100
PET	1,1	11,5	64,7	22,7	100
<b>Toutes essences</b>	<b>1,5</b>	<b>11,4</b>	<b>64,0</b>	<b>23,2</b>	<b>100</b>

À l'analyse des données, on se rend compte que la qualité A (40 centimètres et +), nécessaire pour un déroulage de qualité, est très peu présente sur le territoire (1,5 % du volume feuillu total). La classe B (34 à 46 centimètres) (sciage et déroulage) est pour sa part très limitée (11,4 %). Cette situation est probablement due au faible diamètre des arbres de la région. La classe de qualité C, qui comprend les tiges dont le diamètre varie de 24 à 34 centimètres (sciage), est dominante (64,0 %). La classe D (diamètre de la classe C avec défauts majeurs) est aussi importante avec près du quart du volume classifié (23,2 %).

Une étude plus précise devra être réalisée afin de qualifier et de quantifier le potentiel des peuplements les plus susceptibles de produire des tiges de qualité sciage et déroulage, et ce, à court, moyen et long terme. La réalisation de travaux d'éducation, de plus en plus pratiqués, devrait contribuer à améliorer la qualité des tiges.

### 4.3 ÉRABLIÈRES À POTENTIEL ACÉRICOLE

Tel qu'il est précisé dans l'étude de Routhier et al. (1988), on définit comme peuplements ayant un potentiel acéricole les groupements d'essences identifiés Er (érable à sucre seul ou avec érable rouge occupant plus de 50 % de la surface terrière), de densité A ou B (fermeture du couvert de 60 % et plus) et dont la hauteur est supérieure à 12 mètres (classes 1, 2 et 3). Les érablières de classe 3 (de 12 à 17 mètres) sont difficilement exploitables actuellement, à moins que la hauteur moyenne du peuplement se situe à proximité de la classe 2. Elles présentent toutefois un potentiel d'avenir fort intéressant.

Pour le territoire de Rimouski-Neigette, les caractéristiques retenues pour définir une érablière pouvant être actuellement exploitée sont démontrées au tableau 4.17.

**Tableau 4.17**                    **Caractéristiques des érablières exploitables**

<b>Groupement d'essences</b>	<b>Densité</b>	<b>Hauteur</b>	<b>Âge</b>	<b>Nombre d'entailles à l'hectare</b>
Er	A-B	1-2	70 et +	250
Er	A-B	3	70 et +	200
Er	A-B	1-2	50 et Jin	200
Er	A-B	3	50 et Jin	150

Les érablières de densité A ou B, de hauteur 1 ou 2 et de classe d'âge 50 ans ou Jin, peuvent être exploitées actuellement. Le tableau 4.18 indique les superficies des érablières présentant un potentiel acéricole et leur nombre d'entailles.

En considérant uniquement les érablières sucrières pures (Er), Rimouski-Neigette offre un potentiel de 127 000 entailles pour les vieux peuplements et de 884 800 entailles pour les jeunes strates d'érables à sucre. Ceci représente un potentiel de 1 011 800 entailles pour une superficie totale de 5 619 hectares, soit une moyenne de 180 entailles/hectare.

**Tableau 4.18**                    **Superficie des érablières (Er) ayant un potentiel acéricole**

<b>Âge</b>	<b>Hauteur 1-2</b>		<b>Hauteur 3</b>		<b>Total</b>	
	<b>Superficie (hectares)</b>	<b>Nombre d'entailles</b>	<b>Superficie (hectares)</b>	<b>Nombre d'entailles</b>	<b>Superficie (hectares)</b>	<b>Nombre d'entailles</b>
70 ans et + et Vin Densité A et B	508	127 000	---	---	508	127 000
50 ans Densité A et B	15	3 000	1 506	225 900	1 521	228 900
Jin Densité A et B	2 348	469 600	1 242	186 300	3 590	655 900
<b>Total</b>	<b>2 871</b>	<b>599 600</b>	<b>2 748</b>	<b>412 200</b>	<b>5 619</b>	<b>1 011 800</b>

Un potentiel supplémentaire d'environ 8 100 entailles pourrait être disponible en ajoutant les érablières à bouleau jaune (ErBj) de densité A ou B, de hauteur 1, 2 ou 3 et d'âge 70 ans et plus et Vin.

### 4.3.1 Productivité

Selon Routhier et al. (1988), les érablières du Bas-Saint-Laurent produisent de 0,57 à 0,68 kilogramme de sirop par entaille ou de 1 à 1,5 kilogramme par entaille par an, selon le système de récolte (à la chaudière ou système de collecte à tubulures). Les statistiques provinciales de 1993 à 1995 établissent, pour la même région, la productivité à 1 kilogramme/entaille.

En fonction des données obtenues, on estime le potentiel de production de sirop pour les érablières sous gestion privée de la MRC de Rimouski-Neigette à environ 1 011 800 kilogrammes, l'équivalent de 1 011 800 entailles d'une productivité moyenne annuelle de 1 kilogramme/entaille. La production moyenne actuelle se situerait approximativement à 78 900 kilogrammes (MRN, portrait forestier, 1996), soit seulement 8 % du potentiel disponible.

## 4.4 VULNÉRABILITÉ DES PEUPELEMENTS AUX INSECTES ET AUX MALADIES CRYPTOGRAMIQUES

Exception faite du cas de la tordeuse des bourgeons de l'épinette, peu d'études ont été réalisées concernant la vulnérabilité des peuplements forestiers à la présence de certains insectes ou maladies cryptogamiques. Selon l'*Atlas historique de la fréquence des épidémies d'insectes ravageurs au Québec de 1938 à 1992* (MRN, 1993), près du tiers du territoire de la MRC de Rimouski-Neigette (parties centre et sud) montre une sensibilité très élevée aux épidémies de la tordeuse des bourgeons de l'épinette (durée d'infestation supérieure à 21 ans). La partie nord de la MRC, quant à elle, présente majoritairement une sensibilité élevée (durée de 14 à 20 ans). La dernière épidémie d'une durée de plus de 20 ans a atteint son point culminant dans le Bas-du-Fleuve entre 1974 et 1984.

La livrée des forêts, qui s'attaque aux peuplements feuillus, a aussi infesté de 45 à 50 % du Bas-Saint-Laurent en 1980-1981, date de la dernière infestation d'importance. Selon l'Atlas, environ 30 % de la MRC (partie nord-ouest) présente une sensibilité modérée à cet insecte (durée d'infestation de trois à cinq ans), tandis que le reste du territoire (70 %) montre une sensibilité légère (infestation de une à deux années).

Le territoire rimouskois démontre, à près de 25 %, une sensibilité très élevée (durée d'infestation de sept ans et plus) aux infestations d'arpenteuses de la pruche. La sensibilité élevée (quatre à six ans) occupe, pour sa part, presque toute la superficie restante. La dernière épidémie qui remonte à la fin des années 60 avait infesté environ 40 % du Bas-Saint-Laurent.

Le *Relevé des insectes et maladies des arbres du Québec* (MRN et RNC, 1995) mentionne que le porte-case du bouleau a causé, dans la région du Bas-Saint-Laurent, des défoliations graves et répétées qui ont entraîné la mortalité de grandes bétulaies au milieu des années 1970. Tout récemment, des relevés ont montré que la MRC de Matane était, en 1996, entièrement envahie par cet insecte qui a entraîné dans cette région des dommages variant de modérés à graves. Jusqu'à présent, aucun dégât n'a été constaté dans la MRC de Rimouski-Neigette.

La tordeuse des bourgeons de l'épinette (TBE) est sans doute l'agent naturel de perturbation qui risque d'avoir l'impact le plus élevé sur le potentiel de production de la matière ligneuse du territoire. Celui-ci a d'ailleurs été particulièrement affecté lors des épidémies de 1954 et 1978. Il est à noter que selon l'historique des dernières épidémies, la fréquence entre deux états épidémiques est relativement courte (25 à 30 ans), tandis que la durée d'infestation a tendance à être de plus en plus longue, soit plus de 21 ans.

Selon l'inventaire forestier de 1981, lors de la dernière épidémie, 41 % du volume total sapin-épinette retrouvé sur le territoire accessible de la SER de la Neigette inc. aurait été défolié à plus de 50 %. Cette proportion représente 1 734 000 mca, soit 16 % du volume défolié (> 50 %) estimé pour le territoire du Syndicat des producteurs de bois du Bas-Saint-Laurent (neuf OGC). Toujours selon cet inventaire, le territoire de la SER de la Neigette arrive au quatrième rang en ce qui concerne la gravité des dégâts. Toutefois, en ce qui a trait aux superficies résineuses en régénération qui ont fait l'objet d'attaque par la TBE, le territoire de la SER de la Neigette arrive au sixième rang (139 hectares, 8 % du total comptabilisé dans le Bas-Saint-Laurent).

Afin de minimiser les impacts des futures infestations de la TBE, on a établi une classification de la vulnérabilité des strates forestières selon l'approche développée par le MRN (Gagnon et Chabot, 1991).

La méthodologie consiste à évaluer la sensibilité des strates selon trois paramètres principaux : la composition du couvert forestier, son âge et sa densité. En résumé, les strates âgées ayant une forte composition en sapin et dont la densité du couvert est élevée sont considérées comme étant très vulnérables à une infestation de la tordeuse des bourgeons de l'épinette.

L'analyse du tableau 4.19 permet de constater que plus de 47 % (40 686 hectares) de la forêt productive de la région de Rimouski présente une sensibilité à la TBE variant de faible à extrême. Les peuplements extrêmement vulnérables (429 hectares) ou très vulnérables (5 446 hectares) occupent 6,8 % de la superficie forestière productive (carte 13).

**Tableau 4.19**                    **Distribution des strates forestières selon leur vulnérabilité face à la TBE**

Groupement d'essences	Classe d'âge					
	70 et +		50 et Jin <sup>33</sup>		30 et Jin <sup>34</sup>	
	Densité		Densité		Densité	
	A-B	C-D	A-B	C-D	A-B	C-D
SS	88	239	443	505	210	1 246
SE	89	13	84	84	9	---
SBb, SC, SFi, SMe, SPe	171	410	981	2 423	742	2 395
ES, RS	93	185	54	13	37	53
CS, (feuillu) R, (feuillu) S, R (feuillu), RC, RE, RMe	730	2 229	7 089	10 715	2 402	3 625
BbE, CE, Ebb, EE, EMe, MeE, EC, EFi, EPe, FiE, PeE	372	1 402	346	411	432	366

<b>429 hectares</b>	Extrêmement vulnérables
<b>5 446 hectares</b>	Très vulnérables
<b>27 229 hectares</b>	Vulnérables
<b>7 582 hectares</b>	Faiblement vulnérables

## 4.5 DÉPÔTS ET VOIRIE FORESTIÈRE

Comme on l'a précisé précédemment, on dénombre treize gravières ou sablières sur les terres privées de la MRC de Rimouski-Neigette d'au moins 1 hectare.

Les dépôts meubles convenant aux travaux de voirie forestière sont habituellement du genre fluvioglaciaire (mis en place par les eaux de fonte des glaciers). Ces dépôts peuvent être classés en deux types, soit les dépôts juxtaglaciaires (mis en place par les eaux de fonte mais au contact de la glace) et les dépôts proglaciaires (mis en place en avant du glacier par les eaux de fonte) (carte 14).

<sup>33</sup> \_Jeune inéquienne dont la classe de hauteur est supérieure à 4.

<sup>34</sup> \_Jeune inéquienne dont la classe de hauteur est 4.

Carte 13

Sensibilité à la tordeuse des bourgeons de l'épinette



**Carte 14**

**Sites potentiels d'extraction de matériaux granulaires**





Le tableau 4.20 permet de comparer l'importance relative de chacun de ces dépôts.

**Tableau 4.20 Répartition des dépôts pouvant présenter un potentiel d'extraction de matériaux granulaires pour la construction de voirie forestière**

Type de dépôt	Superficie (hectares)	Nombre de sites	Caractéristique pour la voirie
<b>Fluvioglaciare</b>			Sédiments hétérométriques, dont la forme va de subarrondie à arrondie. Ces dépôts sont stratifiés et peuvent renfermer des poches de till (till flué).
2 (simple)	40	9	Bon pour la construction de l'assise routière et comme surface de roulement.
<b>Juxtaglaciare</b>			Sable, gravier, cailloux, pierres et parfois des blocs.
2A (simple)	694	70	Bon pour la construction de l'assise routière et comme surface de roulement.
2AE (esker)	22	5	Excellent pour la construction de l'assise routière et comme surface de roulement.
<b>Proglaciaire</b>			Sable, gravier et cailloux arrondis.
2BD Delta fluvioglaciare	325	44	Excellent pour la construction de l'assise routière et comme surface de roulement.
2BE Épandage	367	40	Excellent pour tous les usages, mais particulièrement comme surface de roulement.
<b>Total</b>	<b>1 448</b>	<b>168</b>	

Pour le territoire de la MRC de Rimouski-Neigette, en plus des dépôts fluvioglaciaires simples (2), on retrouve deux types de dépôts juxtaglaciaires, soit le dépôt simple (2A) et l'esker (2AE) et deux types de dépôts proglaciaires, soit le delta fluvioglaciare (2BD) et le dépôt d'épandage (2BE). Ils occupent une superficie totale de 1 448 hectares.

Les dépôts proglaciaires (fluviaux et d'épandage) sont essentiellement composés de sable et gravier dont le pourcentage varie en fonction de la position relative du dépôt (amont ou aval). Le matériel peut être utilisé plus spécifiquement pour la surface de roulement.

D'autres dépôts, beaucoup plus abondants mais toutefois de moindre qualité, pourraient également servir à la construction de chemins forestiers, notamment pour la mise en forme de l'assise. On peut penser aux tills indifférenciés épais (1A) (13 793 hectares), aux dépôts d'altération (8A) (37 981 hectares), aux moraines de décrépitude (1P) (445 hectares) et aux dépôts fluviaux (3) (166 hectares).

#### **4.6 RÉSULTATS COMPARATIFS DES INVENTAIRES 1981 ET 1992**

Afin de vérifier l'évolution de la forêt privée dans la MRC de Rimouski-Neigette, nous avons comparé les inventaires de 1981 et 1992. Les données de 1981 proviennent du plan de mise en valeur du Syndicat des producteurs de bois du Bas-Saint-Laurent publié en 1985. Étant donné que l'inventaire de 1981 ne tenait pas compte du territoire couvert par la seigneurie de Nicolas Riou (grande propriété privée possédée par la compagnie Abitibi-Consolidated), ce dernier a dû être extrait de la présente banque de données pour fins de comparaison.

Les données relatives à la superficie forestière productive du territoire montrent un écart de 0,6 % entre les deux inventaires. Il faut cependant se méfier d'une telle différence si minime soit-elle puisque qu'une certaine incertitude existe quant aux superficies des lots publics intramunicipaux considérés. En effet, l'analyse du dernier inventaire (1992) ne tient pas compte de l'ensemble des ces lots, tandis que celle qui porte sur l'inventaire de 1981 les incluait tous. Malgré ce fait, il est possible de dégager certains éléments intéressants.

La composition forestière (tableau 4.21) n'a pas subi de modifications importantes puisque la proportion occupée par les différents types de peuplements se compare, à l'exception des peuplements mélangés sans prédominance en 1981, dont la diminution semble expliquer dans une certaine mesure l'importante augmentation de la représentation des mélangés à dominance feuillue. On constate aussi que la représentation des mélangés à dominance résineuse a quelque peu fléchi. Par contre, celle du couvert résineux s'est améliorée légèrement. Le tableau montre également que les superficies non régénérées sont aujourd'hui beaucoup moins importantes qu'à l'époque.

**Tableau 4.21 Répartition des terrains forestiers productifs par type de peuplement**

Type de peuplement	1981		1992	
	Superficie (hectares)	%	Superficie (hectares)	%
<b>Feuille</b>	<b>19 290</b>	<b>26,7</b>	<b>20 322</b>	<b>28,0</b>
Mélangé	6 498	9,0	3 385	4,7
Mélangé feuillu	10 412	14,4	16 782	23,1
Mélangé résineux	12 346	17,1	10 024	13,8
<b>Total mélangé</b>	<b>29 256</b>	<b>40,5</b>	<b>30 191</b>	<b>41,5</b>
<b>Résineux</b>	<b>17 554</b>	<b>24,3</b>	<b>18 625</b>	<b>25,6</b>
<b>En voie de régénération</b>	<b>6 155</b>	<b>8,5</b>	<b>3 530</b>	<b>4,8</b>
<b>Terrain forestier productif</b>	<b>72 255</b>	<b>100,0</b>	<b>72 668</b>	<b>100,0</b>

La répartition par classe d'âge (tableau 4.22) illustre bien l'évolution des peuplements de 30 ans, si importants en 1981, que l'on retrouve aujourd'hui en bonne partie dans la classe d'âge de 50 ans, expliquant l'augmentation substantielle de cette dernière. Ce passage fut tellement marqué que la classe d'âge 30 ans est aujourd'hui déficitaire avec un maigre 10 %.

Les peuplements en régénération (26 029 hectares) originent, pour une bonne part, de la récolte des peuplements de 50 ans de 1981 qui couvraient 34 104 hectares. Dans l'ensemble, on peut remarquer un vieillissement de la forêt rimouskoise puisque les peuplements 50 ans et plus ont augmenté de 30,2 % en onze ans. Les peuplements récents (classe d'âge nulle) sont nettement plus importants maintenant qu'en 1981, et ce, probablement en raison de la récolte d'une partie importante des peuplements de 50 ans de 1981.

**Tableau 4.22 Répartition des terrains forestiers productifs accessibles par classe d'âge**

Classe d'âge	1981		1992	
	Superficie (hectares)	%	Superficie (hectares)	%
Indéterminé	3 846 <sup>35</sup>	5,5	9 103	12,7
10	8 314	11,9	8 037	11,2
30	21 493	30,7	7 319	10,2
50 <sup>36</sup>	34 104	48,8	39 373	54,9
70	1 459	2,1	5 444	7,6
90 et + <sup>37</sup>	730	1,0	2 425	3,4
<b>Terrain forestier productif accessible</b>	<b>69 946</b>	<b>100,0</b>	<b>71 701</b>	<b>100,0</b>

La consultation des données d'inventaire de 1981 nous a également permis de constituer le tableau 4.23 qui montre la répartition des volumes marchands bruts par groupe d'essences pour le territoire de la MRC de Rimouski-Neigette. L'analyse des données permet de faire quelques constatations intéressantes :

- le volume marchand brut total a augmenté de 7,3 % entre 1981 et 1992 suite à une hausse de 39 % du volume feuillu dur et de 38 % du volume feuillu mou;
- le volume résineux a subi une baisse de 18 % au cours de cette période suite probablement à la récolte des peuplements de sapins-épinettes de 50 ans;
- le volume moyen à l'hectare toutes essences a augmenté d'au moins 4,7 %. Nous disons au moins parce que le volume moyen pour 1981 est sûrement surestimé en raison de la non-disponibilité des données relatives aux superficies forestières non régénérées.

<sup>35</sup> [Ne comprend pas les superficies en voie de régénération.](#)

<sup>36</sup> [Inclut le jeune inéquienne.](#)

<sup>37</sup> [Inclut le vieux inéquienne.](#)

**Tableau 4.23 Comparaison des superficies et des volumes marchands par groupe d'essences (superficie forestière productive accessible)**

Inventaire	Superficie forestière productive accessible (hectares)	Volume marchand brut <sup>38</sup> (mcs)				Volume moyen/hectare
		Bois résineux	Feuillu dur	Feuillu mou	Total	
1981	69 946 <sup>39</sup>	3 400 000 55,8 %	1 300 000 21,3 %	1 400 000 22,9 %	6 100 000 100 %	87,2
1992	71 701	2 794 280 42,7 %	1 812 167 27,7 %	1 938 337 29,6 %	6 544 783 100 %	91,3

Le plan de mise en valeur de 1985 comportait également des données relatives aux peuplements de faible densité (classe D). La disponibilité de ces chiffres a permis de réaliser un comparatif par type de peuplement (tableau 4.24). À l'analyse de ce tableau, nous constatons avec surprise la très forte augmentation de peuplements de faible densité, et ce, surtout chez les strates feuillues (11,3 fois) et mélangées (3,9 fois). Pour nous, les raisons les plus probables qui pourraient expliquer ce fait seraient la dernière épidémie de tordeuse des bourgeons de l'épinette et la forte pression de récolte exercée envers le groupe sapin-épinette. Étant donné que ce groupe d'essences se fait de plus en plus important dans les peuplements mélangés lorsque les tiges sont récoltées, le peuplement résiduel présente alors une composition que l'on peut qualifier de mélangée à dominance feuillue ou simplement feuillue.

Le tableau 4.24 montre également que les strates résineuses n'échappent pas à ce phénomène, mais toutefois à un degré moindre. En effet, l'interrogation de notre banque de données (1992) démontre que dans le cas de ces peuplements, ceux de faible densité sont présentement fortement composés d'essences du groupe autres résineux (40,6 %), ce qui nous laisse encore croire à une dégradation suite à la dernière épidémie de tordeuse des bourgeons de l'épinette et à la forte récolte des essences du groupe sapin-épinette. La faible augmentation (2,4 fois) pourrait s'expliquer par le fait que lorsqu'une épidémie ou une intervention de récolte survient dans un peuplement résineux, l'ensemble des arbres est habituellement défolié ou récolté (structure équienne).

<sup>38</sup> [Pour l'inventaire de 1981, les volumes sont arrondis parce qu'ils ont été estimés à partir d'une figure \(histogramme\).](#)

<sup>39</sup> [Ne comprend pas les superficies en voie de régénération.](#)

**Tableau 4.24 Comparatif des peuplements de faible densité (classe D) des terrains forestiers productifs accessibles**

Type de peuplement	Inventaire 1981 (hectares)	Inventaire 1992 (hectares)	Ratio 1992/1981
Résineux	768	1 805	2,4
Mélangé résineux	453	1 633	3,6
Mélangé feuillu	539	2 284	4,2
Feuillu	291	3 284	11,3

#### 4.7 FORÊT PRIVÉE

Cette section porte sur les petites forêts privées présentes dans la MRC de Rimouski-Neigette, correspondant aux tenures 20 et 21 du fichier écoforestier du MRN. L'objectif est de tracer un portrait comparatif entre la forêt privée sous plan de gestion dite «aménagée» et celle sans plan de gestion.

Selon le portrait réalisé sur une base expérimentale pour la MRC de La Matapédia, le seul impact visible des travaux d'aménagement dans la cartographie écoforestière est la modification du type de couvert suite aux nombreuses plantations réalisées. C'est pourquoi nous avons développé une approche qui permet de tracer un portrait comparatif réaliste de la forêt privée (avec ou sans aménagement) en se basant sur les hypothèses suivantes :

- toutes les plantations ont été réalisées dans le cadre des programmes d'aménagement. Cette hypothèse a été confirmée dans La Matapédia;
- les plantations ont été réparties au prorata du couvert forestier actuel afin de reconstituer le couvert avant plantation et d'établir le portrait de la forêt avant l'exécution des travaux d'aménagement.

Le tableau 4.25 montre la répartition du type de couvert selon le mode de gestion. On constate en effet que la proportion plus grande de peuplements résineux présents dans la forêt sous plan de gestion (31 % versus 17 %) résulte directement des plantations effectuées depuis plusieurs années qui représentent 55 % du couvert résineux de la forêt dite «aménagée». La représentativité moindre des peuplements feuillus et mélangés feuillus dans la forêt «aménagée» indique qu'une bonne partie de ces plantations ont été réalisées par la récupération

de peuplements mélangés et feuillus et leur transformation en résineux. L'aide financière disponible dans les programmes, combinée à une mise en marché du feuillu facilitée par le regroupement des propriétaires dans l'organisme de gestion en commun du territoire, constituent les principales raisons expliquant l'importance de ces activités.

**Tableau 4.25 Répartition de la petite forêt privée<sup>40</sup> par type de couvert et mode de gestion**

Type de couvert	Sans plan de gestion		Avec plan de gestion		Total	
	Superficie (hectares)	%	Superficie (hectares)	%	Superficie (hectares)	%
<b>Feuillu</b>	<b>8 598</b>	<b>31</b>	<b>11 155</b>	<b>26</b>	<b>19 753</b>	<b>28</b>
Mélangé	1 409	5	1 829	4	3 238	5
Mélangé feuillu	7 124	26	9 241	21	16 365	23
Mélangé résineux	4 223	15	5 479	13	9 702	14
<b>Total mélangé</b>	<b>12 756</b>	<b>46</b>	<b>16 549</b>	<b>38</b>	<b>29 305</b>	<b>42</b>
<b>Résineux</b>	<b>4 569</b>	<b>17</b>	<b>13 278<sup>41</sup></b>	<b>31</b>	<b>17 847</b>	<b>25</b>
<b>En voie de régénération</b>	<b>1 522</b>	<b>6</b>	<b>1 975</b>	<b>5</b>	<b>3 497</b>	<b>5</b>
<b>Total</b>	<b>27 446</b>	<b>100,0</b>	<b>35 606</b>	<b>100,0</b>	<b>70 402</b>	<b>100,0</b>

Il est bon de souligner que la précision de l'inventaire où l'aire minimale d'interprétation est de 8 hectares ne correspond pas à l'image de la forêt privée dont la dimension moyenne des peuplements varie de 2,5 à 3 hectares. Le regroupement des interventions sylvicoles à l'intérieur de peuplements souvent non aménagés limite grandement l'analyse.

Malgré cette contrainte, la forêt privée sous aménagement montre une image plus conforme au portrait des types écologiques où les peuplements résineux et mélangés à dominance résineuse devraient occuper une place plus importante dans le couvert forestier. L'impact de certains travaux d'aménagement forestier en forêt privée commence aussi à être davantage perceptible dans les inventaires forestiers.

Les faibles écarts observés entre le territoire avec plan de gestion et celui sans plan de gestion s'expliquent par les facteurs suivants :

<sup>40</sup> [Tenures 20 et 21.](#)

<sup>41</sup> [Comprend 7 350 hectares de plantations.](#)



- les principaux travaux d'aménagement réalisés avant 1994 furent le reboisement de 7 350 hectares, soit 10 % de la superficie forestière productive du territoire. Reboisements surtout effectués dans les peuplements mélangés et feuillus;
- la superficie moyenne des travaux d'éducation de peuplement étant inférieure à 8 hectares, ceci implique que ces superficies sont incluses par le photo-interprète à l'intérieur de peuplements d'au moins 8 hectares (aire minimale d'interprétation) qui sont presque toujours non traités;
- en excluant les jeunes plantations, le volume moyen à l'hectare est similaire étant donné que les peuplements sous aménagement et non aménagés réfèrent aux mêmes tables régionales d'inventaire.

Afin de tenir compte du gain de croissance obtenu par la réalisation de travaux d'éducation de peuplement (éclaircie commerciale, jardinage, etc.), on identifiera, lors du calcul de possibilité, une superficie correspondant aux travaux d'éducation réalisés depuis 1981, à laquelle on appliquera un scénario de croissance se rapportant à des peuplements traités. De plus, on estime qu'environ 1 420 hectares ont fait l'objet de plantation depuis 1994. Un ajustement sera introduit lors du calcul de possibilité afin de tenir compte de ces travaux sylvicoles additionnels.

Suite aux reboisements effectués de 1994 à 1997, on estime que le couvert forestier actuel de la MRC de Rimouski-Neigette se répartit selon les pourcentages suivants : 40 % de peuplements mélangés, 28 % de résineux, 27 % de feuillus et 5 % de superficies en voie de régénération.

## **4.8 LOTS INTRAMUNICIPAUX**

Les lots intramunicipaux sont des entités boisées publiques, cadastrées, sises à l'intérieur des limites des municipalités. Le gouvernement en est toujours propriétaire, bien que certains lots aient été vendus et fassent maintenant partie du domaine privé. La plupart sont octroyés pour l'aménagement forestier via les organismes de gestion en commun. Depuis plus de 20 ans, des négociations et des revendications sont en cours quant à leur réelle appartenance. Les derniers projets de forêt habitée s'articulent principalement autour de ces lots.

### **4.8.1 Description des tenures**

Il existe au Québec un système de classification du terrain forestier. À chaque affectation ou allocation, un code de tenure est attribué. La tenure des terres identifie précisément les acteurs qui œuvrent sur un terrain donné. La forêt québécoise se divise en trois groupes : le domaine public sous juridiction provinciale, le domaine privé et, dans une moindre mesure, le domaine public sous juridiction fédérale.

Dans le cas qui nous concerne, en plus de considérer le domaine privé, les intervenants régionaux se sont mis d'accord pour insérer dans le PPMV les lots intramunicipaux qui, jusqu'alors, sont du domaine public. La mise en marché des bois provenant de ces lots, se faisant par les mécanismes de la forêt privée, a principalement motivé cette décision.

Sur les cartes écoforestières et dans la banque de données alphanumériques du MRN, il est possible d'isoler les caractéristiques des lots intramunicipaux. En effet, à chaque tenure est attribué un code numérique. Cinq codes différents identifient les lots intramunicipaux :

Code de tenure 04: Réserve forestière non enclavée dans le domaine public avec bail.

Code de tenure 05: Réserve forestière non enclavée dans le domaine public avec convention de gestion.

Code de tenure 30: Terrain vacant appartenant au MAPAQ et non enclavé dans le domaine public.

Code de tenure 32: Terrain appartenant au MAPAQ avec un bail ferme.

L'avenir concernant les lots intramunicipaux se définit peu à peu. À l'heure actuelle, seuls les lots de tenure 05 sont considérés dans ce chapitre comme intramunicipaux, les autres tenures seront probablement retournées au domaine privé dans les prochaines années. Les tableaux et comparatifs subséquents mettront en relief les différences de composition forestière entre les lots intramunicipaux (tenure 05) et la forêt privée.

#### **4.8.2 Historique d'aménagement**

L'historique des lots publics intramunicipaux remonte au milieu des années 70 alors que les organismes de gestion en commun, avec la Société d'exploitation des ressources de la Vallée inc. en tête, revendiquèrent la propriété complète des lots publics situés à l'intérieur des limites municipales afin de consolider leurs opérations et leur permettre éventuellement de créer des fermes forestières. Après plusieurs discussions avec le ministre des Forêts de l'époque, ce dernier convenait de leur confier la gestion d'une partie des lots publics intramunicipaux. Le ministère des Terres et Forêts signa avec tous les organismes de gestion en commun des «conventions de gestion» d'une durée limitée, mais renouvelables. Ces conventions permettaient aux organismes de réaliser des travaux sylvicoles selon les normes et les taux du

programme d'aide à la forêt privée. Récemment, le ministère des Ressources naturelles remplaçait les conventions de gestion par des conventions d'aménagement forestier (CAF).

L'entrée en scène des organismes de gestion en commun sur les lots publics coïncida bien involontairement avec l'épidémie de la tordeuse des bourgeons de l'épinette. Cette coïncidence explique la nature des travaux qui prévalurent au cours des dix années suivantes et qui consistèrent presque essentiellement à la récupération des peuplements affectés par la tordeuse et leur remise en production par le reboisement.

La fin de l'épidémie au milieu des années 80 permit aux organismes d'orienter davantage leurs travaux vers les coupes de régénération, les travaux d'éducation et l'entretien des plantations.

Le tableau suivant, réalisé grâce aux données fournies par la Société d'exploitation des ressources de la Neigette inc., résume les travaux effectués lors des cinq dernières années sur les lots intramunicipaux de la MRC de Rimouski-Neigette.

**Tableau 4.26 Travaux d'aménagement et de récolte effectués sur les lots intramunicipaux au cours des cinq dernières années**

<b>Travaux réalisés</b>	<b>1992 (hectares)</b>	<b>1993 (hectares)</b>	<b>1994 (hectares)</b>	<b>1995 (hectares)</b>	<b>1996 (hectares)</b>	<b>Total (hectares)</b>
Coupe de récupération	14,9	11,5	1,0	29,2	5,2	61,8
Éclaircie commerciale	11,4	19,1	9,5	20,1	---	60,1
Éclaircie précommerciale	25,0	22,1	14,7	---	---	61,8
Préparation de terrain	16,9	11,5	1,0	30,8	5,2	65,4
Reboisement	12,8	16,9	11,5	7,2	23,6	72,0
Entretien de plantation	59,3	6,8	41,2	14,1	12,3	133,7
<b>Total</b>	<b>140,3</b>	<b>87,9</b>	<b>78,9</b>	<b>101,4</b>	<b>46,3</b>	<b>454,8</b>
<b>Volumes récoltés</b>	<b>1992 (mcs)</b>	<b>1993 (mcs)</b>	<b>1994 (mcs)</b>	<b>1995 (mcs)</b>	<b>1996 (mcs)</b>	<b>Total (mcs)</b>
Sapin-épinette	457	179	368	726	920	2 650
Autres résineux	---	94	11	82	174	361
Tremble	872	862	2	990	28	2 754
Autres feuillus	1 224	1 347	236	374	48	3 229
<b>Total</b>	<b>2 553</b>	<b>2 482</b>	<b>617</b>	<b>2 172</b>	<b>1 170</b>	<b>8 994</b>

#### 4.8.3 Portrait forestier des lots publics intramunicipaux

Cette section porte sur une analyse comparative de la composition forestière et du volume marchand brut entre la forêt privée<sup>42</sup> d'une part, et les lots publics intramunicipaux d'autre part.

**Tableau 4.27 Répartition de la contenance et du contenu par type de couvert**

Type de peuplement	Forêt privée			Lots intramunicipaux		
	Superficie (hectares)	%	Volume moyen (mcs/ha)	Superficie (hectares)	%	Volume moyen (mcs/ha)
Feuillu	24 165	28,6	107	410	25,6	130
Mélangé	4 303	5,1	33	40	2,5	20
Mélangé feuillu	19 509	23,1	110	174	10,9	102
Mélangé résineux	12 108	14,4	113	212	13,2	89
Résineux	20 016	23,8	75	753	47,1	64
Indéterminé	4 257	5,0	---	11	0,7	---
<b>Total</b>	<b>84 358</b>	<b>100,0</b>	<b>92</b>	<b>1 600</b>	<b>100,0</b>	<b>87</b>

Source : Ministère des Ressources naturelles du Québec.

Le type de couvert présent sur les lots intramunicipaux se compare assez fidèlement à celui de la forêt privée (tableau 4.27). En effet, on y retrouve sensiblement la même proportion dans les types feuillu et mélangé à dominance résineuse. On remarque toutefois quelques différences chez le type résineux qui est plus important dans les lots intras de même que chez le mélangé à dominance feuillue qui est moins présent. Les superficies occupées par les mélangés sans prédominance et les aires en voie de régénération sont beaucoup moins observables sur les lots intramunicipaux. Cela s'explique par le fait que les organismes de gestion en commun procèdent de façon systématique au reboisement des coupes totales effectuées, contrairement à la forêt privée non aménagée.

On constate aussi que les lots publics intramunicipaux renferment un volume moyen à l'hectare inférieur de 5,7 % à celui de la forêt privée. Cette situation est généralisée dans tous les types de peuplements, à l'exception des strates feuillues. Il est plus marqué dans les mélangés à dominance résineuse (- 27 %).

Il est important de mentionner que la précision du volume «toutes essences» de l'inventaire du MRN est de 95 % pour chaque unité de sondage et que cette précision diminue par groupe d'essences ou en fonction des superficies considérées dans la compilation.

La répartition par classe d'âge de la forêt productive intramunicipale présente quelques différences avec celle de la forêt privée (tableau 4.28). Mentionnons, entre autres :

<sup>42</sup>—\_ Dont- [697254](#) hectares de tenure publique à l'exclusion des lots intramunicipaux.

- une forêt en général plus âgée, formée à 38 % de peuplements âgés de 70 ans et plus (versus 28 % pour la forêt privée);
- une forêt déséquilibrée où les peuplements récents et ceux âgés de 30 ans sont très faiblement représentés contrairement à la forêt privée.

**Tableau 4.28 Répartition de la contenance par classe d'âge**

Classe d'âge	Forêt privée		Lots intramunicipaux	
	Superficie (hectares)	%	Superficie (hectares)	%
Indéterminé	9 894	11,7	283	17,6
10 ans	8 981	10,6	230	14,4
30 ans	11 262	13,4	33	2,1
50 ans	30 456	36,1	442	27,6
70 ans	5 978	7,1	268	16,8
90 ans	693	0,8	---	---
120 ans	155	0,2	12	0,8
Jeune inéquienne	14 735	17,5	220	13,8
Vieux inéquienne	2 204	2,6	112	7,0
<b>Total</b>	<b>84 358</b>	<b>100,0</b>	<b>1 600</b>	<b>100,0</b>

Source : Ministère des Ressources naturelles du Québec.

Le tableau 4.29 montre l'importance des plantations dans la composition du couvert résineux. La moitié du couvert résineux est issue de plantations de moins de 20 ans, dont 66 % ont une hauteur inférieure à 1,5 mètre.

**Tableau 4.29 Répartition des plantations par classe d'âge**

Classe d'âge	Forêt privée		Lots intramunicipaux	
	Superficie (hectares)	%	Superficie (hectares)	%
Indéterminé	5 637	65,2	272	56,1
10 ans	2 241	25,9	188	38,8
30 ans	764	8,8	25	5,1
<b>Total</b>	<b>8 642</b>	<b>100,0</b>	<b>485</b>	<b>100,0</b>

Source : Ministère des Ressources naturelles du Québec.

**Tableau 4.30 Répartition du volume marchand par classe d'âge sur les lots publics intramunicipaux (tenure 05)**

Type de superficie	Superficie (hectares)	Volume marchand brut (mcs)				Total	Volume moyen (mcs/ha)	% volume
		Sapin-épinette	Autres résineux	Feuillu dur	Feuillu mou			
Coupe totale	---	---	---	---	---	---	---	---
Épidémie sévère	---	---	---	---	---	---	---	---
Friche	11	---	---	---	---	---	---	---
Plantation	272	---	---	---	---	---	---	---
<b>Sous-total origine</b>	<b>283</b>	---	---	---	---	---	---	---
Classe 10	230	1 019	425	410	662	2 516	11	1,8
Classe 30	33	51	---	85	661	797	24	0,6
Classe 50	442	10 677	4 340	15 557	17 230	47 803	108	34,3
Classe 70	268	14 255	11 542	3 092	4 897	33 785	126	24,2
Classe 90	---	---	---	---	---	---	---	---
Classe 120	12	506	1 605	54	---	2 165	180	1,6
<b>Sous-total équiienne</b>	<b>985</b>	<b>26 508</b>	<b>17 912</b>	<b>19 198</b>	<b>23 450</b>	<b>87 066</b>	<b>88</b>	<b>62,5</b>
Jeune inéquiienne	220	3 084	970	27 889	837	32 780	149	23,5
Vieux inéquiienne	112	3 994	12 048	3 366	105	19 513	174	14,0
<b>Sous-total inéquiienne</b>	<b>332</b>	<b>7 078</b>	<b>13 018</b>	<b>31 255</b>	<b>942</b>	<b>52 293</b>	<b>158</b>	<b>37,5</b>
<b>Terrains forestiers productifs</b>	<b>1 600</b>	<b>33 586</b>	<b>30 930</b>	<b>50 453</b>	<b>24 392</b>	<b>139 359</b>	<b>87</b>	<b>100,0</b>
<b>% du volume total</b>		<b>24,1</b>	<b>22,2</b>	<b>36,2</b>	<b>17,5</b>	<b>100,0</b>		

Source : Ministère des Ressources naturelles du Québec.

**Tableau 4.31 Répartition du volume marchand par classe d'âge sous gestion privée (tenure 05 exclue)**

Type de superficie	Superficie (hectares)	Volume marchand brut (mcs)				Total	Volume moyen (mcs/ha)	% volume
		Sapin-épinette	Autres résineux	Feuillu dur	Feuillu mou			
Coupe totale	1793	---	---	---	---	---	---	---
Épidémie sévère	160	---	---	---	---	---	---	---
Friche	2 304	---	---	---	---	---	---	---
Plantation	5 637	11	---	---	661	673	7	---
<b>Sous-total origine</b>	<b>9 894</b>	<b>11</b>	<b>---</b>	<b>---</b>	<b>661</b>	<b>673</b>	<b>7</b>	<b>---</b>
Classe 10	8 981	87 678	29 350	24 702	93 998	235 728	26	3,0
Classe 30	10 553	415 488	111 248	183 317	358 852	1 068 904	101	13,8
Classe 50	30 146	785 664	347 552	960 026	1 389 024	3 482 267	115	44,9
Classe 70	5 707	241 807	239 929	81 705	143 885	707 326	124	9,1
Classe 90	595	28 887	87 709	2 128	1 160	119 885	202	1,5
Classe 120	155	7 287	22 698	560	61	30 606	197	0,4
<b>Sous-total équienne</b>	<b>56 137</b>	<b>1 566 811</b>	<b>838 486</b>	<b>1 252 438</b>	<b>1 986 980</b>	<b>5 644 716</b>	<b>100</b>	<b>72,8</b>
Classe 30-30	36	1 916	857	311	1 122	4 207	117	---
Classe 30-50	227	8 461	2 048	7 700	7 161	25 370	112	0,3
Classe 30-70	432	13 387	2 453	24 368	10 346	50 554	117	0,6
Classe 30-90	14	1 019	99	---	184	1 301	93	---
Classe 50-30	185	5 021	1 491	3 805	12 792	23 109	125	0,3
Classe 50-50	29	509	790	1 271	910	3 480	120	---
Classe 50-90	96	3 311	4 289	683	895	9 178	96	0,1
Classe 70-30	128	4 461	350	8 605	4 486	17 901	140	0,2
Classe 70-50	115	6 433	866	5 374	6 343	19 015	165	0,2
Classe 70-70	28	1 180	3 746	125	---	5 051	180	0,1
Classe 90-30	28	1 076	1 098	966	238	3 379	121	---
Classe 90-50	70	2 772	8 327	407	210	11 717	167	0,2
Jeune inéquienne	14 735	275 379	244 350	863 754	194 391	1 577 875	107	20,4
Vieux inéquienne	2 204	72 554	194 169	80 342	5 561	352 626	160	4,5
<b>Sous-total inéquienne</b>	<b>18 327</b>	<b>397 479</b>	<b>464 934</b>	<b>997 710</b>	<b>244 638</b>	<b>2 104 762</b>	<b>115</b>	<b>27,2</b>
<b>Terrains forestiers productifs</b>	<b>84 358</b>	<b>1 964 302</b>	<b>1 303 419</b>	<b>2 250 149</b>	<b>2 232 280</b>	<b>7 750 150</b>	<b>92</b>	<b>100,0</b>
<b>% du volume total</b>		<b>25,4</b>	<b>16,8</b>	<b>29,0</b>	<b>28,8</b>	<b>100,0</b>		

Source : Ministère des Ressources naturelles du Québec.

Tel que mentionné précédemment, la forêt productive intramunicipale (tableau 4.30) renferme en moyenne moins de volume marchand que la forêt privée (tableau 4.31). Le faible volume contenu dans les peuplements mélangés (89 mcs/ha versus 113 mcs/ha pour la forêt privée) et celui des forêts âgées de 30 ans (24 versus 101) explique en grande partie cet écart. Finalement, la distribution des groupes d'essences dans le volume total présente un portrait différent puisque les groupe feuillu dur et autres résineux sont significativement plus importants de 7 et 5 % respectivement. Le groupe sapin-épinette est, quant à lui, presque semblable (-1 %), tandis que celui du feuillu mou est 11 % inférieur au volume de la forêt privée.

En résumé, la forêt publique intramunicipale présente une image qui ressemble à celle de la forêt privée au niveau de la composition forestière. Elle diffère toutefois par le déséquilibre de ses stades de développement et par un contenu en essences différent. Ce résultat est peu surprenant considérant que le principal acteur en aménagement forestier, la Société d'exploitation des ressources de la Neigette inc., oeuvre depuis 20 ans sur près de 50 % de la superficie forestière privée et sur une grande partie de la forêt intramunicipale.

#### **4.9 CONSTAT GÉNÉRAL POUR L'AMÉNAGEMENT ET L'EXPLOITATION DE LA RESSOURCE LIGNEUSE**

Le territoire sous gestion privée de la MRC de Rimouski-Neigette est principalement situé à l'intérieur de deux grands domaines, celui de la sapinière à bouleau jaune et celui de l'érablière à bouleau jaune et sapinière à bouleau jaune.

Comme celle de l'ensemble de la région du Bas-Saint-Laurent, la structure forestière de Rimouski-Neigette a été fortement perturbée suite à la récolte importante des essences résineuses provoquée par deux facteurs principaux : la forte demande de l'industrie forestière et l'épidémie de la tordeuse des bourgeons de l'épinette qui a grandement ravagé les forêts de résineux. Toutefois, la mise sur pied de programmes d'aménagement bien structurés a grandement contribué depuis 25 ans à augmenter les travaux d'éducation et le reboisement des friches et des coupes totales.

Les récoltes répétitives des peuplements résineux ont eu pour effet de modifier sensiblement la forêt. Ainsi les strates feuillues et mélangées à dominance feuillue, composées principalement par des essences de lumière telles que le peuplier faux-tremble et le bouleau à papier, occupent plus de 51 % de la superficie forestière productive. Les peuplements résineux, dont la représentation est relativement faible (24,2 %), devraient augmenter dans les prochaines années suite à l'émergence des plantations et à la priorité accordée aux travaux d'éducation favorisant les résineux. Les peuplements feuillus, quant à eux, ont été peu exploités suite à une faible demande de l'industrie forestière et composent 28,6 % de la superficie forestière productive.

La forêt rimouskoise que l'on peut qualifier dans l'ensemble de forêt d'âge intermédiaire avancé (46 ans), présente toutefois la particularité d'être dominée par des essences à faible longévité telles que le peuplier faux-tremble et le sapin baumier. Le volume total estimé est



près de 8 millions de mcs, pour un volume moyen de 92 mcs à l'hectare et une productivité annuelle d'environ 2 mcs à l'hectare.

Les travaux d'aménagement ont consisté principalement à remettre en production les forêts affectées par la tordeuse ou dégradées par d'autres causes en les reboisant en essences résineuses. Toutefois, depuis quelques années, nous assistons à un aménagement davantage orienté vers l'éducation des peuplements et la protection de la régénération naturelle.

Les principaux groupements d'essences qui composent le couvert forestier de Rimouski-Neigette sont les plantations résineuses (8 678 hectares), les érablières pures (8 052 hectares), les tremblais et peupleraies (6 538 hectares) et les tremblais à sapin baumier (5 046 hectares). Au cours des prochaines années, la croissance des plantations récentes (classe d'âge nulle) augmentera la présence visuelle du type résineux (5 783 hectares).

#### **4.9.1 Contraintes liées à la production de la matière ligneuse**

Les parties du territoire sous contraintes représentent une faible proportion de la superficie totale. En effet, 82 % de la superficie forestière productive offre peu de contraintes aux activités d'exploitation et d'aménagement forestier. Les contraintes existantes sont principalement dues à la présence de nombreuses stations humides et de dépôts minces.

Le producteur forestier privé est aussi soumis à plusieurs contraintes légales ou réglementaires susceptibles de limiter ses activités de production de matière ligneuse. Outre les dispositions contenues dans le schéma d'aménagement et la réglementation des municipalités, le propriétaire de boisé doit composer avec plusieurs lois existantes dont les principales sont : la Loi sur les forêts, la Loi sur la mise en marché des produits agricoles, la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles et la Loi sur la qualité de l'environnement.

La mise en place d'activités récréatives comme la chasse, la pêche, l'hébergement, l'écotourisme de même que la protection des milieux sensibles tels que l'habitat de certaines espèces fauniques, l'esthétisme d'unités de paysage ou la protection des berges des cours d'eau et des lacs, peuvent augmenter les contraintes liées à l'exploitation de la ressource ligneuse. Des mesures de mitigation devront être mises de l'avant afin d'assurer une compatibilité entre les différents objectifs d'utilisation du territoire.

Malgré les contraintes énumérées précédemment, les facteurs les plus limitatifs pour l'aménagement et l'exploitation de la ressource ligneuse sont présentement la mise en marché des bois feuillus, la limitation des budgets d'aménagement (augmentation de la participation des propriétaires versus la diminution des budgets) et le faible diamètre des tiges que l'on retrouve dans la plupart des peuplements. Le petit diamètre des arbres a pour effet d'accroître les coûts d'exploitation et de diminuer la rentabilité des opérations forestières. Les travaux d'éducation de peuplement sont par conséquent déficitaires (faible valeur économique des tiges récoltées) et nécessitent un support financier afin d'assurer leur réalisation.





## **5. RESSOURCE FAUNIQUE**

---

### **5.1 DESCRIPTION DU TERRITOIRE**

#### **5.1.1 Généralités**

La MRC de Rimouski-Neigette fait majoritairement partie du domaine de la sapinière à bouleau jaune. Le territoire est constitué à 39 % de petites propriétés privées, 5 % de grandes propriétés privées et 56 % de forêts publiques. Le territoire privé est situé en grande partie dans le secteur nord le long du fleuve Saint-Laurent, tandis qu'au sud on retrouve la forêt du domaine public qui comprend la ZEC du Bas-Saint-Laurent, la réserve faunique de Rimouski, la réserve Duchénier et son pourtour.

Bien que ces types de gestion se côtoient, ils se distinguent cependant par leur mode d'exploitation forestière. Ainsi, au cours des années, les opérations ont transformé considérablement la forêt du domaine public. Celle-ci est en effet caractérisée par des coupes de plus grande dimension et les équipements utilisés sont plus imposants. Compte tenu de la petite superficie des boisés privés, ceux-ci subissaient toutefois une exploitation des ressources plus diversifiée qui a morcelé peu à peu les différents peuplements, permettant ainsi de maintenir une certaine biodiversité des habitats fauniques.

La première partie du présent chapitre dresse un portrait de l'exploitation des ressources fauniques sur le territoire de la MRC, alors que la deuxième partie traite plus spécifiquement de la caractérisation forestière des habitats. Notons qu'en raison de l'accès contingenté et du mode d'exploitation faunique du territoire, les données concernant l'exploitation sur la seigneurie de Nicolas Riou n'ont pas été englobées dans la MRC. Pour les statistiques concernant la chasse à l'orignal, l'ours noir et le cerf de Virginie, le territoire fera donc l'objet d'une analyse plus spécifique.

#### **5.1.2 Historique de chasse, de pêche et de piégeage**

Au début de la colonisation, l'agriculture, la chasse et la pêche étaient les principaux moyens de subsistance des habitants qui ont contribué à jouer un rôle important dans le développement du territoire rimouskois.

Mis à part ces activités, l'exploitation forestière constituait également une industrie considérable permettant le développement de la colonisation du territoire de Rimouski-Neigette puisqu'il s'agissait d'une occupation complémentaire fort rentable.

En plus, le commerce des pelleteries fut également important aux XVI<sup>e</sup> et XVII<sup>e</sup> siècles. Les marins de Saint-Malo tenaient d'ailleurs des comptoirs de fourrures le long des rives du Saint-Laurent.

### **5.1.3 Principaux organismes impliqués dans l'exploitation de la faune**

Dans la MRC de Rimouski-Neigette, plusieurs organismes proposent des séjours et forfaits de chasse, de pêche et d'observation de la faune au public. La ZEC du Bas-Saint-Laurent, la réserve faunique de Rimouski et la réserve Duchénier, entre autres, offrent des services de chasse et de pêche et des activités non consommatrices de faune. Ces territoires sont cependant situés sur des terres de tenure publique. Dans le domaine halieutique, l'Association des pêcheurs sportifs de saumons de la rivière Rimouski (APSSRR) offre la pêche au saumon sur la rivière Rimouski. Sur terre privée, on retrouve la pourvoirie de la seigneurie de Nicolas Riou qui fait partie de La Forêt modèle du Bas-Saint-Laurent inc.

### **5.1.4 Gestion faunique actuelle**

À la pourvoirie de la seigneurie de Nicolas Riou, il existe une formule intéressante de gestion faunique et forestière. Les métayers se sont regroupés en coopérative afin d'exploiter et gérer la ressource faunique en vertu des articles 36 et 37 de la Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune, afin d'en retirer un certain revenu.

À l'heure actuelle, il n'existe aucun système de gestion et d'exploitation faunique spécifique pour l'ensemble des terres privées. L'accessibilité au territoire n'est pas contingentée et, pour cette raison, il en résulte parfois une surexploitation locale de certaines espèces. De plus, beaucoup de propriétaires de boisés privés gèrent leurs propriétés de façon indépendante, sans tenir compte des travaux réalisés autour. Il en découle alors une incompatibilité avec certaines ressources fauniques vivant sur le territoire.

### **5.1.5 Gestion des activités forestières**

Dans les années 70, alors que la stabilisation des populations rurales était préoccupante, les municipalités ont rallié de nombreux propriétaires de lots privés pour fonder les organismes de gestion en commun (OGC). Les objectifs propres à ces regroupements de propriétaires de boisés privés étaient alors de diversifier et de consolider les activités économiques régionales axées sur l'aménagement forestier. Sur le territoire de la MRC de Rimouski-Neigette, on retrouve un OGC, soit la Société d'exploitation des ressources de la Neigette inc. (SERN) qui offre ses services dans toutes les municipalités. Depuis quelques années, cet organisme s'implique également dans le domaine de la faune en réalisant des plans de gestion de la faune et de l'aménagement de cours d'eau.

## **5.2 EXPLOITATION DES ESPÈCES DE LA GRANDE FAUNE**

### **5.2.1 Généralités**

En termes de gestion des ressources fauniques, la MRC de Rimouski-Neigette fait partie de la zone 2 qui couvre l'ensemble du Bas-Saint-Laurent. On y retrouve trois espèces de gros gibiers qui sont exploitées par la chasse sportive : l'orignal, le cerf de Virginie et l'ours noir (également considéré comme animal à fourrure).

Sur terre privée, le territoire comprend 744 km<sup>2</sup> de superficie propice aux activités de chasse. Pour calculer cette superficie, les périmètres urbains, les sites agricoles, l'eau (fleuve Saint-Laurent) et la seigneurie de Nicolas Riou ont été soustraits de la superficie totale du territoire privé de la MRC. Bien qu'il soit de tenure privée, ce dernier territoire a été retranché parce que l'accès y est contingenté et l'exploitation restreinte. Cette pourvoirie sera donc traitée spécifiquement. Toutefois, dans le cas du cerf de Virginie, la superficie agricole a été considérée. Pour cette espèce, la superficie propice aux activités de chasse atteint donc 1 012 km<sup>2</sup>.

### **5.2.2 Orignal**

#### ***Habitat***

De façon générale, l'exploitation forestière, intense il y a quelques années, a permis de rajeunir la forêt et ainsi rendre le milieu favorable à la présence de l'orignal qui privilégie les peuplements mélangés et feuillus où l'on retrouve de la nourriture (feuillage décidu et ramilles)

et un couvert de protection et de fuite (forêts résineuses et mélangées de densité suffisante). Les plus fortes densités se retrouveraient dans les peuplements issus de perturbations comme les coupes forestières, les incendies forestiers, les épidémies d'insectes ou les chablis (Courtois, 1993).

Même si l'orignal est une espèce qui s'accommode bien des coupes forestières, il faut tout de même conserver un minimum de couvert de protection et de fuite ainsi que de la nourriture en quantité suffisante répartis dans les secteurs qu'il fréquente. Parmi tous les facteurs limitant les populations d'orignaux, la chasse serait et de loin le facteur le plus important (Courtois, 1993).

### *Densité*

Dans la zone de chasse 2, il est établi que la densité estimée d'orignaux était de 1,8 orignal/10 km<sup>2</sup> (Lamoureux et Pelletier, 1997). Le cheptel estimé serait donc approximativement de 134 individus et, sachant que pour maintenir une population stable, la récolte annuelle peut s'élever jusqu'à 20 % de la population totale avant chasse, 34 bêtes/année pourraient en principe être prélevées sans surexploitation. Notons toutefois que cette densité a été estimée pour l'ensemble du Bas-Saint-Laurent et qu'elle peut varier légèrement d'un endroit à l'autre.

Dans le cas de la seigneurie de Nicolas Riou, un inventaire aérien réalisé à l'hiver 1994 avait permis d'évaluer la densité à 6,5 orignaux/10 km<sup>2</sup>. Le cheptel estimé pour le territoire serait donc de 91 orignaux et la récolte pourrait atteindre en principe 23 individus. Un taux d'exploitation inférieur pourrait toutefois permettre une augmentation de la population.

### *Statistiques de chasse*

La MRC de Rimouski-Neigette est un bon territoire pour la chasse à l'orignal. Ainsi, au cours des six dernières années, une récolte moyenne annuelle de 26 orignaux (carabine et arc) a été enregistrée sur les 744 km<sup>2</sup> de la partie privée de cette MRC, soit 0,35 orignal/10 km<sup>2</sup> en moyenne (tableau 5.1). D'après les données de FAPAQ, la récolte d'orignaux dans la MRC approcherait le maximum théorique. Cependant, les données de prélèvement fluctuent énormément d'année en année et varient de 11 à 43 bêtes abattues. Notons cependant que les années 1991 et 1992 comprennent également les orignaux abattus sur la seigneurie de Nicolas Riou puisque la pourvoirie n'était pas en place à ce moment (tableaux 5.1 et 5.2).

De 1993 à 1996, à la seigneurie de Nicolas Riou, une moyenne de 12 orignaux ont été abattus annuellement, soit 0,85 orignal/10 km<sup>2</sup> (tableau 5.3). D'après les données de Faune et Parcs Québec, la récolte n'aurait donc pas dépassé le niveau optimal de 23 orignaux. Les tableaux 5.1 à 5.3 dressent un portrait de la récolte des cinq dernières années. La structure et l'âge moyen des orignaux abattus ont été inscrits à titre indicatif.

**Tableau 5.1** Structure de la récolte d'orignaux à la carabine et à l'arc en territoire privé de 1991 à 1996

	1991	1992	1993	1994 <sup>43</sup>	1995	1996	Moyenne
Nombre de mâles adultes	16	10	10	16	5	9	11
(%)	37	36	43	70	45	35	43
Nombre de femelles adultes	16	12	8	4	2	7	8
(%)	37	43	35	17	18	27	32
Nombre de faons	11	6	5	3	4	10	7
(%)	26	21	22	13	36	38	25
Nombre de 1,5 an	10	3	6	1	4	---	5
(%)	58	33	60	33	100	---	28
Nombre de femelles avec lait	5	8	4	2	---	4	4
(%)	33	66	50	50	---	57	50
<b>Total</b>	<b>43</b>	<b>28</b>	<b>23</b>	<b>23</b>	<b>11</b>	<b>26</b>	<b>26</b>
<b>Récolte/10 km<sup>2</sup></b>	<b>0,49</b>	<b>0,32</b>	<b>0,31</b>	<b>0,31</b>	<b>0,15</b>	<b>0,35</b>	<b>0,35</b>

**Tableau 5.2** Âge moyen des orignaux récoltés en territoire privé de 1991 à 1996

	1991	1992	1993	1994 <sup>44</sup>	1995	1996
Âge moyen des mâles	2,2	2,3	2,8	---	1,5	---
Nombre d'échantillons	9	6	6	2	2	---
Âge moyen des femelles	4,1	8,2	6,8	2,0	1,5	---
Nombre d'échantillons	8	3	4	3	2	---

Source : Faune et Parcs Québec (FAPAQ). Système d'information sur la grande faune (SIGF).

<sup>43</sup> Début du plan de gestion de l'orignal.

<sup>44</sup> Début du plan de gestion de l'orignal.



**Tableau 5.3 Récolte d'orignaux (carabine et arc) sur la seigneurie de Nicolas Riou de 1993 à 1996**

	1993	1994	1995 <sup>45</sup>	1996	Moyenne
Nombre d'orignaux abattus	8	11	11	19	12
Récolte/10 km <sup>2</sup>	0,56	0,77	0,77	1,34	0,85

Source : La Forêt Modèle du Bas-Saint-Laurent inc.

Faune et Parcs Québec prévoit qu'à compter de 1997, les densités hivernales estimées d'orignaux devraient se situer aux environs de 2,6/10 km<sup>2</sup> pour les territoires non structurés de la zone 2 (d'après le plan de gestion de l'original 1994-1998). Si tel était le cas, la récolte pourrait atteindre 39 orignaux. Notons toutefois qu'il s'agit d'une simulation théorique qui ne reflète pas obligatoirement la réalité.

### *Retombées économiques*

À l'échelle du Québec, les retombées économiques se chiffrent à environ 120 millions \$ annuellement, pour une récolte de 11 000 bêtes par année (MLCP, 1993). Donc, chaque bête abattue injecte environ 10 900 \$ dans l'économie québécoise. La chasse à l'original est donc très importante dans la MRC au niveau économique puisque la récolte annuelle moyenne est de 26 orignaux, et ce, uniquement sur les terres sous gestion privée. Les retombées s'élèveraient ainsi à 283 400 \$ annuellement. Toutefois, si les objectifs de Faune et Parcs Québec étaient atteints et que le territoire venait à supporter 2,6 orignaux/10 km<sup>2</sup> dans la zone 2 tel qu'il est inscrit dans le plan de gestion de l'original, les 39 orignaux récoltés pourraient rapporter 425 100 \$ chaque année. Bien que ce calcul soit basé sur des données prises à l'échelle provinciale, il donne tout de même un bon aperçu des retombées de cette activité.

### **5.2.3 Cerf de Virginie**

#### *Habitat*

Dans l'Est-du-Québec, les hivers sont rigoureux et les accumulations de neige sont parfois très importantes. Pour cette raison, le cerf nécessite, en plus des peuplements de nourriture, des abris en quantité suffisante. La nourriture, composée de ramilles d'érable à épis, cornouiller, noisetier à long bec et autres de 0,5 à 2 mètres de hauteur, devra être située dans les abris ou du moins à proximité de ces derniers alors que les peuplements d'abri seront principalement

<sup>45</sup> Début du plan de gestion de l'original.

composés de thuya de l'Est, d'épinette blanche et de sapin baumier d'une hauteur approximative de 7 à 15 mètres (Gauthier & Guillemette, 1991). Les abris devraient constituer de 35 à 40 % des peuplements (C. Larocque, comm. pers.) dont l'agencement adéquat procurerait au cerf un habitat intéressant.

Présentement, deux ravages permanents de cerfs de Virginie se retrouvent sur la partie privée de la MRC de Rimouski-Neigette (C. Larocque, comm. pers.). Le premier, le ravin Duchénier, est situé le long de la rivière Rimouski entre l'ancien centre éducatif forestier de Macpès et la réserve Duchénier alors que le second, le ravin Varin, est situé dans le canton Varin tout près du lac Ferré. Il est possible qu'il existe également quelques pochettes non permanentes en territoire privé. Elles auraient cependant moins de 2,5 km<sup>2</sup> de superficie et ne sont pas considérées comme des habitats fauniques à protéger au sens de la loi puisque ces petits groupes de cerfs sont susceptibles de se déplacer d'une année à l'autre. Dans ce cas, un aménagement adéquat des habitats d'hivernage pourrait tout de même contribuer à maintenir ces pochettes.

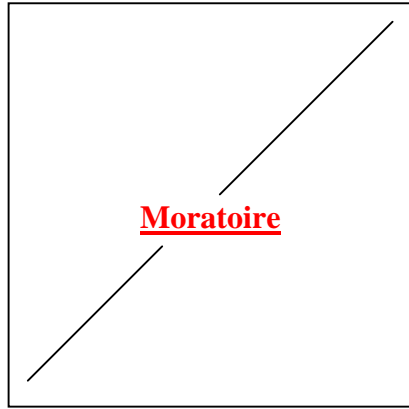
### *Statistiques de chasse*

En dépit du fait que la MRC de Rimouski-Neigette soit au nord de la distribution du cerf de Virginie, l'exploitation par la chasse y est possible. En 1991, 73 cerfs ont été enregistrés sur le territoire sous gestion privée, comparativement à 29 individus en 1992 (tableau 5.4). La population de ce cervidé a cependant diminué dramatiquement au cours des dernières années à cause d'une succession d'hivers rigoureux combinée à la prédation du coyote. Pour cette raison, aucune récolte n'a été enregistrée de 1992 à 1995 puisque Faune et Parcs Québec a instauré un moratoire interdisant toute activité de chasse au cerf de Virginie dans la zone 2. Cette mesure faisait partie du plan de redressement du cerf de Virginie mis en place afin de permettre un rétablissement de la population et qui comprenait également le contrôle du coyote dans les aires d'hivernage, l'aménagement de l'habitat hivernal ainsi que le nourrissage d'urgence.

Toutefois, depuis 1996, la réouverture de la chasse a eu lieu dans la zone 2. Les résultats semblent d'ailleurs encourageants puisque la récolte totale dans le Bas-Saint-Laurent se situait aux environs de 2 000 bêtes. Dans la MRC de Rimouski-Neigette, 212 cerfs ont été récoltés à l'automne 1996 sur une superficie de 1 012 km<sup>2</sup>, soit 2,09 cerfs/10 km<sup>2</sup>.

**Tableau 5.4 Statistiques de chasse au cerf de Virginie (carabine et arc) en territoire privé de 1991 à 1996**

	1991	1992	1993	1994	1995	1996 <sup>1</sup>
Nombre de mâles adultes	71	26				205
(%)	97	90				97
Nombre de femelles adultes	---	2				3
(%)	---	7				1
Nombre de femelles avec lait	---	1				---
(%)	---	50				---
Nombre de faons	2	1				4
(%)	3	3				2
<b>Total</b>	<b>73</b>	<b>29</b>				<b>212</b>
<b>Récolte/10 km<sup>2</sup></b>	<b>0,72</b>	<b>0,29</b>				<b>2,09</b>



Source : Faune et Parcs Québec (FAPAQ). Système d'information sur la grande faune (SIGF).

### *Retombées économiques*

Considérant le nombre de bêtes abattues annuellement, les retombées économiques de la chasse au cerf sont importantes dans la MRC de Rimouski-Neigette. Ainsi, en admettant qu'elles étaient d'environ 4 millions \$ en 1990 dans le Bas-Saint-Laurent avec une récolte de 600 bêtes, chaque cerf abattu rapporterait environ 6 000 \$ à l'économie régionale. En 1991-1992, la chasse au cerf aurait donc rapporté en moyenne 306 000 \$ dans la MRC de Rimouski-Neigette alors qu'en 1996, les retombées économiques auraient été de 1 272 000 \$. Il faut toutefois être prudent avec ces données car elles proviennent d'une étude faite à l'échelle provinciale.

### **5.2.4 Ours noir**

<sup>1</sup> Chasse ouverte uniquement dans la zone 2.

### ***Habitat***

De façon générale, l'exploitation forestière intense des dernières années a permis de rajeunir la forêt et ainsi rendre le milieu favorable à la présence de l'ours noir. Ce dernier privilégie les forêts mélangées d'âge intermédiaire entremêlées de forêts plutôt jeunes et d'anciennes coupes où l'on retrouve des fruits sauvages en abondance. Selon un modèle de simulation, la population à l'extérieur des réserves fauniques dans la zone 2 atteindrait 1,8 ours/10 km<sup>2</sup> (Lamoureux, 1997).

### ***Statistiques de chasse***

De façon générale, la quantité d'ours récoltés par la chasse (carabine et arc) et le piégeage est faible. Entre 1991 et 1996, le prélèvement d'ours noirs fluctue entre 7 et 12 annuellement (tableau 5.5), la moyenne étant de 9 ours/année. La récolte moyenne totale (chasse et piégeage) en territoire sous gestion privée est donc de 0,07 ours noir/10 km<sup>2</sup> avec un maximum de 0,12/10 km<sup>2</sup> atteint en 1996.

En comparant ces données avec la récolte maximale souhaitable pour la zone 2 à l'extérieur des réserves fauniques (0,24 ours /10 km<sup>2</sup>), il semble que le niveau maximal de récolte en territoire privé n'ait pas encore été atteint. Ainsi, selon le plan de gestion de l'ours noir, le prélèvement maximal possible serait d'environ 18 ours/année. Il faut toutefois être prudent avec l'interprétation de ces statistiques puisque l'estimation de population est basée sur un modèle de simulation et non sur des inventaires. Il est donc peu applicable sur de petits territoires.

À la seigneurie de Nicolas Riou, aucun ours noir n'a été abattu de 1991 à 1996.

**Tableau 5.5 Statistiques de chasse (carabine et arc) et de piégeage de l'ours noir en territoire privé de 1991 à 1996 (printemps et automne)**

	1991	1992	1993	1994	1995	1996	Moyenne
Nombre de mâles adultes	---	8	8	7	5	4	5
(%)	---	80	67	88	71	33	56
Nombre de femelles adultes	4	2	3	1	1	6	3
(%)	57	20	25	13	14	50	30
Nombre de femelles avec lait	---	---	1	---	---	---	---
(%)	---	---	33	---	---	---	8
Nombre de juvéniles	3	---	1	---	1	2	1
(%)	43	---	8	---	14	17	14
<b>Total</b>	<b>7</b>	<b>10</b>	<b>12</b>	<b>8</b>	<b>7</b>	<b>12</b>	<b>9</b>
<b>Récolte/10 km<sup>2</sup></b>	<b>0,09</b>	<b>0,13</b>	<b>0,16</b>	<b>0,11</b>	<b>0,09</b>	<b>0,16</b>	<b>0,12</b>

Source : Faune et Parcs Québec (FAPAQ). Système d'information sur la grande faune (SIGF).

### *Retombées économiques*

D'après les données provenant de Faune et Parcs Québec, chaque ours noir abattu à la chasse entraînerait des retombées économiques d'environ 2 500 \$ alors que dans le cas du piégeage, une capture générerait des dépenses d'environ 325 \$ (J. Lamoureux, comm. pers.). La récolte annuelle moyenne sur les terres sous gestion privée étant approximativement de 5 ours par la chasse et 5 par le piégeage, les dépenses s'élèveraient ainsi à 14 125 \$ annuellement. Si on considère un potentiel de 18 ours récoltés annuellement (9 par la chasse et 9 par le piégeage), les retombées économiques potentielles seraient de 25 425 \$.

## **5.3 EXPLOITATION DES ESPÈCES DE LA PETITE FAUNE**

### **5.3.1 Généralités**

Le terme petite faune regroupe plusieurs espèces. Toutefois, dans le cadre du présent travail, elles seront subdivisées en deux sous-groupes : les principales espèces (gélinotte, lièvre et téttras) et les oiseaux migrateurs (canard, bernache, oie et bécasse). Ajoutons que le lièvre peut également être capturé au collet (colletage). Nous ne possédons cependant aucune statistique de récolte pour cette espèce. Le territoire comprend 1 012 km<sup>2</sup> de superficie propice aux activités de chasse en territoire privé. Pour calculer cette superficie, les périmètres urbains, l'eau (fleuve Saint-Laurent) et la pourvoirie de la seigneurie de Nicolas Riou ont été soustraits de l'étendue totale du territoire privé de la MRC.

### **5.3.2 Gélinotte huppée**

#### *Habitat*

De façon générale, la gélinotte huppée se retrouve dans les forêts mélangées à dominance de peupliers et de bouleaux. Selon les saisons, elle affectionne particulièrement les peuplements en régénération, les jeunes strates mélangées de bouleaux, de peupliers et de sapins et les anciens parterres de coupe. La présence d'îlots de conifères apparaît néanmoins essentielle sous nos climats afin de lui procurer un couvert durant l'hiver. Elle doit satisfaire l'ensemble de ses besoins à l'intérieur d'une superficie variant de 2,5 à 14 hectares et réunir un amalgame de trois classes d'âges, soit 4 à 15 ans pour l'élevage des jeunes, 15 à 30 ans comme habitat de reproduction et de protection durant l'hiver et 30 ans et plus pour l'alimentation hivernale et la nidification (Ferron et al., 1996). En résumé, plusieurs petites mosaïques répondant aux critères ci-haut mentionnés s'imbriquant les unes dans les autres augmentent le potentiel de l'habitat pour la gélinotte.

### **5.3.3 Lièvre d'Amérique**

#### *Habitat*

Pour sa part, le lièvre d'Amérique fréquente des habitats différents. En effet, le couvert arbustif doit être dense pour lui fournir un bon abri. Ainsi, le degré d'obstruction latérale dans un habitat optimal est de l'ordre de 85 % (Ferron et al., 1996). Néanmoins, c'est à l'intérieur d'une forêt au couvert coniférien intercalée de feuillus qu'il préfère concentrer ses activités. Il se sent d'autant plus à l'aise si les strates arbustives et herbacées sont bien développées. En

été, étant un consommateur de végétation herbacée, il recherche les aires ouvertes riches en plantes vertes de plusieurs espèces.

### ***Activité cynégétique reliée aux principales espèces***

Au Québec, la chasse au petit gibier est une activité très populaire et le lièvre constitue l'espèce la plus convoitée, la gélinotte huppée venant en second. Bien qu'elles subissent une chasse intensive, aucune statistique de récolte n'existe actuellement en territoire non structuré parce que ces espèces sont très prolifiques et relativement résistantes à une exploitation intensive (Bourret, 1992). Il est toutefois connu que le lièvre d'Amérique et, dans une moindre mesure la gélinotte huppée, sont sujets à des cycles naturels de population. D'autres facteurs comme les conditions climatiques peuvent aussi influencer le niveau des populations. Dans de telles situations, un bon habitat qui répond à tous les besoins de ces espèces est sans contredit un atout important dans le maintien des populations à un niveau acceptable.

Quant au tétras du Canada, il constitue la quatrième espèce de gibier à plumes en importance (après la perdrix grise, localisée dans le sud et l'ouest du Québec). D'après des sondages effectués par le Faune et Parcs Québec, les lieux de chasse privilégiés par les chasseurs pratiquant leurs activités en territoire privé sont les boisés privés ainsi que les boisés de fermes (Bourret, 1992).

### ***Retombées économiques***

La chasse au petit gibier constitue l'activité de prélèvement qui génère le plus de retombées économiques. À l'échelle provinciale, 258 900 chasseurs ont dépensé 150 millions \$ en 1988-1989, soit 577 \$/chasseur. En considérant que 89 % de l'effort (jours-chasse) a lieu en territoire libre ou privé et que les espèces principales ont fait l'objet de 67,7 % de l'effort de chasse, les retombées économiques par chasseur seraient d'environ 348 \$/année. Au total, dans les huit MRC du Bas-Saint-Laurent, 20 733 chasseurs ont acheté un permis de chasse au petit gibier en 1995. Les données n'étaient pas disponibles pour chacune des MRC mais, en répartissant le nombre de permis au prorata de la population, il est possible d'estimer le nombre de chasseurs par MRC. Ainsi, 5 300 chasseurs auraient acheté un permis sur le territoire de Rimouski-Neigette, ce qui permet d'évaluer les retombées économiques pour cette activité à 1 844 400 \$. Notons toutefois qu'elles sont calculées pour les territoires privés et libres (non structurés).

Dans le cas du colletage du lièvre, une étude effectuée par le ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche en 1985 avait estimé les dépenses occasionnées par cette activité à 3,1 millions \$, soit en moyenne 177 \$ par colporteur (Lacasse, 1985). Au total, pour la région du Bas-Saint-Laurent, 1 785 colporteurs ont acheté un permis de colletage du lièvre en 1995. En répartissant le nombre de permis au prorata de la population par MRC, 456 colporteurs auraient acquis leur permis sur le territoire de Rimouski-Neigette, pour des retombées économiques estimées pour les territoires privés et libres à 80 712 \$.

### 5.3.4 Sauvagine

#### *Habitat*

Les habitats utilisés par la sauvagine sont très diversifiés. Les marais salés, les marais d'eau douce, les étangs de castors, les lacs, les rivières et les terres agricoles sont autant d'endroits intéressants pour ces espèces. Chacune d'elles a toutefois ses propres exigences et certains de ces habitats sont utilisés de façon marginale, alors que d'autres le sont plus fréquemment. Il devient donc important de protéger ces endroits à fort potentiel faunique. Dans la MRC de Rimouski-Neigette, il existe plusieurs aires de concentration des oiseaux aquatiques (ACOA) qui sont toutes situées le long du littoral entre Saint-Fabien et Pointe-au-Père. On en retrouve également une sur l'île du Bic. À noter que deux héronnières sont présentes sur l'île Saint-Barnabé. Au niveau Faune et Parcs Québec, ces habitats possèdent soit un statut légal, en devenir ou informationnel. On y retrouve des canards barboteurs et marins (comprenant également les canards plongeurs).

#### *Activité cynégétique*

La chasse à la sauvagine est très répandue dans la MRC de Rimouski-Neigette. Les adeptes chassent aussi bien sur l'eau (fleuve, lacs et rivières) que sur les terres agricoles puisque la ressource est relativement abondante. Très peu de données existent cependant sur l'exploitation et l'effort de chasse et aucun club structuré de chasse à la sauvagine n'existe sur le territoire.

#### *Retombées économiques*

D'après les données recueillies par Faune et Parcs Québec, la chasse aux oiseaux migrateurs représente 16,2 % de l'effort total de chasse au petit gibier. En considérant que 89 % de cet effort a lieu en territoire libre ou privé et que la somme totale que dépensent les chasseurs en une saison est de 577 \$, les retombées économiques par chasseur seraient l'équivalent d'environ 83 \$/chasseur/année. Considérant que 5 300 chasseurs de petits gibiers ont acheté un permis en 1995, les retombées économiques pour cette activité se chiffraient à 439 900 \$. Il faut toutefois être prudent avec ces données parce qu'elles proviennent d'enquêtes faites à l'échelle de la province. Notons également qu'avec l'avènement des billes d'acier (maintenant obligatoires pour la chasse à la sauvagine), des coûts supplémentaires devront être associés à cette activité (coût des munitions, modification de certaines armes).



### **5.3.5 Bécasse d'Amérique**

#### ***Habitat***

La bécasse d'Amérique est un oiseau migrateur et pour cette raison, seuls les habitats de printemps, d'été et d'automne seront pris en considération. Durant la période de nidification et d'élevage, cet oiseau fréquente les boisés de jeunes feuillus (10 à 25 ans) où la couverture latérale n'est pas trop dense. Par contre, les ouvertures situées dans les friches, les clairières ou les coupes forestières récentes seront utilisées pour la période de reproduction et l'habitat d'été. Les aulnaies et les jeunes peupleraies sont également très importantes (Ferron et al., 1996). Malheureusement, la tendance actuelle incite les principaux intéressés à reboiser ou à convertir certaines de ces strates considérées comme non productives.

Considérant la rareté des habitats à bécasse de qualité, leur protection doit être considérée comme prioritaire. Un nombre limité de bécasses d'Amérique utilisent les terres en friche du territoire mais, pour l'instant, aucune donnée n'est recueillie concernant le nombre d'individus abattus au cours des dernières années. Il faudrait également souligner que la bécasse est plus abondante dans l'ouest du Bas-Saint-Laurent (Témiscouata, Kamouraska) que dans l'est.

#### ***Retombées économiques***

Dans le Bas-Saint-Laurent, la chasse à la bécasse générerait des retombées économiques relativement importantes. Aucune étude n'a toutefois été réalisée à ce sujet. La protection des habitats est donc un enjeu important dans le maintien de cette espèce et des retombées économiques qu'elle suscite.

## **5.4 PIÉGEAGE DES ANIMAUX À FOURRURE**

### **5.4.1 Généralités**

Plusieurs espèces d'animaux à fourrure se rencontrent sur le territoire. Seules les principales espèces ont toutefois été incluses dans cette section. Notons qu'un moratoire est toujours en vigueur pour le piégeage du lynx du Canada et du lynx roux. Une superficie de 1 012 km<sup>2</sup> est propice aux activités de piégeage en territoire privé. Elle exclut les périmètres urbains et l'eau (fleuve Saint-Laurent) qui ont été soustraits de la superficie totale du territoire privé de la MRC.

### ***Habitat***

L'habitat et le domaine vital de ces espèces sont fort variables. De façon théorique toutefois, une bonne répartition spatiale des différents stades de développement des écosystèmes forestiers et types de peuplements (approximativement 30 % en régénération, 30 % en intermédiaire, 30 % mature et 10 % surannée) peut favoriser le maintien de la plupart d'entre elles. Voici néanmoins une description plus détaillée des besoins en habitat et des effets de l'exploitation forestière pour les principales espèces faisant l'objet d'une commercialisation de la fourrure (PESCOF, 1989 ; Gauthier et Guillemette consultants, 1991 et A. Pelletier, FAPAQ, comm. pers.)

### ***Hermine***

L'hermine se rencontre dans tous les types de milieux, bien que les secteurs agroforestiers constituent des endroits de prédilection puisqu'elle s'alimente en grande partie de petits rongeurs et également de grenouilles, de couleuvres et d'oiseaux. La coupe forestière est bénéfique à cette espèce qui préfère les milieux ouverts.

### ***Castor***

Le castor est l'un des animaux qui modifie le plus son habitat. Par conséquent, la construction de barrages peut obstruer la libre circulation des poissons et empêcher l'accès à des sites de fraie (exemple : omble de fontaine). Cependant, les écluses qu'il construit peuvent quelquefois former des étangs de grande dimension qui rehaussent le niveau de l'eau, permettent une excellente qualité de pêche et attirent une faune très diversifiée.

Beaucoup de lacs et de cours d'eau en territoire agroforestier sont susceptibles d'abriter des populations de castors. Ils préfèrent généralement les cours d'eau lents et sinueux, entourés d'essences pionnières telles que le peuplier faux-tremble, le saule, le bouleau, l'aulne, le framboisier et autres feuillus, souvent issues de coupes totales.

### ***Coyote***

Les rongeurs occupent la plus grande partie du menu de ce canidé. Comme le renard, il est cependant opportuniste et s'alimente également d'oiseaux, d'amphibiens, d'insectes et de fruits. Les secteurs agroforestiers sont des milieux de prédilection pour rencontrer le coyote qui préfère, de façon générale, les milieux ouverts. Pour cette raison, les coupes forestières lui seraient donc favorables.

### ***Loutre***

Les loutres ont des domaines vitaux relativement grands. Elles parcourent les réseaux hydrographiques (rivières, lacs, étangs de castors) à la recherche de nourriture principalement composée de poissons, d'amphibiens, de mollusques, de crustacés, d'invertébrés et de petits mammifères. Les loutres fréquentent généralement les secteurs boisés et les cours d'eau non pollués ou non perturbés par l'homme. En autant qu'elles ne bouleversent pas le régime des eaux, les petites coupes forestières seraient favorables à la loutre.

### ***Lynx du Canada***

Le lièvre et autres petits mammifères constituent une grande part de l'alimentation de ce félin qui est presque exclusivement carnivore. Les forêts résineuses et mélangées d'âge intermédiaire sont des bons habitats pour le lynx du Canada qui, de façon générale, évite les milieux trop ouverts. À moyen terme toutefois, les coupes forestières de petite dimension lui seraient bénéfiques.

### ***Martre***

Les forêts résineuses intermédiaires ou surannées sont des habitats propices pour rencontrer la martre qui s'alimente principalement de rongeurs, d'écureuils, d'oiseaux et autres petits mammifères. Elle s'alimente également de fruits sauvages et de noix durant l'été. Comme la martre affectionne les couverts arborescents fermés, la coupe forestière lui est néfaste. Les interventions à petite échelle seraient cependant bénéfiques à cette espèce.

### ***Ours noir***

On retrouve l'information concernant cette espèce à la section 5.2.4.

### ***Pékan***

Le pékan privilégie les forêts mélangées et feuillues d'âge intermédiaire où il peut retrouver de la nourriture en abondance (petits mammifères, rongeurs, oiseaux, poissons, amphibiens et insectes). Les fruits sauvages entrent également dans le menu du pékan durant l'été. Il semblerait que ce soit durant la période hivernale que les coupes forestières l'affecteraient le plus. Néanmoins, celui-ci s'acclimaterait mieux de la coupe forestière que la martre.

### ***Rat musqué***

Les lacs, étangs, marécages, rivières et ruisseaux où la végétation est abondante, sont des endroits de prédilection pour rencontrer ce rongeur. Le rat musqué s'alimente de feuilles, de tiges et parties nutritives de quenouilles, carex, nénuphars, roseaux, potamots et quelquefois d'amphibiens et de mollusques.

### ***Raton laveur***

Bien qu'il soit présent en milieu forestier, le raton laveur vit surtout dans les secteurs agroforestiers. Il préfère les forêts de feuillus matures ainsi que les abords des étangs et des rivières où la nourriture est en abondance. Le raton laveur est omnivore; il s'alimente de poissons, d'amphibiens, de petits mammifères, d'oiseaux et leurs œufs mais également de fruits, de graines et de maïs qu'il trouve dans les secteurs agricoles. Puisqu'il préfère les milieux fermés, l'exploitation forestière serait néfaste aux populations de ratons laveurs.

### ***Renard roux***

Bien que l'on retrouve ce canidé dans tous les types de milieux, les secteurs agroforestiers sont des habitats plus propices pour cette espèce. Le renard s'alimente principalement de souris, mais également d'oiseaux, d'amphibiens, d'insectes et de charognes. Les fruits sauvages entrent également dans son menu vers la fin de l'été. Il affectionne les friches, les habitats de bordure et autres milieux ouverts. Les petites coupes seraient bénéfiques au renard qui préfère tout de même les milieux plus fermés que le coyote.

### ***Vison***

Le vison fréquente les zones broussailleuses aux abords des cours d'eau à la recherche de petits rongeurs, de poissons, d'amphibiens, de crustacés, d'oiseaux et d'insectes. Il fréquente aussi les milieux forestiers et agroforestiers où le couvert arborescent est assez fermé. Pour cette raison, les grandes coupes forestières lui seraient néfastes.

### ***Statistiques de récolte***

Bien que le piégeage constitue surtout un loisir pour la plupart des piégeurs, il demeure tout de même une activité commerciale. De 1986 à 1995, une douzaine d'espèces animales ont été piégées annuellement sur le territoire de la MRC. Le tableau 5.6 présente les statistiques de récolte de 1986 à 1995, tant en forêt privée qu'en forêt publique, sur le territoire libre limitrophe aux municipalités.

**Tableau 5.6 Récolte déclarée à FAPAQ pour les principales espèces piégées sur le territoire (territoires privés et terres publiques limitrophes)**

Saison	Hermine	Castor	Coyote	Loutre	Lynx du <sup>46</sup> Canada	Martre	Ours noir	Pékan	Rat musqué	Raton laveur	Renard roux	Vison
1986	547	323	45	11	3	78	20	56	2 051	24	200	183
1987	450	284	70	25	3	85	19	68	1 862	41	238	229
1988	552	284	59	16	---	56	18	46	1 496	19	176	203
1989	228	259	39	17	1	75	13	62	918	17	157	146
1990	135	193	23	13	1	47	14	49	434	9	122	85
1991	140	179	73	16	5	30	11	49	551	5	258	78
1992	71	251	86	19	1	9	14	57	640	9	271	55
1993	160	175	75	19	---	6	19	67	1 416	23	278	79
1994	577	361	52	20	---	32	25	42	1 483	29	248	135
1995	578	331	42	12	---	100	12	63	1 033	51	283	131
Moyenne	344	264	56	17	1,4	52	17	56	1 188	23	223	132
<b>Total</b>	<b>3 438</b>	<b>2 640</b>	<b>564</b>	<b>168</b>	<b>14</b>	<b>518</b>	<b>165</b>	<b>559</b>	<b>11 884</b>	<b>227</b>	<b>2 231</b>	<b>1 324</b>
<b>Récolte moyenne/10km<sup>2</sup></b>	<b>3,40</b>	<b>2,61</b>	<b>0,56</b>	<b>0,17</b>	<b>0,01</b>	<b>0,51</b>	<b>0,16</b>	<b>0,55</b>	<b>11,7</b>	<b>0,22</b>	<b>2,20</b>	<b>1,31</b>

Source : Faune et Parcs Québec.

<sup>46</sup> Le piégeage du lynx du Canada et du lynx roux est interdit depuis 1993.

Fait à noter, les chiffres ne comprennent que les peaux transigées sur le marché général des fourrures. Les envois aux taxidermistes non accrédités et les fourrures conservées personnellement sont exclus du compte.

### ***Retombées économiques***

Règle générale, le prix des fourrures conditionne le comportement du piégeur. Bien qu'il subsiste toujours quelques adeptes, lorsque les prix offerts sont à la baisse, ils sont moins enclins à poursuivre cette activité. Comme ailleurs au Québec, le nombre d'animaux à fourrure récoltés dans la MRC de Rimouski-Neigette a chuté en 1990 pour la plupart des espèces, pour se rétablir lentement en 1992 et 1993. Le niveau de récolte n'a toutefois pas atteint celui du milieu des années 1980.

Cependant, il est toutefois assez difficile d'évaluer avec précision les impacts économiques relatifs au piégeage. Au Québec, on estime qu'en 1996, 9 000 piégeurs pratiquaient cette activité pour des dépenses globales de 9 millions \$ et des revenus de la vente des fourrures d'environ 5 millions \$. Les retombées économiques de cette activité se situaient aux environs de 22 millions \$. En 1990, la vente de manteaux de fourrure (et autres dérivés) à l'extérieur du Québec générait des recettes de 98 millions \$. Les dépenses annuelles encourues par chaque piégeur seraient d'environ 1 000 \$, alors que les revenus atteindraient approximativement 390 \$. En considérant que 68 piégeurs de la MRC de Rimouski-Neigette ont acheté un permis en 1995-1996, les retombées économiques pour cette activité seraient d'au moins 94 520 \$ (probablement plus) pour l'ensemble du territoire sous gestion privée et publique.

## **5.5 PÊCHE SPORTIVE**

### **5.5.1 Généralités**

Deux espèces de poissons indigènes sont particulièrement sollicitées dans la région rimouskoise : le saumon atlantique et l'omble de fontaine. Dans le cas du saumon, la rivière Rimouski est un bon endroit où on peut le pêcher alors que pour l'omble de fontaine, plusieurs lacs et cours d'eau peuvent être fréquentés sur le territoire privé. Ces lacs sont accessibles au public mais aucune statistique s'y rattachant n'est disponible.

### ***Habitat de l'omble de fontaine et du saumon en rivières et ruisseaux***

La végétation riveraine est très importante et joue un rôle primordial dans l'écologie d'un cours d'eau. Elle régularise le débit et la température de l'eau, offre un support aux insectes qui serviront de nourriture aux poissons, protège les berges contre l'érosion et sert d'abri aux poissons contre les prédateurs et autres. Le maintien d'un couvert adéquat aux abords des cours d'eau est donc essentiel à la qualité de l'habitat.

### **5.5.2 Pêche au saumon**

Bien que le nombre de saumons fréquentant la rivière Rimouski ne soit pas très élevé, la pêche s'avère tout de même une activité populaire dans la région. Depuis le début des années 1980, c'est l'Association des pêcheurs sportifs de saumons de la rivière Rimouski (APSSRR) qui s'occupe de la gestion et de l'aménagement de ce cours d'eau. La rivière ne possède toutefois le statut de ZEC-Saumon que depuis 1994.

Dans le cadre du Programme de développement économique du saumon atlantique (PDES), les services offerts aux pêcheurs ont été consolidés (poste d'accueil, sentiers, etc.) et la mise en production du secteur de la rivière entre la Pulpe et les Portes de l'Enfer a été initiée par le transfert de reproducteurs qui a débuté en 1997 (J.P. Lebel, comm. pers.). Les statistiques de pêche de 1984 à 1995 sont présentées au tableau 5.7.

**Tableau 5.7**                    **Sommaire de l'exploitation du saumon sur la rivière Rimouski de 1984 à 1997**

<b>Année</b>	<b>Montaison</b>	<b>Total des captures</b>	<b>Taux d'exploitation (%)</b>	<b>Nombre de jours-pêche</b>
1984	238	87	37	1 089
1985	238	96	40	1 197
1986	207	112	54	1 086
1987	195	47	24	748
1988	311	98	32	1 000
1989	238	64	27	945
1990	238	11	5	945
1991	238	13	5	945
1992	260	105	40	1 050
1993	246	32	13	1 340
1994	134	38	28	326
1995	94	14	15	179
1996	302	68	23	373
1997	152	12	8	63
<b>Moyenne 1990-1994</b>	<b>223</b>	<b>40</b>	<b>18</b>	<b>921</b>

Source : Registre de données de l'exploitation du saumon au Québec, 1984-1996 (Groleau et Deschamps, 1997).

Outre cette rivière, une autre possède le statut de rivière à saumon, soit la partie aval de la rivière du Sud-Ouest. Cette partie est située dans le parc du Bic en aval de la chute infranchissable.

### 5.5.3 Omble de fontaine

Au niveau du territoire privé, il n'existe aucune compilation concernant les statistiques de pêche ou la fréquentation des cours d'eau. On sait toutefois que des diagnostics ont été réalisés sur certains plans d'eau du territoire : lacs Noir et Ferré, rivières Rimouski et Touladi. Mis à part le lac Noir, tous ces plans d'eau abritent des populations d'ombles de fontaine, de perchaudes et de meuniers noirs. Il existe donc une problématique reliée à la compétition. Au lac Noir, la situation est cependant moins critique puisque seul le mulot à cornes accompagne l'omble de fontaine dans ce plan d'eau. Notons que les lacs Noir et Ferré sont ouverts à la pêche hivernale.



### ***Retombées économiques***

En 1988, une enquête du ministère Pêches et Océans Canada avait permis de déterminer que les dépenses quotidiennes se chiffraient aux environs de 105 \$ (MLCP, 1991). En observant le nombre de jours-pêche effectués en moyenne chaque année sur la rivière Rimouski (moyenne 1990-1997 : 653), on peut estimer les retombées économiques de la pêche au saumon à 68 565 \$. Il est cependant difficile d'évaluer celles de la pêche à l'omble de fontaine puisque nous ne possédons aucune donnée sur la fréquentation des plans d'eau par les pêcheurs.

## **5.6 ACTIVITÉS NON CONSOMMATRICES RELIÉES À LA FAUNE**

### **5.6.1 Faune terrestre**

Plusieurs espèces visées par la chasse sportive peuvent également être observées. Un habitat de qualité demeure donc encore une fois essentiel à leur maintien et, bien que les besoins en habitat soient variables d'une espèce à l'autre, un bon agencement et une bonne répartition spatiale des différents stades de développement des écosystèmes forestiers et types de peuplements (approximativement 30 % en régénération, 30 % intermédiaire, 30 % mature et 10 % suranné) peuvent favoriser le maintien de la plupart d'entre elles. Les besoins de beaucoup d'espèces et les effets de la coupe forestière sur la faune sont cependant indiqués dans le présent chapitre.

### **5.6.2 Faune aviaire**

La faune aviaire est associée à plusieurs types d'écosystèmes. Les cours d'eau, les milieux humides, les terres agricoles et le milieu forestier sont autant d'endroits susceptibles d'abriter plusieurs espèces d'oiseaux. Il est difficile de connaître toutes celles nichant sur le territoire. Cependant, comme dans le cas d'autres espèces mentionnées auparavant, un bon agencement et une bonne répartition spatiale des différents stades de développement des écosystèmes forestiers et types de peuplements peuvent favoriser le maintien de la plupart d'entre elles. De plus, la conservation des milieux humides est primordiale car ils constituent des endroits essentiels pour plusieurs espèces d'oiseaux.

## **5.7 BILAN DES RETOMBÉES ÉCONOMIQUES RELIÉES À LA FAUNE**

Il est difficile d'évaluer les retombées économiques pour les activités non consommatrices de la faune puisque nous ne possédons aucune statistique sur la fréquentation de la clientèle les pratiquant. La même chose s'applique pour la pêche sportive à l'omble de fontaine puisqu'en territoire privé, aucune statistique sur la fréquentation n'est disponible. En ce qui concerne les activités consommatrices de la faune (chasse et pêche), les retombées économiques pour toute la MRC seraient de plus de 4 millions \$ (tableau 5.8). Notons cependant que ces données sont basées sur des enquêtes provinciales et que les retombées réelles peuvent différer légèrement.

**Tableau 5.8 Estimation des retombées économiques liées aux activités consommatrices de la faune**

<b>Espèce en cause</b>	<b>Retombées économiques actuelles (\$)</b>	<b>Retombées économiques potentielles (\$)</b>
Orignal	283 400	425 100
Cerf de Virginie	1 272 000	---
Ours noir	14 125	25 425
Petit gibier	1 844 400	---
Lièvre (colletage)	80 712	---
Oiseaux migrateurs	439 900	---
Animaux à fourrure	94 520	---
Saumon atlantique	68 565	---
Ombles de fontaine	---	---
<b>Total</b>	<b>4 097 622</b>	<b>450 525</b>

## 5.8 CARACTÉRISTIQUES FORESTIÈRES DES HABITATS

### 5.8.1 Besoins en habitat des différentes espèces

Tous les vertébrés qui habitent nos forêts requièrent, à l'intérieur d'un certain périmètre qui varie d'une espèce à l'autre, un certain couvert, des abris et de la nourriture pour subvenir à leurs besoins vitaux. Certaines espèces affectionnent les forêts jeunes alors que d'autres préfèrent les forêts plus âgées. La fréquentation des habitats peut également varier d'une saison à l'autre.

Ajoutons également que les habitats fauniques sont en constante évolution et que plusieurs événements viennent modeler leur structure, leur composition, leur superficie et leur répartition

spatiale. L'exploitation forestière, les épidémies d'insectes, les feux, les conditions climatiques et autres sont autant de facteurs susceptibles de modifier leur composition et leur structure. Ces interactions viendront par la suite déterminer la quantité de nourriture, d'abris et de sites de reproduction (si nécessaire) présents. De plus, il est possible, par des interventions bien planifiées, d'améliorer la qualité de l'habitat par l'aménagement forestier. Les besoins généraux des différentes espèces faisant l'objet d'une exploitation par la chasse et le piégeage ont d'ailleurs été traités dans les sections précédentes.

Notons également que les terres privées se caractérisent par un certain morcellement du territoire dû à une intensité d'exploitation forestière variable d'un propriétaire forestier à l'autre, par opposition aux terres publiques où les pratiques sylvicoles ont lieu sur de grandes superficies.

### **5.8.2 Changements majeurs au niveau des habitats : colonisation de la MRC**

Au XIX<sup>e</sup> siècle, l'exploitation forestière débutait, amenant ainsi des changements majeurs dans le paysage forestier. Les premiers colons s'installèrent dans le secteur et défrichèrent les terres à des fins agricoles, ce qui eut pour effet de changer de façon importante la mosaïque du territoire et de favoriser la prolifération de certaines espèces aux dépens d'autres. Le cerf de Virginie, le rat musqué, l'hermine, le raton laveur, le renard et le coyote sont autant d'espèces qui ont su profiter du défrichage des terres. Aujourd'hui, les terres agricoles s'approprient d'ailleurs près de 21,9 % de tous les types de terrains, soit 26 833 hectares, ce qui fait que la MRC de Rimouski-Neigette est considérée comme un secteur agroforestier.

Outre l'exploitation forestière, plusieurs phénomènes naturels tels que les épidémies d'insectes, les feux, les hivers rigoureux et autres sont venus modeler les habitats fauniques.

### **5.8.3 Régénération vs les habitats fauniques**

Au niveau de l'exploitation forestière, la récolte des dernières décennies était surtout axée vers les résineux afin de répondre aux besoins du marché. Avant les années 80, les parterres de coupe n'étaient pas reboisés et la régénération n'était pas protégée. La régénération naturelle, si elle apparaissait, était alors composée d'une multitude d'essences. Durant la décennie 80, de nouvelles stratégies d'aménagement visaient surtout à reboiser les superficies coupées en essences résineuses, diminuant ainsi la diversité de la strate de régénération, l'objectif du reboisement étant d'assurer une production adéquate de matière ligneuse en essences désirées. Bien que cet objectif soit très valable du point de vue forestier, il va à l'encontre de la diversité en espèces végétales et, par conséquent, de la diversité en espèces animales. Ainsi, plus l'habitat est constitué d'essences différentes, plus grand sera le nombre d'espèces animales

qu'il abritera. Dans la MRC de Rimouski-Neigette, les plantations de résineux (moins de 10 ans) dominent largement le stade de régénération, couvrant 5 783 hectares (97,9 %) de sa superficie totale.

De plus, les plantations tous âges confondus occupent une superficie importante (9 127 hectares), comptant pour 7,4 % de la superficie forestière totale. De ce nombre, 8 678 hectares, soit 95 %, sont constitués de résineux. Il faudrait cependant ajouter 153 hectares puisque plusieurs plantations résineuses sont présentement considérées mélangées en raison de l'émergence d'une régénération naturelle feuillue. La réalisation d'un dégagement de plantation et d'une éclaircie précommerciale dans le futur permettrait cependant à ces peuplements de retrouver leurs compositions initiales. Le pourcentage réel de résineux serait donc de 97 %, faisant craindre des problèmes liés à la biodiversité. À cet effet, soulignons que la mise en terre d'essences multiples (plantation mixte) augmenterait la biodiversité. Notons cependant que les superficies annuellement reboisées sont à la baisse puisqu'on tend de plus en plus à protéger la régénération en place lors des coupes totales (sentiers de débardage espacés, machinerie adaptée, etc.).

Que l'on protège la régénération préétablie ou que l'on reboise, il faudra tôt ou tard effectuer le dégagement de ces jeunes plants pour leur assurer un avenir. Dans un cas comme dans l'autre, le dégagement des semis crée un milieu présentant peu d'intérêt pour les herbivores dont la nourriture est souvent composée d'espèces compétitrices : érable à épis, peuplier faux-tremble, cerisier, framboisier, etc. À ce chapitre, le dégagement mécanique est toutefois moins dommageable que le dégagement chimique qui sera interdit à partir de 2001.

Outre le dégagement des plantations, l'éclaircie précommerciale est un autre traitement sylvicole qui crée, les années suivant immédiatement la coupe, des habitats peu intéressants pour beaucoup d'espèces fauniques puisqu'elle réduit la qualité du couvert et la quantité de nourriture disponible. Néanmoins, après quelques années, les effets seraient atténués suite à la reprise de la végétation. Dans le cas du cerf de Virginie, l'éclaircie précommerciale réalisée dans des peuplements résineux favoriserait et accélérerait le retour d'abris.

#### **5.8.4 Composition générale des habitats**

De façon globale, 41,5 % (36 223 hectares) du territoire forestier a subi une quelconque exploitation forestière au cours des 30 dernières années. Ce pourcentage comprend les coupes totales, partielles, d'éclaircie et par bande ainsi que les plantations. Bien que néfastes lorsque réalisées sur de grandes superficies, les coupes totales et par bande sont souvent bénéfiques pour la faune lorsqu'elles sont appliquées sur de petites surfaces. En effet, beaucoup d'espèces nécessitent, durant une période donnée de leur vie ou de l'année, la présence du stade de régénération dans leur environnement, que ce soit pour l'alimentation, comme abri ou couvert de fuite. L'orignal et l'ours noir, pour ne nommer que celles-ci, sont des espèces qui requièrent la présence de jeunes forêts et de forêts intermédiaires dans leur environnement.

Au niveau des types de peuplements, les peuplements mélangés représentent la plus grande partie de la forêt rimouskoise (36 346 hectares : 42,3 %) alors que les peuplements feuillus (24 575 hectares : 28,6 %) et les résineux (20 769 hectares : 24,2 %) occupent une moins grande superficie. Le tableau 5.9 présente les superficies par type de peuplement et les superficies agricoles et forestières improductives par municipalité.

Par ailleurs, d'autres secteurs méritent également une attention particulière. Il s'agit des terrains dénudés humides, des aulnaies et des milieux forestiers saturés en eau qui sont souvent fréquentés par différentes espèces fauniques. Ils couvrent une superficie de 1 283 hectares, soit 1,1 % de la superficie terrestre. Il est néanmoins difficile d'évaluer précisément l'impact des activités humaines sur la réduction de ce type de terrain au cours des dernières années. On peut cependant évaluer l'impact récent de l'activité forestière sur les milieux humides. Au cours des dix dernières années, 40 hectares ont fait l'objet d'une coupe totale avec reboisement sur une superficie forestière productive en milieu humide de 5 291 hectares, soit l'équivalent de 0,8 % du total. La transformation graduelle du territoire a donc été accompagnée d'une perte partielle des milieux humides et d'une perturbation négligeable des milieux forestiers humides.

**Tableau 5.9** Type de peuplement, superficie agricole et forestière improductive par municipalité

Municipalité	Type de peuplement (hectares)						Superficie totale
	Feuillu	Mélangé	Résineux	Agricole	Aulnaie	Dénudé humide	

Esprit-Saint	1 781	2 108	2 148	257	61	17	6 803
La Trinité-des-Monts	1 695	2 319	2 832	847	51	---	8 268
Le Bic	310	1 241	535	4 345	---	15	7 174
Mont-Lebel	743	606	370	1 378	---	1	3 243
Pointe-au-Père	131	347	362	84	---	147	1 721
Rimouski	560	1 454	441	2 936	---	7	7 677
Rimouski-Est	59	157	37	50	---	---	617
Saint-Anaclet-de-Lessard	2 454	3 776	1 524	4 070	7	76	12 858
Saint-Eugène-de-Ladrière	5 736	7 443	2 999	1 127	183	---	19 305
Saint-Fabien	1 293	2 963	1 496	4 040	7	120	11 201
Saint-Marcellin	3 582	3 134	2 619	573	11	75	10 910
Saint-Narcisse-de-Rimouski	2 489	3 183	2 687	1 544	95	101	11 276
Saint-Valérien	1 827	4 666	1 323	2 383	32	31	10 907
Sainte-Blandine	1 170	1 887	891	1 527	---	52	6 097
Sainte-Odile-sur-Rimouski	732	1 056	341	1 672	---	---	4 249
Grand-Lac-Touladi (TNO)	13	6	164	---	---	1	213
<b>Total</b>	<b>24 575</b>	<b>36 346</b>	<b>20 769</b>	<b>26 833</b>	<b>447</b>	<b>836</b>	<b>122 519</b>

### 5.8.5 Caractéristiques en fonction du stade de développement

En théorie, une forêt ayant une répartition relativement égale de chacun des stades de développement devrait abriter une grande diversité d'espèces. En pratique, cela signifie une représentation d'environ 33 % du stade de régénération, 33 % du stade intermédiaire et 33 % du stade mature. Pour mesurer cette répartition, un indice de diversité forestière (IDF) a été développé afin d'évaluer un secteur donné par rapport à cet idéal. Un IDF de 1 correspond à une répartition égale alors qu'un IDF de 0 représente un déséquilibre complet de la forêt.

De façon globale, trois stades de développement caractérisent les terrains forestiers productifs du territoire dans les proportions suivantes : 22,6 % en régénération, 25,4 % pour la classe d'âge intermédiaire et 52 % de forêt mature (tableau 5.10 et figure 4). Le stade mature est donc le plus représenté dans la forêt privée et, même si le paysage forestier actuel ne s'apparente plus à celui du début du siècle où l'on retrouvait des vieilles forêts de résineux, il est tout de même dominant sur le territoire. Il en découle toutefois un indice global de diversité forestière de 0,930, ce qui est théoriquement très bon. La forêt présente également un certain balancement dans la moyenne d'âge des peuplements qui s'établit à environ 50 ans.

En analysant l'IDF par municipalité, on voit que Esprit-Saint, Le Bic, Saint-Eugène-de-Ladrière, Saint-Marcellin, Saint-Valérien et La Trinité-des-Monts ont un IDF supérieur à 0,900, ce qui est en principe très acceptable (tableau 5.11). À l'opposé, la ville de Rimouski-Est a un IDF de 0,392 et le domaine Brillant (enclave située au sein de la réserve Duchénier) a un IDF de 0. Notons cependant qu'elles ont une superficie très restreinte.

**Tableau 5.10 Principaux stades de développement et leur composition forestière sur le territoire sous gestion privée**

Stade de développement	Composition forestière dominante	Superficie forestière productive (hectares)	%
En régénération	En voie de régénération	4 264	5,0
	Plantation résineuse	5 783	6,8
	Plantation mélangée	90	0,1
	Plantation feuillue	36	---
	Résineux 10 ans	2 703	3,1
	Mélangé 10 ans	4 169	4,9
	Feuillu 10 ans	2 339	2,7
	<b>Total</b>	<b>19 384</b>	<b>22,6</b>
Intermédiaire	Mélangé	10 411	12,1
	Feuillu	5 920	6,9
	Résineux	5 501	6,4
	<b>Total</b>	<b>21 832</b>	<b>25,4</b>
Mature	Mélangé	21 676	25,2
	Feuillu	16 280	18,9
	Résineux	6 782	7,9
	<b>Total</b>	<b>44 738</b>	<b>52,0</b>

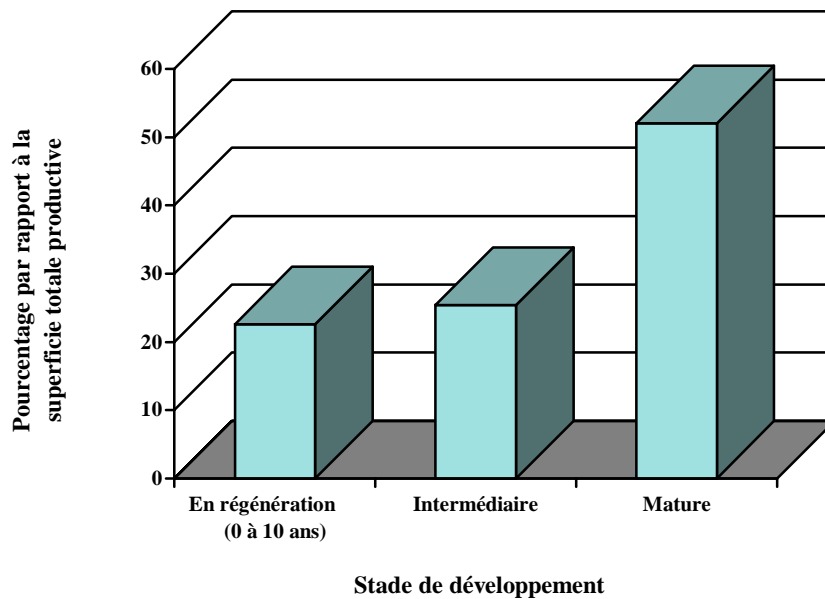
**Tableau 5.11**      **Stade de développement et indice de diversité forestière (IDF) par municipalité**

Municipalité	Stade de développement (hectares)					Superficie totale
	Avancé	Intermédiaire	Régénération	IDF	Agricole	
Esprit-Saint	3 059	1 195	2 110	0,932	257	6 803
La Trinité-des-Monts	2 382	2 141	2 641	0,997	847	8 268
Le Bic	1 152	623	564	0,949	4 345	7 174
Mont-Label	998	469	319	0,891	1 378	3 243
Pointe-au-Père	600	125	273	0,823	84	1 721
Rimouski	1 680	444	698	0,855	2 936	7 677
Rimouski-Est	188	3	125	0,392	50	617
Saint-Anaclet-de-Lessard	5 382	1 186	1 546	0,793	4 070	12 858
Saint-Eugène-de-Ladrière	6 807	7 186	3 040	0,933	1 127	19 305
Saint-Fabien	3 536	1 278	1 113	0,867	4 040	11 201
Saint-Marcellin	5 079	2 397	2 219	0,929	573	10 910
Saint-Narcisse-de-Rimouski	5 302	1 545	1 897	0,856	1 544	11 276
Saint-Valérien	4 328	2 223	1 543	0,911	2 383	10 907
Sainte-Blandine	2 742	584	795	0,789	1 527	6 097
Sainte-Odile-sur-Rimouski	1 464	433	357	0,811	1 672	4 249
Grand-Lac-Touladi (TNO)	39	---	144	0,000	---	213
<b>Total</b>	<b>44 738</b>	<b>21 832</b>	<b>19 384</b>	<b>0,930</b>	<b>26 833</b>	<b>122 519</b>



Figure 4

### Répartition des superficies par type de peuplement et selon leur stade de développement



Bien qu'il s'agisse d'indicateurs théoriques, ils donnent tout de même un aperçu de l'importance de chaque stade de développement. Un grand écart entre les stades de développement pour chaque type de peuplement peut laisser supposer un certain déséquilibre. Il faut toutefois être prudents avec l'interprétation de ces données car la régénération sous couvert n'est pas quantifiée et décrite sur les cartes écoforestières et on ne peut évaluer la qualité d'un habitat du point de vue faunique seulement d'après ces cartes.

Quant aux aulnaies et aux terres dénudées humides, elles atteignent à peine 0,4 % (521 hectares) de la superficie totale du territoire (excluant les cours d'eau), ce qui révèle une raréfaction de ce type de milieu. En effet, elles ont souvent été considérées comme des endroits peu utiles et peu productifs pour la collectivité. Elles ont à maintes reprises fait l'objet d'une transformation radicale afin de répondre aux besoins individuels ou collectifs (urbanisation, drainage, remblayage, reboisement et autres). On constate depuis quelques années que ces milieux peuvent jouer un rôle important du point de vue faunique car ils offrent de la nourriture, un abri ou un couvert de fuite intéressant pour plusieurs espèces d'animaux.

### 5.8.6 Caractéristiques de la superficie des peuplements et de leur répartition spatiale

Afin de répondre à tous ses besoins vitaux tels que la nourriture, l'abri et même la recherche d'un partenaire sexuel dans certains cas, une espèce animale doit retrouver tout ce qui lui est nécessaire à l'intérieur d'un certain territoire où divers sites lui permettent d'y répondre. L'agencement spatial des peuplements et leur stade de développement peuvent être adéquats pour une espèce et inadéquats pour une autre.

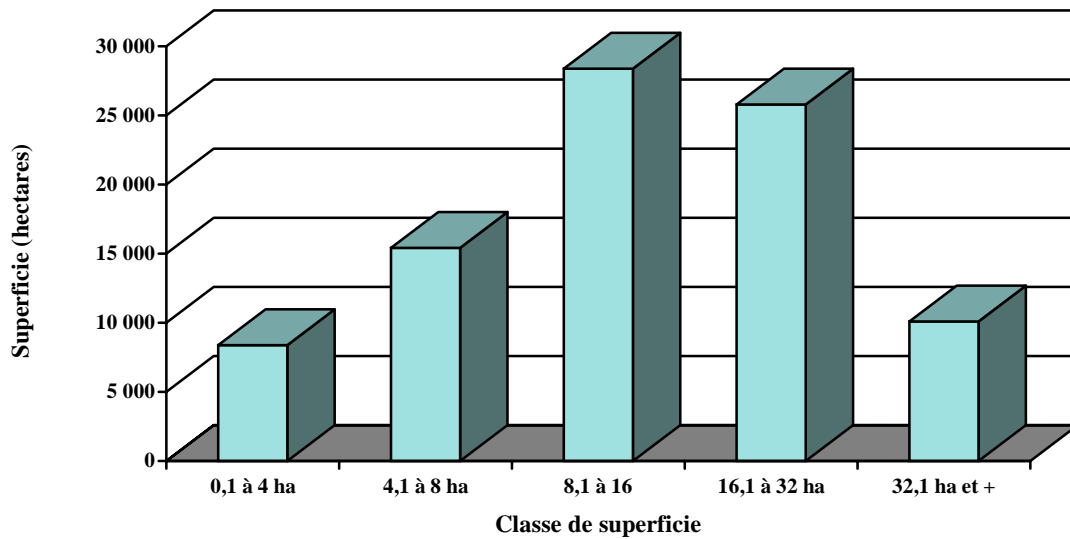
Bien qu'il soit impossible de déterminer la superficie réelle moyenne des peuplements, celle des polygones nous donne tout de même une idée globale de la taille des peuplements et, par conséquent, de la diversité possible à l'intérieur de la MRC de Rimouski-Neigette. Ce territoire est divisé en une multitude de polygones d'une superficie moyenne égale à 11 hectares (tableau 5.12, figure 5 et carte 15). En excluant les cours d'eau, les périmètres urbains et agricoles, le territoire est composé d'environ 9 309 entités dont 7 401 ayant une superficie inférieure à 16 hectares, soit 79,5 % de toutes les superficies. Cependant, cette situation est accentuée du fait que plusieurs peuplements sont fractionnés par la ligne frontalière séparant les terres privées de celles publiques.

Bien que la superficie moyenne des peuplements nous donne un bon indice du morcellement du territoire et donc de la diversité de l'habitat, il ne s'agit que d'une étape permettant d'évaluer le potentiel faunique du territoire. L'inventaire terrain constitue une autre étape et est essentiel pour déterminer le potentiel d'un secteur.

**Tableau 5.12 Répartition des peuplements par classe de superficie sur le territoire sous gestion privée (excluant les superficies agricoles, l'eau et les périmètres urbains)**

Classe de superficie	Superficie totale par classe (hectares)	Répartition (%)	Moyenne d'une superficie (hectares)	Nombre de polygones
0,1 à 4	8 393	9,5	2,4	3 477
4,1 à 8	15 411	17,5	6,4	2 420
8,1 à 16	28 381	32,2	11,7	2 417
16,1 à 32	25 769	29,3	22,1	1 167
32,1 et +	10 096	11,6	45,3	223
<b>Total</b>	<b>88 050</b>	<b>100,0</b>	<b>9,1</b>	<b>9 704</b>

**Figure 5 Répartition des peuplements par classe de superficie**



Ajoutons enfin que l'analyse actuelle ne représente qu'une partie de la réalité terrain. Ainsi, certaines études ont démontré qu'une photo-interprétation forestière à une échelle de 1:5 000 doublerait le nombre de polygones forestiers en raison d'une plus grande précision lors de la détermination des types et des stades de développement des peuplements forestiers. La planification et la réalisation de travaux d'aménagement faunique devraient préférablement être accompagnées d'un inventaire terrain ou d'une analyse à partir de photographies aériennes d'une échelle de 1:5 000. Compte tenu de l'importance de la superficie du territoire, il est utopique de penser à réaliser une telle analyse. Cette technique peut cependant être à propos pour un projet spécifique de superficie relativement restreinte.

Carte 15

Localisation des peuplements par classe de superficie



## **5.9 ESPÈCES FAUNIQUES SUSCEPTIBLES D'ÊTRE DÉSIGNÉES MENACÉES OU VULNÉRABLES**

### **5.9.1 Faune terrestre**

Au niveau de la faune terrestre, le lynx du Canada, le lynx roux, le couguar de l'Est, la musaraigne fuligineuse, la musaraigne pygmée, le campagnol-lemming de Cooper et le campagnol des rochers sont les seules espèces menacées ou vulnérables susceptibles d'être rencontrées dans la région de Rimouski-Neigette.

### **5.9.2 Faune aviaire**

Deux sites de nidification du petit blongios (petit butor) ont été identifiés dans la MRC. Le premier est situé au lac de l'Anguille alors que le second est localisé à la décharge du lac Rimouski (Macpès). Notons également que quatre bruants à queue aiguë ont été observés à Pointe-au-Père en 1979.

## **5.10 CONSTAT GÉNÉRAL DU POTENTIEL FAUNIQUE**

De façon générale, la structure forestière est tout de même légèrement déséquilibrée (1/4 régénération, 1/4 intermédiaire et 1/2 mature) et présente une dominance de peuplements mélangés matures. Par contre, les stades intermédiaire et de régénération sont représentés de façon relativement équivalente. L'indice de diversité forestière (IDF) nous indique d'ailleurs une proportion sensiblement égale des différents stades. Il s'agit toutefois d'un indice théorique. De plus, la superficie moyenne des polygones (9,1 hectares) nous montre que le territoire est relativement morcelé. Tel qu'il est mentionné auparavant, on ne peut cependant évaluer le potentiel faunique d'un territoire d'après ces seules données.

Au niveau de la pêche sportive et du point de vue économique, l'omble de fontaine est probablement la ressource la plus importante dans la région, la pêche au saumon venant en deuxième lieu.

La faune aviaire mérite une attention particulière en raison de la présence de plusieurs espèces d'oiseaux aquatiques. Il est nécessaire de conserver le plus intact possible les habitats

caractéristiques de ces espèces, en particulier les lieux humides, les chicots, les aulnaies et autres.

## **5.11 ACTIVITÉS À CARACTÈRE FAUNIQUE**

### **5.11.1 Activités potentielles de chasse, de pêche et de piégeage**

En observant les statistiques de chasse au gros gibier, on peut s'apercevoir que la MRC de Rimouski-Neigette est un excellent territoire pour le cerf de Virginie, l'orignal et l'ours noir. La capacité de chasse à l'orignal est intéressante puisque la récolte moyenne annuelle est de 26 individus. D'après les données de Faune et Parcs Québec, le potentiel de récolte serait donc atteint. Dans le cas de la chasse à l'ours, il est un peu moins élevé considérant que 18 spécimens peuvent être prélevés sur le territoire. En effet, son faible taux de recrutement combiné à des domaines vitaux très grands en font une espèce peu productive et sensible à la surexploitation. Le futur plan de gestion de l'espèce devra être appliqué rigoureusement. Au niveau de la chasse au cerf de Virginie, il existe un potentiel intéressant. Il est toutefois lié au climat rigoureux qui sévit dans notre région ainsi qu'à la prédation par le coyote.

En ce qui concerne le petit gibier, il est assez difficile de déterminer le potentiel du territoire avec les outils que nous possédons. De plus, certaines de ces espèces connaissent des cycles d'abondance qui sont indépendants des conditions d'habitat. Le potentiel est probablement semblable à ce qu'on retrouve dans les territoires limitrophes. Bien que nous possédions certaines statistiques, la même chose s'applique dans le cas du piégeage.

### **5.11.2 Travaux d'aménagement faunique**

Plusieurs aménagements sont effectués sur le territoire. Ils consistent en la protection de certaines caractéristiques des peuplements. Les OGC se préoccupent aujourd'hui de l'aménagement forêt-faune et aussi de la mise en valeur des habitats aquatiques. Les orientations provinciales sur l'aménagement forêt-faune proposent une meilleure planification des interventions sylvicoles dans le temps, considérant la forme et la répartition spatiale plutôt que les aménagements ponctuels. D'autres aménagements complémentaires peuvent s'intégrer à l'exploitation forestière en récupérant les débris de coupe pour construire des abris pour le petit gibier. Enfin, quelques nichoirs destinés au canard branchu sont installés aux endroits où les supports naturels du milieu n'existent pas.

### **5.11.3 Observation du milieu naturel**

Le milieu naturel offre des possibilités intéressantes quant à son utilisation. Sans doute la plus simple de toutes est l'observation du milieu naturel. Entre autres, l'ornithologie se situe parmi les activités les plus populaires. L'engouement sans cesse croissant des amateurs a engendré un nouveau besoin d'aménagement facilitant l'accès à certains sites.

## **5.12 CONTRAINTES LIÉES À L'AMÉNAGEMENT ET À L'EXPLOITATION DE LA FAUNE**

La forêt rimouskoise est située à l'intérieur des régions écologiques de la sapinière à bouleau jaune et de l'érablière à bouleau jaune et sapinière à bouleau jaune. Elle peut supporter les espèces fauniques qui nécessitent principalement comme habitat la présence de strates mélangées accompagnées d'îlots de résineux et de peuplements de résineux. La présence de peuplements feuillus diversifie grandement l'habitat, ce qui crée un amalgame de potentiels fauniques. En raison du climat rigoureux, le milieu ne peut toutefois pas tolérer une vaste gamme d'espèces puisque celles qui y habitent doivent être bien adaptées aux rigueurs climatiques.

De par le contexte socioéconomique qui prévaut dans la région (production agroforestière et développement récréotouristique) ainsi que le morcellement des terres et les modes d'exploitation forestière, la structure de la forêt rimouskoise aura tendance à maintenir son aspect mosaïque composée de strates forestières d'une superficie moyenne inférieure ou égale à 9 hectares et dominée par les peuplements mélangés.

En général, le territoire sous gestion privée de la MRC de Rimouski-Neigette possède de bonnes caractéristiques hydriques et agroforestières permettant le maintien et le développement d'une faune aquatique et terrestre diversifiée. Cependant, plusieurs éléments limitent la possibilité d'accroître le potentiel faunique ou la mise en place d'une gestion adéquate des différentes populations. Les principaux facteurs sont :

- la difficulté de coordonner et d'orienter les interventions forestières réalisées par un grand nombre de propriétaires;
- il existe peu ou pas d'inventaires fauniques en forêt privée;
- l'absence de vieilles forêts protégées;



- l'impossibilité de connaître les prélèvements réels des différentes espèces aquatiques et terrestres effectués sur les terres privées (espèces dont l'enregistrement n'est pas obligatoire);
- la difficulté d'évaluer les retombées économiques à court et à moyen terme des investissements en aménagement faunique;
- le manque d'outils techniques, de gestion et d'études permettant d'évaluer l'impact des travaux d'aménagement faunique (espèces fauniques, types d'interventions, types de peuplements);
- les activités de chasse, pêche et piégeage ne sont pas contingentées en forêt privée (mis à part la seigneurie de Nicolas Riou). Il en résulte souvent un prélèvement excessif.

Malgré les contraintes énumérées précédemment, il est possible de favoriser une plus grande utilisation du territoire par les différentes espèces en orientant les interventions forestières afin de maintenir la bonne diversification de la structure forestière de la MRC (40 % en peuplements mélangés, 30 % en feuillus et 30 % en résineux) et obtenir des stades de développement par type de peuplement (régénération 30 % (0-10 ans), intermédiaire 30 % (30 ans), mature 30 % (50 ans) et suranné 10 % (70 ans)). Bien que ce ne soit que la première étape du diagnostic, cette approche permettrait d'assurer le maintien d'habitats adéquats pour les principales espèces terrestres fréquentant le territoire. Un pourcentage encore non établi de vieilles forêts devrait également être maintenu afin d'assurer la biodiversité des habitats. Un ratio de 10 % serait un objectif raisonnable.

### 5.13 BILAN

La caractérisation des peuplements et leur répartition spatiale sont des éléments importants dans le processus visant à déterminer le potentiel faunique du territoire car ils modulent et influencent la distribution et la présence des espèces animales dans un territoire donné. Dans le cadre du plan de protection et de mise en valeur de la forêt privée, il est primordial d'obtenir de l'information sur la composition, la structure et la caractérisation des peuplements pour nous permettre d'avoir ou de maintenir une biodiversité des espèces si essentielle à un objectif de développement durable. L'analyse des cartes écoforestières telle que nous l'avons faite nous permet d'évaluer la diversité des habitats de façon globale et théorique. On ne peut néanmoins estimer de façon précise le potentiel faunique du secteur seulement d'après les cartes.

Plusieurs spécialistes de la faune ont développé des indices de qualité d'habitat (IQH) pour différentes espèces afin d'évaluer le potentiel faunique d'un secteur. Pour certaines espèces, comme l'original qui possède un grand domaine vital, ces indices peuvent être utiles à des fins de compréhension et comme première approche pour évaluer la qualité d'un habitat. Notons cependant qu'ils ne tiennent pas compte de la régénération sous couvert puisqu'elle n'est pas

représentée sur les cartes écoforestières et sont donc des aides et non des substituts à l'expérience et à la critique des gens expérimentés (Courtois, 1993). Pour les espèces de la petite faune, il existe une seconde problématique à l'utilisation des IQH. En effet, la précision maximale est de 4 hectares entre les différents types de peuplements et de 8 hectares à l'intérieur d'un même type de peuplement. Considérant que la superficie du domaine vital de la majorité des espèces de petite faune (lièvre, gélinotte et autres) varie entre 2 et 16 hectares, il est encore une fois difficile d'évaluer la qualité d'un habitat seulement d'après les cartes.

Sur le territoire du Groupement forestier de l'Est du Lac Témiscouata (La Forêt modèle du Bas-Saint-Laurent inc.), des IQH ont été calculés pour la gélinotte huppée. Bien que les modèles divisaient le territoire en secteurs de forte, moyenne et faible densité, les inventaires terrain n'ont démontré aucune différence significative au niveau de la densité observée entre ces secteurs (J. Marchessault, comm. pers.).

Les observations tendent donc à confirmer que les IQH sont des outils pouvant être utilisés comme première approche mais leur application a tout de même des limites, surtout en ce qui concerne le petit gibier. En somme, pour arriver à des résultats plus précis, des inventaires terrain doivent être réalisés afin de déterminer le potentiel faunique d'un secteur. Ces inventaires permettraient de préciser davantage les informations qui ne sont pas intégrées dans la cartographie mais qui sont essentielles à la détermination du potentiel faunique. De plus, il serait important de souligner qu'une excellente qualité d'habitat n'implique pas nécessairement une bonne densité d'individus de l'espèce visée car certaines d'entre elles connaissent des fluctuations de population qui ne sont pas toujours liées à l'habitat. Une forêt équilibrée et adaptée aux besoins des espèces augmente néanmoins la capacité de support d'un secteur donné.



## **6. RESSOURCE RÉCRÉOTOURISTIQUE ET RÉCRÉATIVE**

### **6.1 PROFIL TOURISTIQUE DE LA RÉGION DE RIMOUSKI-NEIGETTE**

Bien que la MRC de Rimouski-Neigette se trouve sur le parcours de la Gaspésie, elle constitue de plus en plus une destination pour les touristes. On ne possède pas de données sur la quantité exacte de touristes ayant fréquenté la MRC mais on sait toutefois, qu'en 1995, un total de 617 800 voyages-personnes se sont effectués dans le Bas-Saint-Laurent. D'après l'Association touristique régionale (ATR) du Bas-Saint-Laurent, ces voyages auraient engendré des recettes de 71 900 000 \$. On estime d'ailleurs qu'en 1991, les retombées économiques auraient été de quelque 97 000 000 \$. Notons par ailleurs que les chiffres nous permettant d'estimer les retombées directes et indirectes du tourisme ne s'appliquent pas uniquement pour la MRC de Rimouski-Neigette mais pour l'ensemble du Bas-Saint-Laurent. Au niveau de la fréquentation saisonnière, ajoutons qu'en saison estivale la clientèle serait québécoise à plus de 80 % alors qu'à l'automne, plus de 60 % de la clientèle proviendrait de l'Europe.

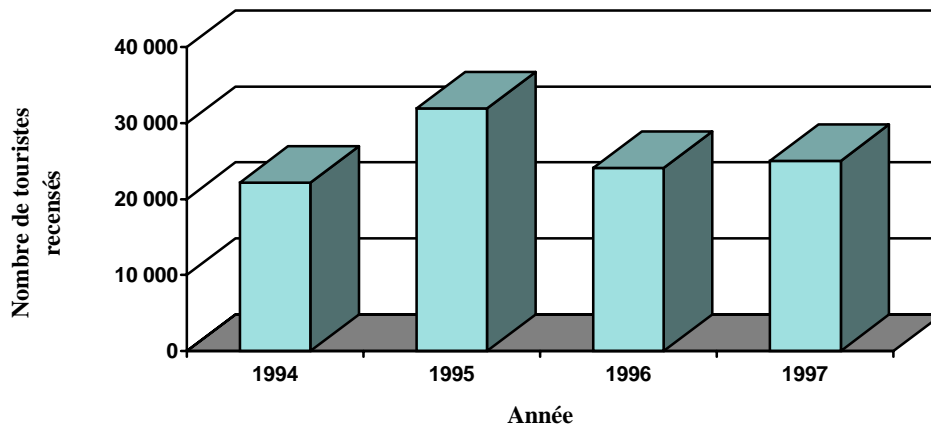
Le tableau 6.1 et la figure 6 présentent l'évolution de la fréquentation des touristes au bureau d'information touristique (BIT) de Rimouski de 1994 à 1997. Mentionnons que ces chiffres tiennent compte seulement des personnes s'étant arrêtées dans cet établissement. La véritable fréquentation dans la MRC est cependant supérieure à ces données. Par contre, les variations de fréquentation dans le temps sont sensiblement les mêmes. En 1995, la fréquentation du territoire était nettement supérieure à celle de 1994, pour chuter légèrement en 1996. L'écart des pourcentages est probablement causé, du moins en partie, par l'excellente température que nous avons connue en 1995. En 1997, la région a connu une légère augmentation (3,6 %) de son nombre de touristes par rapport à 1996.

Les statistiques récentes montrent également que le touriste passe en moyenne 2,4 nuits à Rimouski. Cette donnée est très importante puisqu'elle servira d'indicateur de suivi au niveau du tourisme dans le plan de protection et de mise en valeur du territoire.

**Tableau 6.1 Fréquentation du bureau d'information touristique de Rimouski pour la période de juin à juillet de 1994 à 1997**

<b>Année de recensement</b>	<b>Nombre de touristes</b>	<b>Variation (%)</b>
1997	24 979	+ 3,6
1996	24 116	- 24,4
1995	31 890	+ 44,0
1994	22 143	N/A

**Figure 6 Variations annuelles de la fréquentation des touristes au bureau de l'Office du tourisme et des congrès de Rimouski**



Ajoutons également que dans la MRC, le développement du tourisme s'effectue de façon triangulaire, délimité par le parc du Bic à l'ouest, le Musée de la mer à l'est et le domaine des Portes de l'Enfer au sud. Rimouski est situé au cœur de ce triangle.

## 6.2 ACCESSIBILITÉ AU TERRITOIRE

Le réseau routier est structuré de la façon suivante : l'autoroute 20, les Routes 132, 232 et 234, le réseau routier intermunicipal, les routes municipales et les chemins forestiers. Il est relativement dense pour les parties nord et centre du territoire et moins important pour la partie sud.

La Route 132 longe le fleuve Saint-Laurent d'est en ouest. Il s'agit d'un axe important pour le développement touristique. La construction de l'autoroute 20 aurait d'ailleurs eu un impact négatif sur la dynamique de rétention de la clientèle touristique. Quant aux routes secondaires, elles servent à assurer la liaison entre les différentes municipalités. Elles sont peu fréquentées par le tourisme de court séjour.

Notons par ailleurs que plusieurs municipalités possèdent une réglementation concernant l'abattage des arbres le long des principaux chemins publics.

### **6.3 DESCRIPTION DES PRINCIPAUX ATTRAITS RÉCRÉOTOURISTIQUES ET RÉCRÉATIFS**

Rimouski-Neigette est un territoire dont le développement s'articule principalement autour des entreprises de service et de la mise en valeur des potentiels récréatifs, touristiques et de villégiature. À ce titre, il convient de souligner que l'ensemble des infrastructures et des activités à vocation récréative et récréotouristique s'est développé à proximité du littoral et des cours d'eau, et ce, en complémentarité avec les activités agricoles et forestières.

#### *Activités récréotouristiques*

Tel qu'il est mentionné précédemment, le développement touristique se dessine de façon triangulaire. À l'ouest, on retrouve le parc du Bic qui est le principal produit d'appel de la région alors qu'à l'est, le triangle est borné par le Musée de la mer de Pointe-au-Père. Au sud, on trouve le domaine des Portes de l'Enfer et au centre de ces trois principaux produits récréotouristiques est localisée la ville de Rimouski avec ses nombreux services. Notons cependant que ces attraits sont tous situés en terre publique.

Le récréotourisme est relativement récent mais on constate qu'il existe un potentiel intéressant et qu'il faudrait consolider les activités déjà en place. D'autres secteurs à potentiel pourraient également être développés : la montagne ronde à Saint-Valérien, les chutes du mont Lunette et les chutes de la rivière Neigette. Cependant, seul le dernier endroit est localisé en terre privée.

Le long du littoral, plusieurs entreprises offrent également des forfaits de randonnée en kayak et d'observation de mammifères marins.

Dans le haut-pays, plusieurs sentiers de motoneige sont également répartis sur l'ensemble du territoire. Un sentier provincial (Trans-Québec n° 5) traverse le territoire, assurant ainsi la liaison entre le Bas-Saint-Laurent et la Gaspésie. Il emprunte les municipalités de Saint-Eugène-de-Ladrière, Saint-Valérien, Rimouski, Mont-Label et Saint-Marcellin. Un réseau de sentiers secondaires permet d'accéder à plusieurs autres municipalités de la MRC.

Depuis quelques années, des gîtes touristiques ont vu le jour un peu partout dans la MRC. De plus, des hôtels, motels et auberges peuvent héberger les visiteurs. Bref, la MRC de Rimouski-Neigette possède les infrastructures nécessaires pour accueillir les touristes visitant la région.

#### *Activités récréatives*

On peut diviser la MRC de Rimouski-Neigette en deux secteurs d'activité récréative : le littoral et le haut-pays. Dans le premier cas, on y retrouve le camping du Bic, les clubs de golf du Bic, les Saules et l'Empress, le parc Beauséjour de Rimouski ainsi que le parc animalier de Saint-Fabien.

Dans le haut-pays, on trouve la réserve Duchénier, la réserve faunique de Rimouski, la ZEC du Bas-Saint-Laurent et la seigneurie de Nicolas Riou qui offrent des services d'hébergement, de chasse, pêche et autres activités reliées au plein air. Mis à part la seigneurie de Nicolas Riou, aucun autre territoire en forêt privée n'offre de tels services sur les propriétés privées mais les forêts publiques environnantes attirent de nombreux adeptes de ces sports, ce qui entraîne des retombées économiques intéressantes pour la MRC. Le club de golf et le centre de ski Val-Neigette ainsi que le club des raquetteurs sont également situés dans le haut-pays.

## 6.4 IMPRESSIONS VISUELLES DES PAYSAGES

Afin de favoriser le maintien et le développement des activités et des infrastructures récréotouristiques et récréatives sur le territoire de la MRC de Rimouski-Neigette, il est essentiel de minimiser l'impact des activités humaines occasionnant des perturbations majeures sur l'aspect esthétique du paysage forestier (coupe à blanc, déboisement des rives et autres). Un plan d'aménagement des ressources du milieu forestier doit donc tenir compte de l'attrait qu'exerce la beauté des paysages sur la clientèle récréative.

Une méthode simple de *Cartographie des impressions visuelles* a été réalisée par le ministère des Affaires municipales pour toute la région du Bas-Saint-Laurent. Celle-ci a permis de subdiviser la MRC en deux sections :

- de Saint-Fabien au Bic : géographie spectaculaire des montagnes du Bic;
- de Rimouski à Pointe-au-Père : paysage urbain.

L'étude n'a cependant été réalisée que le long des rives du Saint-Laurent. Bien qu'elle soit très sommaire, elle nous informe tout de même sur l'aspect général de la MRC. Aucune recherche ne porte sur le degré de sensibilité des paysages.

## 6.5 POTENTIEL RÉCRÉOTOURISTIQUE ET RÉCRÉATIF

En raison de ses caractéristiques physiques, de sa localisation ainsi que de ses attraits fauniques et hydriques, la MRC de Rimouski-Neigette offre un potentiel récréotouristique et récréatif intéressant. Cependant, au niveau du récréotourisme, les produits actuels visent principalement une clientèle estivale à la recherche de sites naturels offrant la possibilité d'effectuer des activités axées sur le plein air (pêche, camping, canotage). Les intervenants régionaux visent toutefois un étalement de la saison touristique afin de maximiser les retombées économiques

dans la région. Les principaux atouts du développement récréotouristique et récréatif se définissent comme suit :

- la région se trouve sur le plus important circuit touristique du Québec (tour de la Gaspésie);
- à Rimouski principalement, mais également ailleurs dans la MRC, on retrouve des infrastructures d'hébergement favorisant des séjours de durée variable (motels, auberges, gîtes du passant, sites de villégiature);
- le territoire fait partie d'un grand massif forestier composé de terres publiques et privées favorisant les activités de chasse, de pêche et d'observation faunique. Il semble d'ailleurs que les destinations à caractère écotouristique soient en demande croissante;
- en général, l'encadrement visuel est de bonne qualité. Le paysage est de type champêtre où s'intègrent les paysages forestiers et agricoles en étroite relation avec le fleuve Saint-Laurent;
- les ressources fauniques du territoire sont assez bien connues dans la région. Elles sont accessibles sur les terres publiques et privées;
- la mise en place de circuits de motoneige a permis un étalement de la saison touristique dans la MRC.

À l'heure actuelle, plusieurs produits récréatifs et récréotouristiques affichent une popularité croissante dans la région. Citons l'exemple de l'agrotourisme, du cyclotourisme et de l'écotourisme qui sont de plus en plus en demande.

En résumé, les activités ou les infrastructures présentant un certain attrait pour la majorité de la clientèle touristique sont principalement localisées le long du fleuve quoique le haut-pays offre plusieurs produits intéressants, surtout en ce qui concerne le récréatif (exemple : ski alpin, chasse, pêche, etc.). Cette diversité de produits constitue la pierre angulaire du développement récréatif de l'ensemble du territoire.

## **6.6 CONTRAINTES AU DÉVELOPPEMENT RÉCRÉOTOURISTIQUE ET RÉCRÉATIF**



Plusieurs facteurs freinent actuellement le développement et la diversification des activités récréotouristiques et récréatives sur le territoire de Rimouski-Neigette, en voici les principaux :

- une partie de la clientèle touristique potentielle emprunte le corridor routier principal (132) vers d'autres destinations (Gaspésie, provinces maritimes), n'effectuant que de très courts séjours. Le développement de nouveaux produits permettrait d'allonger le séjour de ce type de clientèle;
- le prolongement de l'autoroute 20 change la dynamique de rétention de la clientèle touristique;
- cette dernière a tendance à se confiner principalement à proximité du fleuve, ce qui favorise peu le développement d'activités pour les municipalités situées à l'intérieur des terres.

En résumé, le plus grand défi des intervenants du milieu est de faire connaître à la clientèle qui traverse la grande région de Rimouski-Neigette l'ensemble des attraits et des secteurs d'intérêt ainsi que de les mettre en valeur.

## **7. INTERVENANTS DU MILIEU FORESTIER**

---

Deux facteurs principaux ont façonné la physionomie actuelle du territoire de la MRC de Rimouski-Neigette : la dernière période de glaciation qui a sculpté le relief actuel ainsi que l'implantation de petites communautés agroforestières qui a débuté dès la fin du XVII<sup>e</sup> siècle, pour se terminer vers le milieu des années 1950.

L'activité humaine a dessiné un paysage agroforestier typique où les terres agricoles sont principalement concentrées en bordure du fleuve, alors que la forêt occupe surtout le haut-pays.

Les principaux utilisateurs du territoire, de par leurs activités quotidiennes, leur pouvoir de législation ou leur participation à la protection ou à la mise en valeur des ressources, ont influencé l'évolution de l'ensemble du paysage forestier.

### **7.1 PRINCIPAUX INTERVENANTS ET LEUR RÔLE**

Dans la MRC de Rimouski-Neigette, on retrouve plus d'une vingtaine de types d'intervenants qui, par les pouvoirs qui leur sont conférés, ont une influence directe ou indirecte sur l'utilisation des ressources agricoles, forestières, fauniques, hydriques et récréatives. Afin de visualiser l'importance et le rôle de chacun des intervenants, nous les avons regroupés en sept catégories, soit :

1. les producteurs agroforestiers (propriétaires forestiers, agriculteurs);
2. les intervenants municipaux;
3. les intervenants régionaux;
4. les organismes gouvernementaux;
5. les intervenants agroforestiers (industries, groupements forestiers, UPA et autres);
6. les groupes environnementaux;
7. les utilisateurs des ressources fauniques, hydriques et récréatives.

Le tableau 7.1 montre les principales organisations qui, par leurs actions dans leur secteur d'activité respectif, sont les plus susceptibles d'avoir un impact important sur l'utilisation et le développement des ressources du territoire.

### 7.1.1 Producteurs agroforestiers

Le propriétaire d'une terre, qu'elle soit agricole ou forestière, est le principal maître d'œuvre de l'utilisation et de la vocation de sa propriété. Évidemment, il est soumis à différentes réglementations ou pressions de la collectivité quant au type d'utilisation (zonage agricole, protection des berges et autres).

Pour le territoire de la MRC de Rimouski-Neigette, les propriétaires agricoles et forestiers possèdent 86,4 % de l'ensemble des terrains sous gestion privée (66,5 % forestiers et 25,3 % agricoles). Les autres types de propriétaires fonciers sont la Compagnie Abitibi-Consolidated (grande forêt privée 11,6 %) et le gouvernement du Québec (lots publics sous gestion privée, 1,9 %). Ces chiffres démontrent l'importance du rôle et des activités des propriétaires agroforestiers sur l'utilisation actuelle et future des ressources du territoire.

Les propriétaires forestiers, de par les différentes activités qu'ils exercent (production de bois, acériculture, conversion de terres agricoles en terres forestières), modifient constamment la structure et la composition du paysage forestier. Les altérations peuvent être peu perceptibles pour la collectivité à court terme (coupes partielles, travaux d'éducation de peuplement forestier et autres) ou au contraire radicales (coupes totales près des secteurs d'intérêt récréatif ou d'axes routiers).

Le comportement du propriétaire agroforestier est principalement influencé en fonction de ses objectifs de réalisation, des contraintes réglementaires, du contexte économique (mise en marché des produits en provenance de sa propriété), des différents programmes incitatifs gouvernementaux et par la perception de la collectivité face aux activités réalisées (production porcine, coupes à blanc). Par leur pouvoir législatif ou informel, les autres intervenants du milieu agissent indirectement sur les actions des propriétaires agroforestiers et, par conséquent, sur les vocations d'utilisation du territoire.

Les résultats d'une vaste enquête réalisée en 1994 auprès de 1 000 propriétaires de lots boisés du Bas-Saint-Laurent et de la Gaspésie pour le compte du Service canadien des forêts permettent de mieux cerner leurs pratiques, leurs opinions et aspirations. Dans son analyse, M. Oleg Stanek de l'Université du Québec à Rimouski dégage plusieurs éléments du profil des propriétaires de lots boisés.

Constituant une population plutôt sédentaire, les propriétaires habitent très majoritairement (83 %) les milieux ruraux où ils ont développé, au fil des ans, un fort sentiment d'appartenance envers leur communauté. En général plus âgés que la population moyenne de l'Est-du-Québec, ils montrent un niveau de scolarité plutôt faible puisque 65 % n'ont pas complété leurs études secondaires. Ils possèdent toutefois une expérience en forêt (92 %) souvent supérieure à 50 mois (56 %).

La majorité des propriétaires considère davantage leur propriété forestière comme une forme de placement plutôt qu'un moyen de production, leur permettant ainsi de répondre à leurs besoins personnels en bois et leur fournissant un revenu d'appoint. D'ailleurs, plusieurs d'entre eux se contentent de récolter du bois de chauffage alors que la majeure partie de la production de bois de sciage et de bois à pâte se concentre dans un groupe fort restreint de producteurs.

Les propriétaires les plus actifs dans l'aménagement et la production forestière se retrouvent principalement parmi les agriculteurs et les travailleurs forestiers. Ces derniers manifestent toutefois un intérêt plus marqué à consolider leurs activités forestières et à y consacrer davantage de temps. Le désir de consolidation exprimé par 38 % des propriétaires se heurte toutefois à un marché foncier des terres forestières faible où la demande dépasse largement l'offre et à un manque de débouchés pour les bois. Malgré ces conditions difficiles, 10 % des répondants aspirent à créer une unité de production forestière viable afin d'y consacrer tout leur temps.

C'est pourquoi plusieurs propriétaires forestiers réclament une intervention plus vigoureuse de l'État, tant dans le domaine de l'aménagement que dans la commercialisation des bois. Ils considèrent aussi que la création de fermes forestières, la privatisation des lots publics intramunicipaux et l'exploitation accrue des autres ressources de la forêt constituent les mesures les plus efficaces afin de constituer des unités de production viables qui permettraient de freiner l'exode rural.

### **7.1.2 Intervenants municipaux**

À l'intérieur de ce groupe, on retrouve les quinze conseils municipaux et les dirigeants de la MRC de Rimouski-Neigette. Les principaux rôles de gestion territoriale consistent à harmoniser le plus possible l'utilisation et le développement des ressources du territoire en fonction du bien-être et des préoccupations de la collectivité.

Afin d'atteindre leurs objectifs, les intervenants municipaux peuvent utiliser deux avenues : la réglementation municipale (zonage, limitation d'abattage d'arbres, protection de milieux sensibles) et l'élaboration d'outils de planification (schéma d'aménagement, modalités et autres). Les moyens utilisés peuvent avoir un effet restrictif (limitation quant à l'utilisation des ressources du territoire), coercitif (amende) ou bien incitatif (mesures et programmes favorisant des utilisations spécifiques des ressources du milieu).

Suite aux pouvoirs que les lois leur attribuent, les intervenants municipaux influencent directement ou indirectement les actions des propriétaires fonciers et les modes d'utilisation et d'exploitation des ressources du territoire.

### **7.1.3 Intervenants régionaux**

Ouvrant principalement au niveau de la région du Bas-Saint-Laurent, ces organisations regroupant plusieurs intervenants du territoire sont susceptibles, par leurs actions, d'influencer grandement l'utilisation des ressources du territoire.

Ainsi, le Conseil régional de concertation et de développement du Bas-Saint-Laurent (CRCD), formé principalement de partenaires du milieu politique (municipal et provincial), économique (corporations de développement économique) et de différentes organisations sectorielles de développement (UPA, Coalition Urgence Rurale, FOGC et autres), participe activement, par le biais d'une entente cadre avec le gouvernement du Québec, à la mise en œuvre et au financement de différents programmes de développement des ressources naturelles régionales, particulièrement dans les secteurs forestiers et agricoles.

L'Agence régionale de mise en valeur des forêts privées du Bas-Saint-Laurent, organisme de concertation récemment créé, regroupe différents partenaires du monde municipal, de l'industrie forestière, de producteurs forestiers et du ministère des Ressources naturelles du Québec. Elle a pour principal mandat d'orienter et de développer la mise en valeur de la forêt privée de la région par un soutien technique et financier.

### **7.1.4 Intervenants gouvernementaux**

Plusieurs ministères représentant le gouvernement du Québec orientent l'utilisation des ressources du territoire. Parmi ceux-ci, le MRN, le MAPAQ, le ME et le MAM sont les plus susceptibles d'influencer cet usage.

Entre autres, plusieurs lois provinciales régissent l'utilisation et la protection de certaines ressources, soit la Loi sur la protection des rives et des cours d'eau, la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles, la Loi sur la protection des espèces menacées et vulnérables, la Loi sur l'aménagement du territoire, la Loi sur les forêts et autres. Plusieurs programmes incitatifs orientent les actions des propriétaires agricoles et forestiers (programme d'aide à la mise en valeur de la forêt privée, programme d'aide aux producteurs agricoles, remboursement de la taxe foncière et autres).

Pour la région de Rimouski-Neigette, on constate que les différents programmes de mise en valeur et la réglementation ont modifié l'utilisation actuelle des ressources du territoire. À titre d'exemple, on retrouve présentement une forte participation des propriétaires (63 %) au programme de mise en valeur de la forêt privée, représentant 65,5 % de la superficie forestière (50 % si l'on exclut la seigneurie de Nicolas Riou), une diminution sensible de l'utilisation des produits chimiques dans le secteur forestier, une protection de l'ensemble des rives des cours d'eau et une consolidation de la production agricole.

### **7.1.5 Intervenants agroforestiers**

Ce groupe est composé principalement d'agriculteurs, de propriétaires forestiers et de différents organismes et associations tels que la Fédération de l'UPA du Bas-Saint-Laurent et ses syndicats affiliés, le Syndicat des producteurs de bois du Bas-Saint-Laurent, La Forêt modèle du Bas-Saint-Laurent inc., la Société d'exploitation des ressources de la Neigette inc. et la Coopérative Haut Plan Vert. Le rôle et les actions de ces organisations ou de ces individus diffèrent passablement; toutefois ils sont des acteurs majeurs du développement économique et de l'aménagement du territoire.

Les associations agricoles et forestières ainsi que les particuliers orientent le type et l'intensité des différentes productions, modifiant l'état des ressources. Le secteur forestier reflète assez bien cet état de situation. On a réalisé un reboisement intensif en essences résineuses (8 678 hectares), tout en observant une diminution importante de la représentation des strates résineuses naturelles suite à une récupération des peuplements affectés par la dernière infestation de la tordeuse des bourgeons de l'épinette.

L'implication de ces intervenants lors de la définition des orientations et des objectifs d'utilisation des ressources est primordiale afin d'assurer la pérennité des ressources, tout en maintenant la capacité globale de production du territoire.

### **7.1.6 Intervenants fauniques**

Les principaux intervenants fauniques à caractère régional ou provincial œuvrant au sein du territoire de la MRC sont la réserve Rimouski, la réserve Duchénier, la ZEC du Bas-Saint-Laurent, l'Association des pêcheurs sportifs de saumons de la rivière Rimouski (APSSRR), La Forêt modèle du Bas-Saint-Laurent inc., la pourvoirie de la seigneurie de Nicolas Riou, l'Association chasse et pêche de Saint-Fabien, la Société d'exploitation des ressources de la Neigette inc., la Corporation d'aménagement des Portes de l'Enfer et la Fondation de la faune du Québec qui est un organisme sans but lucratif, finançant des activités à caractère faunique ayant pour but la mise en valeur de cette ressource. Des enclos d'élevage de cervidés sont aussi présents.

### **7.1.7 Utilisateurs des ressources fauniques, hydriques et récréatives**

Cette catégorie englobe les principaux utilisateurs des autres ressources fauniques et récréatives, soit les chasseurs, les pêcheurs, les villégiateurs, les vacanciers et les différentes associations œuvrant au sein du secteur récréotouristique. La pratique de leurs activités peut influencer grandement la qualité ou la disponibilité des ressources fauniques et hydriques. La récolte excessive de certaines espèces (chasse et pêche), la perte d'habitats particuliers (construction riveraine) et l'introduction de la moule zébrée par les utilisateurs d'embarcations de plaisance en sont quelques exemples.

Il peut exister occasionnellement des conflits d'intérêts et d'utilisations des ressources entre ces différents intervenants du milieu. À titre d'exemple, la coupe totale est souvent perçue négativement par les villégiateurs, les chasseurs ou les pêcheurs, tandis que les propriétaires forestiers sont souvent confrontés à la présence de chasseurs non autorisée sur leurs terres.

Le plan de protection et de mise en valeur de la MRC de Rimouski-Neigette vise à identifier les différents secteurs à risque de conflits en milieu forestier et à définir une fonction d'utilisation prioritaire.

**Tableau 7.1 Principaux intervenants en forêt privée**

<b>Organisme</b>	<b>Territoire de travail</b>	<b>Secteur d'activité</b>
MRC de Rimouski-Neigette	2 786 km <sup>2</sup> , dont 44 % en gestion privée	Harmonisation et utilisation optimale de toutes les ressources de son territoire.
SER de la Neigette inc.	88 % du territoire sous gestion privée de la MRC	Promotion de l'aménagement forestier et faunique auprès des propriétaires forestiers et réalisation de travaux sylvicoles.
Coopérative Haut Plan Vert	88 % du territoire sous gestion privée de la MRC	Promotion de l'aménagement forestier auprès des propriétaires forestiers et réalisation de travaux sylvicoles.
La Forêt Modèle du Bas-Saint-Laurent inc. et la pourvoirie de la seigneurie de Nicolas Riou	12 % du territoire sous gestion privée (seigneurie de Nicolas Riou)	Aménagement forestier et faunique. Recherche en foresterie et biologie. Gestion de l'exploitation faunique.
MRN (U.G. Bas-Saint-Laurent)	Ensemble du territoire sous gestion privée	Gestion des forêts publiques et vérification des travaux en forêt privée.
ME et FAPAQ	Ensemble du territoire privé	Protection de l'environnement (ME) et conservation des ressources fauniques (FAPAQ).
MAPAQ	Ensemble du territoire privé	Gestion et développement de l'agriculture.
CRCD du Bas-Saint-Laurent	Région du Bas-Saint-Laurent	Promotion et soutien au développement économique et social de la région.
Agence régionale de mise en valeur des forêts privées du Bas-Saint-Laurent	Région du Bas-Saint-Laurent	Mise en valeur et développement de la forêt privée.
Conseil régional de l'environnement du Bas-Saint-Laurent	Région du Bas-Saint-Laurent	Protection de l'environnement et conservation des ressources fauniques.

Suite à la page suivante...



<b>Organisme</b>	<b>Territoire de travail</b>	<b>Secteur d'activité</b>
...suite		
Fédération de l'UPA du Bas-Saint-Laurent	Région du Bas-Saint-Laurent	Promotion et développement de l'agriculture.
Syndicat des producteurs de bois du Bas-Saint-Laurent	Ensemble du territoire privé	Mise en marché des bois à pâte et élaboration du PPMV.
Produits forestiers Alliance inc.	Ensemble du territoire privé	Exploitation, aménagement et transformation de la matière ligneuse.
Lulumco inc.	Ensemble du territoire privé	Exploitation, aménagement et transformation de la matière ligneuse.
Félix Huard inc.	Ensemble du territoire privé	Exploitation, aménagement et transformation de la matière ligneuse.
Multi-Cèdres d'Esprit-Saint.	Ensemble du territoire privé	Exploitation, aménagement et transformation de la matière ligneuse.
Fondation de la faune du Québec	Ensemble du territoire	Financement d'activités à caractère faunique (aménagement d'habitats).
Corporation des Portes de l'Enfer	Domaine des Portes de l'Enfer, Sainte-Blandine	Récréotourisme.
Association des pêcheurs sportifs de saumons de la rivière Rimouski	Rivière Rimouski (rivière à saumon)	Gestion et conservation de la ressource saumon de la MRC.
Association chasse et pêche de Saint-Fabien	Ensemble du territoire	Représentation des chasseurs et pêcheurs dans la région.
Les sports fauniques Saint-Valérien-Bic	Ensemble du territoire	Représentation des chasseurs et pêcheurs dans la région et réalisation d'aménagements récréatifs.

## **8. RECOMMANDATIONS SUR L'ÉTAT DES CONNAISSANCES**

---

Le plan de protection et de mise en valeur du territoire de la MRC de Rimouski-Neigette est avant tout un outil de connaissance et de travail dont le but est de guider les gestionnaires et les utilisateurs du territoire vers une gestion intégrée des ressources du milieu forestier. D'après l'analyse des informations descriptives actuelles, on constate d'importantes lacunes au niveau de la précision de certaines données disponibles et un manque de renseignements sur les caractéristiques des différentes composantes physiques ou biologiques du territoire.

L'objectif de ce chapitre est de cibler les données complémentaires les plus pertinentes et de définir les mécanismes qui permettraient d'accroître notre connaissance des ressources du territoire.

### **8.1 MILIEUX SENSIBLES**

Cet aspect du plan de protection et de mise en valeur est primordial. La démarche faite au chapitre 3 consistait à recueillir une multitude d'informations concernant les milieux sensibles, les classer et les caractériser pour ne retenir que les plus pertinentes. L'exercice a aussi permis d'identifier d'autres pistes d'intérêt qui seront fort utiles pour bien cibler et décrire les milieux sensibles de la MRC de Rimouski-Neigette en territoire sous gestion privée. Certaines recommandations mentionnées ci-dessous devront faire l'objet de projets spécifiques d'acquisition de connaissance car, présentement, les informations nécessaires et les mécanismes de suivi ne sont pas disponibles via les banques de données actuelles.

En milieu forestier, les renseignements relatifs aux types de dépôts et au drainage devraient être bonifiés par une photo-interprétation réalisée à partir de photographies aériennes à l'échelle 1:20 000 au lieu de celles prises à 1:40 000. La précision obtenue pour l'aire minimale d'interprétation sera de 4 hectares au lieu de 16 hectares. Suite à cet exercice, les gestionnaires auront ainsi une plus grande précision sur les superficies à protéger et leur localisation.

Il serait important de procéder à un exercice de validation dans les peuplements susceptibles d'être désignés particuliers afin de justifier leur protection.

Un recensement exhaustif de tous les projets de recherche en cours sur le territoire rimouskois devrait être effectué. Il serait également pertinent d'ajouter un mécanisme de suivi afin d'en faciliter la mise à jour.

Enfin, très peu d'information existe sur les différentes espèces animales ou végétales susceptibles d'être menacées ou vulnérables. Parmi les données disponibles, certaines datent

du début du siècle. On propose donc la mise sur pied d'un projet qui pourrait combler cette lacune. Un programme de formation (identification et protection des espèces) pourrait être dispensé aux divers intervenants du milieu forestier. Les données recueillies permettraient aux gestionnaires de mieux légiférer dans l'optique de protéger adéquatement les espèces fauniques et végétales en difficulté.

Selon des représentants du ME, un certain partenariat pourrait être envisagé avec leur ministère. Ce dernier pourrait offrir un support technique et logistique afin de mettre à jour les banques de données concernant les espèces menacées et vulnérables.

## **8.2 RESSOURCE LIGNEUSE**

Les renseignements portant sur la ressource ligneuse du territoire proviennent principalement du Service d'inventaire forestier du MRN. Ils sont relativement précis pour l'analyse de caractéristiques régionales mais le sont beaucoup moins pour l'élaboration de stratégies d'intervention spécifique sur un territoire donné.

Les principales faiblesses que l'on peut y déceler concernent l'utilisation des différentes données à l'échelle du peuplement, où la précision des volumes est très variable. Par ailleurs, l'utilisation des classes d'âges de 20 ans dans les stades de développement répond difficilement aux besoins de l'aménagiste forestier. L'absence d'information sur la qualification de la régénération naturelle constitue une lacune importante dans un contexte de biodiversité où l'on cherche à protéger la régénération et l'évolution naturelle des peuplements.

On constate aussi un manque de connaissances sur la croissance des tiges, particulièrement pour les peuplements qui ont subi des perturbations au cours de leurs différents stades de croissance.

L'aire minimale d'interprétation est responsable d'une certaine imprécision dans la cartographie. Cette superficie minimale est de 2 hectares pour les terrains non forestiers, les terrains forestiers improductifs, les plantations et les îlots boisés en milieu agricole, de 4 hectares pour les îles et les peuplements forestiers dont le couvert change de façon marquée (feuillu, résineux, mélangé) et de 8 hectares pour l'ensemble des peuplements forestiers. Une échelle cartographique modifiée pourrait améliorer la précision.

Un mécanisme permanent de mise à jour des différents types de tenures devrait être instauré. Une telle procédure serait nécessaire pour l'obtention d'un portrait réaliste des superficies forestières sous gestion privée.

### **8.2.1 Acquisition d'information spécifique**

Afin d'améliorer la justesse des données relatives à la composition des peuplements et aux volumes par essence, on propose de réaliser une compilation des inventaires à rayon variable (prisme) réalisés lors de la confection des plans de gestion et d'évaluer la faisabilité d'élaborer des tables de peuplement, de surface terrière et des tarifs de cubage locaux. Présentement, près de 65 % du territoire forestier privé de la MRC de Rimouski-Neigette a fait l'objet d'un plan d'aménagement dont au moins 95 % comprenait un inventaire au prisme.

Une bonification de la cartographie écoforestière par la détermination des séries évolutives (secteurs autres que la seigneurie de Nicolas Riou) serait très utile aux aménagistes forestiers de la région. La disponibilité d'information écologique permettrait, entre autres, d'élaborer une stratégie forestière respectueuse de l'écologie des sites.

Dans le but de qualifier et de quantifier les superficies en voie de régénération, on propose d'intégrer les inventaires de régénération compris dans les plans de gestion. Cette approche permettrait de planifier les interventions en vue de protéger et développer la régénération. L'évaluation serait utile à la planification à court et moyen terme des scénarios sylvicoles en fonction du maintien d'habitats fauniques de qualité pour le petit gibier.

Les études d'arbres réalisées à l'intérieur des parcelles d'inventaire du MRN devraient être analysées dans le but de produire des tables de rendement portant sur la croissance des peuplements ou, à tout le moins, sur la croissance des principaux groupes d'essences que l'on retrouve sur le territoire. Ces données devraient être disponibles et faire partie d'une section particulière dans les cahiers d'inventaire.

Dans le cadre du PPMV, le territoire de MRC devient une entité territoriale d'importance en forêt privée. Les intervenants majeurs en aménagement devraient adapter leur comptabilité à cette nouvelle réalité.

Les efforts de l'Agence régionale de mise en valeur des forêts privées du Bas-Saint-Laurent concernant la tenue d'une comptabilité rigoureuse des bois récoltés dans chacune des MRC devraient être maintenus. En effet, avant 1996, l'unique moyen de connaître le total des bois récoltés pour une utilisation autre que la pâte était de compiler les déclarations de consommation des industriels forestiers, déclarations qui ne tenaient pas compte de la provenance des bois. Cette procédure donnait un portrait faussé de la récolte parce qu'une importante quantité de bois était transformée à l'extérieur de la région ou était importée d'autres MRC. La meilleure connaissance possible de la récolte est essentielle afin de vérifier le respect de la possibilité forestière. En ce sens, une différenciation de la provenance des bois plus poussée (boisés aménagés ou non) serait souhaitable. En ce qui concerne la récolte de bois de chauffage, une étude devrait être entreprise afin d'évaluer de façon plus précise le volume total récolté dans la MRC.

Le nombre de propriétaires de lots boisés de même que celui des producteurs qui mettent en marché des bois de sciage sont présentement inconnus. Une connaissance plus approfondie de ces profils est essentielle.

La productivité des érablières à potentiel acéricole peut être très variable d'un territoire à un autre. Étant à la limite nord de l'aire de distribution de l'érable à sucre, les érablières de la région de Rimouski-Neigette présentent probablement un taux de production inférieur à celui des autres régions du Québec. Une étude portant sur la productivité moyenne des érablières de la MRC de Rimouski-Neigette pourrait préciser davantage le potentiel de production du secteur acéricole.

Une partie de cette information complémentaire permettra, en procédant à des simulations forestières, d'évaluer la variation du potentiel forestier en fonction des stratégies proposées et des objectifs fixés. Il est nécessaire à ce stade d'intégrer aux banques du ministère des Ressources naturelles les données provenant des plans simples de gestion ou tout autre renseignement terrain pouvant bonifier les cartes écoforestières.

### **8.3 RESSOURCE FAUNIQUE**

La connaissance des habitats et le suivi du niveau des populations fauniques sont les principaux critères nécessaires à l'aménagement et à l'exploitation de cette ressource.

Afin de bien évaluer le potentiel faunique d'un territoire, il est donc important d'avoir une bonne connaissance des caractéristiques de l'habitat. En effet, l'abondance des espèces est conditionnée, du moins en grande partie, par la qualité de l'habitat (couvert de fuite, abri, nourriture). Toutefois, les cartes écoforestières ne peuvent nous donner tous les renseignements nécessaires à la détermination du potentiel faunique d'un territoire. Par exemple, la végétation sous couvert n'est pas indiquée sur les cartes écoforestières et cette information est essentielle afin de bien évaluer le potentiel faunique d'un secteur donné. En effet, l'inventaire forestier du MRN ne considère pas le stade arbustif, sauf à l'intérieur des placettes permanentes et temporaires dont le nombre est relativement limité. Toutefois, depuis quelques années, une caractérisation de la strate arbustive se fait dans les plans de gestion (pourcentage de couverture, obstruction latérale, etc.). De plus, entre les types de peuplements (mêlé, feuillu, résineux), la superficie minimale des peuplements indiquée est de 4 hectares alors que la superficie minimale à l'intérieur d'un même type de peuplement est de 8 hectares.

Considérant que les espèces de petits gibiers ont des domaines vitaux variant généralement de 2 à 17 hectares et que la végétation entre 0 et 2 mètres est très importante, il devient donc essentiel d'approfondir l'information contenue sur ces cartes. Bien qu'il y ait des domaines vitaux plus vastes, la même chose s'applique pour les espèces de la grande faune puisque la végétation sous couvert représente une part importante de leur nourriture. Les feuillets écoforestiers demeurent cependant un outil important et constituent tout de même la première étape de caractérisation du potentiel faunique d'un territoire.

Dans le cas de l'omble de fontaine, on recommande de procéder à des diagnostics écologiques dans les plans d'eau démontrant une certaine problématique. Cette démarche est essentielle afin

de protéger la ressource à long terme. L'acquisition de connaissance sur la distribution des espèces compétitrices s'avérerait également très pertinente sur les territoires libres (la plupart du temps des terres privées). La présence de la barbote brune dans le lac Plourde à Saint-Narcisse-de-Rimouski soulève d'ailleurs certaines inquiétudes.

Le suivi des populations présentes sur le territoire privé est un autre facteur problématique. Les données antérieures recueillies lors de la pratique des activités de chasse et de pêche (principalement sur les terres publiques environnantes) permettent de tracer un portrait très sommaire pour les espèces les plus convoitées telles que l'omble de fontaine, l'orignal, l'ours noir et le cerf de Virginie. Ce constat est établi principalement à partir des renseignements en provenance des terres publiques. La récolte (nombre de bêtes abattues/10 km<sup>2</sup>) est cependant un bon indicateur d'abondance, même sur terre privée.

### **8.3.1 Approfondissement des connaissances actuelles**

Pour mesurer l'évolution des populations, on recommande d'effectuer un suivi des récoltes provenant des unités d'exploitation faunique structurées. Cela permettra d'établir un portrait sommaire pour les espèces telles que l'orignal, l'ours noir, la gélinotte et le cerf de Virginie et d'identifier les fluctuations dans le temps.

De plus, lors des inventaires forestiers ou fauniques, nous recommandons de prêter une attention particulière aux pochettes hivernales de cerfs de Virginie et aux vasières pour les orignaux.

## **8.4 RESSOURCE HYDRIQUE**

Les caractéristiques physico-chimiques, la pente, la présence d'une couverture arborescente et le déboisement des rives sont les critères les plus importants afin d'évaluer la qualité des cours d'eau ou des bassins hydrographiques. Ces critères permettent de décrire l'état de santé des bassins hydrographiques.

Les données actuelles ne nous permettent pas de dresser un portrait détaillé de l'état des bassins secondaires et tertiaires. Ces informations pourraient être recueillies grâce à un projet qui porterait sur la caractérisation des superficies boisées et déboisées des bassins versants ainsi que sur l'état de déboisement des principales rivières du territoire. On suggère également d'effectuer un suivi de la qualité de la régénération des bassins les plus problématiques. Ceci contribuera à identifier les sites présentant de sérieux problèmes de régénération naturelle.

Bien que les données recueillies puissent nous donner le pourcentage de superficies boisées et déboisées, on ne peut connaître la répartition spatiale de ces superficies. Sont-elles éloignées ou près des cours d'eau ? Cette information nous permettrait de faire une analyse un peu plus poussée.

## **8.5 RESSOURCE RÉCRÉATIVE**

Le territoire rimouskois offre un potentiel de développement d'activités récréatives fort intéressant. Il est primordial que les impacts négatifs des activités forestières soient limités le plus possible afin de maintenir l'attrait et le potentiel récréatif de la région. Toutefois, il faut éviter d'hypothéquer la récolte de matière ligneuse qui contribue grandement à l'activité économique du territoire. Pour ce faire, il est important que les secteurs d'intérêt récréotouristique soient délimités de façon très précise (zone de villégiature, terrain de camping et autres) afin d'orienter les interventions forestières selon les particularités des secteurs d'intérêt.

Il serait souhaitable, à brève échéance, de préciser les points suivants :

- délimiter le plus exactement possible les zones de villégiature actuelles et potentielles et les périmètres d'urbanisation (schéma de la MRC);
- identifier par cartes, à une échelle convenable (1:20 000), le réseau de sentiers du territoire (pistes cyclables, sentiers de motoneige, de traîneaux à chiens, de ski de randonnée, etc.). La cartographie actuelle ne permet pas de les localiser assez précisément pour éviter toute ambiguïté quant à la propriété des secteurs visés;
- identifier les secteurs d'intérêt potentiels pour le développement de nouvelles activités récréatives;
- faire un suivi de l'application des modalités forestières suggérées afin d'évaluer l'objectif poursuivi, c'est-à-dire le maintien d'un encadrement de la qualité visuelle des secteurs d'intérêt.

## **ANNEXE 1**



### **Lexique et abréviations**





## Lexique

Biodiversité forestière :	Ensemble des divers organismes vivants présents dans un écosystème forestier.
Classe d'âge :	Intervalle, généralement de 20 ans, que l'on distingue pour évaluer le degré de maturité d'un peuplement.
Classe de pente :	Critère de stratification indiquant la dénivellation du terrain pour les territoires forestiers.
Coupe favorisant la régénération :	Ensemble des travaux sylvicoles visant à installer, protéger ou développer la régénération naturelle.
Coupe totale ou coupe à blanc :	Coupe de la totalité des arbres commercialisables d'un peuplement qui a atteint les diamètres d'utilisation prévus.
Coupe progressive :	Récolte d'arbres dans un peuplement forestier ayant atteint l'âge d'exploitabilité afin de permettre l'ouverture du couvert forestier, l'élimination des arbres dominés et l'établissement de la régénération naturelle à partir des semences provenant des arbres dominants conservés comme semenciers. Une fois la régénération naturelle établie, les arbres restants sont récoltés lors d'une coupe à blanc avec protection de la régénération.
Défoliation :	Perte de feuillage attribuable aux insectes ou aux maladies.
Dépôt de surface :	Formation constituée de sédiments meubles (argile, sable, gravier) d'origines et d'épaisseurs diverses.
District écologique :	Subdivision de la région écologique caractérisée par un ensemble distinctif de dépôts de surface, de caractéristiques topographiques et géologiques en fonction du réseau hydrographique.

Domaine vital :	Ensemble de sites permettant de répondre aux besoins essentiels d'une espèce animale.
Éclaircie commerciale :	Récolte d'arbres d'essences commercialisables de qualité moindre ou qui nuisent aux arbres de qualité dans un peuplement forestier équienne qui n'a pas atteint l'âge d'exploitabilité, et ce, dans le but d'accélérer l'accroissement des arbres restants et d'améliorer la qualité de ce peuplement.
Éclaircie précommerciale :	Élimination des tiges qui nuisent à la croissance d'arbres choisis dans un jeune peuplement forestier en régularisant l'espacement entre chaque tige des arbres choisis. Ce traitement vise à stimuler la croissance d'un nombre restreint de tiges d'avenir sélectionnées et bien réparties; il devrait leur permettre d'atteindre une dimension marchande dans une période plus courte. Il n'y a généralement pas de récupération de volumes lors de cette intervention.
Écosystème forestier :	Tout système forestier composé d'organismes vivants et de leur environnement qui, à une échelle donnée, peut être considéré comme une unité élémentaire d'aménagement.
Éducation de peuplement :	Tout traitement sylvicole ayant pour but d'influencer l'accroissement et le développement des arbres individuels désirés dans les peuplements.
Épidémie sévère :	Une épidémie est considérée comme sévère lorsqu'un peuplement possède une surface terrière détruite à plus de 75 %.
Équienne :	Se dit d'un peuplement dans lequel la plupart des tiges appartiennent à une seule classe d'âge (amplitude maximale 20 ans).
Étagé :	Se dit d'un peuplement dont les tiges qu'il renferme forment deux étages distincts dont la hauteur diffère d'au moins 5 mètres.

Friche :	Terrain agricole abandonné, partiellement couvert d'aulnes ou de broussailles, sur lequel un peuplement forestier s'établit peu à peu.
Indice d'aridité :	Mesure permettant de calculer les risques de déficit hydrique par mois. L'indice 100 correspond à un jour de déficit hydrique par mois.
Inéquienne :	Se dit d'un peuplement qui renferme des tiges appartenant à au moins trois classes d'âges différentes.
Mature :	Qui a atteint son plein développement.
Phytocides :	Toute préparation chimique employée pour tuer certains végétaux, leurs graines ou spores, ou inhiber leur croissance. De telles préparations sont dites phytotoxiques; elles comprennent les arboricides (végétation ligneuse), les herbicides (végétation herbacée) et les fongicides (champignons).
Régime hydrique :	Critère de stratification indiquant la quantité d'eau disponible dans le sol pour la végétation.
Région écologique :	Région présentant des caractéristiques climatiques, géologiques et topographiques relativement uniformes et supportant un type de végétation spécifique.
Remise en production :	Ensemble d'opérations de récolte et/ou de préparation de terrain visant à installer artificiellement un peuplement forestier.
Série évolutive :	Ensemble de types forestiers qui se succèdent logiquement dans le temps depuis le stade pionnier jusqu'au stade de stabilité.
Stade intermédiaire :	Stade de développement regroupant les peuplements jeunes et

d'âge moyen qui n'ont pas atteint leur plein développement.

Suranné (peuplement) :	Se dit d'un peuplement dont le potentiel ligneux est en pleine décroissance (maladies, insectes, caries).
Terrain forestier :	Superficie apte à produire un certain volume de matière ligneuse, indépendamment de son affectation ou de l'utilisation qui en est faite. Certains terrains forestiers peuvent en effet être voués à d'autres fins que la production de bois : protection d'une ressource faunique, préservation d'un paysage d'une beauté exceptionnelle et autres.
Terrain forestier improductif :	Tout terrain forestier de plus de 2 hectares dont le rendement est inférieur à 30 mètres cubes à l'hectare, sur une révolution de 120 ans. Les aulnaies sises le long des cours d'eau, les tourbières regroupées sous les noms «dénudés» et «semi-dénudés» humides, ainsi que les mosaïques d'affleurements rocheux appelées «dénudés» et «semi-dénudés» secs font partie de cette catégorie. De même, les superficies déboisées, telles les coupe-feu, les sites de camps forestiers ainsi que les aires d'empilement et d'ébranchage, sont considérées comme improductives. Les autres terrains déboisés pour une raison inconnue sont dits : «défrichés».
Terrain forestier productif :	Terrain où l'on peut obtenir un volume de matière ligneuse de plus de 30 mètres cubes à l'hectare, en moins de 120 ans.
Terrain non forestier :	Toute superficie où la production de matière ligneuse est nécessairement exclue. On regroupe dans cette catégorie les terres agricoles, les emprises des lignes de transport de l'énergie, les étendues d'eau (lacs et rivières), les sites inondés, les gravières, les chemins, les terrains de camping, les colonies de vacances, les centres de ski et les sites de villégiature.
Terrain sous gestion privée :	Terrain dont la commercialisation des bois est régie par les mécanismes de la Loi sur la mise en marché des produits agricoles.
Traitement sylvicole :	Opération forestière ou séquence d'opérations destinées à diriger l'évolution et notamment la perpétuation d'un

peuplement forestier.

Volume marchand brut :

Cubage du fût et des branches, sous écorce, depuis la souche (15 centimètres au-dessus du niveau le plus haut du sol) jusqu'à une découpe de 9 centimètres avec écorce.



## Abréviations

ACOA :	Aire de concentration des oiseaux aquatiques
APSSRR :	Association des pêcheurs sportifs de saumons de la rivière Rimouski
ATR :	Association touristique régionale
BIT :	Bureau d'information touristique
CAAF :	Contrat d'approvisionnement et d'aménagement forestier
CAF :	Convention d'aménagement forestier
CCMF :	Conseil canadien des ministres des Forêts
CRCD :	Conseil régional de concertation et de développement
CT :	Coupe totale
dhp :	Diamètre à hauteur de poitrine
ES :	Épidémie sévère
FAPAQ :	Faune et Parcs Québec
FOGC :	Fédération des organismes de gestion en commun du Bas-Saint-Laurent
FR :	Friche
IDF :	Indice de diversité forestière
IQH :	Indice de qualité d'habitat
Jin :	Jeune inéquienne
MAM :	Ministère des Affaires municipales du Québec
MAPAQ :	Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec
mca :	Mètre cube apparent
mcs :	Mètre cube solide
ME :	Ministère de l'Environnement du Québec
MRC :	Municipalité régionale de comté
MRN :	Ministère des Ressources naturelles du Québec
N/A :	Donnée non applicable
N/D :	Donnée non disponible
OGC :	Organisme de gestion en commun
OTCR :	Office du tourisme et des congrès de Rimouski



P :	Plantation
PDES :	Programme de développement économique du saumon atlantique
PPMV :	Plan de protection et de mise en valeur
SER :	Société d'exploitation des ressources
SERN :	Société d'exploitation des ressources de la Neigette inc.
SIGF :	Système d'information sur la grande faune
SOPB :	Syndicats et offices des producteurs de bois
SOPFEU :	Société de protection des forêts contre le feu
SOPFIM :	Société de protection des forêts contre les insectes et maladies
SPBBSL	Syndicat des producteurs de bois du Bas-Saint-Laurent
SYGIF :	Système de gestion des informations forestières
TBE :	Tordeuse des bourgeons de l'épinette
UPA :	Union des producteurs agricoles
Vin :	Vieux inéquienne
ZEC :	Zone d'exploitation contrôlée

## **ANNEXE 2**



### **Liste des essences commerciales et groupements d'essences**



---

**LISTE DES ESSENCES COMMERCIALES**

---

Nom français	Abréviation	Nom scientifique
<b>Essences résineuses</b>		
Épinette blanche	EPB	<i>Picea glauca</i>
Épinette de Norvège	EPO	<i>Picea abies</i>
Épinette noire	EPN	<i>Picea mariana</i>
Epinette rouge	EPR	<i>Picea rubens</i>
Mélèze laricin	MEL	<i>Larix laricina</i>
Pin blanc	PIB	<i>Pinus strobus</i>
Pin gris	PIG	<i>Pinus banksiana</i>
Pin rouge	PIR	<i>Pinus resinosa</i>
Sapin baumier	SAB	<i>Abies balsamea</i>
Thuja de l'Est	THO	<i>Thuja occidentalis</i>
<b>Essences feuillues</b>		
Bouleau à papier	BOP	<i>Betula papyrifera</i>
Bouleau gris	BOG	<i>Betula populifolia</i>
Bouleau jaune	BOJ	<i>Betula alleghaniensis</i>
Chêne rouge	CHR	<i>Quercus rubra</i>
Érable à sucre	ERS	<i>Acer saccharum</i>
Érable argenté	ERA	<i>Acer saccharinum</i>
Érable rouge	ERR	<i>Acer rubrum</i>
Frêne d'Amérique	FRA	<i>Fraxinus americana</i>
Frêne de Pennsylvanie	FRP	<i>Fraxinus pensylvanica</i>
Frêne noir	FRN	<i>Fraxinus nigra</i>
Hêtre à grandes feuilles	HEG	<i>Fagus grandifolia</i>
Orme d'Amérique	ORA	<i>Ulmus americana</i>
Peuplier à feuilles deltoïdes	PED	<i>Populus deltoïdes</i>
Peuplier à grandes dents	PEG	<i>Populus grandidentata</i>
Peuplier baumier	PEB	<i>Populus balsamifera</i>
Peuplier faux-tremble	PET	<i>Populus tremuloïdes</i>
Peuplier hybride	PEH	<i>Populus sp.</i>

---



Désignations	Groupements d'essences dans les peuplements résineux
SS, EE, PbPb, PrPr PgPg, CC, PuPu, MeMe	Peuplement où les résineux représentent 75 % et plus de la surface terrière totale et où l'essence principale occupe 75 % et plus de celle de la partie résineuse. On donne alors au peuplement le nom de cette dernière essence.
SE, SPb, SPr, SPg, SC, SPu, SMe, ES, EPb, EPr, EPg, EC, EPu, EMe, PbS, PbE, PbPr, PbPg, PbC, PbPu, PbMe, PrS, PrE, PrPb, PrPg, PrC, PrPu, PrMe, PgS, PgE, PgPb, PgPr, PgC, PgPu, PgMe, CS, CE, CPb, CPr, CPg, CPu, CMe, PuS, PuE, PuPb, PuPr, PuC, PuPg, PuMe, MeS, MeE, MePb, MePr, MeC, MePg, MePu	Peuplement où les résineux représentent 75 % et plus de la surface terrière totale et où l'essence principale occupe de 50 % à 74 % de celle de la partie résineuse. Le reste de la surface terrière du peuplement est occupé par une ou plusieurs autres essences compagnes. On donne au peuplement le nom de l'essence principale et celui de la dernière essence résineuse en importance.
RS, RE, RPb, RPr, RPg, RC, RPu, RMe	Peuplement où au moins trois essences résineuses représentent 75 % et plus de la surface terrière totale, sans qu'aucune d'elles n'occupe 50 % de celle de la partie résineuse. On désigne ce peuplement par la lettre « R » (résineux) et par l'essence résineuse la plus importante.

Désignations	Groupements d'essences dans les peuplements feuillus
Fnc	Peuplement dans lequel la surface terrière des arbres d'essences non commerciales est supérieure à 50 % de celle de la partie feuillue. On considère comme non commerciales, les essences suivantes : le cerisier de Pennsylvanie, le cerisier de Virginie, les sorbiers, les saules, les amélanchiers, l'érable à épis et les aulnes <sup>47</sup> .
Bb, Pe, Bj, Eo, Ft, Fh	Peuplement où les feuillus représentent 75 % et plus de la surface terrière totale et où une espèce telle que le bouleau blanc <sup>48</sup> , le peuplier <sup>49</sup> , le bouleau jaune, l'érable rouge <sup>50</sup> ou encore un feuillu tolérant <sup>51</sup> ou de milieu humide <sup>52</sup> occupe plus de 50 % de celle de la partie feuillue.
Fi	Peuplement où les feuillus représentent 75 % et plus de la surface terrière totale et où le bouleau blanc <sup>2</sup> et le peuplier <sup>3</sup> occupent ensemble, en proportions à peu près égales, plus de 50 % de celle de la partie feuillue.
Er	Peuplement où les feuillus représentent 75 % et plus de la surface terrière totale et où l'érable à sucre, seul ou accompagné de l'érable rouge <sup>4</sup> (en quantité moindre), occupe au moins 66 % de celle de la partie feuillue.
ErBb, ErPe, ErBj, ErFt	Peuplement dont la surface terrière totale est à 75 % occupée par des feuillus. La surface terrière couverte par ces derniers est occupée par l'érable à sucre, seul ou avec quelques érables rouges, dans une proportion de 33 % à 66 % et, dans une proportion de 33 % à 50 %, par le bouleau blanc <sup>2</sup> , le peuplier <sup>3</sup> , le bouleau jaune ou d'autres feuillus tolérants <sup>5</sup> .
ErFi	Peuplement dont la surface terrière totale est à 75 % occupée par des feuillus. La surface terrière couverte par ces derniers étant occupée par l'érable à sucre, seul ou avec quelques érables rouges, dans une proportion de 33 % à 66 % et, dans des proportions à peu près égales, par le bouleau blanc <sup>2</sup> et le peuplier <sup>3</sup> (de 33 % à 50 %).

<sup>47</sup> La désignation « Fnc » n'est utilisée que pour les feuillus non commerciaux de plus de 7 mètres de hauteur.

<sup>48</sup> Regroupe le bouleau blanc et le bouleau gris.

<sup>49</sup> Regroupe le peuplier faux-tremble, le peuplier à grandes dents et le peuplier baumier.

<sup>50</sup> L'érable rouge est toujours considéré comme un feuillu tolérant.

<sup>51</sup> Comprend les hêtres, les chênes rouges, les frênes et les ostryers.

<sup>52</sup> Comprend les ormes, frênes noirs et érables argentés.

---

**Désignations****Groupements d'essences dans les peuplements mélangés  
à prédominance résineuse dont la partie feuillue est  
composée principalement de feuillus intolérants**

---

SBb, Ebb, PgBb  
ou  
SPe, EPe, PgPe

Peuplement mélangé où les résineux représentent de 50 % à 74 % de la surface terrière totale. Dans ce peuplement, plus de 50 % de la surface terrière de la partie résineuse est occupée, soit par le sapin ou l'épinette blanche, soit par l'épinette noire ou rouge, ou encore par le pin gris. Le bouleau blanc ou le peuplier constitue plus de 50 % de la surface terrière de la partie feuillue.

SFi, EFi, PgFi

Peuplement mélangé où les résineux représentent de 50 % à 74 % de la surface terrière totale. Dans ce peuplement, plus de 50 % de la surface terrière de la partie résineuse est occupée, soit par le sapin ou l'épinette blanche, soit par l'épinette noire ou rouge ou encore par le pin gris. Le bouleau blanc et le peuplier représentent, en proportions à peu près égales, plus de 50 % de la surface terrière de la partie feuillue.

RBb, RPe

Peuplement mélangé où les résineux représentent de 50 % à 74 % de la surface terrière totale. Les seules essences qui peuvent occuper plus de 50 % de celle de la partie résineuse sont le mélèze, la pruche et le thuya. Quant à la partie feuillue, elle est constituée à plus de 50 % par le bouleau blanc et le peuplier.

RFi

Peuplement mélangé où les résineux représentent de 50 % à 74 % de la surface terrière. Les seules essences qui peuvent occuper plus de 50 % de celle de la partie résineuse sont le mélèze, la pruche et le thuya. Le bouleau blanc et le peuplier constituent, en proportions à peu près égales, plus de 50 % de la surface terrière de la partie feuillue.

---

...Suite à la page suivante



Désignations	Groupements d'essences dans les peuplements mélangés à prédominance résineuse dont la partie feuillue est composée principalement de feuillus intolérants (...suite)
Pb <sup>+</sup> Bb, Pb <sup>+</sup> Pe, Pr <sup>+</sup> Bb, Pr <sup>+</sup> Pe	<p>Peuplement mélangé où les résineux représentent de 50 % à 74 % de la surface terrière totale, alors que le pin blanc ou le pin rouge occupent de 51 % à 74 % de cette même superficie. Le bouleau blanc ou le peuplier représentent plus de 50 % de la surface terrière de la partie feuillue.</p> <p>Note : S'ils appartiennent à une classe d'âge de 70 ans et moins, le pin blanc et le pin rouge sont regroupés sous l'étiquette « Pb » pour calculer la surface terrière.</p>
Pb <sup>+</sup> Fi, Pr <sup>+</sup> Fi	<p>Peuplement mélangé où les résineux représentent de 50 % à 74 % de la surface terrière du peuplement, alors que le pin blanc ou le pin rouge occupent de 51 % à 74 % de cette même superficie. Le bouleau blanc et le peuplier représentent, en proportions à peu près égales, plus de 50 % de la surface terrière de la partie feuillue.</p> <p>Note : S'ils appartiennent à une classe d'âge de 70 ans et moins, le pin blanc et le pin rouge sont regroupés sous l'étiquette « Pb » pour calculer la surface terrière.</p>
Pb <sup>-</sup> Bb, Pb <sup>-</sup> Pe, Pr <sup>-</sup> Bb, Pr <sup>-</sup> Pe	<p>Peuplement mélangé où les résineux représentent de 50 % à 74 % de la surface terrière totale, alors que le pin blanc ou le pin rouge occupent de 26 % à 50 % de cette même superficie. Le bouleau blanc ou le peuplier constituent plus de 50 % de la surface terrière de la partie feuillue.</p> <p>Note : S'ils appartiennent à une classe d'âge de 70 ans et moins, le pin blanc et le pin rouge sont regroupés sous l'étiquette « Pb » pour calculer la surface terrière.</p>
Pb <sup>-</sup> Fi, Pr <sup>-</sup> Fi	<p>Peuplement mélangé où les résineux représentent de 50 % à 74 % de la surface terrière totale, alors que le pin blanc ou le pin rouge occupent de 26 % à 50 % de cette même superficie. Le bouleau blanc et le peuplier représentent, en proportions à peu près égales, plus de 50 % de la surface terrière de la partie feuillue.</p> <p>Note : S'ils appartiennent à une classe d'âge de 70 ans et moins, le pin blanc et le pin rouge sont regroupés sous l'étiquette « Pb » pour calculer la surface terrière.</p>

---

**Désignations****Groupements d'essences dans les peuplements mélangés  
à prédominance résineuse dont la partie feuillue est  
composée principalement de bouleaux jaunes**

---

Pb<sup>-</sup>Bj, Pr<sup>-</sup>Bj

Peuplement mélangé où les résineux représentent de 50 % à 74 % de la surface terrière totale, alors que le pin blanc ou le pin rouge occupent de 26 % à 50 % de cette même superficie. Le bouleau jaune constitue plus de 50 % de la surface terrière de la partie feuillue.

Note : S'ils appartiennent à une classe d'âge de 70 ans et moins, le pin blanc et le pin rouge sont regroupés sous l'étiquette « Pb » pour calculer la surface terrière.

Pb<sup>+</sup>Bj, Pr<sup>+</sup>Bj

Peuplement mélangé où le pin blanc ou le pin rouge occupent de 50 % à 74 % de la surface terrière totale. Celle de la partie feuillue est constituée à plus de 50 % par le bouleau jaune.

Note : S'ils appartiennent à une classe d'âge de 70 ans et moins, le pin blanc et le pin rouge sont regroupés sous l'étiquette « Pb » pour calculer la surface terrière.

CBj<sup>-</sup>, PuBj<sup>-</sup>

Peuplement mélangé où les résineux représentent de 50 % à 74 % de la surface terrière totale, alors que le thuya ou la pruche constituent plus de 50 % de celle de la partie résineuse. Le bouleau jaune, qui occupe plus de 50 % de la surface terrière de la partie feuillue, couvre de 14 % à 33 % de la superficie totale du peuplement.

CBj<sup>+</sup>, PuBj<sup>+</sup>

Peuplement mélangé où les résineux représentent de 50 % à 74 % de la surface terrière totale, alors que le thuya ou la pruche constituent plus de 50 % de celle de la partie résineuse. Le bouleau jaune, qui occupe plus de 50 % de la surface terrière de la partie feuillue, représente de 34 % à 49 % de la superficie totale du peuplement.

---

Suite à la page suivante...

---

**Désignations****Groupements d'essences dans les peuplements mélangés  
à prédominance résineuse dont la partie feuillue est  
composée principalement de bouleaux jaunes (...suite)**

---

RBj<sup>-</sup>

Peuplement mélangé où une ou plusieurs essence(s) résineuse(s) représente(nt) de 50 % à 74 % de la surface terrière totale. Le bouleau jaune, qui constitue plus de 50 % de celle de la partie feuillue, représente de 14 % à 33 % de la superficie totale du peuplement.

Note : Si le thuya, la pruche, le pin blanc ou le pin rouge occupe plus de 50 % de la surface terrière de la partie résineuse, on remplace le « R » qui accompagne le « Bj » par le nom de l'essence en question dans la désignation du peuplement.

RBj<sup>+</sup>

Peuplement mélangé où une ou plusieurs essence(s) résineuse(s) représente(nt) de 50 % à 74 % de la surface terrière totale. Le bouleau jaune, qui constitue plus de 50 % de celle de la partie feuillue, constitue de 34 % à 49 % de la superficie totale du peuplement.

Note : Si le thuya, la pruche, le pin blanc ou le pin rouge représente plus de 50 % de la surface terrière de la partie résineuse, on remplace le « R » qui accompagne le « Bj » par le nom de l'essence en question dans la désignation du peuplement.

---

Désignations	Groupements d'essences dans les peuplements mélangés à prédominance résineuse dont la partie feuillue est composée principalement de feuillus tolérants et de milieu humide
Pb <sup>-</sup> Ft, Pr <sup>-</sup> Ft	<p>Peuplement mélangé où les résineux représentent de 50 % à 74 % de la surface terrière totale. Le pin blanc ou le pin rouge, qui ne sont pas nécessairement les essences résineuses dominantes, occupent de 26 % à 50 % de cette même surface, alors que les feuillus tolérants représentent plus de 50 % de la surface terrière de la partie feuillue.</p> <p>Note : S'ils appartiennent à une classe d'âge de 70 ans et moins, le pin blanc et le pin rouge sont regroupés sous l'étiquette « Pb » pour calculer la surface terrière.</p>
Pb <sup>+</sup> Ft, Pr <sup>+</sup> Ft	<p>Peuplement mélangé où les résineux représentent de 50 % à 74 % de la surface terrière totale. Le pin blanc ou le pin rouge, qui sont les essences résineuses dominantes, occupent de 51 % à 74 % de cette même surface. Des feuillus tolérants représentent plus de 50 % de la surface terrière de la partie feuillue.</p> <p>Note : S'ils appartiennent à une classe d'âge de 70 ans et moins, le pin blanc et le pin rouge sont regroupés sous l'étiquette « Pb » pour calculer la surface terrière.</p>
REo, REr, RFh, RFt	<p>Peuplement mélangé où les résineux représentent de 50 % à 74 % de la surface terrière totale. L'érable rouge, l'érable à sucre ou encore des feuillus de milieu humide ou tolérants représentent plus de 50 % de celle de la partie feuillue.</p> <p>Note : Si la surface terrière du peuplement est occupée par le pin blanc ou le pin rouge dans une proportion de 26 % à 50 % ou de 51 % à 74 %, on l'appellera Pb<sup>-</sup>Ft, Pr<sup>-</sup>Ft, Pb<sup>+</sup>Ft ou Pr<sup>+</sup>Ft.</p>

Désignations	Groupements d'essences dans les peuplements mélangés à prédominance feuillue dont la partie feuillue est composée principalement de feuillus intolérants
BbS, BbE, BbPg, PeS, PeE, PePg	Peuplement mélangé où les feuillus représentent de 50 % à 74 % de la surface terrière totale. Le bouleau blanc ou encore le peuplier occupent, individuellement, plus de 50 % de celle de la partie feuillue. Dans ces peuplements, plus de 50 % de la surface terrière de la partie résineuse est constituée, soit par le sapin ou l'épinette blanche, soit par l'épinette noire ou rouge, ou encore par le pin gris.
FiS, FiE, FiPg	Peuplement mélangé où les feuillus représentent de 50 % à 74 % de la surface terrière totale. Le bouleau blanc et les peupliers occupent, en proportions à peu près égales, plus de 50 % de celle de la partie feuillue. Dans ces peuplements, plus de 50 % de la surface terrière de la partie résineuse est constituée, soit par le sapin ou l'épinette blanche, soit par l'épinette noire ou rouge, ou encore par le pin gris.
BbR, PeR	Peuplement mélangé où les feuillus représentent de 50 % à 74 % de la surface terrière totale. Le bouleau blanc ou le peuplier occupent, individuellement, plus de 50 % de la surface terrière de la partie feuillue. Aucune essence résineuse, à l'exception du mélèze, de la pruche et du thuya, ne constitue plus de 50 % de celle de la partie résineuse
FiR	Peuplement mélangé où les feuillus représentent de 50 % à 74 % de la surface terrière totale. Le bouleau blanc et le peuplier occupent, en proportions à peu près égales, plus de 50 % de celle de la partie feuillue. Aucune essence résineuse, à l'exception du mélèze, de la pruche et du thuya, ne constitue plus de 50 % de la surface terrière correspondante.

Désignations	Groupements d'essences dans les peuplements mélangés à prédominance feuillue dont la partie feuillue est composée principalement de bouleaux jaunes
Bj <sup>-</sup> Pb, Bj <sup>-</sup> Pr	<p>Peuplement mélangé où les feuillus représentent de 50 % à 74 % de la surface terrière totale. Le bouleau jaune occupe plus de 50 % de celle de la partie de feuillue et de 26 % à 50 % de celle du peuplement. Le pin blanc ou le pin rouge, qui sont les essences prédominantes de la partie résineuse, constituent de 26 % à 49 % de la superficie totale du peuplement.</p> <p>Note : S'ils appartiennent à une classe d'âge de 70 ans et moins, le pin blanc et le pin rouge sont regroupés sous l'étiquette « Pb » pour calculer la surface terrière.</p>
Bj <sup>-</sup> C, Bj <sup>-</sup> Pu	<p>Peuplement mélangé où les feuillus représentent de 50 % à 74 % de la surface terrière totale. Le bouleau jaune occupe plus de 50 % de celle de la partie feuillue et de 26 % à 50 % de celle du peuplement. Au moins 50 % de la surface terrière de la partie résineuse est constituée soit de thuya, soit de pruche.</p>
Bj <sup>+</sup> Pb, Bj <sup>+</sup> Pr	<p>Peuplement mélangé où les feuillus représentent de 50 % à 74 % de la surface terrière totale. Le bouleau jaune occupe plus de 50 % de celle de la partie feuillue et de 51 % à 74 % de celle du peuplement. Le pin blanc ou le pin rouge, qui sont les essences prédominantes de la partie résineuse, constituent de 26 % à 49 % de la superficie totale du peuplement.</p> <p>Note : S'ils appartiennent à une classe d'âge de 70 ans et moins, le pin blanc et le pin rouge sont regroupés sous l'étiquette « Pb » pour calculer la surface terrière.</p>
Bj <sup>+</sup> C, Bj <sup>+</sup> Pu	<p>Peuplement mélangé où les feuillus représentent de 50 % à 74 % de la superficie totale. Le bouleau jaune occupe plus de 50 % de celle de la partie feuillue et de 51 % à 74 % de celle du peuplement. Au moins 50 % de la surface terrière de la partie résineuse est constituée soit de thuya, soit de pruche.</p>

---

<b>Désignations</b>	<b>Groupements d'essences dans les peuplements mélangés à prédominance feuillue dont la partie feuillue est composée principalement de feuillus intolérants</b>
---------------------	---

---

BbPb, BbPr, PePb, PePr	Peuplement mélangé où les feuillus représentent de 50 % à 74 % de la surface terrière totale. Le bouleau blanc ou le peuplier occupent, individuellement, plus de 50 % de celle de la partie feuillue. Le pin blanc ou le pin rouge, qui sont les essences résineuses prédominantes, constituent de 26 % à 49 % de la surface terrière totale du peuplement.
------------------------	--

Note : S'ils appartiennent à une classe d'âge de 70 ans et moins, le pin blanc et le pin rouge sont regroupés sous l'étiquette « Pb » pour calculer la surface terrière.

FiPb, FiPr	Peuplement mélangé où les feuillus représentent de 50 % à 74 % de la surface terrière totale. Le bouleau blanc et le peuplier occupent, en proportions à peu près égales, plus de 50 % de celle de la partie feuillue. Le pin blanc ou le pin rouge, qui sont les essences résineuses prédominantes, constituent de 26 % à 49 % de la surface terrière totale du peuplement.
------------	--

Note : S'ils appartiennent à une classe d'âge de 70 ans et moins, le pin blanc et le pin rouge sont regroupés sous l'étiquette « Pb » pour calculer la surface terrière.

---

<b>Désignations</b>	<b>Groupements d'essences dans les peuplements mélangés à prédominance feuillue dont la partie feuillue est composée principalement de feuillus tolérants et de milieu humide</b>
---------------------	---

---

FtPb, FtPr	Peuplement mélangé où les feuillus représentent de 50 % à 74 % de la surface terrière totale. Des feuillus tolérants occupent plus de 50 % de celle de la partie feuillue. Le pin blanc ou le pin rouge, qui sont les essences dominantes de la partie résineuse, représentent de 26 % à 49 % de la surface terrière totale du peuplement.
------------	--

Note : S'ils appartiennent à une classe d'âge de 70 ans et moins, le pin blanc et le pin rouge sont regroupés sous l'étiquette « Pb » pour calculer la surface terrière.

EoR, ErR, FhR, FtR      Peuplement mélangé où les feuillus représentent de 50 % à 74 % de la surface terrière totale. L'érable rouge, l'érable à sucre, seul ou accompagné de l'érable rouge (en quantité moindre), ou encore des feuillus de milieu humide, ou tolérants occupe(nt) plus de 50 % de celle de la partie feuillue. Les résineux constituent de 26 % à 49 % de la superficie totale du peuplement. Une désignation spéciale est prévue si plus de 25 % de la surface terrière du peuplement est occupée par le pin blanc ou le pin rouge (voir le cas suivant).

---

### **Peuplements feuillus qui croissent dans des milieux humides**

On inclut dans cette catégorie les peuplements composés d'un mélange d'ormes, de frênes noirs et d'érables argentés. Ces peuplements peuvent aussi renfermer une faible proportion de bouleaux jaunes, de peupliers baumiers et d'érables rouges.

### **Peuplements de feuillus intolérants**

On inclut dans cette catégorie les peuplements composés d'un mélange de hêtres, de chênes rouges, de frênes blancs, d'ostryers, de bouleaux jaunes, d'érables rouges, d'érables à sucre, de tilleuls, de caryers et de noyers cendrés (en quantité moindre).

### **L'érable rouge**

Dans la présente norme, l'érable rouge est toujours considéré comme un feuillu tolérant.

---

<b>Désignations</b>	<b>Groupements d'essences dans les peuplements mélangés à prédominance feuillue dont la partie feuillue est composée principalement de bouleaux jaunes</b>
---------------------	--

---

BjR	Peuplement mélangé où les feuillus représentent de 50 % à 74 % de la surface terrière totale. Le bouleau jaune occupe plus de 50 % de celle de la partie feuillue et de 26 % à 50 % de celle du peuplement. Une ou plusieurs essence(s) résineuse(s) représente(nt) de 26 % à 49 % de la surface terrière totale du peuplement.
-----	---

Note : Si une essence résineuse, comme le thuya, la pruche, le pin blanc ou le pin rouge, occupe plus de 50 % de la surface terrière de la partie résineuse, on remplace le « R » qui accompagne le « Bj » par le nom de l'essence en question dans la désignation du peuplement.



Bj<sup>+</sup>R

Peuplement mélangé où les feuillus représentent de 50 % à 74 % de la surface terrière totale. Le bouleau jaune occupe plus de 50 % de celle de la partie feuillue et de 51 % à 74 % de celle du peuplement. Une ou plusieurs essences résineuse(e) occupe(nt) de 26 % à 49 % de la superficie totale du peuplement.

Note : Si une essence résineuse, comme le thuya, la pruche, le pin blanc ou le pin rouge, occupe plus de 50 % de la surface terrière de la partie résineuse, on remplace le « R » qui accompagne le « Bj<sup>+</sup> » par le nom de l'essence en question dans la désignation du peuplement.

---

Source : Norme de stratification écoforestière. Troisième programme de connaissance de la ressource forestière. Ministère des Ressources naturelles du Québec. 1995. 116 p.

## **ANNEXE 3**



### **Informations forestières relatives aux municipalités**



**Tableau 1 : Répartition des superficies par type de terrain (hectares)**

Municipalité	Terrains forestiers			Total	Terrains non forestiers	Eau	Total tous terrains
	Productifs		Improductifs				
	Accessibles	Inaccessibles					
Esprit-Saint	5 966	398	78	6 442	303	58	6 803
La Trinité-des-Monts	6 802	362	114	7 278	889	101	8 268
Le Bic	1 991	348	41	2 380	4 783	11	7 174
Mont-Lebel	1 690	96	1	1 787	1 412	44	3 243
Pointe-au-Père	38	960	147	1 145	574	2	1 721
Rimouski	2 361	461	11	2 833	4 760	84	7 677
Rimouski-Est	43	273	---	316	301	---	617
Saint-Anaclet-de-Lessard	7 041	1 077	83	8 201	4 358	299	12 858
Saint-Eugène-de-Ladrière	15 894	1 139	313	17 346	1 333	626	19 305
Saint-Fabien	4 493	1 434	166	6 093	4 615	493	11 201
Saint-Marcellin	9 335	360	86	9 781	704	425	10 910
Saint-Narcisse-de-Rimouski	8 015	729	196	8 940	1 683	653	11 276
Saint-Valérien	7 692	402	63	8 157	2 541	209	10 907
Sainte-Blandine	3 766	355	54	4 175	1 830	92	6 097
Sainte-Odile-sur-Rimouski	1 999	255	3	2 257	1 940	52	4 249
Grand-Lac-Touladi (TNO)	166	17	1	184	---	29	213
<b>Total</b>	<b>77 292</b>	<b>8 666</b>	<b>1 357</b>	<b>87 315</b>	<b>32 026</b>	<b>3 178</b>	<b>122 519</b>

**Tableau 2 : Répartition de la superficie forestière productive par classe d'âge (hectares)**

Municipalité	Classe d'âge									Total
	En régénération	10 ans	30 ans	50 ans	70 ans	90 ans	120 ans	Jin	Vin	
Esprit-Saint	1 202	908	594	2 498	166	113	6	622	255	6 364
La Trinité-des-Monts	1 578	1 063	1 231	2 048	155	2	7	1 044	36	7 164
Le Bic	277	287	432	857	283	---	---	203	---	2 339
Mont-Label	142	177	92	701	35	---	---	519	120	1 786
Pointe-au-Père	174	99	119	174	275	36	76	45	---	998
Rimouski	472	226	289	1 151	152	12	13	440	67	2 822
Rimouski-Est	63	62	3	124	13	---	---	39	12	316
Saint-Anaclet-de-Lessard	859	691	886	2 706	934	156	---	1 766	120	8 118
Saint-Eugène-de-Ladrière	1 343	1 697	4 505	4 219	616	140	30	3 825	658	17 033
Saint-Fabien	499	614	693	1 610	919	143	---	1 321	128	5 927
Saint-Marcellin	1 199	1 020	602	4 210	567	9	---	1 727	361	9 695
Saint-Narcisse-de-Rimouski	1 015	882	419	3 564	1 033	7	13	1 469	342	8 744
Saint-Valérien	603	940	819	3 964	624	42	---	1 063	39	8 094
Sainte-Blandine	409	386	257	2 010	297	33	---	559	170	4 121
Sainte-Odile-sur-Rimouski	209	148	354	1 062	171	---	---	310	---	2 254
Grand-Lac-Touladi (TNO)	133	11	---	---	6	---	22	3	8	183
<b>Total</b>	<b>10 177</b>	<b>9 211</b>	<b>11 295</b>	<b>30 898</b>	<b>6 246</b>	<b>693</b>	<b>167</b>	<b>14 955</b>	<b>2 316</b>	<b>85 958</b>

**Tableau 3 : Répartition des peuplements feuillus par classe d'âge (hectares)**

Municipalité	Classe d'âge									Total
	En régénération	10 ans	30 ans	50 ans	70 ans	90 ans	120 ans	Jin	Vin	
Esprit-Saint	---	92	25	1 358	---	---	---	306	---	1 781
La Trinité-des-Monts	---	246	157	889	12	---	---	391	---	1 695
Le Bic	---	36	59	103	61	---	---	51	---	310
Mont-Lebel	---	43	43	449	---	---	---	204	4	743
Pointe-au-Père	---	9	---	51	71	---	---	---	---	131
Rimouski	---	73	8	279	12	---	---	159	29	560
Rimouski-Est	---	21	---	38	---	---	---	---	---	59
Saint-Anaclet-de-Lessard	---	136	71	898	318	---	---	997	34	2 454
Saint-Eugène-de-Ladrière	---	694	1 164	1 350	163	10	---	2 120	235	5 736
Saint-Fabien	---	137	31	404	187	---	---	475	59	1 293
Saint-Marcellin	---	223	142	1 973	14	---	---	1 027	203	3 582
Saint-Narcisse-de-Rimouski	---	283	46	1 506	43	---	---	573	38	2 489
Saint-Valérien	36	202	72	967	103	---	---	447	---	1 827
Sainte-Blandine	---	110	45	802	40	---	---	138	35	1 170
Sainte-Odile-sur-Rimouski	---	29	28	499	31	---	---	145	---	732
Grand-Lac-Touladi (TNO)	---	5	---	---	---	---	---	3	5	13
<b>Total</b>	<b>36</b>	<b>2 339</b>	<b>1 891</b>	<b>11 566</b>	<b>1 055</b>	<b>10</b>	<b>---</b>	<b>7 036</b>	<b>642</b>	<b>24 575</b>

**Tableau 4 : Répartition des peuplements mélangés par classe d'âge (hectares)**

Municipalité	Classe d'âge									Total
	En régénération	10 ans	30 ans	50 ans	70 ans	90 ans	120 ans	Jin	Vin	
Esprit-Saint	5	553	272	1 022	61	---	---	195	---	2 108
La Trinité-des-Monts	13	238	616	1 096	61	---	---	295	---	2 319
Le Bic	---	187	174	664	99	---	---	117	---	1 241
Mont-Label	17	88	41	252	5	---	---	198	5	606
Pointe-au-Père	---	90	78	88	52	---	---	39	---	347
Rimouski	9	117	186	770	124	---	---	248	---	1 454
Rimouski-Est	---	41	3	74	---	---	---	39	---	157
Saint-Anaclet-de-Lessard	---	374	663	1 774	260	---	---	672	33	3 776
Saint-Eugène-de-Ladrière	---	803	2 818	2 187	233	---	---	1 308	94	7 443
Saint-Fabien	---	309	436	1 154	505	21	---	516	22	2 963
Saint-Marcellin	2	297	203	2 060	109	---	---	463	---	3 134
Saint-Narcisse-de-Rimouski	24	287	253	1 920	286	---	---	400	13	3 183
Saint-Valérien	11	531	528	2 836	387	---	---	373	---	4 666
Sainte-Blandine	9	209	163	1 203	124	---	---	179	---	1 887
Sainte-Odile-sur-Rimouski	---	39	220	563	100	---	---	134	---	1 056
Grand-Lac-Touladi (TNO)	---	6	---	---	---	---	---	---	---	6
<b>Total</b>	<b>90</b>	<b>4 169</b>	<b>6 654</b>	<b>17 663</b>	<b>2 406</b>	<b>21</b>	<b>---</b>	<b>5 176</b>	<b>167</b>	<b>36 346</b>

**Tableau 5 : Répartition des peuplements résineux par classe d'âge (hectares)**

Municipalité	Classe d'âge									Total
	En régénération	10 ans	30 ans	50 ans	70 ans	90 ans	120 ans	Jin	Vin	
Esprit-Saint	870	263	297	118	105	113	6	121	255	2 148
La Trinité-des-Monts	1 247	579	458	63	82	2	7	358	36	2 832
Le Bic	24	64	199	90	123	---	---	35	---	535
Mont-Label	58	46	8	---	30	---	---	117	111	370
Pointe-au-Père	16	---	41	35	152	36	76	6	---	362
Rimouski	96	36	95	102	16	12	13	33	38	441
Rimouski-Est	---	---	---	12	13	---	---	---	12	37
Saint-Anaclet-de-Lessard	495	181	152	34	356	156	---	97	53	1 524
Saint-Eugène-de-Ladrière	488	200	523	682	220	130	30	397	329	2 999
Saint-Fabien	324	168	226	52	227	122	---	330	47	1 496
Saint-Marcellin	837	500	257	177	444	9	---	237	158	2 619
Saint-Narcisse-de-Rimouski	606	312	120	138	704	7	13	496	291	2 687
Saint-Valérien	278	207	219	161	134	42	---	243	39	1 323
Sainte-Blandine	227	67	49	5	133	33	---	242	135	891
Sainte-Odile-sur-Rimouski	84	80	106	---	40	---	---	31	---	341
Grand-Lac-Touladi (TNO)	133	---	---	---	6	---	22	---	3	164
<b>Total</b>	<b>5 783</b>	<b>2 703</b>	<b>2 750</b>	<b>1 669</b>	<b>2 785</b>	<b>662</b>	<b>167</b>	<b>2 743</b>	<b>1 507</b>	<b>20 769</b>



**Tableau 6 : Répartition des dépôts de surface (hectares)**

Municipalité	Dépôt de surface																											Total	
	1A	1AR	1AY	1P	2	2A	2AE	2BD	2BE	3	4	4A	4GS	5A	5S	5SR	6	7	7T	8	8A	8AM	8AR	8AY	8C	8F	8R		R
Esprit-Saint	639	240	---	---	---	2	---	---	30	---	---	---	---	---	---	---	---	309	---	17	4 532	---	560	---	---	---	---	35	6 364
La Trinité-des-Monts	1 109	17	---	---	---	---	12	---	26	---	---	---	---	---	---	---	---	207	---	---	5 156	---	635	---	2	---	---	7 164	
Le Bic	79	479	---	---	40	---	---	---	---	---	---	---	96	146	---	180	41	---	---	550	---	146	---	---	---	---	582	2 339	
Mont-Label	148	4	---	---	---	84	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	61	---	---	857	---	632	---	---	---	---	3 243	
Pointe-au-Père	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	38	960	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	998	
Rimouski	---	---	---	---	---	---	---	---	---	19	---	---	---	99	49	164	402	162	---	94	1 313	---	322	---	116	---	82	2 855	
Rimouski-Est	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	10	273	---	---	12	---	---	---	---	---	---	21	316	
Saint-Anaclet-de-Lessard	727	333	---	200	---	---	10	160	8	66	---	---	---	92	7	---	201	827	---	---	1 067	---	3 869	---	---	---	551	8 118	
Saint-Eugène-de-Ladrière	5 173	313	164	---	---	159	---	---	---	---	---	21	---	---	---	---	---	194	457	---	6 932	355	518	2 703	---	---	44	17 033	
Saint-Fabien	725	11	---	---	---	7	---	---	11	---	---	---	---	179	129	---	73	498	---	---	2 555	---	533	---	14	---	1 192	5 927	
Saint-Marcellin	4 128	2 055	---	245	---	---	---	---	42	---	---	---	---	---	---	---	---	325	---	---	1 594	---	1 288	---	6	2	10	9 695	
Saint-Narcisse-de-Rimouski	601	28	---	---	373	---	---	---	249	54	13	---	42	---	---	---	---	495	---	---	3 735	---	3 067	---	32	---	3	52	8 744
Saint-Valérien	358	48	---	---	---	19	---	---	---	9	---	---	---	---	36	---	---	180	---	---	5 946	---	1 484	7	---	---	7	8 094	
Sainte-Blandine	30	1	---	---	---	---	---	159	---	---	---	---	---	121	---	---	---	198	---	---	2 009	---	1 286	---	114	---	203	4 121	
Sainte-Odile-sur-Rimouski	71	---	---	---	---	50	---	6	1	18	---	---	---	156	40	---	---	---	---	---	1 562	---	275	---	75	---	---	2 254	
Grand-Lac-Touladi (TNO)	5	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	17	---	---	161	---	---	---	---	---	---	183	

**Tableau 7 : Répartition des sites selon leur sensibilité aux opérations forestières (hectares)**

Municipalité	Superficie forestière	Répartition des sites selon leur sensibilité aux opérations forestières			% superficie forestière productive	Superficie récoltée récemment par coupe rase
		Élevée	Modérée	Total		
Esprit-Saint	6 364	350	193	543	8,5	37
La Trinité-des-Monts	7 164	274	174	448	6,2	39
Le Bic	2 339	641	50	691	29,5	6
Mont-Label	1 786	96	220	316	17,7	---
Pointe-au-Père	998	960	---	960	96,2	24
Rimouski	2 822	292	216	508	18,0	16
Rimouski-Est	316	294	---	294	93,0	4
Saint-Anaclet-de-Lessard	8 118	1 476	923	2 399	29,5	114
Saint-Eugène-de-Ladrière	17 033	935	1 289	2 224	13,1	60
Saint-Fabien	5 927	1 751	492	2 243	37,8	29
Saint-Marcellin	9 695	399	526	925	9,5	3
Saint-Narcisse-de-Rimouski	8 744	682	832	1 514	17,3	49
Saint-Valérien	8 094	304	321	625	7,7	6
Sainte-Blandine	4 121	497	197	694	16,8	19
Sainte-Odile-sur-Rimouski	2 254	70	235	305	13,5	---
Grand-Lac-Touladi (TNO)	183	17	---	17	9,3	---
<b>Total</b>	<b>85 958</b>	<b>9 038</b>	<b>5 668</b>	<b>14 706</b>	<b>17,1</b>	<b>406</b>
<b>%</b>		<b>10,5%</b>	<b>6,6 %</b>	<b>17,1 %</b>		



## **ANNEXE 4**



### **Répartition des volumes par territoire d'unité d'aménagement de forêt privée**



**Tableau 1 : Répartition du volume marchand brut<sup>53</sup> par unité d'aménagement de forêt privée et par classe d'âge<sup>54</sup>**

<b>Unité d'aménagement de la Neigette</b>								
<b>Volume marchand brut (mcs)</b>								
<b>Classe d'âge</b>	<b>Superficie forestière productive</b>	<b>Sapin-épinette</b>	<b>Autres résineux</b>	<b>Total résineux</b>	<b>Feuille dur</b>	<b>Feuille mou</b>	<b>Total feuillu</b>	<b>Total toutes essences</b>
Indéterminé	9 103	11	---	11	---	661	661	673
10 ans	8 037	79 735	25 511	105 246	20 710	87 888	108 598	213 844
30 ans	7 319	305 021	80 204	385 225	76 245	269 945	346 190	731 415
50 ans	27 696	714 740	317 519	1 032 259	871 100	1 307 168	2 178 268	3 210 528
70 ans	5 847	254 479	245 212	499 691	86 098	150 784	236 882	736 572
90 ans	581	27 503	83 582	111 085	2 246	1 293	3 539	114 624
120 ans	137	6 530	20 289	26 819	480	61	541	27 360
Jin	12 144	225 962	228 332	454 294	706 185	147 885	854 070	1 308 364
Vin	1 804	59 393	165 593	224 986	72 092	3 693	75 785	300 771
<b>Total</b>	<b>72 668</b>	<b>1 673 374</b>	<b>1 166 242</b>	<b>2 839 616</b>	<b>1 835 156</b>	<b>1 969 378</b>	<b>3 804 534</b>	<b>6 644 151</b>

<b>Seigneurie de Nicolas Riou</b>								
<b>Volume marchand brut (mcs)</b>								
<b>Classe d'âge</b>	<b>Superficie forestière productive</b>	<b>Sapin-épinette</b>	<b>Autres résineux</b>	<b>Total résineux</b>	<b>Feuille dur</b>	<b>Feuille mou</b>	<b>Total feuillu</b>	<b>Total toutes essences</b>
Indéterminé	1 074	---	---	---	---	---	---	---
10 ans	1 174	8 962	4 264	13 226	4 402	6 772	11 174	24 400
30 ans	3 976	135 301	36 502	171 803	139 535	108 380	247 915	419 718
50 ans	3 202	90 443	40 943	131 386	110 241	113 683	223 924	355 309
70 ans	399	13 656	11 220	24 876	12 803	8 827	21 630	46 508
90 ans	112	5 233	13 552	18 785	1 256	316	1 572	20 356
120 ans	30	1 264	4 013	5 277	134	---	134	5 411
Jin	2 811	52 501	16 988	69 489	185 458	47 343	232 801	302 291
Vin	512	17 156	40 624	57 780	11 616	1 973	13 589	71 368
<b>Total</b>	<b>13 290</b>	<b>324 516</b>	<b>168 106</b>	<b>492 622</b>	<b>465 445</b>	<b>287 294</b>	<b>752 739</b>	<b>1 245 361</b>

<sup>53</sup> Il est important de mentionner que la précision du volume toutes essences de l'inventaire du MRN est de 95 % pour chaque unité de sondage et que cette précision diminue par groupe d'essences ou en fonction des superficies considérées dans la compilation.

<sup>54</sup> Les volumes ont été arrondis selon la technique de l'arrondissement aléatoire. Les totaux ne sont pas nécessairement égaux à la somme des composantes.

**Tableau 2 : Répartition du volume marchand brut<sup>55</sup> par unité d'aménagement de forêt privée et par type de peuplement<sup>56</sup>**

<b>Unité d'aménagement de la Neigette</b>								
<b>Volume marchand brut (mcs)</b>								
<b>Type de peuplement</b>	<b>Superficie forestière productive</b>	<b>Sapin-épinette</b>	<b>Autres résineux</b>	<b>Total résineux</b>	<b>Feuille dur</b>	<b>Feuille mou</b>	<b>Total feuillu</b>	<b>Total toutes essences</b>
Indéterminé	3 530	---	---	---	---	---	---	---
Feuille	20 322	294 914	36 234	331 148	1 115 029	786 763	1 901 792	2 232 941
Mélangé	3 385	53 530	19 214	72 744	8 152	29 129	37 281	110 026
Mélangé feuillu	16 782	528 230	171 606	699 836	500 881	681 835	1 182 716	1 882 553
Mélangé résineux	10 024	339 643	201 703	541 346	145 918	388 340	534 258	1 075 604
Résineux	18 625	457 055	737 485	1 194 540	65 176	83 310	148 486	1 343 027
<b>Total</b>	<b>72 668</b>	<b>1 673 372</b>	<b>1 166 242</b>	<b>2 839 614</b>	<b>1 835 156</b>	<b>1 969 377</b>	<b>3 804 533</b>	<b>6 644 151</b>

<b>Seigneurie de Nicolas Riou</b>								
<b>Volume marchand brut (mcs)</b>								
<b>Type de peuplement</b>	<b>Superficie forestière productive</b>	<b>Sapin-épinette</b>	<b>Autres résineux</b>	<b>Total résineux</b>	<b>Feuille dur</b>	<b>Feuille mou</b>	<b>Total feuillu</b>	<b>Total toutes essences</b>
Indéterminé	738	---	---	---	---	---	---	---
Feuille	4 253	39 412	2 878	42 290	313 719	53 261	366 980	409 270
Mélangé	958	13 216	4 012	17 228	2 440	12 869	15 309	32 538
Mélangé feuillu	2 901	88 637	18 912	107 549	103 053	76 039	179 092	286 641
Mélangé résineux	2 296	101 260	37 117	138 377	37 232	135 414	172 646	311 023
Résineux	2 144	81 990	105 187	187 177	9 001	9 711	18 712	205 889
<b>Total</b>	<b>13 290</b>	<b>324 515</b>	<b>168 106</b>	<b>492 621</b>	<b>465 445</b>	<b>287 294</b>	<b>752 739</b>	<b>1 245 361</b>

<sup>55</sup> Il est important de mentionner que la précision du volume toutes essences de l'inventaire du MRN est de 95 % pour chaque unité de sondage et que cette précision diminue par groupe d'essences ou en fonction des superficies considérées dans la compilation.

<sup>56</sup> Les volumes ont été arrondis selon la technique de l'arrondissement aléatoire. Les totaux ne sont pas nécessairement égaux à la somme des composantes.

## **ANNEXE 5**



### **Contenance et contenu des terrains publics sous gestion privée**





### Contenance et contenu des terrains publics sous gestion privée<sup>57</sup>

Type de superficie	Superficie (hectares)	Volume marchand brut <sup>58</sup> (mcs)					Total	Volume moyen/hectare	% volume	% superficie
		Sapin- épinette	Autres résineux	Feuille dur	Feuille mou					
Friche	33	---	---	---	---	---	---	---	1,5	
Plantation	459	---	---	---	---	---	---	---	20,2	
<b>Sous-total origine</b>	<b>492</b>	---	---	---	---	---	---	---	<b>21,7</b>	
Classe 10	248	1 164	436	454	1 069	3 123	13	1,6	10,9	
Classe 30	164	4 961	1 489	3 702	6 015	16 166	99	8,3	7,2	
Classe 50	570	13 823	5 539	19 935	24 092	63 390	111	32,7	25,1	
Classe 70	313	17 041	14 272	3 373	5 187	39 873	127	20,5	13,8	
Classe 90	2	110	80	19	21	231	116	0,1	0,1	
Classe 120	14	590	1 873	63	---	2 525	180	1,3	0,6	
<b>Sous-total équienne</b>	<b>1 311</b>	<b>37 689</b>	<b>23 689</b>	<b>27 546</b>	<b>36 384</b>	<b>125 308</b>	<b>96</b>	<b>64,6</b>	<b>57,9</b>	
Classe 30-70	34	2 474	240	---	446	3 160	93	1,6	1,5	
Jeune inéquienne	296	4 683	3 000	33 048	1 563	42 294	143	21,8	13,1	
Vieux inéquienne	133	4 879	14 858	3 460	105	23 301	175	12,0	5,9	
<b>Sous-total inéquienne</b>	<b>463</b>	<b>12 036</b>	<b>18 098</b>	<b>36 508</b>	<b>2 114</b>	<b>68 755</b>	<b>148</b>	<b>35,4</b>	<b>20,4</b>	
<b>Terrains forestiers productifs</b>	<b>2 266</b>	<b>49 725</b>	<b>41 787</b>	<b>64 054</b>	<b>38 498</b>	<b>194 063</b>	<b>86</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	

<sup>57</sup> Tenures 4, 5 et 30 mises à jour en février 1997.

<sup>58</sup> Il est important de mentionner que la précision du volume toutes essences de l'inventaire du MRN est de 95 % pour chaque unité de sondage et que cette précision diminue par groupe d'essences ou en fonction des superficies considérées dans la compilation.



## **ANNEXE 6**



### **Écosystèmes et peuplements particuliers**



## Écosystèmes et peuplements particuliers

Localisation	Feuillet	Parcellaire	Numéro de peuplement	Appellation	Densité	Âge	Superficie (hectares)
Esprit-Saint	22C02NE	8088	1643	CC	C	120	2
Esprit-Saint	22C02SE	8088	1658	CC	D	Vin	1
Esprit-Saint	22C02SE	8093	2259	CC	D	Vin	23
La Trinité-des-Monts	22C02NE	8103	1617	CC	D	Vin	13
La Trinité-des-Monts	22C02NE	8103	1633	CC	C	120	2
Le Bic	22C07SO	8041	443	PbPb	C	50	15
Mont-Label	22C08NO	8169	2151	CC	C	Vin	6
Mont-Label	22C08SO	8165	398	PePb	B	50	4
Mont-Label	22C08SO	8165	405	FhR	D	Jin	6
Saint-Anaclet-de-Lessard	22C08NO	8226	1385	CC	C	Vin	1
Saint-Anaclet-de-Lessard	22C08NO	8217	1549	RFh	C	Jin	6
Saint-Eugène-de-Ladrière	22C02NE	7886	15	CC	C	Vin	10
Saint-Eugène-de-Ladrière	22C02NE	7887	57	CC	C	Vin	12
Saint-Eugène-de-Ladrière	22C02NE	7892	443	CC	D	120	7
Saint-Eugène-de-Ladrière	22C02NE	7894	313	CC	D	120	13
Saint-Eugène-de-Ladrière	22C02NE	7894	318	CC	D	120	10
Saint-Eugène-de-Ladrière	22C02NE	7895	101	CC	D	Vin	7
Saint-Eugène-de-Ladrière	22C02NO	7889	2389	CC	C	Vin	7
Saint-Eugène-de-Ladrière	22C02NO	7890	2478	CC	D	Vin	11
Saint-Eugène-de-Ladrière	22C07SE	7886	1673	CC	C	Vin	9
Saint-Eugène-de-Ladrière	22C07SE	7886	1686	CC	C	Vin	15
Saint-Eugène-de-Ladrière	22C02NE	7894	367	Fh	D	70	10
Saint-Eugène-de-Ladrière	22C02NO	7889	2427	Fh	D	70	3
Saint-Eugène-de-Ladrière	22C02NO	7890	2480	Fh	D	70	1
Saint-Eugène-de-Ladrière	22C07SE	8035	1227	RFh	C	Jin	6
Saint-Eugène-de-Ladrière	22C02NE	7894	354	CPb	C	Vin	5
Saint-Fabien	22C07SO	8009	509	CC	C	Vin	11
Saint-Fabien	22C07SO	8011	477	CC	C	Vin	1
Saint-Fabien	22C07SO	8008	526	RFh	B	70	3
Saint-Fabien	22C07SO	8009	521	RFh	B	70	13

Suite du tableau à la page suivante...

Localisation	Feuillet	Parcellaire	Numéro de peuplement	Appellation	Densité	Âge	Superficie (hectares)
...suite							
Saint-Fabien	22C07SO	8015	863	RFh	C	70	9
Saint-Fabien	22C07SO	8018	1059	RFh	C	70	4
Saint-Fabien	22C07SO	8003	196	PbPb	C	70	16
Saint-Fabien	22C07SO	8003	183	PbPb	B	70	5
Saint-Fabien	22C07SO	8003	211	PrPr	D	90	7
Saint-Marcellin	22C08SO	7112	1360	CC	C	Vin	11
Saint-Marcellin	22C08SO	7301	1609	CC	B	Vin	11
Saint-Marcellin	22C08SO	8249	1221	CC	C	Vin	7
Saint-Marcellin	22C08SO	8254	1315	CC	C	Vin	1
Saint-Marcellin	22C08SO	8254	1319	CC	B	Vin	8
Saint-Marcellin	22C08SO	8254	1329	CC	C	Vin	34
Saint-Narcisse-de-Rimouski	22C01NO	7303	593	CC	C	Vin	21
Saint-Narcisse-de-Rimouski	22C01NO	8188	111	CC	C	Vin	14
Saint-Narcisse-de-Rimouski	22C01NO	8189	619	CC	C	Vin	2
Saint-Narcisse-de-Rimouski	22C01NO	8189.1	662	CC	C	Vin	4
Saint-Narcisse-de-Rimouski	22C02NE	8181	768	CC	D	Vin	6
Saint-Narcisse-de-Rimouski	22C08SO	8173	570	CC	B	Vin	9
Saint-Narcisse-de-Rimouski	22C08SO	8173	579	CC	B	Vin	7
Saint-Narcisse-de-Rimouski	22C08SO	8183	2338	CC	C	Vin	10
Saint-Narcisse-de-Rimouski	22C08SO	8178	2221	Pb+Pe	A	50	2
Saint-Valérien	22C07SE	8058	1101	RFh	C	Jin	1
Sainte-Odile-sur-Rimouski	22C07SE	8146	298	Pb-Fi	C	70	9
<b>Total</b>							<b>431</b>

## **ANNEXE 7**



### **Noms scientifiques de la faune vertébrée**





## Les invertébrés

- Arpenteuse de la pruche : *Lambdina fiscellaria fiscellaria*  
Charançon du pin blanc : *Pissodes strobi*  
Livrée des forêts: *Malacosoma disstria hbn.*  
Moule zébrée : *Dreissena polymorpha*  
Porte-case du bouleau : *Coleophora comptoniella*  
Tenthrede à tête jaune : *Pikonema alaskensis*  
Tordeuse de l'épinette : *Zeiraphera canadensis*  
Tordeuse des bourgeons de l'épinette : *Choristeneura fumiferana*

## Les mammifères

- Campagnol des rochers : *Microtus chrotorrhinus*  
Campagnol-lemming de Cooper : *Synaptomys cooperi*  
Castor : *Castor canadensis*  
Cerf de Virginie : *Odocoileus virginianus*  
Cougar de l'Est : *Felis concolor cougar*  
Coyote : *Canis latrans*  
Écureuil roux : *Tamiasciurus hudsonicus*  
Hermine : *Mustela erminea*  
Lièvre d'Amérique : *Lepus americanus*  
Loutre de rivière : *Lontra canadensis*  
Lynx du Canada : *Lynx canadensis*  
Lynx roux : *Lynx rufus*  
Martre d'Amérique : *Martes americana*  
Musaraigne fuligineuse : *Sorex fumeus*  
Musaraigne pygmée : *Sorex hoyi*  
Orignal : *Alces alces*  
Ours noir : *Ursus americanus*  
Pékan : *Martes pennanti*  
Rat musqué : *Ondatra zibethicus*  
Raton laveur : *Procyon lotor*

Renard roux : *Vulpes vulpes*  
Vison d'Amérique : *Mustela vison*

### **Les oiseaux**

Aigle royal : *Aquila chrysaetos*  
Bécasse d'Amérique : *Scolopax minor*  
Bernache du Canada : *Branta canadensis*  
Bruant à queue aiguë : *Ammodramus caudacutus*  
Canard branchu : *Aix sponsa*  
Canard noir : *Anas fulvigula*  
Gélinotte huppée : *Bonasa umbellus*  
Oie des neiges : *Anser caerulescens* (linné)  
Petit blongios : *Ixobrychus exilis*  
Tétras du Canada : *Dendragapus canadensis*

### **Les poissons**

Barbote brune : *Ameiurus nebulosus*  
Meunier noir : *Catostomus commersoni*  
Mulet à cornes : *Semotilus atromaculatus*  
Omble de fontaine : *Salvelinus fontinalis*  
Perchaude : *Perca flavescens*  
Saumon atlantique : *Salmo salar*  
Touladi : *Salvelinus namaycush*

## **ANNEXE 8**



### **Répertoire des fichiers descriptifs et cartographiques**



## **Liste et description des principaux fichiers numériques et descriptifs utilisés lors de l'élaboration du plan de protection et de mise en valeur**

---

### **Source : Ministère des Ressources naturelles**

1. Données descriptives des polygones de la carte écoforestière.  
  
Ce fichier comprend les attributs liés à l'identification des principales caractéristiques des polygones forestiers (groupe d'essences, densité, hauteur, type de peuplement, origine, code terrain, etc.).
  
2. Données descriptives des attributs territoriaux.  
  
On retrouve au sein de ce fichier l'identification des principales composantes administratives et de gestion attribuées à chacun des polygones écoforestiers (tenure, région administrative, n° de MRC, de municipalité, région et district écologique, unité de forêt privée, etc.).
  
3. Données de stratification et de compilation des résultats d'inventaire.  
  
Ce fichier comprend la table des strates regroupées et les informations de volume, diamètre, surface terrière, nombre de tiges, etc.
  
4. Couvertures cartographiques.  
  
La numérisation du PPMV a nécessité l'acquisition des fichiers cartographiques numériques comprenant, en outre, le réseau routier, l'hydrographie, l'hypsométrie, les polygones écoforestiers et autres.
  
5. Liste des écosystèmes particuliers et arbres remarquables.

**Source : Ministère de l'Environnement du Québec  
Faune et Parcs Québec**

La réalisation du PPMV a nécessité la consultation de plusieurs banques de données du ministère de l'Environnement du Québec et de Faune et Parcs Québec. Les principaux fichiers consultés sont :

1. La bibliothèque des documents du Ministère.
2. La liste et la localisation des espèces susceptibles d'être désignées menacées ou vulnérables (Softmap).
3. Les systèmes d'information de la grande faune (SIGF), des animaux à fourrure (SIAF) et de la faune aquatique (SIFA).

**Autres sources d'information**

1. La banque de données de l'Association touristique régionale du Bas-Saint-Laurent.
2. La cartographie des schémas d'aménagement.
3. La cartographie des friches agricoles du MAPAQ.
4. Les fiches de transaction des ventes de lots publics à des particuliers (Service des terres, MRN).

Les données utilisées dans le cadre du PPMV peuvent être quelque peu différentes de celles en provenance des sources d'information décrites, du fait de la vérification et la mise à jour des données par le personnel du PPMV.

De plus, dans la mesure du possible, l'ensemble des fichiers mis à jour seront, à la fin du processus, retournés aux différents organismes consultés afin d'assurer la conformité des résultats des banques de données.

## **ANNEXE 9**



### **Liste des projets de recherche sur la seigneurie de Nicolas Riou**





## **Méthode de mesure et planification**

- # 95-202                    Système d'aide à la décision pour la planification optimum des coupes forestières dans un contexte d'aménagement intégré des ressources.

## **Gestion intégrée des ressources**

- # 95-304                    Planification et évaluation de mesures de gestion intégrée faune-forêt : test de l'effet de différentes pratiques d'exploitation forestière sur les principales espèces de petite faune.
- # 95-305                    Projet pilote 1995-1998. Application de divers travaux forestiers à caractère faunique sur le territoire de la Forêt Modèle du Bas-Saint-Laurent.

## **Interventions sylvicoles et opérations**

- #97-413                    Essai de reboisement à 1 350 plants/ha.

## **Société et économie**

- # 92-901                    Définition et application du modèle de ferme forestière en métayage.



## **ANNEXE 10**



### **Bibliographie : ouvrages cités et consultés**



## **Bibliographie : ouvrages cités et consultés**

AGENCE RÉGIONALE DE MISE EN VALEUR DES FORÊTS PRIVÉES DU BAS-SAINT-LAURENT. 1997. Rapport annuel 1996-1997. 8 p.

ASSOCIATION FORESTIÈRE QUÉBÉCOISE. 1994. Les arbres remarquables du Québec. Édité par le magazine Forêt Conservation. 38 p.

AUBERT, G., A.A. BELLEMARE et G. BILODEAU. 1988. Saumon atlantique. Édité par le magazine Sentier Chasse-Pêche. 206 p.

BEAUDIN, L. et M. QUINTIN. 1983. Guide des mammifères terrestres du Québec, de l'Ontario et des Maritimes. Éditions du Nomade inc. 301 p.

BEAULIEU, H. 1992. Liste des espèces de la faune vertébrée susceptibles d'être désignées menacées ou vulnérables. Ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche du Québec. 107 p.

BÉRUBÉ, N. 1994. Profil socioéconomique de la MRC de Rimouski-Neigette. Conseil régional de la santé et des services sociaux. 18 p.

BLANCHARD, R. 1935. L'Est du Canada français. Masson-Beauchemin. Montréal. 336 p.

BOURRET, D. 1992. Sondage auprès des chasseurs au petit gibier en 1988-1989. Ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche du Québec. Service de la recherche et de l'analyse de marché. Direction du marketing et des communications. 109 p.

COMMISSION DE TOPONYMIE DU QUÉBEC. 1996. Noms et lieux du Québec : dictionnaire illustré. 2<sup>e</sup> édition. Publication du Québec. Sainte-Foy (Québec). 925 p.

CONSEIL RÉGIONAL DE CONCERTATION ET DE DÉVELOPPEMENT DU BAS-SAINT-LAURENT. 1992. Les profils socioéconomiques des huit MRC du Bas-Saint-Laurent.

CONSEIL RÉGIONAL DE CONCERTATION ET DE DÉVELOPPEMENT DU BAS-SAINT-LAURENT. 1992. Plan stratégique de développement, région Bas-Saint-Laurent. Secteur des produits de la forêt. Analyses, axes et priorités élaborés dans les MRC. 10 p.

COURTOIS, R. 1993. Description d'un indice de qualité d'habitat pour l'orignal (*Alces alces*) au Québec. Gouvernement du Québec. Ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche. Direction générale de la ressource faunique. Gestion intégrée des ressources, document technique 93/1. 56 p.

DEMERS, GOBEIL, MERCIER ET ASSOCIÉS INC. 1994. Lignes guides pour l'élaboration des plans d'aménagement intégré des ressources. Rapport final. Longueuil. 46 p.

DESROSIERS, A. 1995. Liste de la faune vertébrée au Québec. Ministère de l'Environnement et de la Faune du Québec. Publications du Québec. 122 p.

FÉDÉRATION DES POURVOYEURS DU QUÉBEC INC. Guide de la pourvoirie, chasse, pêche et plein air. Édition 1997. 222 p.

FÉDÉRATION DES PRODUCTEURS DE BOIS DU QUÉBEC. 1994. Guide des saines pratiques d'intervention en forêt privée. Longueuil. 41 p.

FÉDÉRATION DES PRODUCTEURS DE BOIS DU QUÉBEC. 1996. Manuel de mise en valeur des forêts privées du Québec. 151 p. et annexes.

FERLAND, M.-G. et R.-M. GAGNON. 1967. Climat du Québec méridional. Ministère des Richesses naturelles du Québec. 93 p.

FERRON, J., R. COUTURE et Y. LEMAY. 1996. Manuel d'aménagement des boisés privés pour la petite faune. Fondation de la faune du Québec. Sainte-Foy. 206 p.

FORTIN J.-C, et A. LECHASSEUR. 1993. Histoire du Bas-Saint-Laurent. Institut québécois de recherche sur la culture. 860 p.

GAGNON, R.R. et M. CHABOT. 1991. Prévention des pertes de bois attribuables à la tordeuse des bourgeons de l'épinette. Ministère des Forêts du Québec. 52 p.

- GAUTHIER & GUILLEMETTE CONSULTANTS INC. 1991. Habitats des vertébrés associés à l'écosystème forestier du Québec. Ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche du Québec. Direction générale de la ressource faunique. Gestion intégrée des ressources. 345 p.
- GAZETTE OFFICIELLE DU QUÉBEC. 1996. Gouvernement du Québec. Décret 103-96, 24 janvier 1996, concernant la politique de protection des rives, du littoral et des plaines inondables.
- GROLEAU, C. et D. DESCHAMPS. 1997. Répertoire des données de l'exploitation du saumon au Québec, 1984-1996. Ministère de l'Environnement et de la Faune. Direction de la faune et des habitats. Service de la faune aquatique, Québec. 147 p.
- GULLION, G. W. 1984. Managing northern forests for wildlife. Minnesota Agricultural Experiment Station. St. Paul. 71 p.
- HOUDE, A. 1978. Atlas climatologique du Québec. Température – précipitation. Ministère des Ressources naturelles du Québec. Direction générale des eaux. Service de la météorologie. 42 planches.
- LABONTÉ, J., R. COURTOIS et J. P. OUELLET. 1993. Déplacements et taille des domaines vitaux des orignaux (*Alces alces*) dans le Bas St-Laurent et la Gaspésie. Québec, Ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche. Direction de la faune et des habitats. Service de la faune terrestre. 38 p.
- LACASSE, M. 1985. Étude sur le piégeage du lièvre au Québec à l'aide de collets. Les faits saillants. Ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche du Québec. Direction de la faune terrestre. 7 p.
- LA FORÊT MODÈLE DU BAS-SAINT-LAURENT INC. 1994. Guide des aménagements et des meilleures pratiques forestières pour la mise en valeur des habitats fauniques. Édition provisoire. 137 p. et annexes.
- LA FORÊT MODÈLE DU BAS-SAINT-LAURENT INC. 1996. Plan d'aménagement multiressource de la seigneurie de Nicolas Riou. Document de connaissance. 141 p.



- LA FORÊT MODÈLE DU BAS-SAINT-LAURENT INC. 1996. Plan d'aménagement multiressource du territoire de l'Est-du-Lac Témiscouata. Document de connaissance. 224 p.
- LAMOUREUX, J. et A. PELLETIER. 1997. Inventaire aérien de l'original dans la zone de chasse 2 à l'hiver 1997. Ministère de l'Environnement et de la Faune du Québec. Direction régionale du Bas-Saint-Laurent. Service de l'aménagement et de l'exploitation de la faune *in* ST-ONGE, S., R. COURTOIS et D. BANVILLE. 1997. Rapport annuel des inventaires aériens de l'original à l'hiver 1997. Ministère de l'Environnement et de la Faune du Québec. Direction de la faune et des habitats. Service de la faune terrestre. En prép.
- LAMOUREUX, J. 1997. Projet de plan de gestion de l'ours noir 1998-2002. Plan de la zone 2. Ministère de l'Environnement et de la Faune du Québec. 15 p.
- LANDRY, G. 1997. Projet de plan de gestion de l'ours noir 1998-2002. Plan de la zone 1. Ministère de l'Environnement et de la Faune du Québec. 17 p.
- LAROCQUE, P. et cols. 1994. Parcours historiques dans la région touristique du Bas-Saint-Laurent. 433 p.
- LIVERNOCHE, C. 1996. Géomorphologie du territoire urbain de Rimouski et utilisation de l'espace dans Rimouski 1696-1996 de la revue d'histoire du Bas-Saint-Laurent.
- Mc GERRIGLE, H.W. 1985. Tour géologique de la Gaspésie. Ministère de l'Énergie et des Ressources du Québec. Direction de la recherche géologique. 212 p.
- MICHAUD, C. 1997. Routes d'accès et paysages dans la région du Bas-Saint-Laurent. Cartographie des impressions visuelles 2. MRC de Rimouski-Neigette, La Mitis, Matane, La Matapédia. Ministère des Affaires municipales du Québec. 66 p.
- MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DES PÊCHERIES ET DE L'ALIMENTATION DU QUÉBEC. 1996. Compilation des déclarations des producteurs agricoles. Rimouski.
- MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT DU QUÉBEC. 1992. Plantes vasculaires susceptibles d'être menacées ou vulnérables au Québec. Direction de la conservation et du patrimoine écologique. Division de la diversité biologique. 180 p.

MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA FAUNE DU QUÉBEC. 1995. Exigences écologiques de *Dreissena polymorpha* et *Dreissena burgensis* et prévisions relatives à leur occurrence dans les lacs, les rivières et les réservoirs du Québec. 157 p.

MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA FAUNE DU QUÉBEC. 1995. Colonisation potentielle par la moule zébrée. Répertoire alphabétique des lacs diagnostiqués par zone hydrographique. 31 p.

MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA FAUNE DU QUÉBEC. 1995. La moule zébrée au Québec. Distribution actuelle et colonisation potentielle des plans d'eau. 7 p.

MINISTÈRE DE L'INDUSTRIE, DU COMMERCE, DE LA SCIENCE ET DE LA TECHNOLOGIE DU QUÉBEC. 1994. Profil économique de la région du Bas-Saint-Laurent (01). Direction de l'analyse des PME et des régions. 67 p.

MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES DU QUÉBEC. 1995. Répertoire des municipalités du Québec.

MINISTÈRE DES FORÊTS DU QUÉBEC. 1993. Atlas historique de la fréquence des épidémies d'insectes ravageurs au Québec, de 1938 à 1992. Direction de la conservation. Service de la protection contre les insectes et les maladies.

MINISTÈRE DES RESSOURCES NATURELLES DU QUÉBEC. 1994. Ressources et industries forestières. Portrait statistique. Édition 1994. 115 p.

MINISTÈRE DES RESSOURCES NATURELLES DU QUÉBEC. 1994. Normes de stratification écoforestière. Troisième programme d'inventaire forestier. Service des inventaires forestiers. 101 p.

MINISTÈRE DES RESSOURCES NATURELLES DU QUÉBEC. 1994. Normes d'inventaire forestier. Les placettes-échantillons temporaires. Édition provisoire. Service des inventaires forestiers. 186 p.

MINISTÈRE DES RESSOURCES NATURELLES DU QUÉBEC. 1995. Registre forestier.

MINISTÈRE DES RESSOURCES NATURELLES DU QUÉBEC. 1995. Synthèse des travaux et décisions. Sommet sur la forêt privée. P. 39 à 43.

MINISTÈRE DES RESSOURCES NATURELLES DU QUÉBEC. 1995. Normes de stratification écoforestière. Service des inventaires forestiers. 116 p.

MINISTÈRE DES RESSOURCES NATURELLES DU QUÉBEC ET RESSOURCES NATURELLES CANADA. 1995. Le relevé des insectes et maladies des arbres du Québec. Direction de la conservation des forêts et Centre de foresterie des Laurentides. 32 p.

MINISTÈRE DES RESSOURCES NATURELLES DU QUÉBEC. 1996. Insectes et maladies des arbres, Québec 1996. Direction de la conservation des forêts et Direction des relations publiques. 35 p.

MINISTÈRE DES RESSOURCES NATURELLES DU QUÉBEC. 1996. Registre forestier.

MINISTÈRE DES RESSOURCES NATURELLES DU QUÉBEC. 1996. Le portrait forestier de la municipalité régionale de comté de Rimouski-Neigette. Direction régionale du Bas-Saint-Laurent. Gouvernement du Québec. 54 p.

MINISTÈRE DES RESSOURCES NATURELLES DU QUÉBEC. 1996. Les districts écologiques du Québec. Service de la cartographie.

MINISTÈRE DES RESSOURCES NATURELLES DU QUÉBEC. 1996. Répertoire des usines de transformation.

MINISTÈRE DU LOISIR, DE LA CHASSE ET DE LA PÊCHE DU QUÉBEC. 1990. Les activités reliées à la faune au Québec. Profil des participants et impact économique en 1990. 6 p.

MINISTÈRE DU LOISIR, DE LA CHASSE ET DE LA PÊCHE DU QUÉBEC. 1991. Guide méthodologique pour l'évaluation économique des projets soumis dans le cadre du PDES.

MINISTÈRE DU LOISIR, DE LA CHASSE ET DE LA PÊCHE DU QUÉBEC. 1992. Politique québécoise sur les espèces menacées ou vulnérables. 27 p.

- MINISTÈRE DU LOISIR, DE LA CHASSE ET DE LA PÊCHE DU QUÉBEC. 1993. Plan de gestion de l'original 1994-1998 : objectifs de gestion et scénarios d'exploitation. Publications du Québec. 139 p.
- MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE RIMOUSKI-NEIGETTE. 1987. Schéma d'aménagement de la MRC de Rimouski-Neigette. 53 p. et annexes.
- PÂQUET, J., L. BÉLANGER et M.-A. LIBOIRON. 1994. Aménagement de la qualité visuelle : inventaire de la sensibilité des paysages. 65 p.
- PÂQUET, J. 1996. Aménagement visuel des paysages forestiers. Un guide de mise en valeur. Pour Ressources naturelles Canada. 33 p.
- PESCOF. 1989. Piégeage et gestion des animaux à fourrure. Édité par l'Association provinciale des trappeurs indépendants en collaboration avec le ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche du Québec. 134 p.
- PLAMONDON, A.P. 1993. Influence de la coupe sur l'écoulement annuel, le débit de pointe et la qualité de l'eau. Ministère des Forêts du Québec. 164 p.
- ROUTHIER, J.G. et al. 1988. Évaluation du potentiel acéricole du Bas-Saint-Laurent et de la Gaspésie et appréciation de l'opportunité de son développement. Consultants forestiers DGR inc. Étude réalisée pour le Service canadien des forêts. 79 p.
- SOCIÉTÉ D'EXPLOITATION DES RESSOURCES DE LA NEIGETTE INC. Rapports annuels d'activités des années 1991 à 1996.
- STANEK, Oleg. 1994. Propriétaires de lots boisés dans l'Est du Québec. Quelques résultats d'une enquête. UQAR-GRIDEQ. 257 p.
- STATISTIQUE CANADA. Recensement de 1986, 1991 et 1996.
- SYNDICAT DES PRODUCTEURS DE BOIS DU BAS-SAINT-LAURENT. 1985. Plan de mise en valeur du Syndicat des producteurs de bois du Bas-Saint-Laurent. 257 p.

SYNDICAT DES PRODUCTEURS DE BOIS DU BAS-SAINT-LAURENT. 1996. Rapport annuel 1995. 40 p.

SYNDICAT DES PRODUCTEURS DE BOIS DU BAS-SAINT-LAURENT. 1997. Rapport annuel 1996. 36 p.

THIBAUT, M. 1985. Les régions écologiques du Québec méridional. Ministère des Ressources naturelles du Québec. Service de la cartographie. Carte couleurs 1:1 250 000.